Université Lumières Lyon II
U.F.R Temps et Territoires
Master 1 GTDL/ Parcours Développement rural

Communauté d'Agglomération
du Grand Villeneuvois

DIAGNOSTIC TERRITORIAL AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DU PAT DU GRAND VILLENEUVOIS

MÉMOIRE DE MASTER 1

PRÉSENTÉ PAR
Eugénie Grenier

MAÎTRE DE STAGE
Mme Juliette Rouleau

TUTRICE UNIVERSITAIRE
Mme Agnès BONNAUD

MEMBRES DU JURY
Mme Agnès BONNAUD
M Anthony Simon

DATE DE SOUTENANCE
6 Septembre 2023

Remerciements

Avant toute chose, je souhaite remercier les membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois qui m'ont accueillie avec bienveillance et bonne humeur. Je garde un souvenir ému de ces 4 mois passés avec vous.

Merci à **Juliette Rouleau**, qui a été une tutrice formidable pour son accompagnement et sa patience sans faille tout au long de la durée de mon stage. J'ai pu, grâce à elle, découvrir un territoire magnifique et des hommes et des femmes généreux et engagés dans son développement.

Merci à **Christophe Martin**, le directeur général adjoint de l'agglomération pour ses conseils et ses apports précieux qui ont éclairé ma rédaction et ma vision du territoire.

Merci à **Agnès Bonnaud**, ma tutrice universitaire pour son accompagnement, ses relectures et ses conseils toujours justes et efficaces.

Tous mes remerciements sont également adressés à **l'ensemble des acteurs rencontrés**, désireux de transmettre et qui m'ont à chaque fois accordé leur temps avec bienveillance et sympathie.

Merci à **Bouchra**, **Christelle**, **Alicia**, **Frank**, **Dominique**, **Martin**, **Kevin** pour leur accueil au sein de la structure, ainsi qu'à **Jean Paul** et **Jacqueline**.

Sommaire

Remerciements *1*

Sommaire *2*

Liste des sigles *3*

Introduction *5*

Méthode de collecte des données *6*

Appareil méthodologique *10*

Plan *14*

I- Les ressources du territoire, les moyens d'actions et les leviers identifiés et mobilisables pour la mise en place du PAT *15*

II- Les problématiques économiques, sociales et environnementales identifiées sur le territoire du Grand Villeneuvois qu'un PAT doit prendre en compte *46*

III- Les acteurs du territoire : à la fois les principales ressources et les principales contraintes du territoire et du PAT *87*

IV- Perspectives et plan d'action du PAT *113*

Conclusion générale *142*

Sources *144*

Table des figures *149*

Table des photographies *151*

Table des tableaux *152*

Table des matières *153*

Liste des sigles

AB : Agriculture Biologique
ADEAR : Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
APFeLSO : Association des Producteurs de Fruits et Légumes du Sud-Ouest
ATIS : Association Territoires et Innovation Sociale
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
BIP : Bureau Interprofessionnel du Pruneau
CADET : Contrat néo-Aquitain de Développement de l'Emploi sur le Territoire
CAGV : Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois
CA47 : Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne
CC : Communauté de Communes
CCVD : Communauté de Communes du Val de Drôme
CD47 : Conseil Départemental du Lot-et-Garonne
CMD : Convention de Mise à Disposition
CUMA : Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole
DGA : Directeur Général Adjoint
DJA : Dotation Jeune Agriculteur
DNJA : Dotation Nouveaux et Jeunes Agriculteurs
DUP : Délégation d'Utilité Publique
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
EDT47 : Entrepreneurs des Territoires du Lot-et-Garonne
EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
ESS : Économie Sociale et Solidaire
FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricole
FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GIE : Groupement d'intérêt économique
GMS : Grandes et Moyennes Surfaces
HCF : Hors Cadre Familial
IFT : Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires
IGP : Indication Géographique Protégée
INAO : Institut National de l'Origine et de la qualité
LEADER (fonds) : Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale
MSA : Mutualité Sociale Agricole
NOTRe (loi) : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
OTGV : Office de Tourisme du Grand Villeneuvois
PAC : Politique Agricole Communes
PACA : Provence-Alpes-Côte-D'azur

PAT : Projet Alimentaire de Territoire
PBS : Production Brute Standard
PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial
PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
R.E.L.A.I.S : Réseau d'Entraide de Liaison d'Accueil et d'Insertion Sociale
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAU : Surface Agricole Utile
SIG : Système d'Information Géographique
SMAVLOT : Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot
ZAN (objectif): Zéro Artificialisation Nette

Introduction

Déprise agricole, changement climatique, inflation…Les tensions qui pèsent sur le monde agricole sont de plus en plus violentes et inquiétantes. Les **thématiques agricoles et alimentaires** sont aujourd'hui au cœur des débats. Les différentes crises politiques, économiques et sanitaires l'ont montré, quand l'ensemble des circuits de consommation et de production sont perturbés, il faut se rapprocher de ce que l'on a au plus près de chez nous. L'importance de la **localité** et des **producteurs** de nos territoires a donc été remise sur le devant de la scène.

Pour relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires tout en assurant un renouvellement des générations agricoles ainsi qu'une viabilité des circuits courts, la **Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt** encourage depuis 2014 le développement des **Plans Alimentaires Territoriaux**. Par circuits courts, on entend ici les modes de distribution dans lequel intervient au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Ils sont donc en ce sens à distinguer des circuits de proximité, qui mobilisent les proximités géographiques et organisées entre acteurs d'un système alimentaire. Élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs du territoire, les PAT permettent de mettre en œuvre des solutions concrètes pour répondre à des problématiques locales. Ainsi, chaque PAT repose sur des axes stratégiques définis à partir de l'élaboration d'un diagnostic de territoire.

Le territoire de la **Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois** (CAGV) est un territoire administratif rural à l'est du département du Lot-et-Garonne en Nouvelle Aquitaine, en plein cœur du Sud-Ouest, entre Bordeaux et Toulouse. Cet EPCI regroupe 19 communes et 50 265 habitants en 2019, sur une surface de 35 400 ha. La présence de bastides, des coteaux du Roquentin, de villages médiévaux fait la spécificité de ce territoire traversé par la vallée du Lot. L'agriculture présente sur le territoire, certes diversifiée et dynamique, fait face aujourd'hui à de nouvelles prérogatives.

En effet, le territoire a besoin d'assurer un renouvellement des générations de sa population agricole, et fait face à de nombreux enjeux sur les points économiques (revitalisation des centres villes, développement d'un marketing territorial et d'un tourisme local, développement de circuits courts de proximité, consolidation des filières agro-alimentaires, renouvellement des générations agricoles), sociaux (proposer une réponse à la précarité, développer l'habitat, la mobilité, l'alimentation, la santé, l'emploi, l'emploi des jeunes, permettre l'accès à une alimentation de qualité pour tous) et durable (développer les énergies renouvelables, protéger la ressource en eau, accompagner les pratiques agricoles vers une transition agroécologique…).

Ainsi, dans son domaine d'action "**développement économique**", l'agglomération traite de la question du développement de la filière agricole sur le territoire, importante par son emprise spatiale et par le caractère identitaire qu'elle donne au territoire. L'agglomération est donc porteuse d'un Plan Alimentaire Territorial depuis 2022 qui s'inscrit dans une logique de **sécurisation du foncier** et de **l'activité agricole**, du **développement des circuits-courts** et de **la mise en valeur d'un patrimoine local**.

Les trois grands objectifs du PAT peuvent donc être résumés comme suivant :

1. Assurer le renouvellement des générations, la préservation du foncier agricole et la transition agro écologique,

2. Dynamiser les circuits-courts de proximité, promouvoir et rendre accessible une alimentation locale et de qualité pour tous,

3. Valoriser le patrimoine agricole local et faire du pruneau un produit d'identité du territoire.

Juliette Rouleau, Chargée de mission Agriculture et Économie Sociale et Solidaire du pôle Développement Économique de la CAGV, a ainsi fait appel à une stagiaire pour la réalisation du diagnostic territorial du PAT de la CAGV. Ce stage d'une durée de 4 mois, s'est déroulé au siège de l'EPCI, à Casseneuil. Ma mission porte donc sur **la réalisation d'un diagnostic** sur l'agriculture et les différentes dimensions de l'alimentation sur le territoire. Celui-ci doit comporter un état des lieux des données sociales, économiques du territoire, des ressources naturelles, du climat, de l'offre agricole, des bassins de consommation… Un recensement des acteurs, de leurs missions et de leurs initiatives, qu'ils soient internes ou externes à la structure devra également être réalisé. Il est ainsi question de faire un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale du territoire, du besoin alimentaire du bassin de vie, et d'identifier les atouts et les contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Ce diagnostic permettra de **donner un cadre stratégique et opérationnel** à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. Par manque de temps et par souci de précision, les volets en lien avec la restauration collective et le marketing territorial ont été délibérément écartés, au profit de thématiques ayant trait à **l'installation agricole et au développement des circuits courts.**

Méthode de collecte des données

La diagnostic agricole et alimentaire du PAT du Grand Villeneuvois repose sur une **méthodologie à double entrée**, à la fois **quantitative** et **qualitative**, au croisement de données **chaudes** et **froides**.

Pour mieux **cerner les besoins et les enjeux du territoire**, quid de mieux que d'aller à la rencontre de ses acteurs, qui vivent et pensent le terrain au quotidien. Un **annuaire de contacts** a donc été établi et coconstruit avec ma tutrice professionnelle. Pour dresser un état des lieux agricole et alimentaire du territoire, une **approche multiscalaire** a été choisie. Ainsi, j'ai pu rencontrer des acteurs agissant à l'échelle régionale, départementale, locale, voire micro-locale. La multiscalarité a pour but de dresser un état des lieux tout aussi bien macro analytique, que micro analytique. Une approche globale du territoire a donc été privilégiée dans un premier temps. J'ai de cette façon pu rencontrer des acteurs des services déconcentrés de l'Etat, de GIP et d'EPIC. Ces **entretiens** semi-directifs en visioconférence ou par appel téléphonique, orientés vers des questions relatives au circuits courts, à l'alimentation et à l'agriculture ont donc été abordés d'une manière globale, à l'échelle régionale voire nationale.

Pour avoir une vision du territoire **plus précise**, j'ai ensuite rencontré des acteurs en lien quotidiennement avec mon terrain d'études, et qui agissaient aussi bien à l'échelle départementale (association et interprofession) que locale (les élus du territoire, les agriculteurs et producteurs). Ces échanges ont permis d'apporter une vision plus fine, presque empirique, des dynamiques territoriales du Grand Villeneuvois. Une **trame d'entretien** a été réalisée au préalable. Celle-ci n'a pas toujours été suivie à la lettre, je me suis laissé guider par la tournure spécifique que prenait chaque entretien. J'ai également pu avoir accès au **diagnostic territorial de l'agriculture paysanne de la CAGV**, élaboré par un étudiant de troisième année de licence pour l'association Au fil des Séounes. Celui-ci avait réalisé une enquête qualitative auprès de 10 agriculteurs et de producteurs membres du réseau de circuits courts de la CAGV, le réseau **Fermes de Lot et Bastides**. Le traitement de ces entretiens était cependant axé sur l'agriculture paysanne ; relative à son sujet de stage au sein de l'association. Après avoir **récupéré les comptes rendus et réorienté** le traitement vers les thématiques liées à l'installation et au renouvellement générationnel agricole, un classeur Excel a été élaboré. Un état des lieux de la typologie des exploitations, des freins

rencontrés et des perspectives a donc pu être réalisé. L'enquête auprès des agriculteurs a été complétée par des **micros-trottoirs** réalisés sur les marchés du territoire, ou dans des magasins de producteurs.

Finalement, des **matrices MOFF** faisant l'état des lieux des forces, faiblesses, menaces et opportunités du territoire ont ensuite été réalisées, tout comme une liste de l'ensemble des préconisations retenues. Le traitement qualitatif a été complété par la création de nuages de mots réalisés à partir de tableur Excel, ainsi que par des listes de verbatimes thématiques.

Voici la liste des acteurs rencontrés :

Figure n°1 : Liste des acteurs rencontrés de mars à juillet 2023

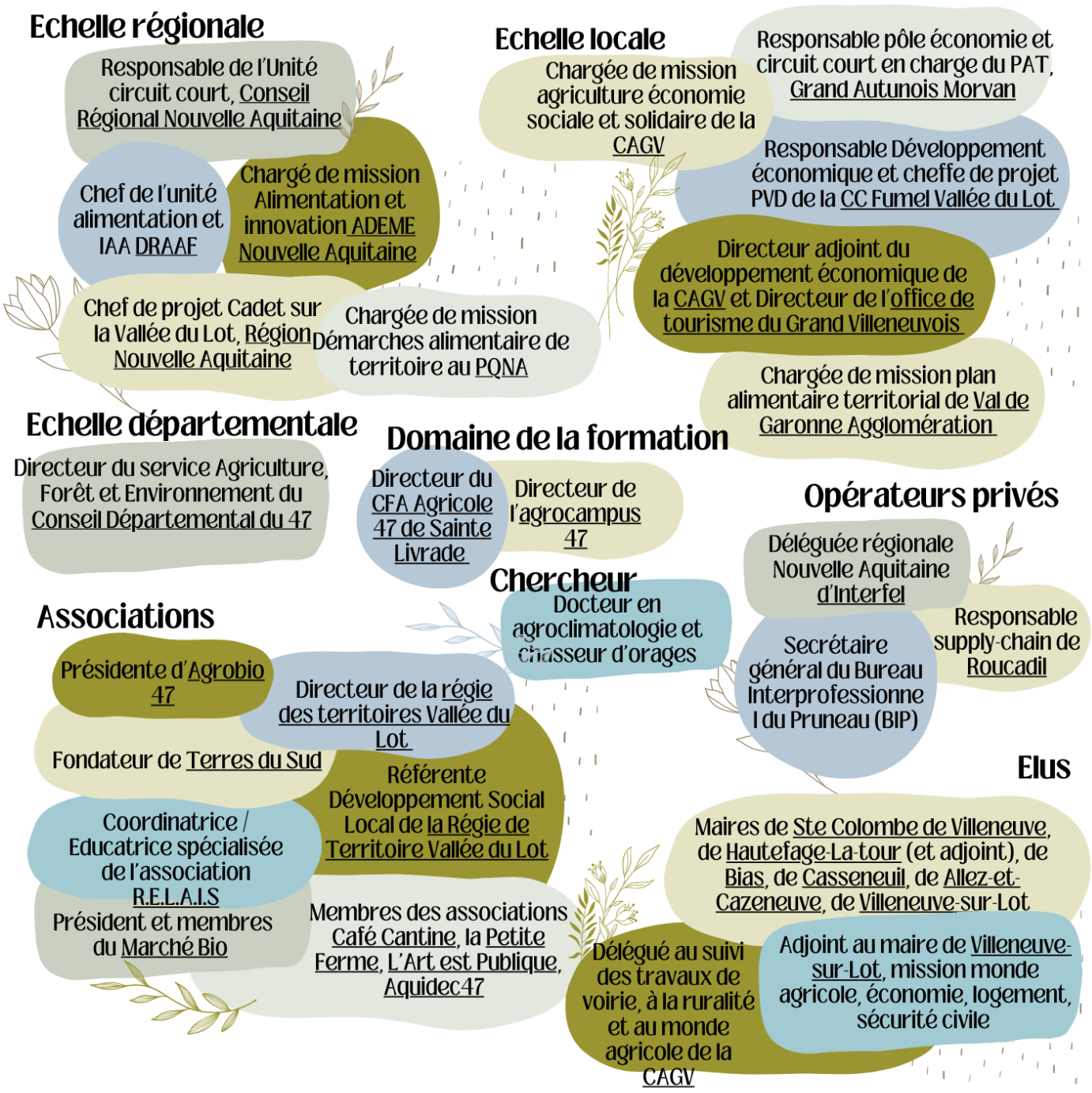

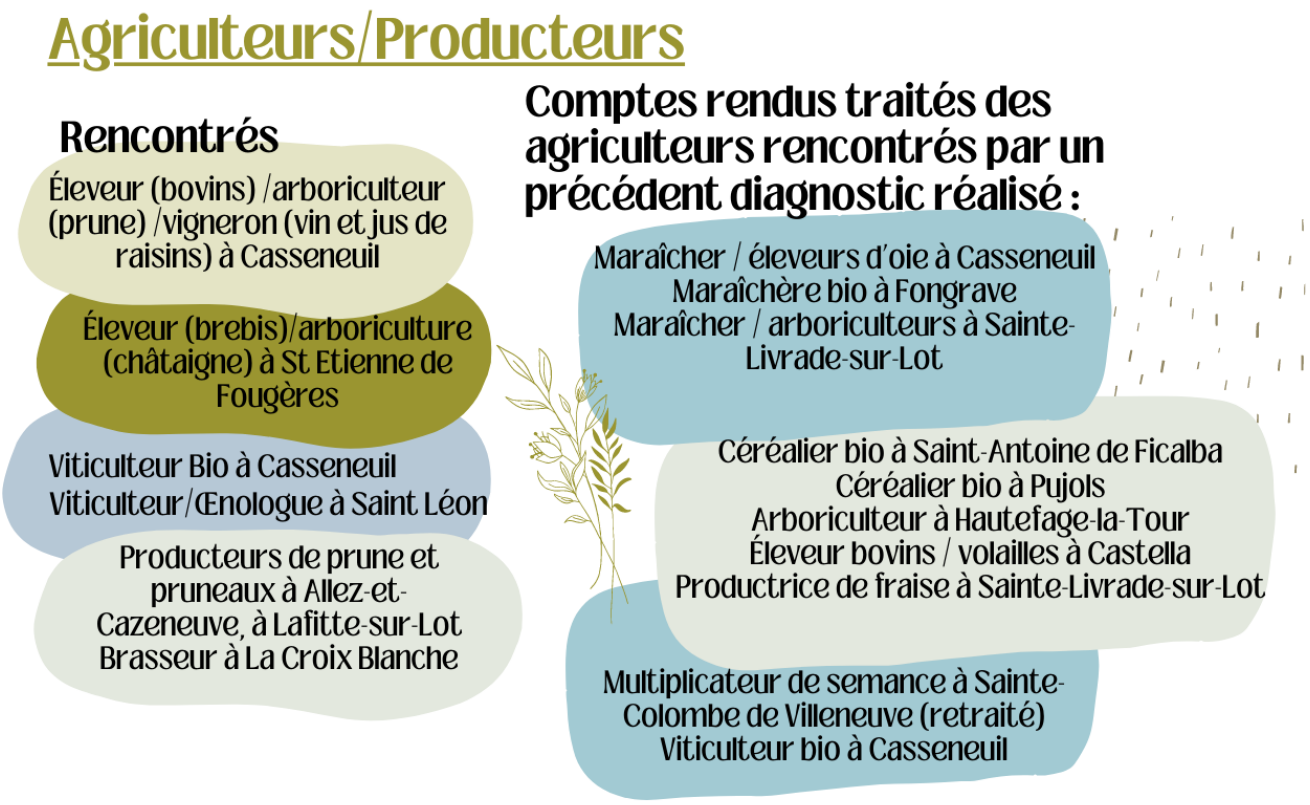

@Eugénie Grenier, 2023

Cette approche qualitative a été complétée par une approche **quantitative**, qui a permis de récolter des données auprès du grand public. J'ai réalisé un **questionnaire pour l'association du Marché Bio**[1] de Villeneuve-sur-Lot, qui a été diffusé en format papier lors de la Feria Agricole et Gourmande les 10, 11 et 12 mars 2023 sur le stand du Marché BIO. 49 personnes ont répondu à ce questionnaire au cours de la manifestation. L'objectif principal de l'enquête était de fidéliser les clients occasionnels et d'améliorer l'expérience des clients réguliers. Le but étant d'avoir une vue d'ensemble des atouts et des limites du marché, ainsi que d'avoir une image claire des attentes des consommateurs. Ce questionnaire répondait à trois enjeux : Sérier les consommateurs (perception des utilisateurs du marché, degré d'utilité, insertion dans le paysage local), recueillir les impressions et les critiques positives ou négatives des clients et des habitants et permettre à l'association d'être force de proposition pour améliorer les services du marché (renforcer le lien social et les animations, faciliter l'arrivée de nouveaux commerçants…). Les données ont ensuite été traitées et transmises à l'association.

Je dispose également des données issues de deux autres enquêtes en ligne diffusées via Google Form. La première enquête porte sur **les habitudes alimentaires des habitants de la Vallée du Lot**. 405 personnes ont répondu à ce questionnaire commandité par la CAGV dans le cadre du PAT, en partenariat avec les étudiants du BTS DATR du Lycée privée L'Oustal. J'ai également à ma disposition les résultats de l'enquête en ligne portant sur **le bilan 2021 du réseau des Fermes de Lot et Bastides**, qui a été diffusée par ma tutrice professionnelle. J'ai donc traité les résultats obtenus des deux questionnaires. Ainsi, 3 enquêtes quantitatives alimentent mon étude.

Ces données chaudes sont complétées par des données froides qui m'ont été transmises, ou que j'ai obtenu via un **travail de recherche**. Je dispose donc du **dossier de candidature au PAT** et tout autre document administratif relatif à celui-ci, du **Projet de territoire de la CAGV**, du **bilan d'installation 2021 de la Chambre d'Agriculture 47** ainsi que du **bilan partenarial 2022** avec la CAGV. J'ai également eu accès

[1] Voir annexe n°1 et 2

au **PLUi** et au **PCAET** de l'EPCI, ainsi qu'aux dossiers **INSEE** relatifs à l'intercommunalité. Outre ces documents, je dispose de la **fiche territoriale synthétique RA 2020 « CA du Grand Villeneuvois »** que j'ai obtenu après avoir fait une demande auprès de la DRAAF, ainsi qu'au **diagnostic territorial sur l'agriculture paysanne** pour l'association Au fil des Séounes, issu d'un stage de 3 mois réalisé par un étudiant de licence. Cette méthode de collecte des données a été complétée par un travail **bibliographique** et par du **parangonnage**. Le parangonnage ou benchmarking est une méthode clé puisqu'il permet de s'inspirer des éléments constructifs et de projets innovants des territoire étrangers, et propres à être reproduits dans le territoire du Grand Villeneuvois.

Un travail de **cartographie** a également été entrepris via le logiciel SIG Qgis. Des cartes de localisation ont été produites, ainsi que des cartes analytiques, en lien avec l'agriculture ou l'alimentation et pouvant compléter le diagnostic territorial. J'ai également réalisé des **graphes d'acteurs**, des **schémas** et des **cartes** mentales ainsi que des arbres à problèmes et à objectifs. Outre ces productions, des outils de **gestion de projets** ont été mobilisés, comme la création d'un plan de travail, d'un rétro planning[2], de matrices MOFF du territoire, de répertoire de contact, ainsi que la tenue d'un carnet de bord.

Appareil méthodologique

Quoi de mieux que des cartes mentales pour illustrer les grands questionnements autour de l'élaboration d'un PAT ? Les **schémas récapitulatifs** présents dans cette partie ont la vocation d'illustrer le cheminement intellectuel entrepris autour de la réalisation d'un diagnostic agricole et alimentaire sur le territoire du Grand Villeneuvois.

Postulats établis

La construction d'un **appareil méthodologique** a permis de mettre en lumière les grands enjeux du PAT, déduits des grands axes identifiés par la structure et par les recherches préliminaires à la réalisation d'un diagnostic agricole et alimentaire. Ainsi, des grands enjeux ont été identifiés : **l'installation agricole et le renouvellement générationnel**, le **système productif agricole** du territoire, les **habitudes alimentaires** de ses habitants, et enfin **la vente directe et en circuits courts**. De ces grands enjeux découlent des leviers d'actions, ainsi que des objectifs.

Nous pouvons résumer ce cheminement intellectuel comme suivant :

[2] Voir annexe n° 3 et 4

Figure n°2 : Schéma récapitulatif des postulats

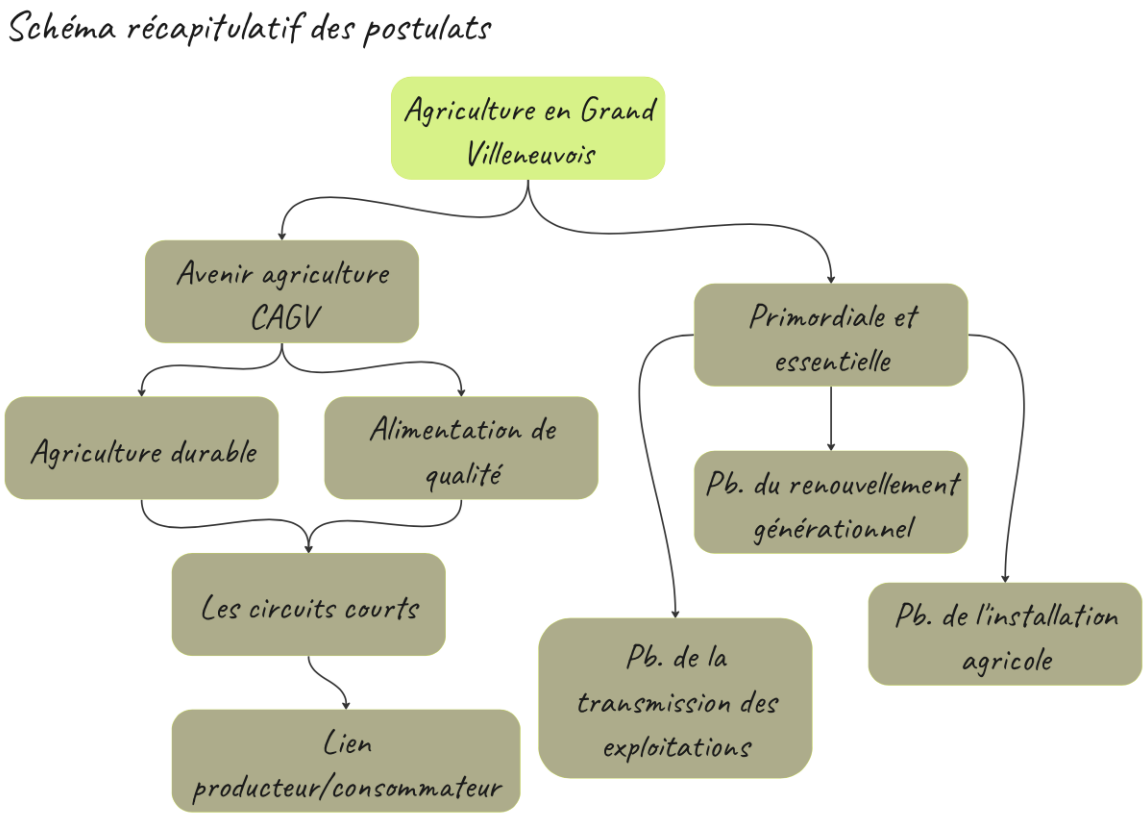

@Eugénie Grenier, 2023

Nous postulons que l'avenir de l'agriculture du territoire de la CAGV réside dans le développement d'une agriculture durable et d'une alimentation de qualité favorisant les circuits courts et recréant du lien entre le producteur et le consommateur. L'agriculture étant ainsi une activité primordiale et essentielle au territoire, de ce fait, travailler au renouvellement générationnel agricole est une priorité. Résoudre les problématiques de la transmission des exploitations et de l'installation agricole sur le territoire sont alors définis comme des prérogatives établies.

Hypothèses établies

De ces postulats, des **hypothèses** ayant trait à l'agriculture, aux jeux d'acteurs et à la gouvernance, aux habitudes alimentaires et aux circuits courts ont été identifiées :

Figure n°3 : Schéma récapitulatif des hypothèses

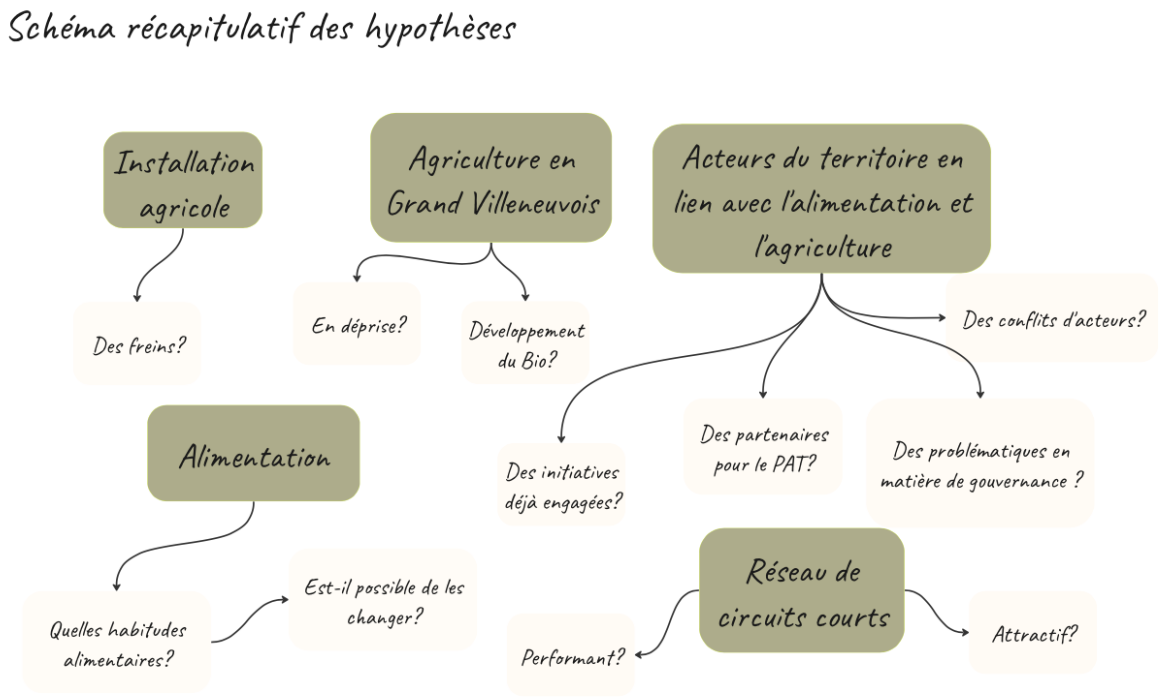

@Eugénie Grenier, 2023

Nous pouvons donc nous demander si les jeunes agriculteurs qui souhaitent s'installer sur le territoire de la CAGV font face à de nombreux freins. L'agriculture sur le territoire est-elle en déprise ? L'agriculture biologique s'y développe-t-elle de plus en plus ? Des initiatives locales en faveur d'une production plus durable et d'une alimentation saine, de qualité et accessible à tous existent-elles sur le territoire ? Des hypothèses ayant trait aux jeux d'acteurs et à la gouvernance peuvent également être émises. Ainsi, existent-ils sur le territoire de la CAGV des potentiels partenaires dans le cadre de l'élaboration du PAT ? Il y a-t-il des problématiques en matière de gouvernance ? Des conflits d'acteurs vis-à-vis de la gestion de la ressource eau ? Des hypothèses sont également établies sur les habitudes alimentaires et sur le développement du réseau de circuit court. Ainsi, qu'en est-il des habitudes alimentaires des habitants de la CAGV ? La population est-elle encline à changer ses habitudes alimentaires et à se rapprocher du local et du bio ? Le réseau de circuits courts du territoire est-il assez visible et assez performant ? Les producteurs sont-ils enclins à intégrer ce réseau ?

Problématique choisie

Ces hypothèses et ces postulats sont à rattacher à la problématique suivante :

De quelle manière le PAT du Grand Villeneuvois, en **rapprochant l'ensemble des acteurs** de l'agriculture et de l'alimentation autour de **projets communs**, pourrait-il apporter des **orientations stratégiques** au territoire qui **développeraient les circuits courts**, **favoriseraient l'installation agricole** et **assureraient une alimentation saine et de qualité** aux habitants ?

Figure n°4 : Schéma récapitulatif de la problématique

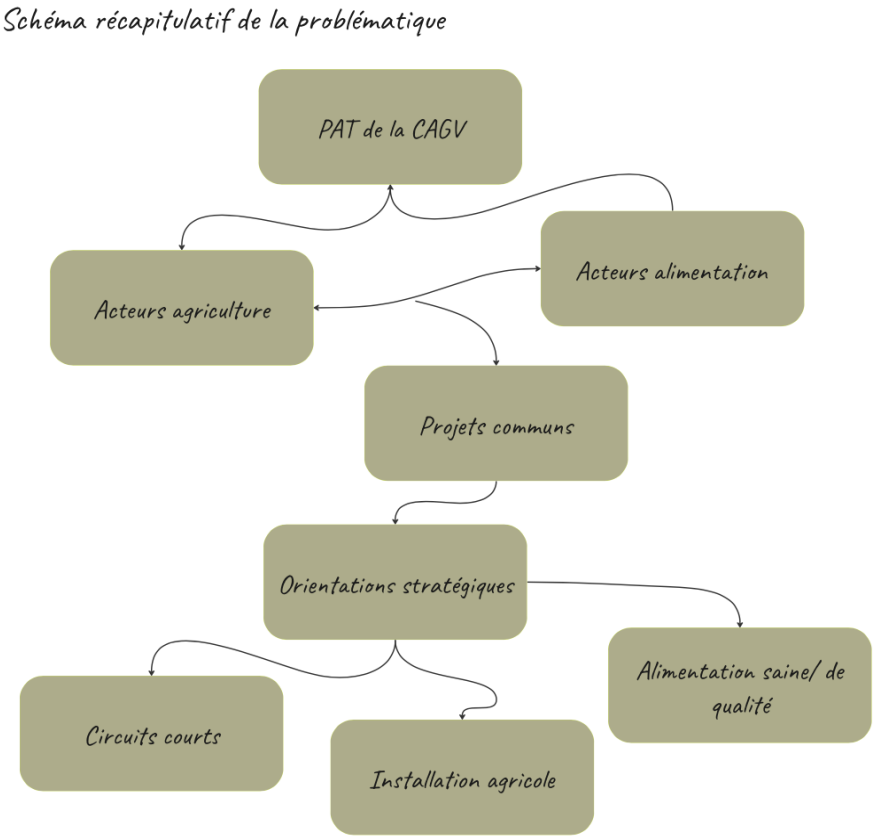

@Eugénie Grenier, 2023

Plan

Les ressources du territoire, les moyens d'actions et les leviers identifiés et mobilisables pour la mise en place du PAT seront établis dans une première partie. Un accent sera porté sur la diversification des secteurs agricoles et alimentaires en Grand Villeneuvois.

Les problématiques économiques, sociales et environnementales identifiées sur le territoire du Grand Villeneuvois et sur lesquelles le PAT doit se concentrer seront ensuite exposées.

Une troisième partie sera dédiée **aux acteurs du territoire, qui sont à la fois les principales ressources et les principales contraintes** du territoire.

Une matrice MOFF, faisant l'état des lieux des forces, des faiblesses, des menaces et des opportunités du territoire sera ensuite élaborée à la suite de ce diagnostic.

Une dernière partie sera centrée autour **des perspectives du territoire, et des actions que le PAT doit porter** pour relancer une dynamique démographique agricole positive, ainsi qu'un changement des habitudes alimentaires vers plus de local et de bio tout en assurant une certaine attractivité au territoire.

I- Les ressources du territoire, les moyens d'actions et les leviers identifiés et mobilisables pour la mise en place du PAT

A- Un territoire économiquement dynamique : Des secteurs agricoles et alimentaires diversifiés

1. Le Lot-et-Garonne, le potager de France : Une agriculture diversifiée dans le Grand Villeneuvois

Le Grand Villeneuvois, terre de Sud-Ouest

Le territoire du Grand Villeneuvois est structuré par **la Vallée du Lot**, les coteaux qui la bordent, et par **l'agriculture** et **l'agroalimentaire** qui l'ont façonné. Niché au cœur du Sud-Ouest, le Grand Villeneuvois c'est aussi des villages médiévaux, avec Pujols classé parmi les « Plus beaux villages de France », Villeneuve-sur-Lot, une bastide fondée en 1264, et des bourgs ruraux médiévaux remarquables, situés au fil du Lot comme Casseneuil, ou Fongrave. D'autres éléments patrimoniaux sont également notables, comme le château de Favols à Bias, le retable de Fongrave, les tours de Dolmayrac et d'Hautefage-la-Tour, l'église de Sainte-Livrade, le site archéologique d'Eysses…. Le Grand Villeneuvois a d'ailleurs obtenu en juin 2012 le label **Pays d'Arts et d'Histoire** qui met en avant la richesse patrimoniale de la CAGV ainsi que les efforts réalisés par l'agglomération pour la mettre en avant.

Photographie n°1 et n°2 : L'église Sainte Catherine à Villeneuve-sur-Lot (à gauche), et l'église Saint-Nicolas de Pujols (à droite).

Deux illustrations du patrimoine historique bâti de la CAGV.

@Eugénie Grenier, 2023

Le Grand Villeneuvois c'est aussi la **gastronomie** riche et généreuse du Sud-Ouest ! Avec des spécialités locales liées aux produits emblématiques du Lot-et-Garonne comme le pruneau, la noisette, les cèpes de Gascogne, la tomate, la fraise... C'est aussi des recettes à base de canard et autres volailles (le confit, le magret, le foie gras), et des desserts comme la tourtière. Le vin a également une place importante, avec les vins de Buzet et de l'Albret, les côtes du marmandais, les vins de Duras…

Photographie n°3 : Cèpes récoltés dans le territoire de la CAGV en septembre 2021.

@Eugénie Grenier, 2021

Le territoire est aussi une terre de rugby, notons qu'en 1935 les Villeneuvois deviennent les premiers champions de France de jeu à XIII ! L'aviron y a également une place importante. Fondé en 1982, le club de l'aviron Villeneuvois a formé de nombreux athlètes qui ont concouru à l'échelle nationale et internationale.

Mais ce qui caractérise avant tout le Grand Villeneuvois c'est son **agriculture** qui est à l'image de celle du département et de ses terres fertiles, **diversifiée** et **productiviste**.

Photographie n°4 : Élevage de brebis à Saint-Etienne-de-Fougères

Un exemple de **diversification agricole** : des brebis Shropshire élevées à Saint Etienne de Fougères, et qui pâturent dans des vergers de châtaigniers et de pruniers.

@Eugénie Grenier, 2023

Dans le Lot et Garonne, on ne dénombre pas moins de **5120 exploitations**, soit **275 900 ha de SAU**, avec un chiffre d'affaires agricole de plus de **811 Millions d'euros**. L'agriculture tient donc un rôle majeur, et recouvre **61% de l'espace départemental**. Le foncier agricole, très prisé et de qualité est d'ailleurs le plus cher de Nouvelle Aquitaine avec un prix moyen à l'hectare qui a augmenté ces dernières années pour atteindre 8350 euros en 2019[3]. En comparaison, le prix du foncier agricole à l'hectare est de 2300 euros en Creuse, et de 6400 euros en Gironde.

Selon la SAFER la hausse n'est pas homogène, elle concerne surtout les coteaux Nord et le Duraquois, les Landes de Gascogne, la plaine de Garonne et le Causse. Cette hausse des prix concerne également la plaine du Lot (9240 euros l'ha) et le Pays de Serres (7040 euros l'ha), deux territoires présents en Grand Villeneuvois !

[3] DRAAF, « Dynamiques agricoles en Lot-et-Garonne », Études Nouvelle Aquitaine, n°27, septembre 2021 URL : https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA_Etude_DT_27sept2021_Lot-et-Garonne_cle8a25af.pdf).

Localisation de l'activité agricole sur le territoire

Figure n°5 : Carte de localisation de la CAGV à l'échelle départementale

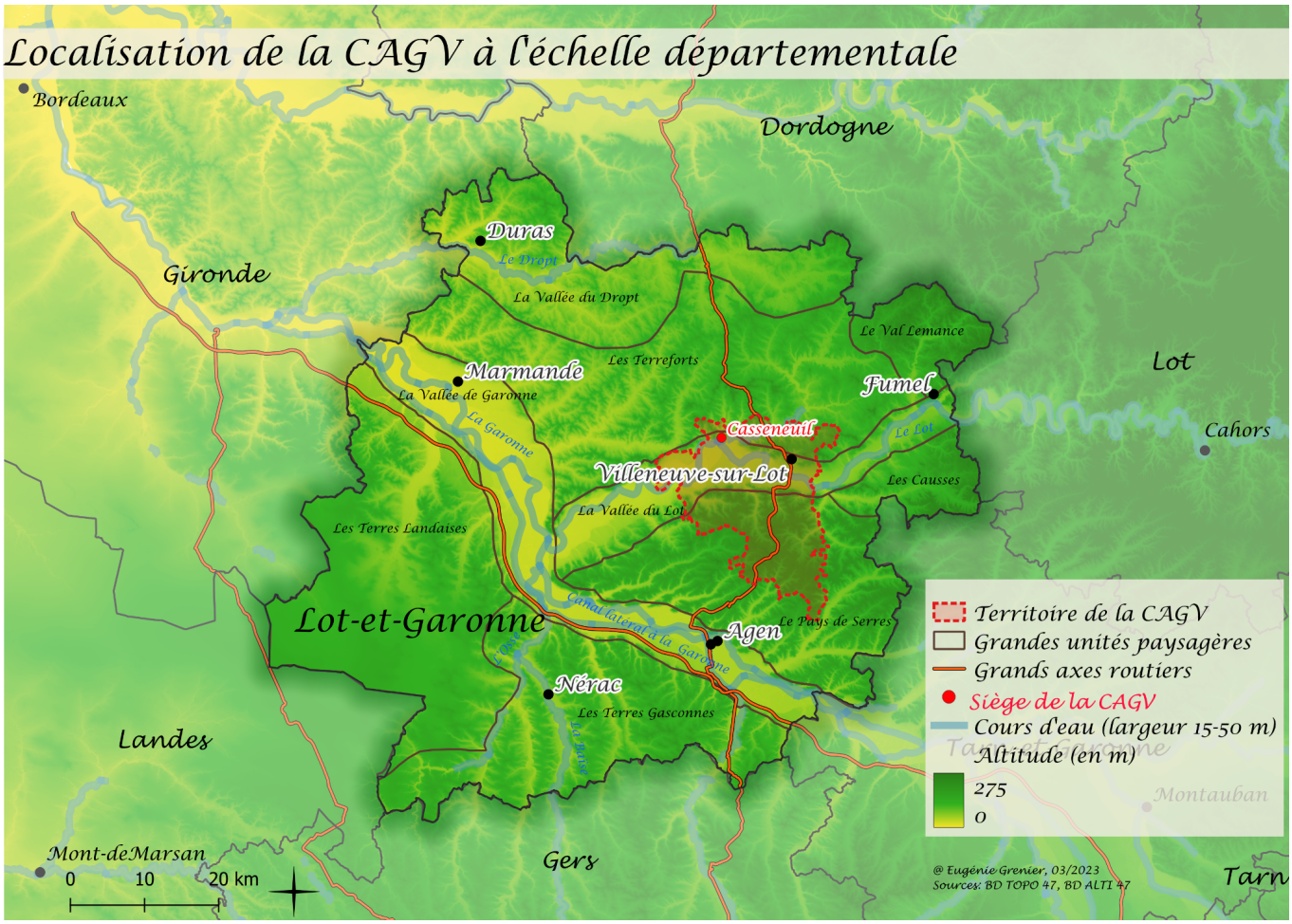

@Eugénie Grenier, 2023

Comme on peut le voir sur la carte ci-dessus, le Lot-et-Garonne présente de **nombreuses unités paysagères**. Les terres Landaises, Gascogne, le Pays de Serres, les Causses, les Terreforts, la vallée du Dropt, de Garonne, du Lot et le Val de Lémance qui confèrent au territoire une diversité paysagère. Comme l'a rappelé la chargée de mission site Nature 2000 : « ***on a une présence de sites remarquables pour leur biodiversité en Lot-et-Garonne, et notamment sur le territoire de la CAGV*** ».

Dans la CAGV, l'activité agricole se répartit localement en trois zones distinctes : dans **le Pays de Serres**, dans **la Vallée du Lot** et sur **les coteaux molassiques** dans le piémont des Terreforts. D'après le PLUi de la CAGV, la présence agricole est surtout affirmée dans le secteur côteau nord. L'artificialisation du sol est à l'inverse très présente sur la vallée du Lot. Le croquis ci-dessous présente la situation géographique à l'échelle locale des trois entités paysagères de l'EPCI.

Figure n°6 : Trois entités paysagères distinctes en Grand Villeneuvois

@Eugénie Grenier, 2023

1. **La vallée alluviale du Lot** représentée en bleu, l'axe central et structurant du territoire, large de 3000 mètres : Une vallée en auge qui scinde le plateau calcaire d'est en ouest où se situent trois villes portuaires: Villeneuve, Casseneuil et Sainte-Livrade. L'agriculture s'est développée en plaine avec une dominante arboricole et maraîchère. Le PLUi la présente comme « la colonne vertébrale du Grand Villeneuvois, au fondement de l'implantation humaine et du dynamisme économique (agriculture et commerce) ». Cette plaine, traversée par un réseau dense d'affluents, est caractérisée par une **grande fertilité des sols** et une **densité humaine forte et ancienne**. Historiquement bastion de l'agriculture du Grand Villeneuvois, elle est aujourd'hui moins cultivée que le Pays de Serres avec une urbanisation qui a progressé.

Photographie n°5 et n°6 : Champs cultivés à Allez-et-Cazeneuve, dans la plaine fertile et alluviale de la Vallée du Lot (à gauche), bord de Lède à Casseneuil (à droite)

La vallée du Lot est un espace hydrophile et fertile qui présente des aménités naturelles les long des cours d'eau.

@Eugénie Grenier, 2023

2. **Le Pays de Serres** représenté en vert et situé à l'extrémité occidentale du Quercy blanc : une succession de plateaux calcaires qui s'élèvent jusqu'à 200 m d'altitude au sud du territoire et marqués par la présence de combes et de lacs collinaires. L'habitat y est beaucoup plus **dispersé** et moins concentré qu'en vallée du Lot. On observe une alternance de grands champs et de boisements. Le relief y est rythmé par une alternance de pech et de versants qui font du Pays de Serres un paysage ouvert de grandes prairies bordées par une végétation bocagère. Cependant, comme le rappelle le PLUi, **le paysage se ferme** de plus en plus, on observe un « enfrichement des pentes abruptes » et une impression de « délaissé ». Les

photographies ci-dessous illustrent ainsi cette diversité paysagère qui mêle haies, champs cultivés, prairies, ainsi que le phénomène de reconquête forestière.

Photographie n°7 : Champs cultivés, haies et forêt dans le Pays de Serres, à Pujols

@Eugénie Grenier, 2023

Photographie n°8 et n°9 : Agriculture dans le Pays de Serres, Pujols

@Eugénie Grenier, 2023

3. **Les coteaux molassiques** représentés en marron : des plateaux qui se déclinent en collines « verdoyantes, cultivées et boisées » d'après le PLUI. L'habitat « suit les axes routiers qui connectent le reste du territoire à Villeneuve, ou se dispersent sur les reliefs ».

Figure n°7: La Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois

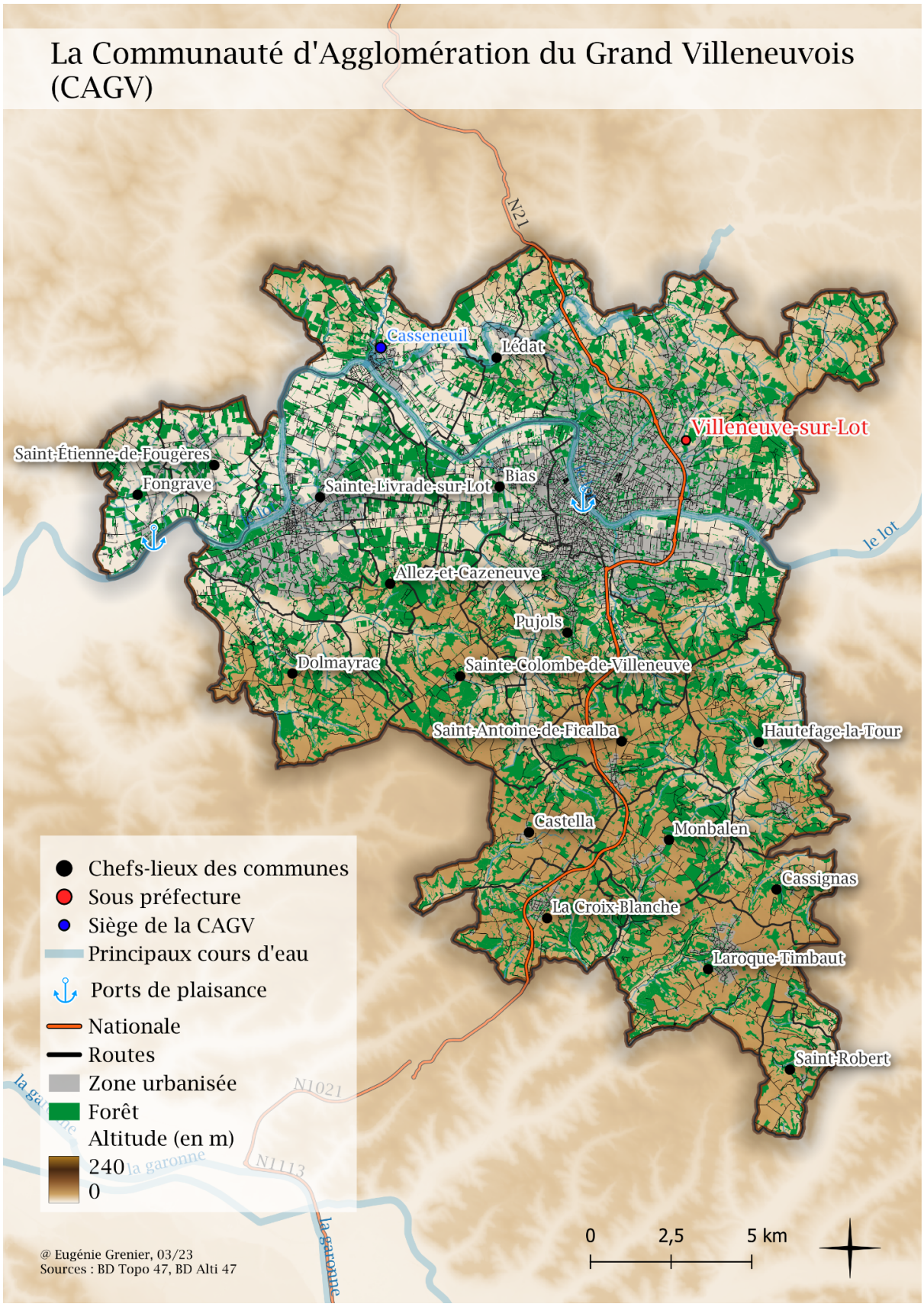

@Eugénie Grenier, 2023

La carte des 19 communes de la CAGV ci-dessus permet d'observer à l'échelle locale la répartition de ces différentes entités paysagères du territoire. Notons en premier lieu que les principaux bourgs se concentrent le long de La Vallée du Lot, **l'axe historique du développement du commerce fluvial puis routier.** Le développement des autres bourgs étant dû à la proximité avec Agen. Les communes de Saint-Antoine de Ficalba, de la Croix Blanche et de Laroque Timbaut ont d'ailleurs parfois été qualifiées de « ***communes dortoirs*** » pour la ville d'Agen. L'aplat de couleur gris qui représente l'urbanisation est donc concentré le long de la Vallée du Lot et autour des communes de Sainte-Livrade, de Casseneuil et de Villeneuve-sur-Lot. D'ailleurs, même si **la SAU agricole recouvre 53% du territoire**, l'emprise agricole varie fortement d'une commune à l'autre. **Plus l'on se rapproche de la Vallée du Lot et moins l'emprise agricole est importante**. Pujols compte par exemple 40% de SAU, Villeneuve-sur-Lot 43%, Sainte-Livrade et Allez-et-Cazeneuve 48%. A l'inverse, les communes les plus éloignées de centre de l'agglomération, comme le rappelle le PLUi, ont les emprises agricoles les plus élevées : Saint Robert compte 71% de SAU, Cassignas 69%, Dolmayrac 68%, Saint-Etienne-de-Fougères et Fongrave 63%...

On peut également noter que **la couverture végétale** a toute son importance au sein du territoire, et plus particulièrement au sud dans le Pays de serres. Ce territoire présente comme on a pu le voir, une alternance de grands champs et de boisements à l'inverse des collines cultivées et peu boisées du nord.

Les productions agricoles sur le territoire

Lors de l'enquête qualitative réalisée du mois de mars à juillet 2023, tous les acteurs sans exception ont qualifié l'agriculture sur le territoire de « ***diversifiée*** ».

Selon un adjoint au maire de la commune de Villeneuve-sur-Lot rencontré en mai 2023 : « ***L'agriculture sur le territoire est diversifiée avec peu d'élevage et une orientation arboricole grande culture. On a des serristes qui sont capables de produire d'excellentes fraises à partir de janvier et des super tomates avec Rougeline*** [4]***.C'est un département qui a 80 productions agricoles différentes. Dans le département tout pousse et tout y vit*** « . Un des fondateurs de Terres du Sud[5] rencontré en mai 2023, a même affirmé qu'en Lot et Garonne on produisait « ***tout sauf de la banane !*** ». Selon un membre du FDCUMA47, cette diversité permet d'ailleurs de « ***s'assurer une certaine stabilité en cas de filière en difficulté*** ».

Le traitement de l'enquête qualitative, réalisée auprès des agriculteurs membres du **réseau Fermes de Lot et Bastides**, a également soulevé cette **diversité** en matière de production agricole. Une exploitation sur deux est tournée vers la polyculture ou le polyélevage, ainsi sur 11 exploitations enquêtées, on retrouve 4 exploitations qui pratiquent le maraîchage, la production de céréales et l'élevage. Sur 11 exploitations, 4 d'entre elles font de l'arboriculture, deux exploitations font respectivement du vin et de la bière et enfin une exploitation est spécialisée dans la multiplication de semence.

Cette diversité de productions se retrouve **au sein même des exploitations**. En effet, au sein des 4 exploitations tournées vers le maraîchage, certaines pratiquent du maraîchage bio, d'autres

[4] La SAS les Paysans de Rougeline est un producteur de fruits et légumes du Sud de la France dont le siège est basé à Marmande. Le groupe représente environ 3000 emplois

[5] Terres du Sud est un groupe coopératif agricole créé et détenu par les agriculteurs et qui est un des premiers employeurs du Lot-et-Garonne

conventionnel, certaines font surtout de la fraise, d'autres produisent une grande diversité de fruits et de légumes, parfois en plein champs ou parfois hors-sol.

Il en va de même pour les exploitations tournées vers l'arboriculture, qui ne s'arrêtent pas à une seule production, on retrouve alors de la prune, de la noisette, et de la noix. Les producteurs de céréales ne produisent pas non plus qu'une seule espèce, notamment pour ne pas appauvrir les sols.

Au niveau de l'élevage, on retrouve majoritairement des producteurs de bovins viande et de volaille (oies et canard).

Photographie n°10, n°11, n°12 : Élevage de Blondes d'Aquitaine à Casseneuil pratiquant également la polyculture (viticulture, céréaliculture, arboriculture).

@Eugénie Grenier, 2023

Le graphique ci-dessous synthétise l'ensemble des résultats obtenus concernant la question des orientations en matière de production au sein de l'enquête.

Figure n°8 : Diagramme sur les types de production, traitement de l'enquête qualitative auprès des agriculteurs du réseau fermes Lot et bastides

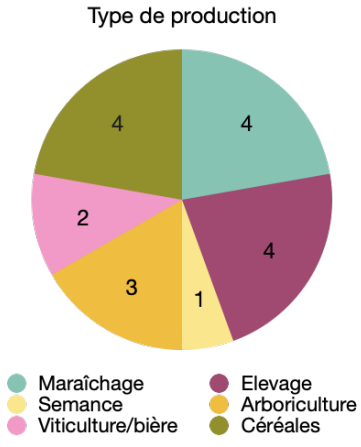

@Eugénie Grenier, 2023

Cette diversité en matière de production agricole se retrouve d'ailleurs dans **les orientations technico-économiques du territoire**. Les diagrammes ci-dessous, issus de la Fiche territoriale synthétique RA 2020 « CA du Grand Villeneuvois » d'Agreste, illustrent cette diversité. En effet, on retrouve sur le territoire la pratique de la grande culture, de l'arboriculture et de l'élevage comme l'a rappelé l'adjoint au maire interrogé. L'élevage d'équidé et la viticulture étant notables.

Le diagramme de droite révèle également que même si l'ensemble des productions départementales sont représentées ici dans le Grand Villeneuvois, c'est surtout **la filière arboricole** qui domine en matière de Production Brute Standard (PBS).

Figure n°9 : Orientation technico-économique du Grand Villeneuvois, Agreste, recensement agricole 2020

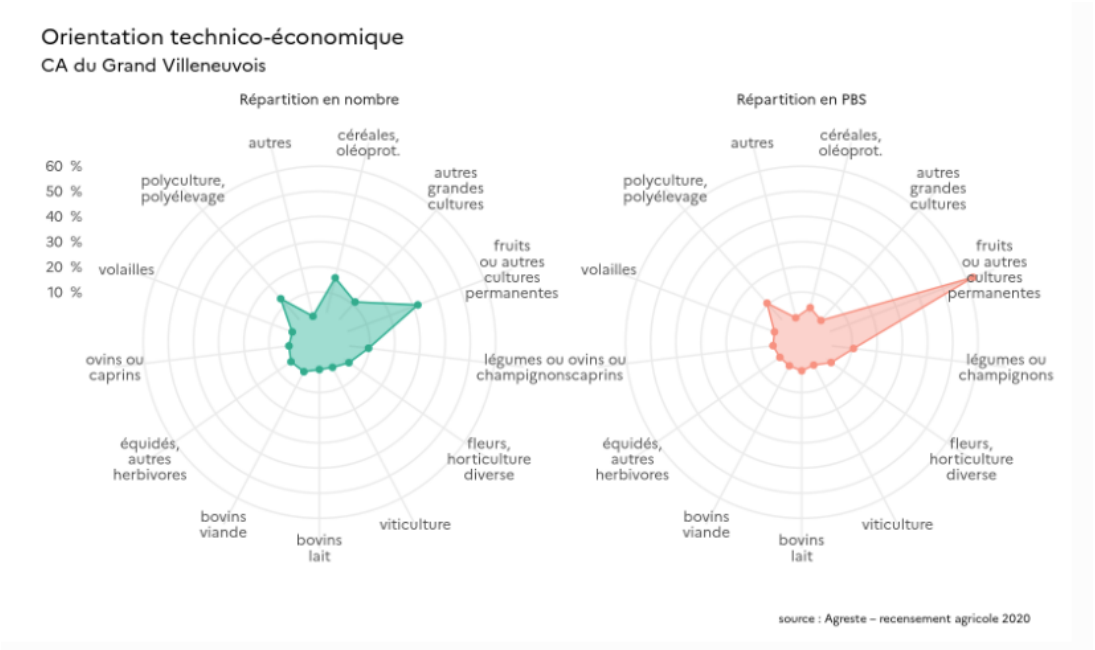

@Agreste, 2020

Le tableau ci-dessous et issu de la même source, permet d'observer cette diversité agricole. Sur 468 exploitations en 2020, 129 font de la grande culture, 148 de l'arboriculture, 65 du maraîchage, 53 de l'élevage (bovin, équins, ovins…) et 61 de la polyculture et/ou du polyélevage. Le reste des exploitations ont une orientation viticole (6) ou considérée comme « non classée », selon la nomenclature d'Agreste. Cette diversité de productions se retrouve d'ailleurs **dans le paysage agricole**, comme on a pu le voir précédemment, où se côtoient vergers, prairies, champs cultivés et serres.

Tableau n°1 : Tableau des OTEX de la CAGV, Agreste, recensement agricole 2020

Orientation technico-économique (OTEX)

Orientation technico-économique
CA du Grand Villeneuvois

	exploitations		SAU (ha)		UGB		ETP		PBS (k€)
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2020
total exploitations *dont*	**629**	**468**	**18 903**	**17 346**	**7 947**	**5 335**	**1 160**	**1 031,7**	**81 884**
céréales et/ou oléoprotéagineux	102	76	3 704	4 118	84	143	67	56,5	3 414
autres grandes cultures	56	53	1 102	931	128	s	47	39,4	1 290
fruits ou autres cultures permanentes	180	148	6 182	6 216	1 075	845	402	331,4	51 347
légumes ou champignons	40	45	217	208	12	2	252	331,0	8 782
fleurs et/ou horticulture diverse	26	20	213	197	3	0	88	99,7	3 430
viticulture	11	6	110	57	5	s	9	6,7	227
bovins lait	9	4	770	532	1 151	749	20	7,4	1 116
bovins viande	28	15	893	543	795	553	26	13,1	474
bovins mixtes	s	s	s	s	s	s	s	s	s
équidés et/ou autres herbivores	29	17	398	440	497	410	52	36,2	453
ovins ou caprins	12	10	317	496	472	683	12	9,9	1 220
porcins	–	s	–	s	–	s	–	s	s
combinaisons de granivores (porcins, volailles)	s	–	s	–	s	–	s	–	–
volailles	25	7	377	190	817	497	31	9,6	1 295
polyculture et/ou polyélevage	94	61	4 472	3 395	2 719	1 430	150	88,4	8 814
non classées	13	3	96	14	0	0	2	0,4	0

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes
s : secret statistique
– : pas de données

@Agreste, 2020

Malgré cette diversité en matière de production, **trois OTEX** demeurent tout de même prédominants sur le territoire : **la grande culture et polyculture/polyélevage**, **les fruits** et **le maraîchage**. D'après le tableau ci-dessus du dernier recensement agricole, les céréales et/ou oléoprotéagineux ainsi que les autres grandes cultures représentent 29% de la SAU en 2020, les fruits ou autres cultures permanentes 35% et la polyculture et polyélevage 19%. Notons que la part de la SAU dédiée à la grande culture a baissé ces dernières années. Au recensement agricole de 2012 elle constituait 55 % de la SAU soit une surface de 9750 ha. Le maïs a d'ailleurs été délaissé sur les terres les plus difficiles à irriguer selon

le PLUI, au profit d'autres cultures moins gourmandes en eau comme le tournesol. L'arboriculture a elle augmenté de 20 600 ha, et est passée en 2012 de 15% de la SAU à 35% en 2020. La production dominante demeure **la prune d'ente**, viennent ensuite **les pommes** et **les fruits à coque**.

Cette diversité agricole confère au territoire un paysage particulier. La photographie ci-dessous a été prise sur une exploitation de Casseneuil, qui perdure depuis 8 générations. On y retrouve en son sein un élevage de Blonde d'Aquitaine (30 à 35 vêlages par an), 22 ha de prune d'ente pour le pruneau d'Agen via la coopérative France Prune, 28 ha de vigne pour les Caves du Marmandais, 6 ha de vigne Bio pour le jus de raisin et Jus du Soleil, et une production de céréales pour l'alimentation des animaux de l'exploitation.

Photographie n°13 : Photographie d'une exploitation en Grand Villeneuvois : Illustration de la diversité agricole et paysagère du territoire

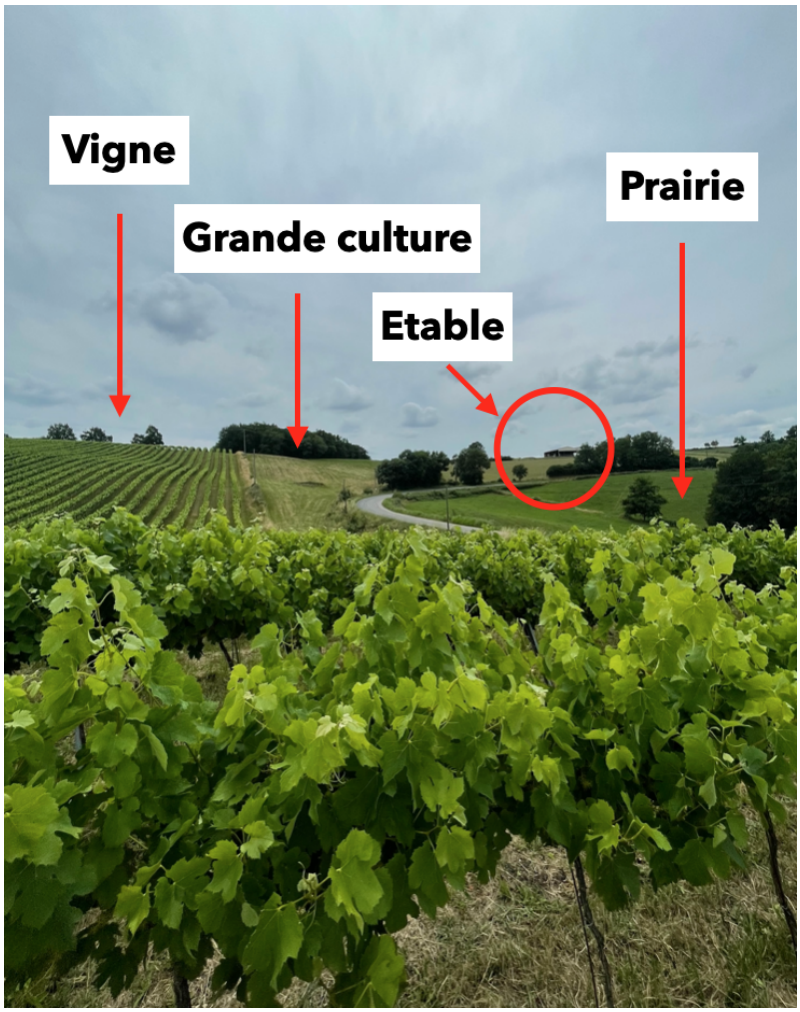

@Eugénie Grenier, 2023

Les labels

La filière agricole sur le territoire présente également des productions agricoles de qualité, valorisées et protégées par **les signes d'identification de qualité et d'origine (SIQO).**

Selon l'INAO, l'ensemble des communes de l'EPCI peut bénéficier des **IGP** suivantes : l'IGP d'Agenais pour le vin, l'IGP Canard à foie gras du sud-ouest, du Comté Tolosan, du Jambon de Bayonne, du Pruneau d'Agen, de la Volaille de Gascogne. Seule Casseneuil bénéficie de l'IGP d'Agneau du Périgord et seule Hautefage-La-Tour de l'IGP du Melon du Quercy. D'ailleurs, selon le dernier recensement agricole de 2020, sur 468 exploitations, 6 bénéficient d'une AOP, 123 d'une IGP et 24 d'un label rouge. Près d'une exploitation sur 4 est donc sous le signe d'une IGP en Grand Villeneuvois.

Photographie n°14, n°15 et n°16 : Photographies prises sur une exploitation viticole Bio de Casseneuil pratiquant l'agritourisme et bénéficiant du label IGP Agenais.

@Eugénie Grenier, 2023

Un territoire exportateur

Selon La Direction générale des douanes et des droits indirects[6], le Lot-et-Garonne exporte sur une valeur totale de 1 393 151 euros, 417 832 euros de produits issus de la culture et de l'élevage. L'agriculture représente ainsi près de 30% des exportations en 2022. Certaines filières sont plus tournées vers l'exportation que d'autres. Selon un membre de la coopérative Unicoque, « ***50% de la noisette du territoire sont exportés à l'international »***.

2. L'installation agricole : des porteurs de projets motivés

Malgré l'enjeu lié au renouvellement générationnel identifié sur le territoire, des **porteurs de projets** sont tout de même présents. La responsable du développement économique de la communauté de communes Fumel Vallée du Lot rencontrée en mai l'a d'ailleurs rappelé : « ***une tendance à la hausse d'installation de jeunes agriculteurs est identifiée sur le territoire*** ».

[6] Direction générale des douanes et des droits indirects, « Département du Lot-et-Garonne : analyse par produit » URL : https://lekiosque.finances.gouv.fr/site_fr/regions/data_region_produit_pays.asp?lreg=0947&typea=1

Le territoire de la CAGV est d'ailleurs engagé dans le processus d'installation agricole, de transmission des exploitations et de renouvellement générationnel. L'agglomération **alloue une somme de 4500 euros** à ceux qui se lancent en conventionnel et **6000 euros** à ceux qui font le choix de **l'agriculture biologique**. **Le conseil départemental** a également mis en place une aide forfaitaire à l'installation de **6000 euros** en **conventionnel** et de **8000 euros en biologique**. Ces deux aides sont cumulables entre elles et avec la DJA (Dotation Jeune Agriculteur).

Le point accueil installation de la chambre d'agriculture du 47 sur le Grand Villeneuvois a dressé un état des lieux de l'évolution de leur nombre des années 2014 à 2022. Ainsi, **261 porteurs de projets** résidants dans le Grand Villeneuvois ont été rencontrés par la chambre de 2014 à 2022 dans le cadre du Point Accueil Installation, ce qui équivaut à une moyenne de 29 porteurs de projets rencontrés par an. La Chambre affirme que même si l'année 2022 en présente moins, le nombre de porteurs de projets vu au niveau départemental est resté « quasi stable (-7%) ».

La chambre a également dressé une typologie de ces porteurs de projets : 66% sont en moyenne des hommes avec une moyenne d'âge globale de 33,5 ans et de 31 ans en 2022. Rappelons que la limite d'âge pour obtenir la DJA est de 40 ans et qu'elle sera bientôt repoussée à 55 ans avec la réforme de la DNJA en Nouvelle Aquitaine.

Les porteurs de projets rencontrés sont le plus souvent issus du monde agricole. En 2022, sur les 23 porteurs de projets vus, 16 sont fils ou fille d'exploitant, soit 69% (en 2021 ce chiffre était de 56%). Ce sont les **projets maraîchers** qui sont les plus présents, suivis des projets arboricoles. Cependant, comme l'a indiqué le directeur du CFA 47 de Sainte-Livrade, « ***La proportion de hors cadre familial*** [7] ***qui s'installe est en augmentation*** ». Même si cette proportion est en diminution par rapport à l'année 2021, à une échelle de temps plus large, elle serait en augmentation. Les porteurs de projets hors cadre familial, d'après la chambre, « recherchent souvent des propriétés avec **peu de terres** (adaptés aux projets maraîchers en vente directe ou petit élevage), **un accès à l'eau**, et un **bâti suffisant** avec une **maison d'habitation** et si possible un **bâtiment agricole** ». Ils se tournent donc vers **la reprise d'exploitations existantes**.

Ainsi, les fils et filles d'agriculteurs ont tendance à reprendre des expositions familiales plus grandes que les hors cadres familiaux qui ont, de fait, des projets d'installation plus petits et souvent avec des valeurs écologiques fortes liées à l'agroécologie[8] ou à l'agriculture biologique. Sur le terrain, une agricultrice rencontrée au Marché Bio a par exemple précisé que les « ***hors cadres familiaux*** » étaient plus tournés vers la vente directe et vers le maraîchage que les fils et filles d'agriculteurs, car ces modèles de production nécessitent « ***moins d'investissement au départ*** », et qu'ils sont plus sensibles au « ***bio et au local*** ».

[7] Selon la définition nationale du ministère de l'Agriculture, une installation est considérée comme hors cadre familial s'il n'existe aucun lien de parenté entre le repreneur et son cédant, jusqu'au troisième degré collatéraux inclus (cousin germain, oncle ou tante).

[8] D'après Géoconfluences l'agroécologie désigne l'ensemble des pratiques visant à rendre plus durables les systèmes de production agricole. Tirant les leçons des excès et des dérives de l'agriculture intensive, productiviste, elle vise à conserver des rendements plus élevés que dans l'agriculture traditionnelle tout en réduisant le plus possible les effets négatifs de la production sur les milieux. La réduction des intrants, le maintien voire la reconstitution des habitats écologiques, le recours à des variétés ou à des espèces plus rustiques ou moins standardisées, la complantation, sont des exemples de pratiques relevant de l'agroécologie. Certaines « bonnes pratiques » culturales promues par les politiques publiques agricoles, notamment celles de l'Union européenne (PAC), relèvent aussi de l'agroécologie : jachère, bandes enherbées le long des cours d'eau, bandes fleuries, replantage des haies…

3. Le pruneau, un produit phare qui est de plus en plus mis en avant

La filière prune/pruneau en Grand Villeneuvois

Dans l'imaginaire collectif, le Lot-et-Garonne, et plus précisément Agen, sont tout de suite **rattachés au pruneau**. Ces prunes d'ente séchées étaient historiquement embarquées sur des « gabarres » sur la Garonne à Agen. Les produits étaient alors estampillés du nom du port d'expédition et ont donc été associés à cette ville. Selon le secrétaire général du Bureau Interprofessionnel du Pruneau (BIP), rencontré lors d'un entretien qualitatif en mars, les producteurs ont réussi à « ***lier le produit avec le territoire, on pense prune, on pense Agen, et inversement*** ». Le territoire de la CAGV est un territoire « ***qui défend la prune et qui en est fier*** ».

L'Union Européenne reconnaît officiellement l'appellation Pruneaux d'Agen en novembre 2002 et lui attribue une IGP (Indication Géographique Protégée).

Figure n°10 : Zone de production du Pruneau d'Agen sous IGP

Le bassin de production du pruneau d'Agen s'étend sur 6 départements du Sud-Ouest : le Lot-et-Garonne (2/3 de la production), la Dordogne, la Gironde, le Tarn-et-Garonne, le Gers et enfin le Lot d'après le BIP. Seuls les pruneaux issus de cette zone géographique ont droit à l'appellation « Pruneaux d'Agen ».

@Bureau Interprofessionnel du Pruneau (BIP)

46% de la production de pruneau sont donc réalisés dans le Lot-et-Garonne, et toutes les étapes, de la récolte au séchage et au conditionnement sont effectuées dans la zone géographique de l'IGP visible sur la carte ci-dessus.

La filière et ses enjeux ont été présentés au Club entreprendre du 7 Mars 2023 par le BIP. Lors de cette conférence à laquelle j'ai assisté, il a été indiqué que **900 producteurs de prunes d'Ente** étaient dénombrés en France et que **820 étaient engagés dans la démarche IGP**. Ainsi, sur 11 000 ha de vergers, 99% étaient situés dans son aire géographique. En 2022, 20% des surfaces de pruniers d'Entes sont certifiées Agriculture Biologique, soit 11 % de la production totale. La France est donc le 3ème producteur mondial de pruneaux, derrière les Etats-Unis et le Chili, et de loin le 1er producteur européen. D'après le BIP**, 80% des exploitations et des volumes récoltés sont concentrés dans le Lot et Garonne** ! C'est donc 37 000 tonnes de pruneaux et de spécialités à base de pruneaux qui ont été commercialisés en 2021-2022, 70% à destination nationale et 30% pour l'export. Le pruneau est ainsi le seul fruit séché 100% français, de la production à la transformation. Selon le BIP, il s'agit d'un « savoir-faire traditionnel local » et d'emplois « non délocalisables ».

La CAGV est donc nettement **autosuffisante** en matière de production de prune et de pruneau. Selon le secrétaire général du BIP, pour répondre à la demande en Grand Villeneuvois, il faudrait 50t de production de pruneaux, ce qui équivaut donc à 20 ha de pruniers pour produire cette quantité. Et 20 ha de pruniers, c'est seulement 1 ou 2 exploitations ! La taille moyenne d'une exploitation de prune d'ente est de 10 ha en Grand Villeneuvois.

Une nouvelle communication autour de ce fruit séché

Malheureusement, le pruneau bénéficie aujourd'hui d'une **mauvaise presse**. Le BIP s'efforce donc de **relancer toute une communication** autour de ce fruit séché, en appuyant surtout le fait qu'il présente de nombreuses propriétés nutritionnelles, qu'il soit « passe-partout » et qu'il soit un ingrédient à associer dans des recettes salées ou sucrées. En effet, selon le secrétaire général du BIP, « ***la filière pruneau n'a pas assez développé historiquement l'axe tourisme ou marketing, le levier touristique autour du pruneau n'a pas été suffisamment actionné.*** » Toute la communication du BIP a donc été modernisée, en effet, 80% des consommateurs ont plus de 50 ans d'après le secrétaire général, le premier enjeu de la filière est de « ***moderniser l'image du pruneau, la rajeunir, et faire que tous les consommateurs puissent le découvrir et l'aimer*** ».

Outre ce travail de communication réalisé par l'interprofession, d'autres **initiatives locales** promouvant la filière prune sont également notables sur le territoire. La mairie de Villeneuve-sur-Lot associée à l'interprofession a monté l'opération « **un pruneau dans toutes les assiettes des écoliers villeneuvois** ». D'après l'adjoint au maire de la mairie rencontré en mai, cette opération montée en deux mois est un « ***véritable succès pour sensibiliser les enfants aux produits du territoire »***. Un pruneau est distribué par jour aux enfants en tant que dessert, et tous les 15 jours, un plat à base de prune, sucré puis salé, est élaboré dans les cantines du Villeneuvois. Cette opération, avait pour but de faire « ***intégrer ce goût aux enfants et de mettre en avant la filière*** ». Selon le communiqué de presse de novembre 2021 sur l'opération, cette initiative marque l'attachement de la ville à l'un des fleurons de son territoire. Pour l'interprofession représentant les Pruneaux d'Agen, c'est une évidence : « la reconquête des papilles, commence par les jeunes, qui plus est lorsqu'ils sont issus de notre territoire. »

Il est également possible de découvrir l'histoire de ce produit à "la ferme et musée du pruneau", à Lafitte-sur-Lot, une commune rurale à l'ouest de la CAGV.

Photographie n°17, n°18 et n°19 : Ancien four à prune, les plus vieux pruneaux du monde, anciennes affiches publicitaires

@Eugénie Grenier, 2023

4. Des formations agricoles de qualité au rayonnement régional

Outre une agriculture **productive** et **diversifiée**, et une **filière prune/pruneau dynamique**, le territoire dispose également **d'établissements de formations agricoles de qualité via l'AgroCampus 47.** Cet établissement public regroupe plusieurs établissements d'enseignement général, technologique et professionnel et propose des formations ayant trait aux productions agricoles, à l'agroéquipement, à l'alimentaire, au paysage, aux services à la personne, aux métiers du cheval, du commerce etc.

L'Agrocampus est divisé en plusieurs sites dans le département, sur le territoire de la CAGV à Sainte-Livrade-sur-Lot, se trouve **le lycée agricole Etienne Restat** un établissement d'enseignement secondaire qui dispense des formations de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Agricole de la seconde au BTS. Le territoire dispose également d'un **CFA** et d'un **CFPPA**. Selon le directeur de l'Agrocampus, rencontré en avril, l'établissement « ***propose un enseignement de qualité qui a un rayonnement régional, une demande est identifiée dans tous les domaines proposés*** ». Selon le directeur du CFA Agricole de Sainte-Livrade rencontré le même mois, « ***tous les élèves qui sortent de nos formations trouvent du travail, c'est un vrai point fort ! On observe un énorme déficit de salariés dans le monde agricole aujourd'hui, donc tous niveaux confondus, c'est plus de 82% de nos élèves qui trouvent un emploi au bout de 6 mois*** ».

Ainsi, sur le territoire de la CAGV, on dénombre 465 apprentis (170 internes) au CFA, 650 stagiaires au CFPPA, 323 élèves (155 internes) au lycée agricole. L'exploitation de Sainte-Livrade-sur-Lot compte 100 ha de grandes cultures, de maraîchage, de houblon, de pruniers, et de noisetiers. L'exploitation produit également du jus de fruit. Ce site est occupé par 7 permanents, 10 saisonniers et 2 apprentis.

5. L’agro-alimentaire dans le Grand Villeneuvois, une activité indissociable de l’agriculture et un des premiers employeurs du territoire

L’enquête qualitative auprès des acteurs locaux réalisée au cours du stage, a soulevé le fait que **l'agroalimentaire** était vu sur le territoire comme une ***véritable force*** et une ***réelle ressource en matière de développement***. De nombreux acteurs institutionnels et liés au monde agricole ont rappelé la qualité « ***du tissu industriel varié*** » avec des « ***belles entreprises et belles PME qui fonctionnent très bien*** ». L'adjoint au maire de la sous-préfecture du département a même affirmé que l’agriculture sur le territoire était « ***une agriculture de pointe, avec une filière agroalimentaire puissante de transformation par le pruneau*** ».

Cette proximité entre agriculture et industrie se retrouve d’ailleurs même dans le paysage ! La carte topographique ci-dessus confirme bien la proximité entre agriculture et industrie. La zone de Peyremal à Sainte-Livrade-sur-Lot par exemple est à proximité directe de vergers.

Figure n°11 : Carte topographique issue de Géoportail

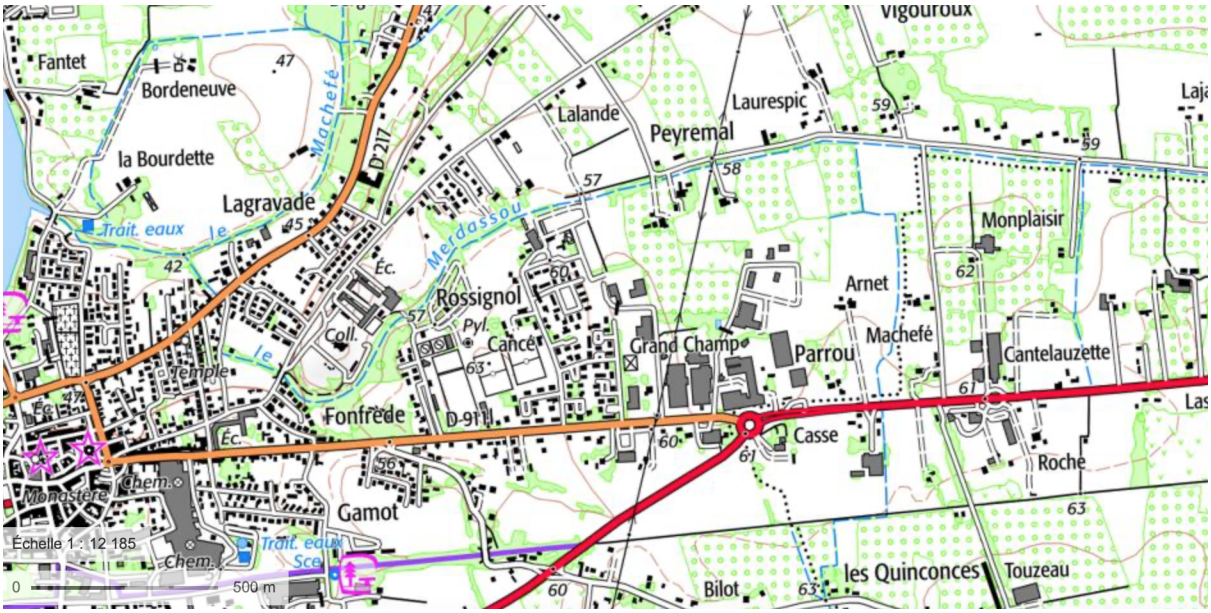

@Géoportail, 2023

Photographie n°20 : Photographie prise dans une zone d'activité en Grand Villeneuvois et qui illustre la proximité entre agriculture et industrie sur le territoire

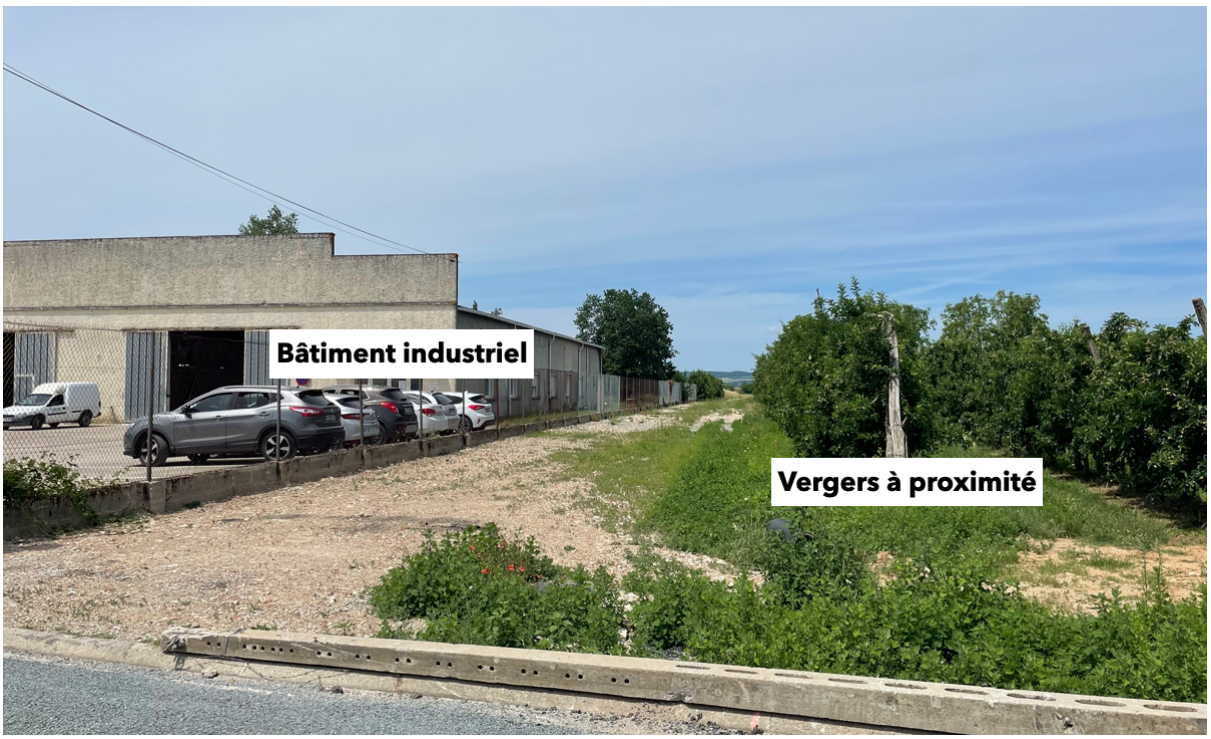

@Eugénie Grenier, 2023

La photographie ci-contre d'un bâtiment industriel de la zone de Peyremail illustre **la proximité directe entre le monde agricole et le monde industriel.**

Même si selon le PLUi environ **3⁄4 des emplois de la CAGV relèvent du secteur tertiaire**, **l'industrie est le second secteur et pèse pour 11% des emplois**. C'est aussi le seul qui n'accuse pas, toujours selon le PLUi, de pertes d'emplois entre 2007 et 2012. **Ainsi, c'est surtout l'agroalimentaire qui a été identifié comme étant l'activité motrice du territoire.**

D'après le projet de territoire du Grand Villeneuvois, le territoire présente « un tissu économique robuste », avec plus de « 1000 entreprises artisanales », de « très nombreux fleurons de l'industrie départementale notamment dans les domaines de l'industrie agroalimentaire et de l'industrie du bois ». Le territoire connaît également une « forte dynamique tertiaire grâce à la présence du siège social de l'entreprise GIFI », qui correspond à plus de 500 emplois sur le territoire. **La présence de pôles industriels et de recherches liés à l'agroalimentaire** est donc une grande ressource économique pour le territoire. Villeneuve-sur-Lot accueille par exemple les sièges sociaux des grandes entreprises de Gifi (distribution de produits à bas prix), de Deuerer Petcare France (Alimentation animaux de compagnie) de Lucien Georgelin céréales (céréales alimentaires sucrées), tandis que Cotolot (pruneau) et Maître Prunille (pruneau, fruits secs et produits dérivés), sont basés à Casseneuil. Ces poids lourds de l'agroalimentaire ont d'ailleurs un très bon ancrage sur le territoire. Maître Prunille, par exemple, a su répondre à une demande sur le territoire en proposant un magasin en vente directe à l'usine, selon le secrétaire général du BIP.

D'autres entreprises sont également notables sur le territoire comme Favols (confiture) et Lou Prunel (pruneau) à Bias, Perles de Gascogne (huiles vierges rares) à Pujols ou encore Benoît de la Lune

(glace et sorbet à Villeneuve-sur-Lot) ainsi que les Vergers d'Escoute (pruneau et produits dérivés à Sainte-Livrade-sur-Lot).

Photographie n°21 : Siège social des Vergers d'Escoute, une entreprise agroalimentaire emblématique du territoire spécialisée dans les pruneaux et les fruits secs

@Eugénie Grenier, 2023

Le secteur coopératif est aussi performant, avec la présence des coopératives agricoles **Terres du Sud**, **France Prune** et **Unicoque**. La présence de **l'Agropole** et de **l'Agrotech** à Agen est également une ressource pour les secteurs de l'agroalimentaire et de l'agriculture sur le territoire. Le chef de projet CADET[9] de la Vallée du Lot rencontré en mai a d'ailleurs affirmé que l'on trouvait toute la chaîne de valeur « ***du producteur à l'industriel, avec l'agropole et le pôle Agri Sud-Ouest Innovation à proximité*** ».

Le secteur agroalimentaire sur le territoire a donc un rôle moteur. Comme le rappelle le PLUi, il est orienté vers les productions locales avec de nombreuses sécheries de pruneaux, mais également d'unités de fabrication (les conserveries de Sainte-Livrade et de Villeneuve-sur-lot), ainsi que de fabrication de produits céréaliers et d'aliments pour animaux de compagnie.

[9] Le contrat néo-aquitain de développement de l'emploi sur le territoire (CADET) est un dispositif spécifiquement dédié au développement économique. Il permet de renforcer l'appui aux entreprises. Le CADET est un dispositif expérimental d'ingénierie territoriale. Il est mis en place sur un territoire en mutation. 8 territoires "fragiles" sont concernés par ce dispositif en Nouvelle Aquitaine

B- Un territoire tourné vers l'agriculture biologique

1. État des lieux de la SAU biologique sur le territoire

D'après les entretiens qualitatifs réalisés, le département du Lot-et-Garonne est considéré comme **pionnier en matière d'Agriculture Biologique (AB).** Le chef de projet Cadet Vallée du Lot rencontré en mai a même affirmé que le Lot-et-Garonne était ***« un département avant-gardiste au niveau du Bio*** ». Rappelons que l'agriculture biologique est un système de production agricole spécifique qui exclut l'usage d'engrais chimiques, de pesticides de synthèses, d'OGM et limite l'emploi d'intrants. Le bien-être animal est respecté et l'usage de médicaments est limité et strictement encadré.

A l'échelle régionale, le 47 est **le 3ème département français en surface bio**. L'agriculture biologique occupe **15,4% de la surface agricole utile (SAU)** selon le communiqué de presse d'Agrobio du 2 juin 2023. Pour information, ce taux est de **9,5% à l'échelle nationale**. La SAU bio est donc de 42 995 ha. Selon les chiffres du Conseil Départemental, 9131 de SAU ha sont en conversion.

Les entretiens qualitatifs ont montré que les acteurs locaux considèrent également le territoire de la CAGV comme tourné vers l'AB. La carte ci-dessous, réalisée à partir des données issues du site web de Solagro et de leur carte interactive Adonis des pesticides, **montre cependant que cela n'est pas tout à fait exact si on compare les chiffres des communes à la moyenne départementale**.

Figure n°12 : Part de l'Agriculture Biologique dans la SAU des communes de la CAGV

Ces données ont été récupérées sur le site web de Solagro, via leur carte interactive. Leur carte interactive était à l'échelle nationale, il était compliqué de visualiser le territoire de la CAGV. Une carte a donc été réalisée à partir de leurs données pour simplifier la lecture.

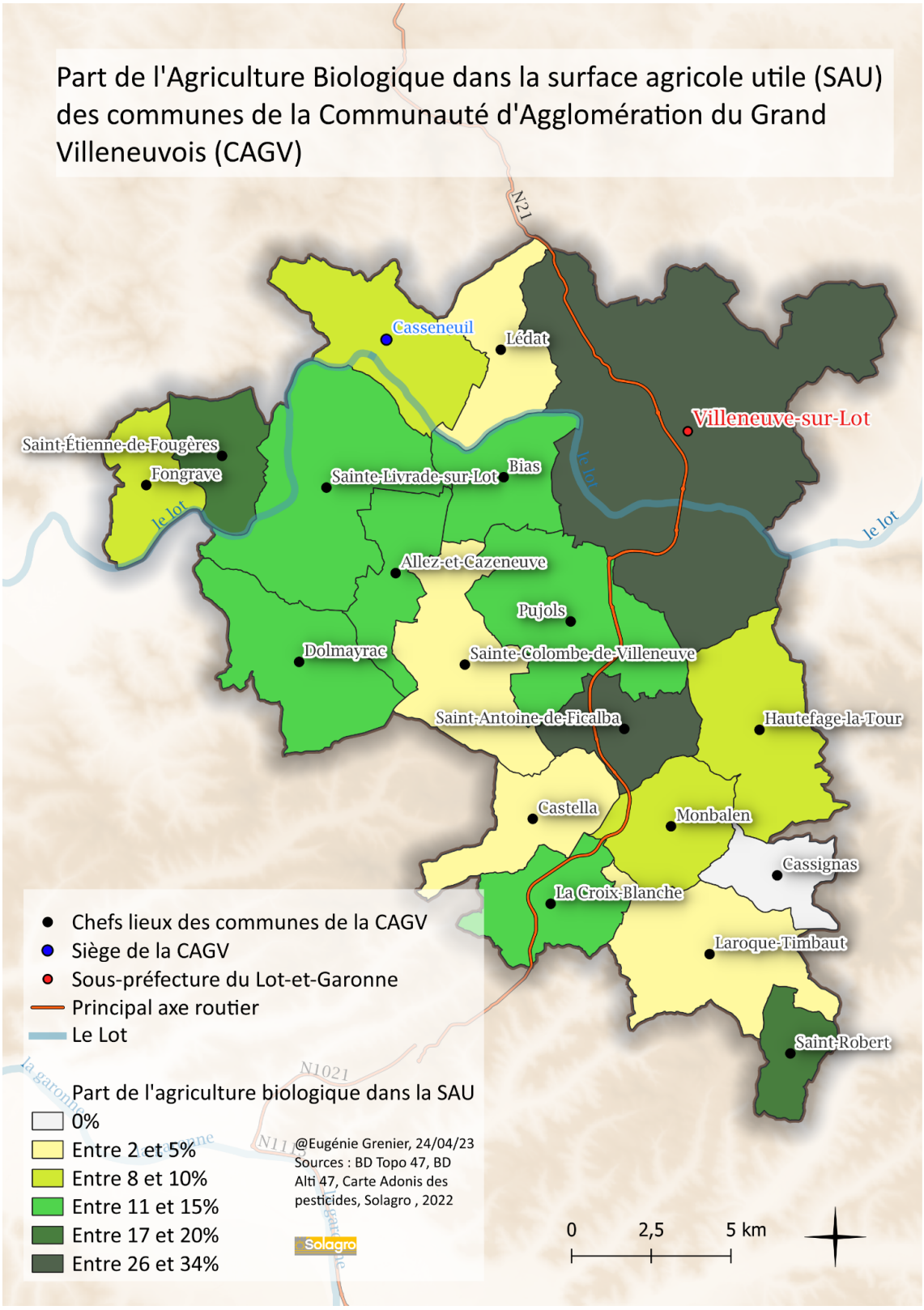

@Eugénie Grenier, 2023

Certaines communes comme Villeneuve-sur-Lot ou Saint-Antoine-de-Ficalba présentent en **effet une part importante de la SAU en AB.** Villeneuve-sur-Lot avec 39% de son territoire dédié à l'agriculture, présente une surface en bio de 26% et est labellisée **Territoire BIO engagé** (tout comme Pujols pour sa part importante de SAU Bio et de produits Bio introduits dans ses repas en restauration collective). Saint-Antoine-de-Ficalba, avec 48% de SAU, en a dédié 34% à l'AB.

Ces taux sont en effet importants **si on les rapporte à la moyenne nationale**. Cependant, ces deux communes font figure **d'exception** au sein de l'EPCI. Sainte-Colombe-de-Villeneuve, le Lédat, Laroque-Timbaut et Castella n'ont qu'entre 2 et 5% de leur SAU en Bio (communes représentées en beige sur la carte). Il en va de même pour Monbalen, Hautefage-la Tour, Casseneuil et Fongrave qui avoisinent difficilement la moyenne nationale avec une SAU en BIO entre 8 et 10% (représentées en vert anis sur la carte). Même si 6 communes ont une SAU en BIO entre 11 et 15% (représentées en vert clair sur la carte), la moyenne de la SAU en Bio à l'échelle de l'EPCI n'est que de 6,3%. Selon Agrobio47, on dénombre alors 65 fermes bio sur 1 175 ha de surface en bio en 2020.

Le territoire du Lot-et-Garonne est en effet **tourné vers la production biologique**, la CAGV l'est aussi, mais dans **une moindre mesure**, avec une moyenne de SAU en BIO plus de deux fois inférieure (6.3%) à la moyenne départementale (15,4%). Rappelons que ces deux collectivités ont d'ailleurs mis en place des aides à l'installation qui sont majorées pour l'installation en agriculture biologique. Cet intérêt pour le Bio s'est d'ailleurs trouvé lors des enquêtes de terrain.

En effet, selon l'enquête qualitative réalisée auprès des agriculteurs du réseau fermes lot et bastides, près d'une exploitation sur deux est labellisée agriculture biologique comme le montre le graphique ci-dessous.

Figure n°13: Graphique représentant les types d'agriculture des fermes enquêtées

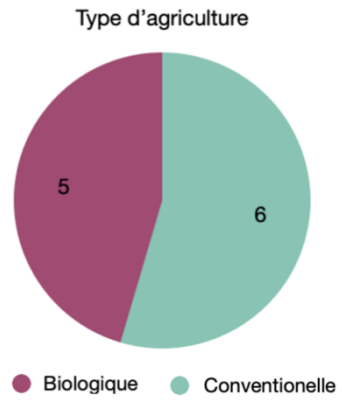

De plus, 3 exploitations sur 6 qui sont en agriculture conventionnelle, ont cependant affirmé le fait qu'elles pratiquaient une agriculture de type « raisonnée ». Selon le point Accueil Installation de la Chambre d'Agriculture, 30% des porteurs de projets envisagent une installation en agriculture biologique en 2019.

@Eugénie Grenier, 2023

2. Le Marché Bio de Villeneuve-sur-Lot : le premier marché Bio de France

Même si **la SAU en Bio du territoire est inférieure à celle du département**, le territoire, via ses acteurs reste cependant **très engagé** dans la dynamique de conversion et de promotion des produits issus de l'agriculture biologique.

Rappelons tout d'abord que c'est à Villeneuve-sur-Lot que se trouve **le plus ancien marché bio de France**. Ce marché, créé en 1975, se tient tous les mercredis matin place d'Aquitaine en centre-ville.

Photographie n°22, n°23 et n°24 : Photographies du Marché Bio, un stand d'agneaux Bio, Les membres de l'association du Marché Bio présentant leur nouvelle campagne de la saison 2023, un étalage de fruits et légumes Bio

@Eugénie Grenier, 2023

En 1975, d'après le dossier de présentation du marché bio de Villeneuve-sur-Lot : « *des producteurs décident de se réunir pour répondre à la demande de consommateurs souvent frustrés de ne pas trouver sur les marchés traditionnels des produits sains et de qualité* ». Avant de devenir hebdomadaire, le marché se tenait tous les 15 jours devant une école pour cibler les enseignants, considérés alors comme une clientèle potentielle. 15 producteurs étaient à l'origine du marché, aujourd'hui ils sont près de 30 : on y retrouve du maraîchage, des fromages, du vin, de la viande, et même un stand qui diffuse de la musique

sur des vinyles tout en vendant des pâtes artisanales. Les producteurs sont pour la plupart du Lot-et-Garonne, mais certains viennent de Dordogne ainsi que du Tarn-et-Garonne. Le territoire a d'ailleurs reçu **le label de territoire bio engagé**, décerné à la commune de Villeneuve-sur-Lot le jour des **40 ans du Marché Bio.**

Selon un viticulteur bio rencontré en mars, le territoire a largement été influencé dès le départ par l'agriculture biologique. Selon lui, c'est ***le déclin du bastion industriel de Fumel*** qui a ancré tout une population urbaine au territoire. Cette forte implantation industrielle locale aurait donc développé une agriculture de proximité. Les enjeux environnementaux engendrés par le déclin de l'usine de Fumel et les activités métallurgiques qui y étaient associées, a également été un facteur d'engagement dans la production bio, pour les producteurs, mais aussi pour les consommateurs, soucieux alors de consommer sain et local.

Les producteurs bio du territoire sont très investis dans le développement et la promotion de cette filière. Selon un multiplicateur de semences, ***« l'agriculture bio et locale est la seule solution*** ! ». L'association des producteurs du Marché Bio est d'ailleurs très encline à faire évoluer ce marché qui tend à « ***s'enliser*** ». J'ai pu les rencontrer de nombreuses fois lors de réunions dédiées aux perspectives du marché. **Un plan opérationnel** est en train de se construire en partenariat avec la CAGV pour **aider les producteurs** à gagner une **clientèle plus jeune** et à **renouveler leur offre notamment en matière d'animation** (animation musicale, offre en restauration sur place). Des efforts de signalétique et de communication sont également en cours pour lui donner plus de **visibilité**.

Ces opérations entrent dans le cadre du PAT qui a vocation entre autres, rappelons-le, à recréer du lien entre le producteur et le consommateur via les circuits courts.

C- Un territoire où se développe la vente des produits en circuits courts

D'après Noé Guiraud, Vincent Laperrière et Juliette Rouchier dans Une *géographie des circuits courts en région Provence-Alpes-Côte d'azur État des lieux et potentialités de développement*[10] : « depuis les années 2000, en France, et plus généralement dans les pays occidentaux, **un grand nombre d'initiatives de commercialisation alimentaire se développent sur le principe de la proximité**. Ces initiatives sont issues d'une **prise de conscience sociétale** des conséquences de l'alimentation pour notre santé, mais aussi de **l'impact environnemental et social** de l'agriculture et de la grande distribution (distances kilométriques du producteur au consommateur, prix d'achats à perte pour les producteurs, gaspillage de produits, etc.). »

En France, **les circuits courts** sont définis par l'administration[11] comme des « **modes de commercialisation correspondant à une vente présentant un intermédiaire au plus. Toute forme de**

[10] Guiraud Noé, Lapperière Vincent, Rouchier Juliette, « Une géographie des circuits courts en région Provence-Alpes-Côte d'azur. État des lieux et potentialités de développement », *L'Espace géographique*, 2014/4 (Tome 43), p. 356-373. DOI : 10.3917/eg.434.0356. URL : https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2014-4-page-356.htm)

[11] DGCCRF, « Produits commercialisés en circuits courts », 09/09/2022 URL : https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/produits-alimentaires-commercialises-en-circuits-courts-0#:~:text=La%20définition%20des%20circuits%20courts,présentant%20un%20intermédiaire%20au%20plus.&text=Toute%20forme%20de%20communication%20concernant,produits%20du%20producteur%20au%20consommateur.

communication concernant les ventes directes de produits agricoles doit donc correspondre à une remise des produits du producteur au consommateur ».

Ainsi, les consommateurs et les producteurs qui font le choix de ce mode de commercialisation, font le choix d'une « *alimentation et d'une agriculture « alternatives » sur la base de considérations éthiques et politiques – on va jusqu'à parler d'un consumérisme politique concernant les consommateurs* » (Dubuisson-Quellier, Lamine, 2004 ; Deverre, Lamine, 2010 ; Counihan, Siniscalchi, 2013). D'après le rapport « réseau rural français : Feader et circuits alimentaires de proximité » du 20 mars 2013, les circuits courts sont ainsi vus comme « *des **leviers du maintien d'une économie et de services** dans les zones rurales, valorisant une **agriculture locale** et favorisant le **renforcement du lien social*** ».

Le schéma ci-dessous permet de visualiser les différences entre des circuits dits classiques et des circuits courts.

Figure n°14 : Définition d'un circuit court

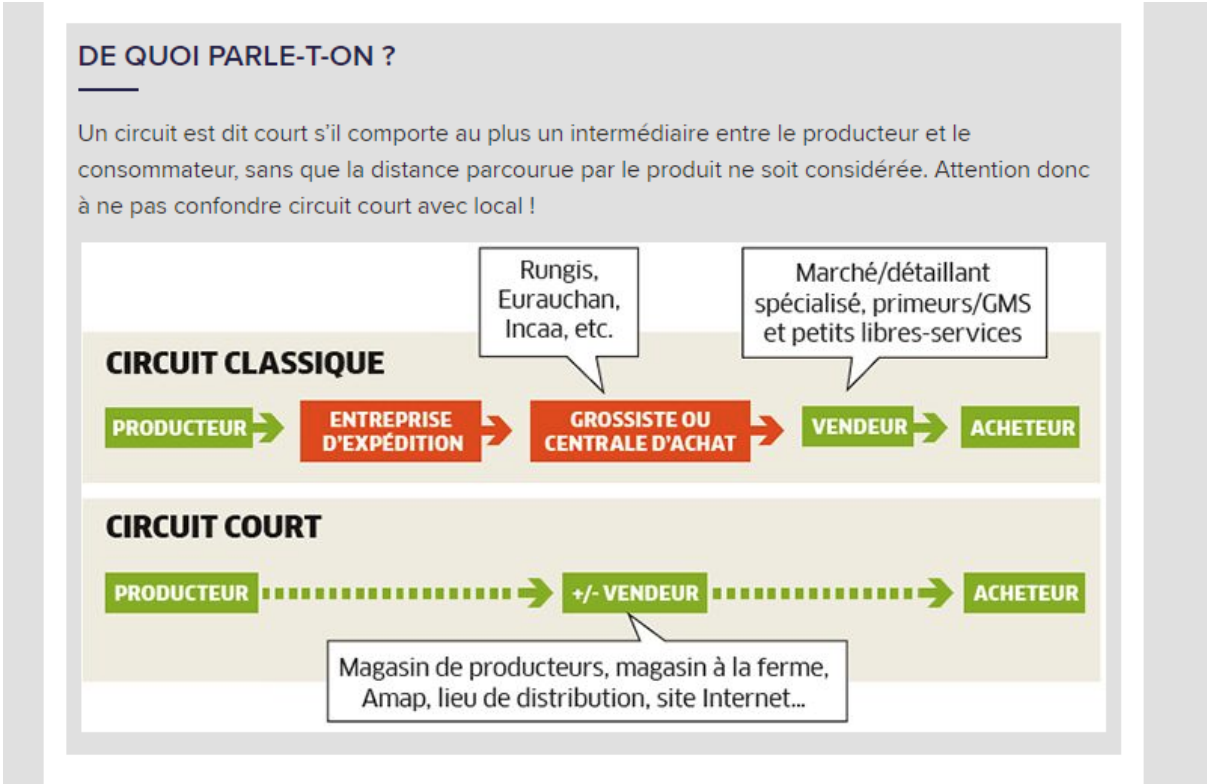

@QueChoisir.Org, Fruits et légumes, à l'heure des circuits courts, 24/04/2018

Ce mode de commercialisation représente un **réel levier de développement** pour l'agriculture locale du territoire, puisque le producteur, en **supprimant les différents intermédiaires**, s'assure un revenu plus juste en empêchant les différents distributeurs industriels de se faire une **marge**. Ce mode de consommation renforce également **les liens** entre le consommateur et le producteur. Le Grand Villeneuvois est très attentif au développement de ces modes de commercialisation sur son territoire. La collectivité structure et anime un réseau de producteurs en circuits courts sur le territoire, **le réseau Fermes de Lot et Bastides**, et assure depuis 2023 une aide à la vente directe. Le PAT du Grand Villeneuvois a la vocation d'œuvrer dans cette même dynamique de développement des circuits courts, qui sont d'ailleurs déjà présents sur le territoire.

1. Des porteurs de projets intéressés par la vente directe

Selon l'enquête qualitative **majoritairement** réalisée auprès des producteurs du réseau Fermes Lot et Bastides, la plupart des exploitants commercialisent en vente directe, à la ferme ou sur les marchés et foires du territoire.

Figure n°15 : Graphique des modes de commercialisations des productions, issu de l'enquêtes réalisées auprès des agriculteurs du réseau Fermes Lot et Bastides

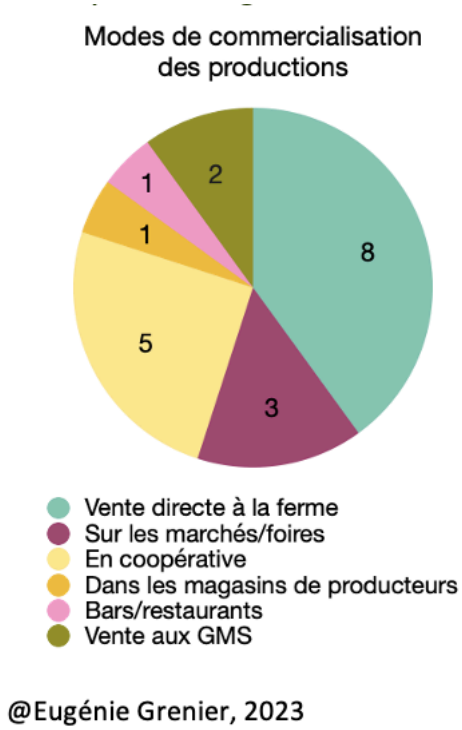

@Eugénie Grenier, 2023

Si le circuit court est ici le mode de commercialisation **majoritaire**, c'est parce que 9 interrogés sur 11 sont **membres du réseau** de circuit court de la CAGV, le réseau Fermes Lot et Bastides. Notons que seulement une minorité se rend jusqu'à Bordeaux ou Toulouse pour vendre leurs produits (2 exploitants) et que la moitié des agriculteurs sont organisés en coopérative.

Cette tendance **vers la vente directe est en hausse**. Selon le Point Accueil Installation de la chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne, 51% de ces porteurs de projets envisagent une commercialisation directe auprès des consommateurs. Cette tendance s'est d'ailleurs retrouvée lors de l'enquête qualitative réalisée auprès des acteurs locaux du territoire. En effet, selon la responsable du Développement Économique d'une communauté de communes voisine rencontrée en mai, « ***Il y a une bonne dynamique d'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire, ils trouvent plus d'intérêt dans le réseau de circuit court que les agriculteurs d'il y a 10 ans.*** »

Figure n°16: Graphique des modes de commercialisation envisagés selon le Point Accueil Installation de 2019 de la Chambre d'Agriculture 47

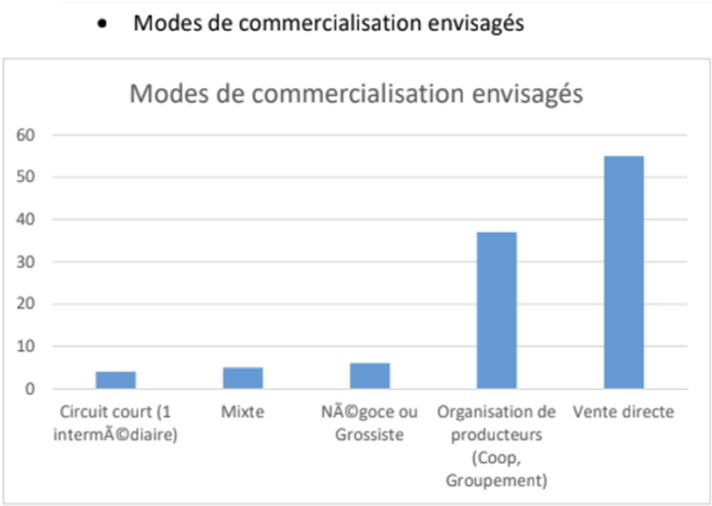

@Chambre d'Agriculture 47, 2021

Le graphique ci-dessus, issu du rapport Actions Installation de la Chambre, montre que c'est bien la vente directe qui intéresse le plus les porteurs de projets.

Selon un producteur de volaille nouvellement installé, la vente directe est en effet le circuit de commercialisation « ***le mieux adapté aux petites fermes qui ont une petite production et qui sont non mécanisées*** ».

De plus, la vente directe attire, elle est dans l'air du temps. De nombreux acteurs locaux ont mentionné la période Covid et un regain pour ce type de commercialisation jugé plus « ***authentique*** » et « ***vertueux*** ». En période de confinement, de nombreux interrogés ont rappelé le fait que dans le Grand Villeneuvois de nombreux consommateurs « ***allaient chercher leurs courses chez le producteur*** ». Selon un producteur membre du réseau Fermes Lot et Bastide, « ***il y a aujourd'hui un public identifié comme voulant manger bio et local »***. Une productrice maraîchère Bio installée à Fongrave a même affirmé que sur le territoire, les circuits courts se développent de plus en plus, et que cela « ***était très positif*** ».

De nombreuses productions orientent ainsi leurs modes de commercialisation en ce sens. De manière générale, les porteurs de projets sur le territoire ont été identifiés comme de « ***jeunes futurs agriculteurs attentifs à la transition écologique.*** » En effet, « ***la demande de la jeunesse change. Il y a une nouvelle volonté de revenir aux petites surfaces avec des modèles plus nourriciers. La jeunesse veut basculer dans un nouveau modèle plus vertueux.*** » selon la maire de Casseneuil rencontrée lors d'une visite de ferme organisée par la CAGV.

En résumé, les porteurs de projets qui se présentent au Point Accueil Installation de la Chambre **envisagent une commercialisation en direct auprès des producteurs**. Ce regain pour la vente directe a été confirmé lors des entretiens qualitatifs auprès des acteurs locaux en lien avec l'agriculture, qui le voient d'ailleurs d'un très bon œil.

2. Les marchés de plein vent du territoire, les marchés gourmands et les marchés de producteurs de pays : des outils qui mettent en avant les productions locales, qui animent le territoire

Les marchés sur un territoire, qu'ils soient de pleins vents, gourmands ou de producteurs, constituent un **outil d'aménagement** et permettent de **dynamiser l'activité commerciale**, notamment des commerces sédentaires situés aux alentours en zones rurales.

Ils représentent avant tout un **facteur d'attractivité touristique** et permettent de **valoriser les productions locales** tout en **créant du lien entre le producteur et le consommateur**.

Les marchés ont connu une certaine décroissance des années 70 à nos jours. Aujourd'hui leur fréquentation semble se stabiliser, après avoir connu un fort regain pendant la période du confinement. Ce regain d'attractivité pour les marchés durant la période Covid a d'ailleurs été évoquée maintes fois lors des entretiens qualitatifs réalisés auprès des acteurs locaux du territoire. Les producteurs s'en souviennent comme d'une période florissante. Selon les chiffres du sénat[12] « *les estimations évaluent entre 10 000 et 12 0000 le nombre de marchés répartis sur l'ensemble du territoire national, dont environ 40% se tiendraient dans des communes de moins de 2000 habitants.* » Les marchés sont également particulièrement présents dans les régions du Sud de la France d'après la même source**. L'ancienne région Aquitaine** accueillerait près de **14,4 marchés pour 10 000 habitants**. Ce qui la place en **troisième positio**n derrière l'ancienne région Poitou-Charentes (17,3) et Provence Alpes côte d'azur (15,8).

Les marchés permettent ainsi de « soutenir l'essor des activités en circuits courts pour les produits alimentaires ». La source ajoute également que « **75% des exploitations agricoles commercialisent leurs produits en circuits courts en 2020**, contre près de 20% dix ans plus tôt ».

Le Lot-et-Garonne n'échappe pas à cette tendance, on ne dénombre pas moins de **105 marchés** sur le territoire, pour 319 communes et 330 159 habitants. Ainsi, il y aurait **un marché pour 3144 habitants** sur le département !

Sur le territoire de la CAGV, on compte **8 marchés traditionnels**. Villeneuve-sur-Lot dispose de **trois marchés annuels** les mardis et samedis matin et **un bio**, les mercredis matin. Un **marché d'été** est également ouvert le vendredi en soirée. Sainte-Livrade, Casseneuil, Laroque-Timbaut et Pujols ont également le leur. Celui de Fongrave est un **marché de producteurs**, il est donc à distinguer des autres marchés puisqu'il est animé par la **Chambre d'Agriculture**. Les marchés des producteurs de pays réunissent uniquement des producteurs locaux engagés dans le respect d'une charte de bonnes pratiques garantissant entre autres la qualité fermière des productions, la saisonnalité, une transparence sur les pratiques agricoles… Tout comme les marchés de plein vent traditionnels et les marchés gourmands qui ont lieu certains soirs d'été, ces marchés sont donc des outils de mise en valeur des productions locales. Selon un adjoint au maire de la commune de Pujols : « ***A Pujols, il y a une réelle volonté de la part de la municipalité de développer et de donner plus d'espaces aux producteurs pour les valoriser face aux revendeurs***. »

[12] Sénat « Soutenir le commerce en milieu rural : 43 mesures déclinées en 10 axes » Rapport d'information n°577 (2021-2022)16/03/2022 URL : https://www.senat.fr/rap/r21-577/r21-5779.html

Outre le fait qu'ils permettent de donner plus de **visibilité aux producteurs** d'un territoire, les marchés sont aussi des **outils d'animation**, qui font vivre les villages et les commerces alentour chaque semaine.

Conclusion de la première partie

Près de **50% de la superficie** du territoire du Grand Villeneuvois est consacré à **l'activité agricole**. Les coteaux molassiques, la Vallée du Lot et le Pays de Serres sont trois zones agricoles distinctes qui confèrent au territoire des entités paysagères particulières entre vallée fluviale, succession de plateaux calcaires et collines boisées. Mais ce qui caractérise avant tout l'agriculture en Grand Villeneuvois, c'est sa **diversité**. Parmi les 468 exploitations recensées par Agreste en 2020, on retrouve **l'ensemble des productions du département** : grandes cultures, arboricultures, polycultures, polyélevages, élevages et exploitations viticoles. Le foncier agricole très prisé avoisine d'ailleurs 9240 € l'ha en plaine. Les terres riches et fertiles du Grand Villeneuvois sont un atout incontestable en matière agricole, tout comme le secteur coopératif du territoire - incarné par la grande coopérative Terres du Sud - et comme les nombreuses entreprises agroalimentaires qui y sont implantées.

Cette première partie avait ainsi pour but de dresser un état des lieux des ressources du territoire, des moyens d'actions et des leviers identifiés et mobilisables pour la mise en place d'un PAT. Outre la diversité agricole, la présence de filières agricoles et agro-alimentaires dynamiques et celle de **porteurs de projets** motivés et intéressés par la vente directe, l'élaboration d'un PAT en Grand Villeneuvois peut également s'appuyer sur **les formations agricoles** de qualité au rayonnement régional et implantées sur le territoire, sur les nombreux **SIQO** recensés, et sur son produit phare, le **pruneau**. La présence de **marchés attractifs** est également un levier mobilisable dans le cadre du développement des circuits courts sur le territoire, tout comme **l'orientation biologique** de nombreuses exploitations, désireuses d'assurer une transition agroécologique.

II- Les problématiques économiques, sociales et environnementales identifiées sur le territoire du Grand Villeneuvois qu'un PAT doit prendre en compte

A- Un territoire mal desservi : des contraintes en matière d'acheminement et de logistique qui nuisent à l'aménagement du territoire

Au premier abord, la question de la **logistique** et de la **mobilité** ne semble pas directement liée au PAT. Un diagnostic territorial du Grand Villeneuvois doit cependant **prendre en compte cette dimension d'enclavement** car celle-ci fait **partie intégrante** du territoire et met en lumière les enjeux auxquels la CAGV est confrontée aujourd'hui.

La CAGV est **en dehors des grands axes de communication**, son réseau de transport en commun est insuffisant et inadapté, et la population est donc dépendante de la **voiture individuelle** pour se déplacer et notamment se rendre au travail. Les habitants de l'EPCI font face à de nombreuses contraintes socio-économiques liées à cet enclavement. **Ces enjeux de mobilité** rendent donc compte de problématiques économiques liées à l'acheminement des productions agricoles et agroalimentaires mais également de problématiques sociales liées à la dépendance à l'automobile. Plus généralement, l'enclavement du Grand Villeneuvois représente un enjeu en matière de développement.

1. Un territoire en dehors des grands axes de communication

L'enquête qualitative auprès des acteurs locaux du territoire a caractérisé le réseau de logistique comme étant « ***insuffisant*** », « ***inadapté*** », voire « ***défaillant*** ». Or, comme l'a rappelé la cheffe de l'alimentation et IAA de la DRAAF rencontrée en avril, le cœur du sujet en matière de développement est bien souvent celui de « ***l'optimisation de la logistique, que l'on soit en circuit long ou court, dans les domaines de l'agriculture et de la distribution***. » **L'élaboration de projets en lien avec la PAT devra donc prendre en compte ces contraintes en matière d'acheminement et de logistique.**

Comme on a pu le voir précédemment, la topographie du territoire notamment en dehors de la vallée du Lot est vallonnée. Les routes épousent alors ce relief et accentuent cette impression **d'enclavement** liée aux accidents topographiques dans le Pays de Serres et sur les coteaux molassiques. C'est donc surtout un réseau de **départementales secondaires** qui quadrillent le territoire à l'échelle de l'EPCI.

Comme on peut le voir sur les deux cartes ci-dessous issues du site web de Géoportail, le territoire de la CAGV n'est pas desservi par un **réseau autoroutier ou ferroviaire TGV**.

Figure n°17 : Carte de localisation à l'échelle de l'Aquitaine, issue du site web de Géoportail

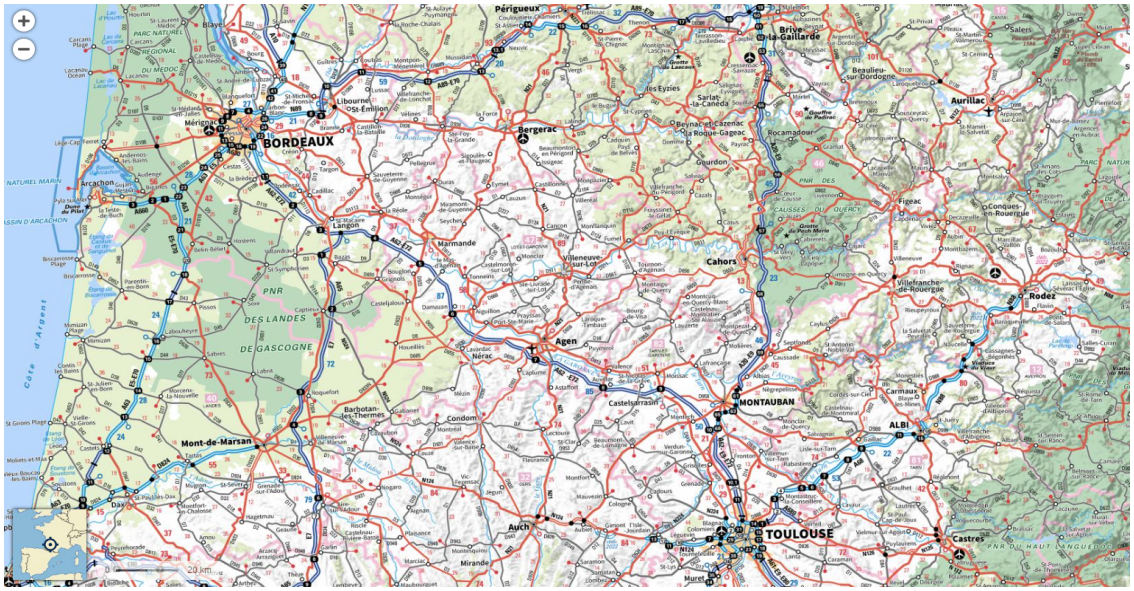

@Géoportail, 2023

Figure n°18 : Carte de localisation à l'échelle départementale, issue du site web de Géoportail

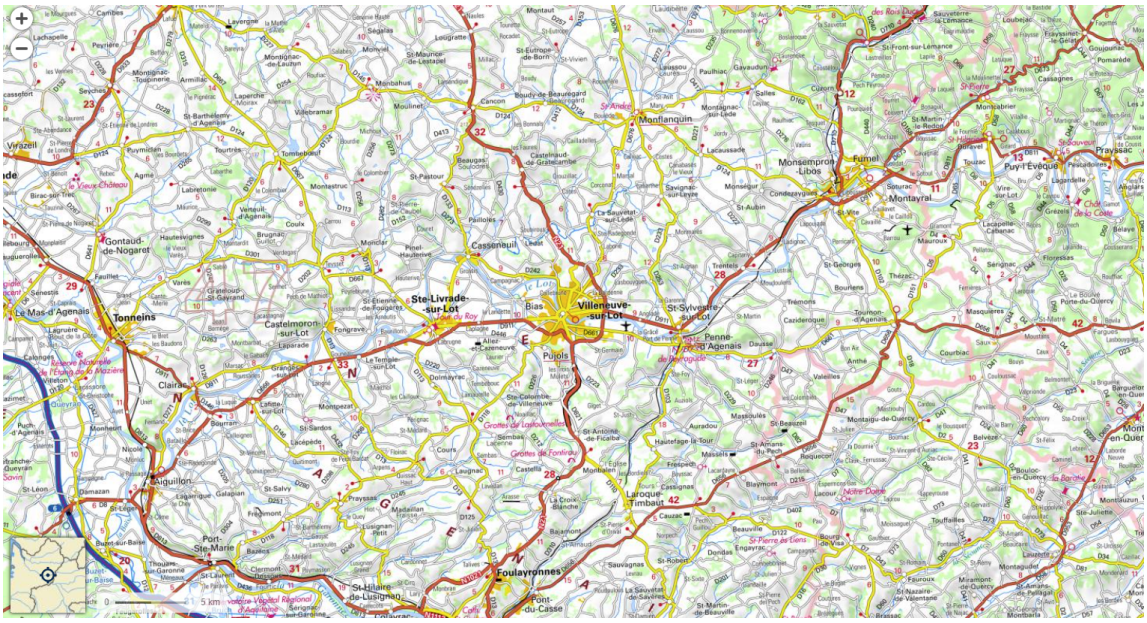

@Géoportail, 2023

La carte ci-dessous à une échelle plus fine appuie cet enclavement et fait d'ailleurs ressortir deux pôles urbains, celui de Sainte-Livrade et de Villeneuve-sur-Lot.

Figure n°19 : Le réseau routier de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois

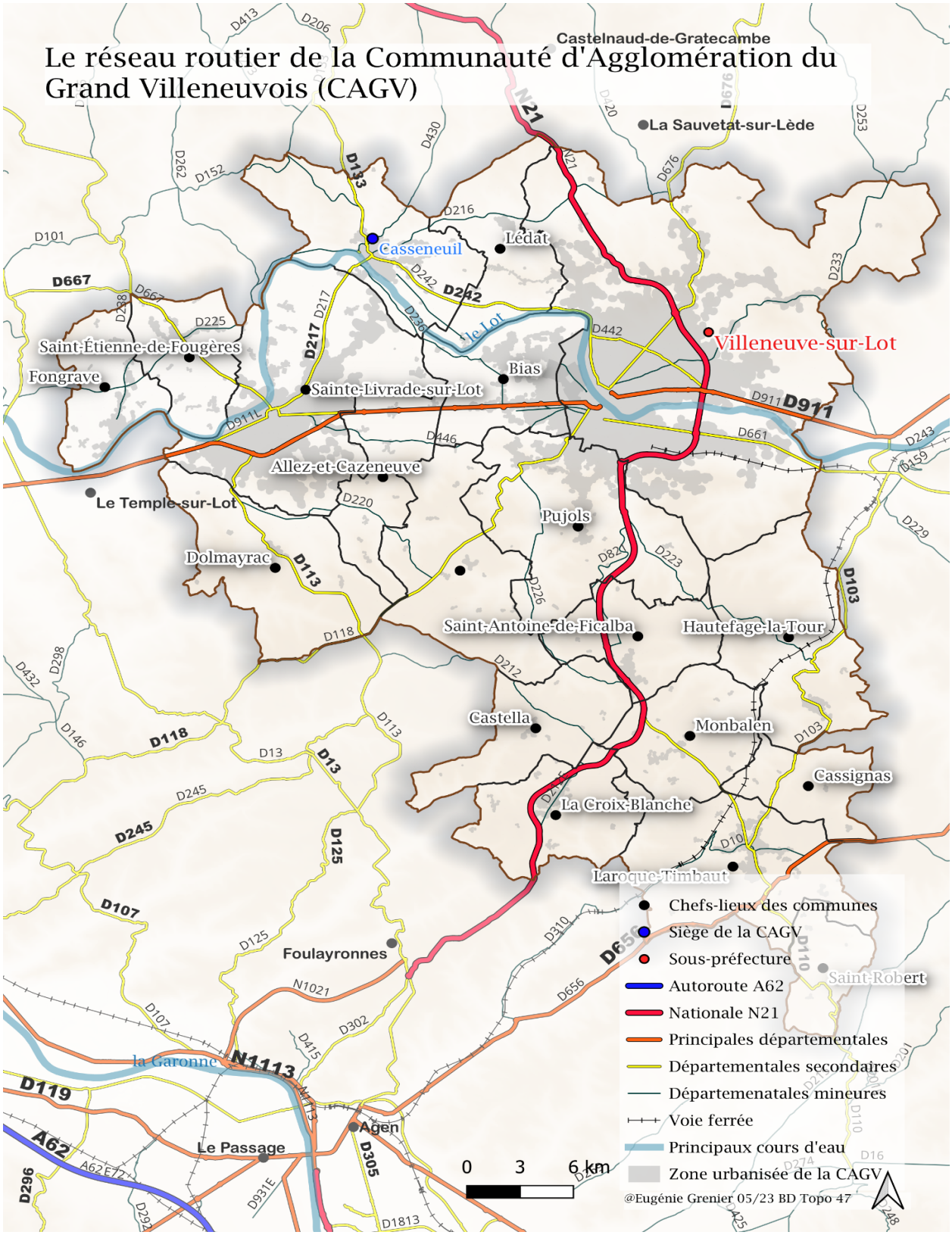

@Eugénie Grenier, 2023

La communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois est desservie par **la nationale N21** reliant Limoges (Haute-Vienne) à Lourdes (Hautes-Pyrénées), représentée en rouge sur la carte. Cet axe routier **majeur** pour le territoire, traverse l'EPCI du Nord au Sud, et passe par la sous-préfecture, Villeneuve-sur-

Lot. L'EPCI est également traversé par la **D911** d'est en ouest, représentée en orange, et qui va du Temple-sur-Lot à Fumel.

Ces deux axes routiers sont les routes les plus importantes et les plus empruntées de l'EPCI. Le reste du territoire est ainsi desservi en majorité par un réseau de **routes départementales secondaires et mineures**. Ces axes permettent de relier les communes rurales aux pôles urbains de la vallée du Lot de l'EPCI, que sont Sainte-Livrade, Casseneuil et Villeneuve-sur-Lot, les trois communes qui concentrent l'activité et l'habitat, comme le montre l'aplat de couleur gris sur la carte ci-dessus. Cependant, il s'agit d'axes routiers mineurs et sinueux qui ne facilitent pas le transport des poids lourds et des véhicules à deux essieux ou plus. Comme l'a rappelé la coordinatrice de FDCUMA47, sur le territoire « ***certaines routes ne sont plus adaptées au passage des engins agricoles*** ».

La CAGV est donc à l'écart des grands axes autoroutiers, comme l'A62 qui dessert Agen. Elle est également à l'écart des grands axes ferroviaires, une petite voie ferrée de TER traverse le territoire, mais ne s'y arrête pas. La CAGV n'est donc pas desservie par des TER ou des LGV/TGV.

L'EPCI est ainsi relativement **en marge du réseau routier français**, son enclavement entraîne de lourdes **contraintes** en matière de logistiques et d'acheminement de productions, notamment dans le domaine agricole, agroalimentaire et commercial. Cette carte met en valeur les deux pôles du territoire, qui concentrent l'activité, la population et les déplacements. On relève donc le pôle de la Vallée du Lot, qui concentre l'activité autour de 5 communes : Sainte-Livrade-sur-Lot, Casseneuil, Pujols, Bias et Villeneuve-sur-Lot. Un autre pôle secondaire est identifié autour de Laroque-Timbaut. L'ensemble de la partie du sud du territoire étant **polarisé par le pôle urbain agenais**.

2. Le règne de la voiture individuelle

Le réseau de **transports en commun** sur le territoire a également été identifié comme **insuffisant**. De nombreuses communes rurales de l'EPCI ne sont que très peu desservies par le réseau d'autobus. La population est donc dépendante à la voiture individuelle. Outre des **conséquences économiques** liées à cette dépendance, des **conséquences environnementales** sont également à noter. Tout comme les contraintes liées au réseau autoroutier, celles liées aux transports en commun et la dépendance à la voiture individuelle sont à prendre en compte dans la mise en place de projets en lien avec le PAT.

Un réseau de transport en commun inadapté au territoire

Le PLUi a publié les résultats d'une enquête faite auprès de 10 entreprises représentant 1100 salariés. Au sein de cette population, près de la moitié des entreprises mettent en avant « un besoin en transport en commun » et 40% souhaitent « un renforcement de la desserte par le réseau régulier ». Un cruel **manque en transport en commun** a donc été identifié sur le territoire. Ce manque a d'ailleurs été évoqué lors de l'enquête qualitative menée auprès des acteurs locaux, qui ont caractérisé l'offre de transport en commun comme étant « ***insuffisante*** » et « ***inadaptée*** ». La densité moyenne de la CAGV en 2019 était de **134 habitants/km2** selon les derniers chiffres de l'INSEE. Cela équivaut à environ 1 habitant par hectare. **Cette densité très faible** ne permet pas la mise en place d'un réseau de transport performant, comme l'a rappelé le PLUi. L'offre de transport se concentre ainsi dans les secteurs les plus denses, comme dans celui de Villeneuve-Bias-Pujols par exemple.

Figure n°20 : Carte du réseau de transport en commun "Elios" sur le territoire de la CAGV

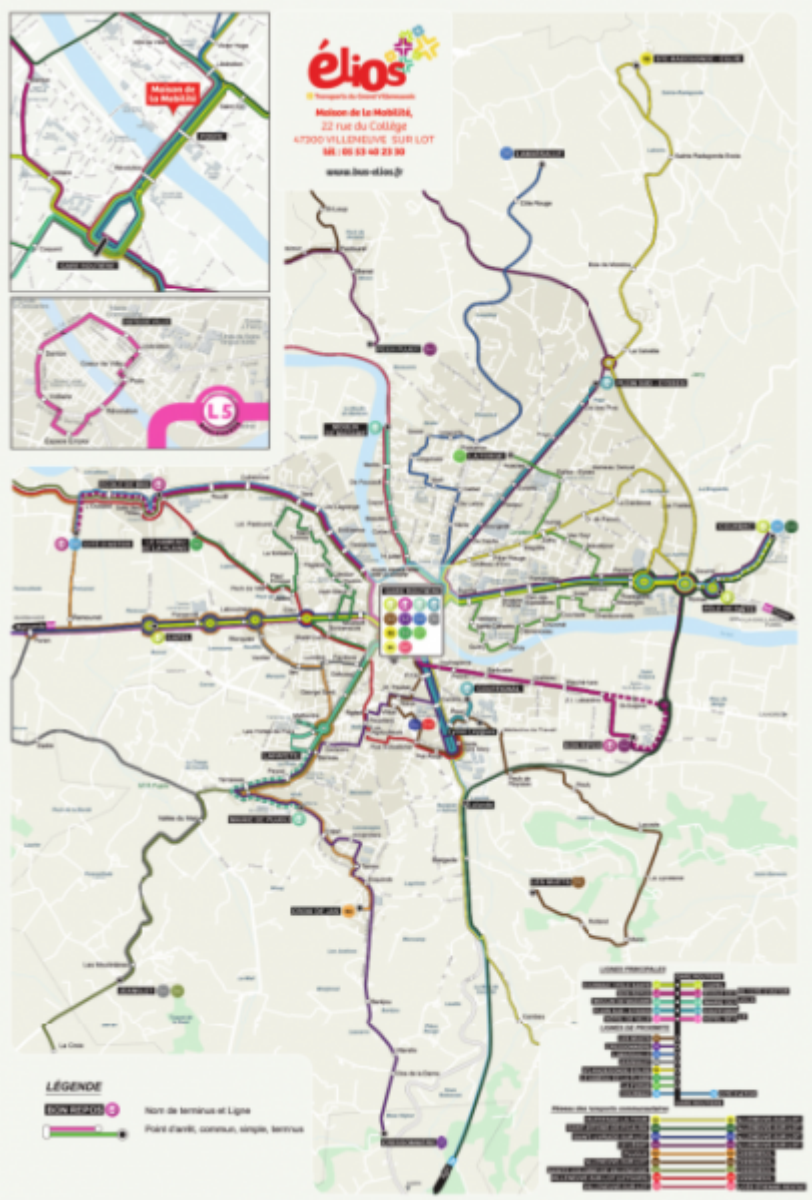

@Bus Elios, 2023

Le plan du réseau de transport en commun ci-dessous montre en effet que seul le pôle Villeneuve-Bias-Pujols est desservi convenablement. Le reste des communes rurales n'est desservi que par une seule ligne au mieux.

Une dépendance à la voiture individuelle

Selon les chiffres de l'enquête du PLUi précédemment citée, et effectuée auprès de 10 entreprises, les employés ayant participé à l'enquête mettent en avant une pratique « hégémonique de la voiture »,

pour plus de **90% des salariés**. D'ailleurs, selon le dossier de l'INSEE sur la CAGV, sur 22 117 ménages en 2019, 19 326 possèdent au moins une voiture soit **87,4% des ménages**. Il est donc nécessaire de trouver des alternatives en matière de mobilité notamment pour les salariés ne disposant pas de voiture individuelle.

Tourisme et voiture

Comme l'a rappelé un viticulteur du territoire rencontré en mars, ***« Il n'y a que l'automobile pour venir sur le territoire, ce qui est un gros problème notamment d'un point de vue touristique***. » Outre des problématiques en lien avec la filière agricole, agroalimentaire, commerciale et de la distribution, cet enclavement au réseau autoroutier ou ferroviaire pose également des contraintes en matière touristique.

3. Villeneuve-sur-Lot, une ville polarisatrice en concurrence avec Agen

Au cours de ces quatre derniers mois passés sur le territoire de la CAGV, j'ai pu remarquer que les habitants du territoire n'avaient que **très peu de lien avec les autres pôles urbains** que sont **Marmande** et **Nérac**. Une réelle scission a été identifiée entre les habitants de la Vallée du Lot, ceux de la Garonne et ceux de la Baïse. Cependant, même si la population ne se rend que très peu dans le marmandais pourtant situé sur la vallée de la Garonne, il a quand même des **liens étroits avec l'Agenais**. Les grandes villeneuvoises et grands villeneuvois se rendent en effet dans l'agglomération d'Agen pour avoir accès aux **enseignes commerciales** qui ne sont pas présentes sur le territoire ou pour se rendre à la **gare ferroviaire** située au nord de la ville d'Agen.

Ainsi, d'après les entretiens, une bonne partie de **l'aire de chalandise de la population du sud de la CAGV est d'ailleurs polarisée par l'Agenais**, qui constitue une destination d'achat. De plus, les habitants du sud du territoire effectuent également des **mobilités pendulaires quotidiennes** puisque l'agglomération constitue un pôle d'emploi important pour le territoire.

Si une scission avec Marmande et Nérac a été identifiée, **les relations avec Agen sont étroites**, notamment pour les habitants du sud de l'EPCI pour qui il est plus simple de se rendre à Agen plutôt qu'à Villeneuve-sur-Lot. Ces dynamiques sont également similaires avec le nord du territoire où l'agglomération de **Bergerac** limite l'aire de chalandise du nord de l'EPCI. A l'échelle de l'EPCI, c'est malgré tout **Villeneuve qui concentre les activités et les flux**. L'analyse du réseau routier l'a d'ailleurs montré, l'essentiel de l'activité au sein de l'EPCI se concentre en Vallée du Lot, espace le mieux servi par le réseau routier.

Si l'on se penche sur la carte topographique au 1/25 000 du territoire, cette armature urbaine concentrée en 3 pôles est bien visible.

Figure n°21 : Capture d'écran de la carte topographique du Grand Villeneuvois à l'échelle de la Vallée du Lot.

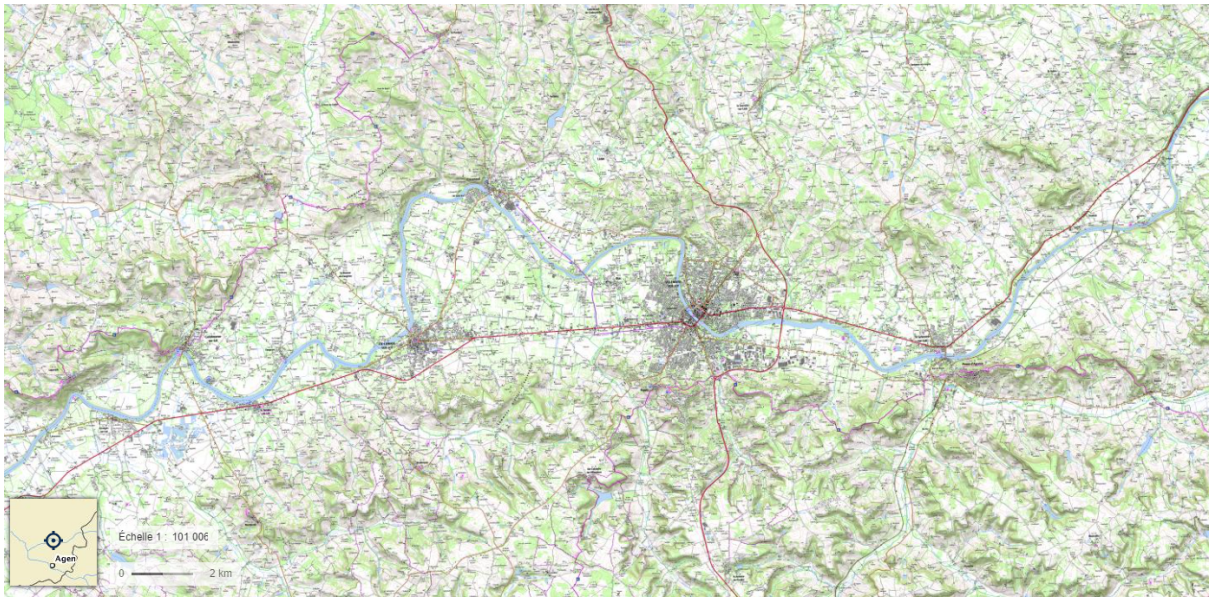

@Géoportail, 2023

La capture d'écran ci-dessus issue du site web de Géoportail met bien en évidence les trois communes portuaires fluviales qui concentrent l'activité : Casseneuil, Sainte-Livrade-sur-Lot et Villeneuve-sur-Lot, toutes situées le long du Lot en fond de vallée.

Figure n°22 : Capture d'écran de la carte topographique de Sainte-Livrade-sur-Lot extraite de Géoportail

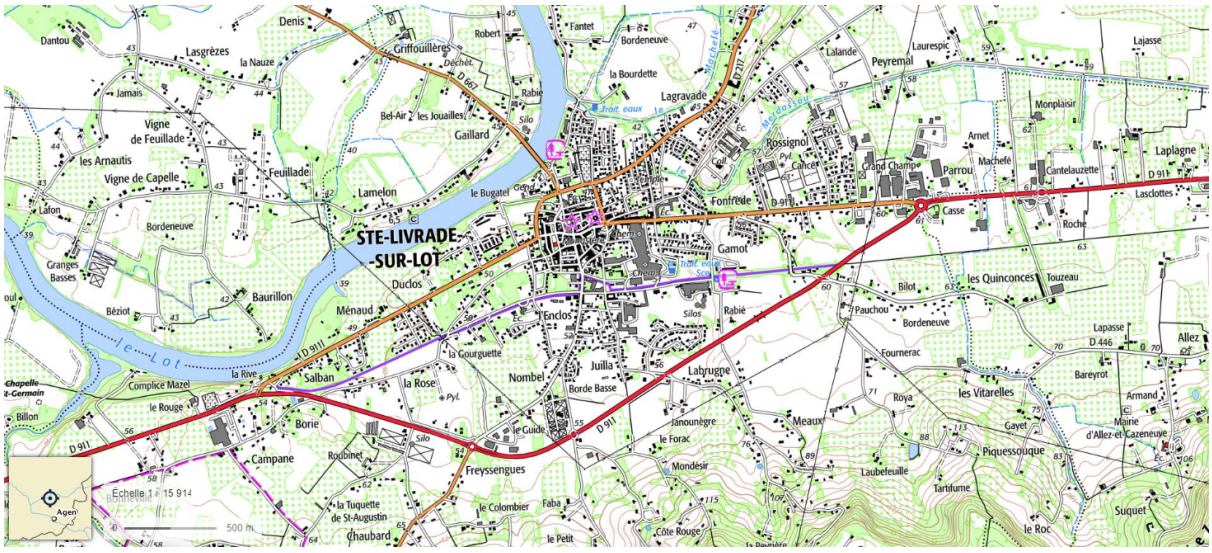

@Géoportail, 2023

Figure n°23 : Capture d'écran de la carte topographique de Casseneuil extraite de Géoportail

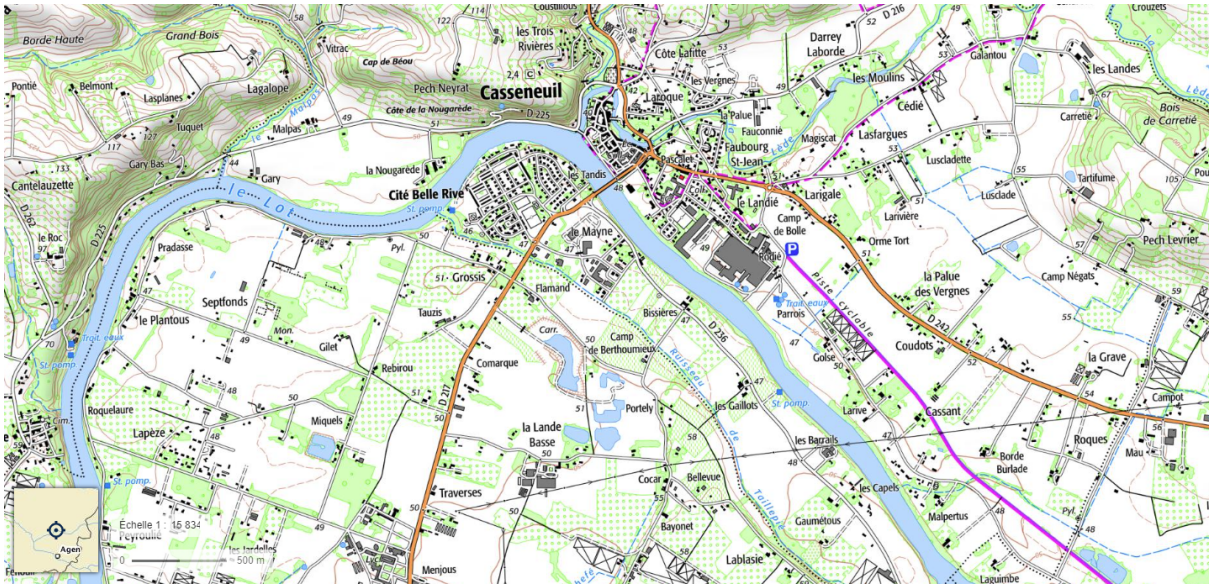

@Géoportail, 2023

Figure n°24 : Capture d'écran de la carte topographique de Villeneuve-sur-Lot extraite de Géoportail

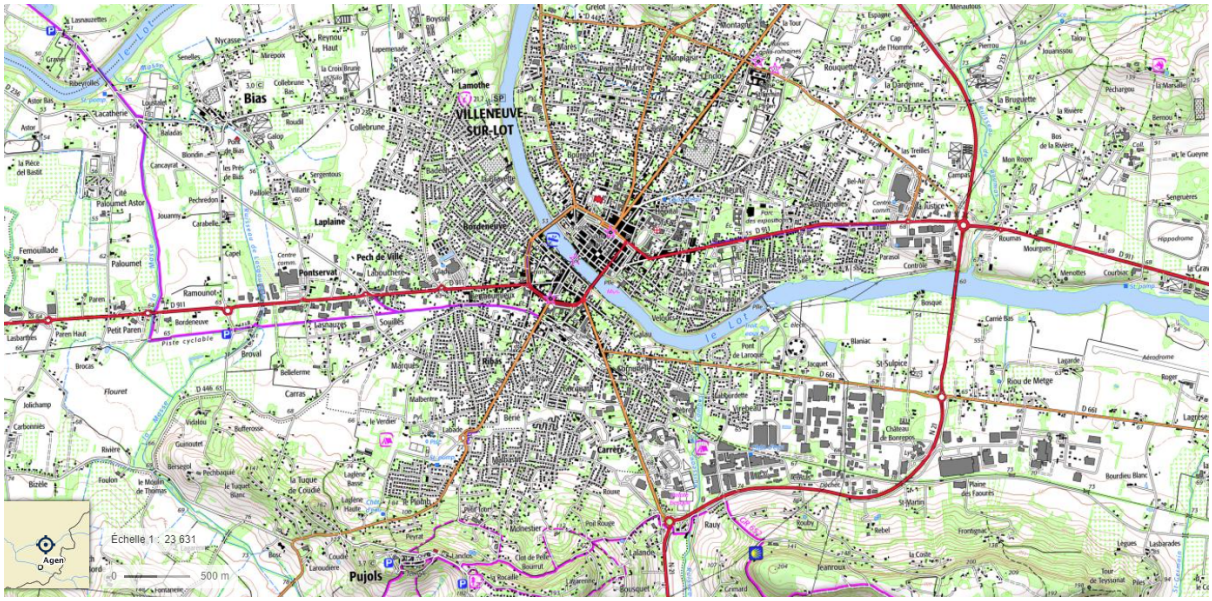

@Géoportail, 2023

Comme on peut le voir sur les trois captures d'écran ci-dessus, ces trois communes présentent toutes un **centre bourg médiéval**. Pour Villeneuve-sur-Lot il s'agit même d'une **bastide**, un modèle urbain médiéval typique de la région. L'urbanisation de Sainte-Livrade et de Casseneuil s'étale le long des axes routiers ; pour Villeneuve, celle-ci est périphérique, en tache d'huile. La **concentration de l'activité** autour de Villeneuve est frappante quand on compare sa densité à celles des autres communes de la vallée du lot. L'étalement urbain de Villeneuve-sur-Lot est tel qu'il forme presque une **conurbation** avec les communes de Bias et de Pujols. En dehors de cette urbanisation en tache d'huile, le reste du territoire

présente un **habitat dispersé, qui mite l'espace rural**. Ainsi, **l'habitat pavillonnaire** se concentre en périphérie de Villeneuve-sur-Lot, et prend la forme de lotissement neuf.

Six zones sont à noter sur le territoire du villeneuvois : la zone industrielle de la Barbière, du Rooy, du Marché Gare, de la Boulbène, Rebel et la ZAC du Villeneuvois. Le pôle périphérique commercial de Parasol, de Ponservat et le pôle de centralité du centre-ville étant également notables. Les ZAC à l'ouest et à l'est de Villeneuve-sur-Lot attirent la majorité de consommateurs du villeneuvois, en effet, comme l'a rappelé un agriculteur interrogé : « ***Le tissu urbain a périclité sur le territoire, avec une modification commerciale centrée sur Villeneuve, qui s'est tournée vers les nouvelles structures commerciales comme celles de la grande distribution. Du coup, les petits commerces ont périclité ! Notamment pour Villeneuve qui est une ville morte en centre-ville.*** »

L'étalement urbain de la ville en périphérie constitue un enjeu puisqu'il rentre en concurrence avec les commerces en centre-ville. Cet étalement est aussi visible pour Casseneuil et Sainte-Livrade-sur-Lot où l'activité se situe également en périphérie du centre-ville. Ces trois communes font donc face à des **enjeux de revitalisation de centre bourg.** Outre ces pôles urbains, le reste du territoire est caractérisé par la **ruralité**.

Figure n°25 : Capture d'écran de la carte topographique du Grand Villeneuvois à l'échelle de la Vallée du Lot et de la Garonne.

@Géoportail, 2023

La capture d'écran ci-dessus illustre cette **concentration de l'activité en Vallée du Lot** et autour de la ville de Villeneuve dans le Grand Villeneuvois. Cette répartition de l'activité constitue des **enjeux en matière d'aménagement et de développement**. En effet, que ce soit en matière de santé, d'implantation d'infrastructure de transport et de service public, l'habitat dispersé sur le territoire représente une forte contrainte. Villeneuve est une ville polarisatrice qui concentre l'activité industrielle et commerciale, l'emploi et les habitants. Ces inégalités en matière de développement entre les communes plus urbaines et les communes rurales voire très rurales du territoire constituent de grands enjeux en matière d'aménagement du territoire.

L'élaboration d'un PAT en Grand Villeneuvois doit **prendre en compte cette armature urbaine** particulière où l'essentiel de l'activité est situé en Vallée du Lot et autour de 5 communes : Sainte-Livrade-sur-Lot, Casseneuil, Villeneuve, Bias et Pujols. Le reste du territoire, en plus du fait d'être en marge des principaux axes de communication, est aussi en marge de l'activité industrielle et commerciale. La **ruralité** des communes de l'EPCI, ainsi que les contraintes que cette ruralité engendre, sont donc à prendre en compte en terme de développement.

B- Un développement économique axé sur une agriculture en crise

Outre des contraintes structurelles liées à la situation de ce territoire périphérique à son enclavement et à la desserte des communes de l'EPCI, le territoire connaît également de nombreux **enjeux socio-économiques**. La population du Grand Villeneuvois se stabilise, certes d'un point de vue démographique, mais **se paupérise et est vieillissante**. Le territoire est caractérisé par un fort taux de chômage et par des emplois à faible valeur ajoutée. La population du Grand Villeneuvois a donc un faible pouvoir d'achat. De plus, des problématiques en matière de précarité alimentaire ont été identifiées et sont à déplorer sur le territoire.

La population agricole n'échappe pas non plus à ces contraintes socio-économiques. En plus de connaître des problématiques financières liées à la déprise agricole nationale, de nombreux enjeux liés à la transmission des exploitations et au renouvellement générationnel sont identifiés.

1. Une population modeste et vieillissante mais qui reste stable depuis 2013

Perte démographique

Le territoire de la CAGV compte 48 256 habitants au dernier recensement de 2019. La population est ainsi passée de 39 910 habitants en 1968, à 45 126 en 1990.[13] Une **croissance démographique** est donc visible jusqu'en 2013, avec un pic à 48 422 habitants. Aujourd'hui la population du territoire semble se **stabiliser**. Cette perte démographique est liée à **des soldes naturels et migratoires de 2013 à 2019 négatifs** (respectivement -0,2% et -0.1%). Le taux de mortalité étant supérieur au taux de natalité (10,3% contre 12,2%). La variation annuelle moyenne de la population était donc de -0.3% de 2013 à 2019.

[13] INSEE, « Dossier complet Intercommunalité-Métropole de CA du Grand Villeneuvois (200023307) » 25/07/2023 URL : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200023307#chiffre-cle-1

Tableau n°2 : Tableau comparatif réalisé à partir des indicateurs démographiques issus de l'Insee, à l'échelle nationale, régionale et locale, de 2008 à 2019.

Indicateurs démographiques (en nombre d'habitants)

Tableau comparatif

ECHELLE	2008		2013		2019
Nationale (France)	63,75 M	+0.5%	66 M	+0.4%	67,39 M
Régionale (Nouvelle-Aquitaine)	5 671 076	+0.6%	5 844 177	+0.5%	6 010 289
Départementale (Lot-et-Garonne)	326 399	+0.4%	333 180	-0.1%	331 271
Locale (CAGV)	48 256	+0.1%	48 422	-0.3%	47 571

@Eugénie Grenier, Insee, 2023

Le tableau comparatif ci-contre montre que la CAGV suit **la même dynamique démographique négative que celle du Lot-et-Garonne** avec une variation annuelle de -0.1% de 2008 à 2013 et de -0.3% de 2013 à 2019. Cependant, la Région Nouvelle Aquitaine connaît, elle, une augmentation de sa population (+0.5% de 2013 à 2019).

Vieillissement de la population

Tableau n°3 : Tableau comparatif réalisé à partir des données issues de l'Insee et présentant l'évolution de la population de la CAGV par grandes tranches d'âges de 2008 à 2019

Population par grandes tranches d'âges (en nb d'hab et %)

Tableau comparatif

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	48 256	100,0	48 422	100,0	47 571 ↘	100,0
0 à 14 ans	8 170	16,9	8 168	16,9	7 728	16,2
15 à 29 ans	7 300	15,1	6 923	14,3	6 713	14,1 ↘
30 à 44 ans	8 600	17,8	8 012	16,5	7 362	15,5 ↘
45 à 59 ans	9 813	20,3	9 626	19,9	9 434	19,8
60 à 74 ans	8 307	17,2	9 153	18,9	9 808	20,6 ↗
75 ans ou plus	6 066	12,6	6 541	13,5	6 525	13,7 ↗

@Eugénie Grenier, Insee, 2023

Cette dynamique démographique négative s'explique également par une **population vieillissante**. En effet, le nombre de jeunes (0-29 ans) et d'adultes (30 - 59 ans) diminue au profit des plus âgés (60 ans et +). Comme on peut le voir sur le tableau ci-dessus, de 2008 à 2019, le territoire de la CAGV a en effet perdu 1825 jeunes âgés de 15 à 44 ans, et a gagné 1970 habitants de 60 ans et plus.

L'offre universitaire sur le territoire étant insuffisante, les étudiants se rendent donc pour la plupart à Agen, dans les grandes métropoles voisines comme Toulouse et Bordeaux. Ceux-ci ne reviennent que très peu sur le territoire, **l'offre d'emploi ne coïncidant pas avec la demande**. Pour diversifier et renforcer la formation sur le territoire, la CAGV a accueilli un **campus connecté** en 2021. Cette structure permet aux étudiants d'accéder à une offre en matière de formation plus diversifiée, tout en restant sur le territoire.

Sa coordinatrice, rencontrée à plusieurs reprises, affirme cependant que « ***28.9% des élèves de terminales générales et techniques en France, acceptent une proposition d'admission dans leur département d'origine*** ». Ce taux n'est que de « ***23.5% sur la ZAP de Villeneuve-Fumel*** ». De plus, « ***61% des personnes qui quittent la vallée du Lot ont moins de 35 ans, et à l'horizon 2025, le villeneuvois perdrait 2% de ses habitants*** ».

Ainsi, le territoire souffre d'un **vieillissement important** de sa population et d'une **fuite de ses jeunes**. Le projet de territoire du Grand Villeneuvois, identifie cependant des fragilités plus marquées sur les communes urbaines (Villeneuve-sur-Lot, Sainte Livrade, Pujols et Casseneuil) que sur les communes du Roquentin, qui sont identifiées comme étant moins vieillissantes et plus dynamiques, attirant des ménages plus jeunes avec la proximité d'un bassin d'emploi, celui d'Agen[14].

2. Un niveau de diplôme faible et des emplois à faible valeur ajoutée

Outre ces dynamiques démographiques négatives, le territoire de la CAGV est également caractérisé par des niveaux de vie et de revenu faibles, n'oublions pas que le Lot-et-Garonne fait partie des territoires les plus pauvres de la région Nouvelle Aquitaine et membre d'une **France périphérique**. (Guilly, 2014)

Niveau de vie

Le niveau de vie des Lot-et-Garonnais se situe en effet **en dessous de la moyenne régionale** selon l'Insee : *« Leur revenu annuel médian de 18 132 euros (revenu disponible par unité de consommation) les place en avant-dernière position devant les Creusois*. » Le département n'échappe pas non plus aux inégalités : « les *10 % de personnes les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 32 283 euros annuels tandis que les 10 % les plus modestes en ont un inférieur à 10 011 euros, soit un niveau 3,2 fois plus élevé.* »

De façon corollaire, la population de la CAGV n'échappe pas à cette situation et affiche **un taux de pauvreté de 18,5%** selon l'Insee[15]. Il passe à 27,8% pour les moins de 30 ans et 22,9% pour les 30-39 ans. Notons que le taux de pauvreté du Lot-et-Garonne est de 16,8%. La pauvreté, selon l'Insee, touche un quart des moins de 30 ans ainsi qu'une personne sur 6 de 75 ans ou plus dans le département.

La **composition des revenus** explique en partie la faiblesse du niveau de vie. Ce territoire est âgé et vieillissant et **la part de pensions, retraites et rentes**, souvent modeste, est supérieure à celle de la région. La part des **prestations sociales** est également plus élevée en Grand Villeneuvois que dans la région. Il en va de même pour la part des ménages fiscaux imposés, qui est plus faible sur le territoire.

Chômage et emploi

Le taux de chômage demeure également **supérieur** à la moyenne nationale métropolitaine. Dans le Lot-et-Garonne il est de 10,1 % en 2014 (9,9 % en France métropolitaine) ce qui le place parmi les plus élevés de la région après ceux de la Dordogne, la Charente-Maritime et la Charente. D'après l'Insee, le

[14] CAGV, « Projet de territoire », 10/12/2021 URL : [14] INSEE, « Dossier complet Intercommunalité-Métropole de CA du Grand Villeneuvois (200023307) » 25/07/2023 URL : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200023307#chiffre-cle-1

[1] INSEE, « Comparateur de territoires : Intercommunalité-Métropole de CA du Grand Villeneuvois (200023307) », 27/06/2023, URL : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-200023307

taux de chômage de la CAGV culmine lui à **16,5 %, avec un taux avoisinant les 20,3% à Villeneuve sur Lot[16].**

L'emploi du territoire est également caractérisé par des **emplois à faible valeur ajoutée**. Seulement 4,6% de la population en 2019 au sein de la CAGV dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus. Les sans diplôme ou possédant le certificat d'études primaires représentent 27.5% de la population et 28% ne possèdent qu'un CAP, un BEP ou son équivalent EN**.** La coordinatrice du campus connecté affirme que la population de la CAGV est « ***moins diplômée que sur le reste du département alors que le nombre de recrutements augmente*** ».

Les **employés** et les **ouvriers** représentent la part la plus importante au sein de la population active. Le tableau ci-dessous élaboré à partir des chiffres de l'Insee, montre que la part d'employés et d'ouvriers représente respectivement que 15.6% et 13.3% en 2019 de l'ensemble de la population. Les cadres et les professions intellectuelles supérieures ne représentent donc que 4,4% de la population.

Tableau n°4 : Tableau comparatif des catégories socioprofessionnelles des habitants de la CAGV des années 2008 à 2019, réalisé à partir des données de l'Insee

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle (en nb d'hab et %)

Tableau comparatif

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	40 114	100,0	40 293	100,0	39 926	100,0
Agriculteurs exploitants	470	1,2	488	1,2	480	1,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 682	4,2	1 655	4,1	1 448	3,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 637	4,1	1 678	4,2	1 749	4,4
Professions intermédiaires	4 322	10,8	4 201	10,4	4 138	10,4
Employés	6 165	15,4	6 098	15,1	6 242	15,6
Ouvriers	5 679	14,2	5 591	13,9	5 323	13,3
Retraités	13 868	34,6	14 865	36,9	14 340	35,9
Autres personnes sans activité professionnelle	6 290	15,7	5 718	14,2	6 207	15,5

@Eugénie Grenier 04/23
Source, INSEE

@Eugénie Grenier, Insee, 2023

[16] INSEE, « Comparateur de territoires : Commune de Villeneuve-sur-Lot », 27/06/2023 URL : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=COM-47323

Ainsi, deux quartiers sont retenus au titre de la politique des **quartiers prioritaires de la Ville**. Ils accueillent 3710 habitants soit 8% de la population de la CAGV. On relève donc le quartier « Bastide » de Villeneuve-sur-Lot (2520 habitants), et le quartier « Bastide au bord du Lot » de Sainte-Livrade-sur-Lot (1190 habitants). Selon le Projet de Territoire de la CAGV, ils se caractérisent par un « *taux de pauvreté deux fois supérieur à celui de l'intercommunalité et par une plus forte proportion de jeunes que sur le reste du territoire.* »[17]

La population de la CAGV après avoir augmenté entre les années 1970 et 1990 s'est **stabilisée** depuis une dizaine d'années (-1.5% entre 2008 et 2018 selon l'Insee). Selon le PLUi, « *la croissance du territoire est dépendante des apports de population, elle tend donc à s'essouffler avec un solde migratoire négatif, un creux sur la classe d'âge des 20-40 ans et une baisse de la taille moyenne des ménages* ». Le territoire est caractérisé par une **population vieillissante** avec un **niveau de vie faible** et **des emplois à faible valeur ajoutée**. **L'offre en formation** est également insuffisante sur le territoire, c'est pourquoi, la ville de Villeneuve-sur-Lot a pu accueillir un campus connecté en 2021 après avoir candidaté en 2020.

L'élaboration d'un PAT et la mise en place de projets en lien avec celui-ci doit donc **prendre en compte les caractéristiques socio-économiques** de cette population, qui impactent directement leur **pouvoir d'achat** et **leurs comportements en matière de consommation**.

3. Une population agricole qui n'échappe pas à cette dynamique : une déprise agricole ?

Malgré sa faible représentativité sur l'emploi (Cf. Tableau ci-dessus : seulement 1,2% d'agriculteurs exploitants sur l'ensemble de la population de plus de 15) **l'agriculture domine par son emprise foncière** importante, puisque 50% du territoire est consacré à l'activité agricole. Cependant, la population agricole n'échappe pas à la dynamique démographique de la population totale du territoire Selon un membre d'Horizon vert : « l***a situation agricole est malade, comme la société*** ». Ainsi, d'urgent enjeux liés à la transmission des exploitations agricoles ainsi qu'au renouvellement générationnel agricole sont alors notoires en Grand Villeneuvois.

Selon la fiche territoriale synthétique RA 2022 "CA du Grand Villeneuvois" de la DRAAF, le territoire de la CAGV connaît **une baisse de 25.6% du nombre total d'exploitation** (629 en 2010, 468 en 2020). D'après le dernier recensement agricole, la SAU totale en ha est également passée de 18 903 ha en 2010, à 17 346 en 2020, soit une **perte de 8.2%.** La **SAU moyenne a elle augmenté de 23.3%** (de 30.1 ha à 37,1). On observe donc une diminution du nombre d'exploitations ainsi qu'un agrandissement de celles-ci. Les pratiques agricoles sur le territoire ont également évolué. Outre la diminution de l'élevage, la spécialisation des exploitations a également été évoquée en entretien qualitatif, notamment vers la grande culture.

[17] CAGV, « Projet de territoire », 10/12/2021 URL : [17] INSEE, « Dossier complet Intercommunalité-Métropole de CA du Grand Villeneuvois (200023307) » 25/07/2023 URL : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200023307#chiffre-cle-1

La diminution du nombre d'exploitation, leur agrandissement et leur spécialisation est accompagnée d'une **diminution de la population agricole**. De 2010 à 2020, le nombre de chefs d'exploitation est ainsi passé de 726 en 2010 à 550 en 2020. Un vieillissement des exploitants est également à noter avec une augmentation des exploitants de 60 ans et plus. Ainsi, 40% des exploitations ont un chef d'exploitation de plus de 60% selon la DRAAF. **D'ici 10 ans, plus de la moitié des exploitants partiront à la retraite**.

Cette déprise est d'ailleurs visible dans le **paysage**. D'après une étude sur les friches agricoles des années 2016/2017 réalisée par la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne, le Villeneuvois présente **2572 ha en friche** (parcelles non référencées à la PAC et non cultivables) ce qui correspond à 200 ha en friche en moyenne par commune. Notons que dans l'Agenais, ce taux ne s'élève qu'à 110 ha et qu'il n'est que de 50 ha dans le Marmandais. Selon le directeur du service Agriculture, Forêt et Environnement du Conseil Départemental du 47 rencontré en avril, ***« en moyenne, en Lot-Et-Garonne, environ 10 % de la SAU est en friche, ce qui correspond à 35 à 40 000 ha de friche*** ». Cet enfrichement Villeneuvois suit donc la dynamique départementale puisque en 8 ans, de 2006 à 2014, on relève une augmentation de 30 % des friches, landes et autres utilisations para-agricoles. Selon le dernier recensement agricole d'Agreste, dans le département, 12 400 hectares de terres agricoles, soit près de 4 % de la SAU agricole en 2000, ont changé d'usage au cours des deux dernières décennies. **63% d'entre elles ont donc été artificialisées**.

La baisse du nombre d'exploitations et d'agriculteurs sur le territoire entraîne donc des conséquences sur le paysage. On observe en effet une déprise qui a tendance, comme le rappelle l'étude de la Chambre d'Agriculture « *à laisser des bâtiments autrefois exploités à l'abandon ou des prairies à devenir des terrains utiles à des projets immobiliers* ». Le rapport évoque également la filière bovine sinistrée où « *les petites structures de polyculture élevage mêlant diverses espèces animales et végétales tendent à disparaître au profit de l'agrandissement des premières (des exploitations mécanisées).* » Selon le PLUi, en 10 ans, ce sont donc **1500 ha de SAU qui ont disparu sur le villeneuvois, soit 7,3%** !

Le tableau ci-dessus permet de voir que cette perte de SAU diffère selon l'entité paysagère. Ainsi, les coteaux nord et le pays de serres ont été moins impactés qu'en vallée du Lot.

Tableau n°5 : tableau comparatif de l'évolution des surfaces agricoles utiles dans le Grand Villeneuvois entre 1988 et 2010, issu du PLUi de la CAGV.

En 10 ans, environ 1500 hectares de surface agricole utile ont disparu (7,3% de la SAU). Le rythme du recul a été plus soutenu qu'à l'échelle départementale (-5,9%), surtout dans les communes de la vallée du Lot (-11,5%) et dans une moindre mesure, dans celle des coteaux nord (-7,8%). En revanche, les surfaces agricoles se maintiennent davantage dans le Pays des Serres.

	Superficie Agricole Utile en 1988 (en ha)	Superficie Agricole Utile en 2000 (en ha)	Superficie Agricole Utile en 2010 (en ha)	Évolution 2000/1988	Évolution 2010/2000
Coteaux nord	4033	3066	2828	-24%	-7,8%
Plaine du Lot	7489	6103	5399	-18,5%	-11,5%
Pays des Serres	12522	11226	10677	-10,3%	-4,9%
CAGV	24044	20395	18904	-15,2%	-7,3%

Évolution des surfaces agricoles utiles entre 1988 et 2010 (Source : RGA 2010)

@PLUi CAGV, 2022

Ainsi, les **dynamiques démographiques de la population agricole** suivent donc celle de la population totale. Le territoire subit une **déprise agricole**, déjà identifiée à l'échelle nationale. Ce phénomène est dû à un **non-renouvellement des générations agricoles** qui plonge l'agriculture française dans une crise majeure débutée il y a déjà 40 ans. La question de **l'installation** et du **renouvellement des générations** est donc cruciale puisque la moitié des exploitants du territoire partira à la retraite dans les 10 prochaines années. En effet, comme le rappelle l'étude de la Chambre d'Agriculture sur les friches, les années 2006 et 2025 sont marquées par des « *départs en retraite importants* », correspondant à la population agricole issue du *« baby-boom et qui arrive en fin d'activité*. »

Cependant, la passation rencontre de nombreux freins, certains cédants préfèrent même poursuivre leur activité au-delà de l'âge légal comme le rappelle le rapport, « *pour maintenir l'exploitation en attendant un potentiel acquéreur* ». De plus « *de nombreux porteurs de projets sont en recherche active de foncier pour s'implanter et se développer* ».

4. La question de l'installation et du renouvellement des générations, des enjeux cruciaux pour le territoire

L'installation agricole et le renouvellement générationnel sont donc des enjeux cruciaux pour le territoire, rappelons-le, dans 10 ans, **50% des agriculteurs partiront à la retraite**. Cependant, les porteurs de projets identifiés précédemment font face à de nombreux freins en matière d'installation. Ces freins sont d'ailleurs encore plus importants pour **les hors cadres familiaux** qui ne bénéficient pas d'un patrimoine foncier et matériel, à l'inverse des fils et filles d'agriculteurs qui reprennent l'exploitation familiale.

Comme vu précédemment, j'ai pu avoir accès au diagnostic territorial de l'agriculture paysanne de la CAGV, élaboré par un étudiant de troisième année de licence. Celui-ci avait réalisé une enquête qualitative auprès de 11 agriculteurs et de producteurs majoritairement membres du réseau Fermes Lot et bastides de la CAGV. Le traitement de ces entretiens était cependant axé sur l'agriculture paysanne ; relative à son sujet de stage au sein de l'association Au Fil des Séounes. Après avoir récupéré les comptes rendus et réorienter le traitement vers les thématiques liées à l'installation et au renouvellement générationnel agricole, un classeur Excel a été élaboré. Un état des lieux de la typologie des exploitations, des freins rencontrés et des perspectives a donc pu être réalisé. Le traitement complet de ces données est disponible en annexe.

Pour commencer, la vision de l'agriculture sur le territoire au sein des enquêtés est très contrastée, les interrogés ont tous utilisé une terminologie différente pour la caractériser. Certains parlent d'agriculture « ***florissante*** », « ***positive*** », « ***correcte*** ». Deux exploitants l'ont définie comme étant « ***préoccupante*** ». D'autres emploient les termes de « ***compliquée*** », de « ***sinistre*** » et de « ***catastrophique*** ». La vision de l'agriculture sur le territoire **varie selon le type d'exploitation**. En effet, les exploitants en grande culture étant plus satisfaits de leur situation actuelle que les éleveurs. Il faut également noter que les **maraîchers** sont majoritairement **inquiets** pour l'avenir.

La variété et la diversification des productions et des exploitations ont été évoquées par l'ensemble des interrogées au sein de l'ensemble des enquêtes réalisées au cours du stage. La diversification agricole, comme vu précédemment, est considérée comme étant une des forces majeures du territoire.

Cependant, tous les interrogés, encore une fois sans exception, ont aussi **identifié la problématique du renouvellement générationnel et de l'installation agricole**. La perte du nombre d'agriculteurs au sein de la population est vue, de manière consensuelle, comme une problématique majeure en Grand Villeneuvois.

Figure n°26 : Nuage de mots réalisés à partir du traitement de l'enquête qualitative auprès des agriculteurs membres du réseau fermes de lot et bastides

@Eugénie Grenier, 2023

Le nuage de mots ci-dessous retrace l'ensemble des termes les plus évoqués lors des entretiens. C'est surtout la mention de ***charges trop élevées*** qui est la plus évoquée (à 7 reprises). Cette difficulté allant de pair avec la mention d'un ***prix*** des matières premières ou liées à la transformation trop élevé. Le prix des boîtes de conserve, l'alimentation des animaux, des engrais, des GNR mais également du gaz et de l'électricité ont été évoqués. Ces charges ont, d'après l'enquête, des répercussions sur la santé des exploitations, entraînant un ***appauvrissement*** des producteurs. Certains ont même fait le choix de moins produire l'année suivante pour limiter les pertes financières. Cependant, en fonction du mode de production choisi, conventionnel ou biologique, la hausse des charges à un impact différent. En effet, les exploitations pratiquant l'AB sont en général plus petites que celles en conventionnel, elles ont plus de mal à faire face à cette augmentation car elles ont moins de ressources financières suffisantes. Les

céréaliers (les plus grosses exploitations) **semblent donc moins concernés** que les éleveurs et que les maraîchers par cette hausse. La mécanisation des exploitations et l'essor de l'agriculture technologique sont également identifiées comme étant de nouvelles dépenses onéreuses. Certains ont donc fait le choix de ne pas utiliser ***la mécanisation sur les fermes***, en raison de coûts de production trop élevée.

Outre la question des charges, ***les prix de vente*** sur le marché sont également jugés trop bas et ne peuvent pas assurer un revenu décent aux agriculteurs. La crainte de ***l'endettement*** a parfois été évoquée, crainte accélérée par la présence d'une ***concurrence déloyale*** mentionnée, avec l'exemple de la fraise espagnole, la grande concurrente de la fraise lot-et-garonnaise. La présence de revendeurs sur le marché qui dessert les intérêts des exploitants locaux a été déplorée, tout comme une ***diminution de l'aide publique***, notamment en agriculture biologique. Une ***fluctuation des prix*** a aussi été caractérisée comme étant une problématique en matière de production agricole. L'ensemble de ces facteurs économiques observés sont donc des freins à l'installation et des difficultés auxquelles font face les agriculteurs du territoire. Ces problématiques les inquiètent, ils ont évoqué à maintes reprises la question de ***l'agrandissement*** de la taille des exploitations, de la ***diminution*** du nombre de fermes et de leur ***spécialisation***.

Certains interrogés ont soulevé le fait que ***le métier d'agriculteur n'attirait plus***. Deux exploitants ont d'ailleurs observé un changement des mentalités, en rappelant que « ***les nouveaux ne veulent pas faire les mêmes sacrifices que les anciens, en matière de dépense de temps et d'énergie*** ». Au niveau des conditions de travail, c'est surtout le « ***manque de temps*** » qui est revenu, et qui est souvent associé à la vente directe, un mode de commercialisation considéré comme étant très chronophage.

Des problématiques internes et d'ordre social ont également été évoquées, comme ***le manque d'entraide et de coopération***, entraînant parfois un ***isolement***. La ***lourdeur administrative*** imposée aux agriculteurs a aussi été pointée du doigt ; tout comme le ***manque de main d'œuvre***, notamment de main d'œuvre formée. Ce manque de main d'œuvre a d'ailleurs été soulevé à maintes reprises au cours d'entretiens qualitatifs réalisés tout au long du stage. Un éleveur bovin a déploré le manque de motivation des jeunes du territoire. Avec humour, celui-ci expliquait que c'était la ***« mobylette qui ne démarrait pas le matin !*** ». Un viticulteur a déploré le manque de saisonniers en général, qu'ils soient du territoire ou non. Ce sont surtout les grandes exploitations qui sont impactées par le manque de main d'œuvre. Selon un membre de la coopérative France prune, « ***les petites exploitations s'en sortent avec la main d'œuvre familiale, à l'inverse des grandes*** ». Les exploitations Bio sont également les plus concernées, « ***elles ont besoin de plus de main d'œuvre*** », selon un membre de l'entreprise Aquibio.

L'accès à l'eau est aussi vu comme une contrainte, à travers la **privatisation des lacs collinaires** par exemple, ou par sa fluctuation irrégulière au cours des saisons. La disparition des élevages, et particulièrement de **la filière bovine laitière**, a aussi été identifié comme étant une menace pour le territoire, tout comme la présence d'une ***faune sauvage*** nuisible aux exploitations (sanglier, pigeon), de l'augmentation des ***aléas climatiques*** (sécheresses, épisode de gel), des ***épidémies et des maladies*** (tuberculose bovine, grippe aviaire, mildiou).

L'installation des hors cadre familiaux

Les fils et filles d'agriculteurs rencontrent donc de très nombreux **freins à l'installation**. Qu'ils soient liés à des difficultés financières ou matérielles, la liste est longue. Notons que L'enquête a révélé que sur

les 11 entretiens réalisés, toutes les entreprises sont issues d'une reprise d'exploitation agricole familiale, on peut également noter qu'une exploitation s'était agrandie avec le rachat d'une ferme voisine et qu'une autre disposait d'un fermage gratuit, les terres appartenant aux parents des agriculteurs. Les fermes sont donc souvent **très anciennes et issues d'un patrimoine familial** !

Figure n°27 : Graphique issu du traitement des données de l'enquête qualitative auprès du réseau de circuits courts du territoire, et montrant le mode de passation de l'exploitation

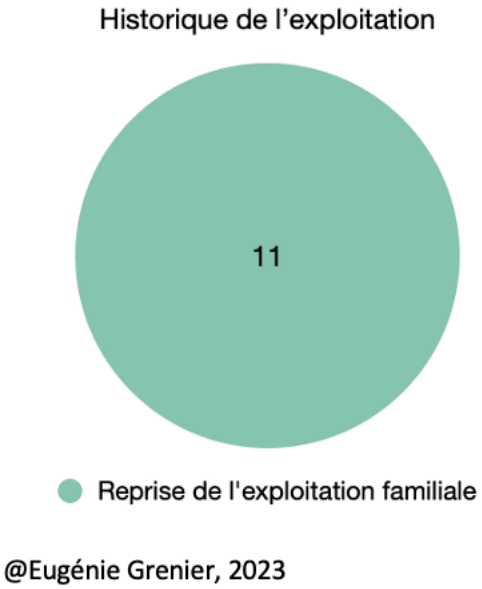

Notons que si les fils et filles d'agriculteurs rencontrent déjà de nombreuses difficultés en matière d'installation, **le cas des hors cadres familiaux est encore plus complexe**. En effet, les hors cadres porteurs de projets ne disposent pas entre autres de **foncier**, **de matériel agricole** et des **infrastructures** nécessaires à l'inverse des fils et filles agriculteurs.

Les reprises par fils et filles d'agriculteurs sont donc de moins en moins **systématiques** puisque le métier est moins attrayant. Or, **le territoire a besoin** de nouveaux porteurs de projets pour assurer le renouvellement générationnel, sinon les exploitations agricoles vont continuer leur tendance à l'agrandissement et les terres ne seront alors exploitées que par quelques propriétaires terriens.

Notons que des **solutions** existent pour accompagner les hors cadre dans leur installation, via la **SAFER** ou les associations comme **Terres de lien** ou **Fermes en vie**. La création **d'espaces test** et de fermes communales représente également un levier en matière d'aide à l'installation.

Le schéma récapitulatif de l'enquête ci-dessous permet d'avoir une vision synthétique des forces, des contraintes et des enjeux du territoire en matière agricole.

Figure n°28 : Schéma récapitulatif de l'enquête qualitative auprès des agricultures du réseaux Fermés Lot et Bastides dans la CAGV

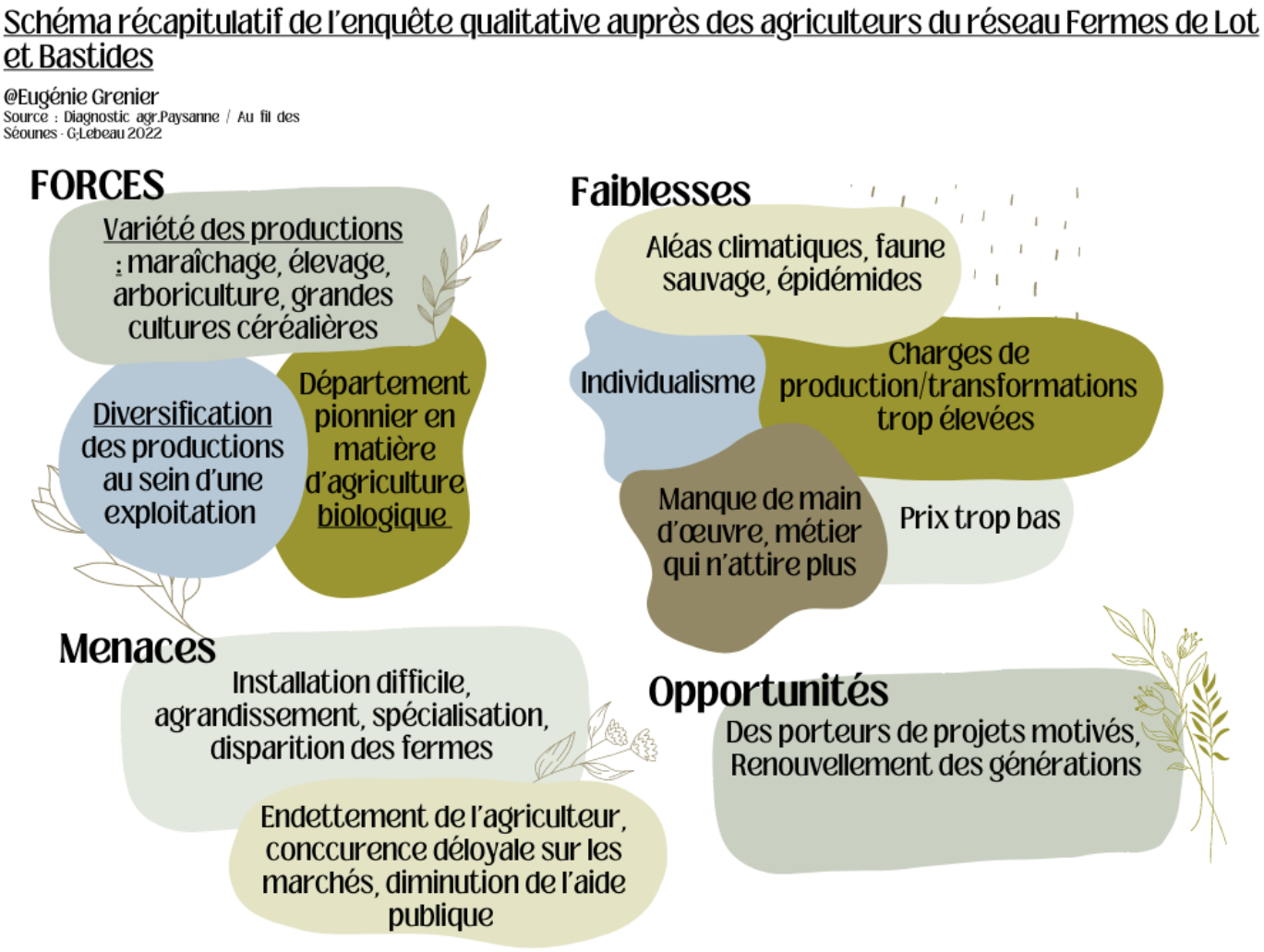

@Eugénie Grenier, 2023

Comme on a pu le voir en première partie de diagnostic, l'agriculture dans le Grand Villeneuvois présente de nombreux **atouts**. Une grande **variété de production** a été identifiée sur le territoire, tout comme une **diversification** de celle-ci au sein même des exploitations. Le territoire est également, dans une moindre mesure, tourné vers **l'agriculture biologique**.

Cependant, le monde agricole fait face à de nombreuses **contraintes**. Les aléas climatiques, la faune sauvage, les épidémies ont été évoqués. Les charges de production et de transformation jugées trop élevées, ainsi que les prix de vente jugés cette-fois ci trop bas, ont également été identifiés. Le monde agricole en Grand Villeneuvois souffre également d'un manque de main d'œuvre. Les exploitations n'arrivent plus à recruter de saisonnier ou d'ouvriers, l'agriculture a été caractérisée comme un métier qui n'attirait plus. L'individualisme des acteurs du monde agricole a également été déploré.

L'ensemble de ces contraintes met en lumière des **enjeux** pour le territoire. Le renouvellement générationnel de la population agricole est vu comme une priorité majeure. L'agrandissement, la spécialisation et la disparition des fermes vont de pair avec la baisse de la population agricole. Un travail doit également être fait sur l'installation d'agriculteurs et sur les nombreux freins qu'ils rencontrent. Un accent est à porter sur les hors cadres familiaux qui sont encore plus lésés. **Un PAT en grand Villeneuvois doit donc se concentrer sur ces enjeux agricoles structurels et d'ordre socio-économiques.**

C- Les dynamiques en matière de distribution, de commercialisation, et de consommation : un système qui ne favorise pas assez le développement des circuits courts

1- Des circuits courts sous-représentés, une GMS en situation de monopole

État des lieux des points de vente en circuits courts et en circuits longs sur le territoire de la CAGV

Figure n°29 : Répartition des points de vente des productions en circuits courts et en circuits longs de la CAGV

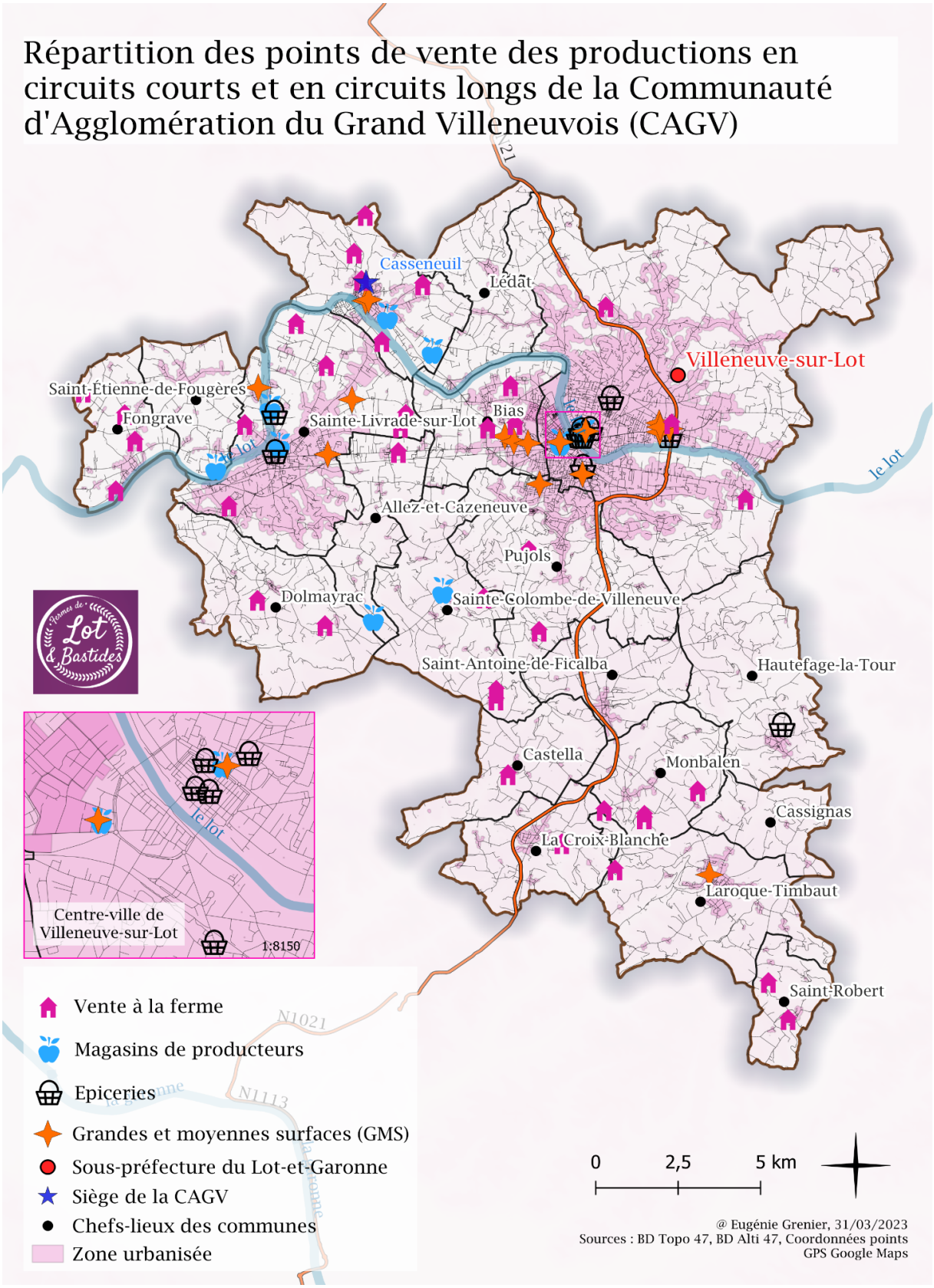

@Eugénie Grenier, 2023

La CAGV, un territoire pourtant **rural**, dispose de très **nombreux points de vente** et plus particulièrement en **circuit long**. La carte ci-dessus permet de visualiser la **forte emprise spatiale** des points de vente sur le territoire. Dans l'aire urbaine de Villeneuve-sur-Lot, on ne dénombre pas moins de **11 grandes et moyennes surfaces (GMS)** avec une forte emprise au sol, notamment en zone industrielle (ZI de la Route de Bordeaux à l'ouest, Parasol à l'est). Cependant, on remarque que ces GMS sont inégalement réparties sur le territoire et se concentrent en **Vallée du Lot**, qui est la zone de peuplement historique et la plus dense du territoire. Ainsi, le sud du territoire, et dans une moindre mesure le nord, ne sont pas (ou moins) couverts par la GMS. Les habitants du sud de l'EPCI appartiennent ainsi à l'aire de chalandise de l'agglomération d'Agen. Il en va de même pour la répartition des épiceries, qui sont concentrées autour des pôles urbains, donc en centre-ville de Villeneuve-sur-Lot et de Sainte-Livrade.

Les points de vente en **circuits courts** suivent à l'inverse une **dynamique différente**, et sont répartis sur l'ensemble du territoire. Les magasins de producteurs spécialisés sont disséminés principalement dans la partie ouest de l'EPCI, tandis que les points de vente à la ferme mitent le finage de la CAGV. Le point de vente à la ferme de Sainte-Colombe-de Villeneuve, par exemple, est spécialisé dans les produits hélicicoles, ceux le long de l'avenue de Bordeaux, ne font que des fruits et légumes… Un magasin de producteurs rassemblant une offre assez variée en produits locaux a cependant ouvert à Villeneuve-sur-Lot, « La Petite Ferme », mais celui-ci est spécialisé en Bio. Cela restreint donc l'offre en production locale possible.

De plus, aucune AMAP, aucun supermarché coopératif, aucune épiceries solidaires ou encore de drive fermier (circuits courts de deuxième génération) ne se sont développés sur le territoire. **La GMS est alors en situation de monopole**. Ainsi, même si l'offre de points de vente à la ferme est dense sur le territoire, ces points de vente sont trop spécialisés et sont localisés de manière trop éparse. Si une personne souhaite acheter l'ensemble de son panier en vente directe à la ferme, il faudrait qu'elle traverse tout l'EPCI pour aller chercher ses légumes, son pain, sa viande etc. Le mitage du territoire par ces points de vente en circuits courts empêche donc le consommateur de réaliser l'essentiel de ces courses au même endroit, il est capté par la GMS en vallée du Lot, qui propose une centralité en matière d'offre de produits plus intéressante.

La GMS : une politique de consommation agressive qui a réussi, de tout temps à capter les attentes des consommateurs

« *C'est avec la création des grandes surfaces alimentaires (le supermarché en 1957 et, surtout, l'hypermarché en 1963) que la France est entrée dans l'ère de la distribution de masse qui a mis à la disposition d'un nombre croissant de Français des objets de consommation de plus en plus nombreux et diversifiés. La grande distribution, entendue ici dans le sens restreint de commerce alimentaire en grandes surfaces à prix discount, a connu depuis le début des années 1960 d'incessantes transformations qui en ont bouleversé les formes d'organisation, les rapports à la clientèle, les assortiments et les prix.* »

Cette citation, issue du rapport du CESER de Nouvelle Aquitaine, appuie le fait que la GMS ne cesse **d'innover**. Elle a connu d'incessantes transformations et en a provoqué d'autres sur les habitudes de consommation et de distribution. La GMS **comprend les attentes de la société**, sait même parfois les anticiper, et est une concurrente redoutable à tout autre mode de commercialisation. Le développement du « *new retail* » (une stratégie commerciale qui tend à fusionner le commerce hors ligne et en ligne), des supérettes urbaines avec des horaires très souples, des drives piétons, des ouvertures nocturnes sont des

exemples, parmi tant d'autres, d'innovation de la GMS pour s'adapter aux modes de vie des nouveaux actifs.

Sa capacité d'adaptation s'est d'ailleurs une fois de plus montrée à la sortie de la période Covid. Durant les deux années de crise sanitaire, la population rurale s'était tournée vers les producteurs et les consommateurs. Mais comme l'ont rappelé les entretiens qualitatifs auprès des acteurs locaux du territoire, au sortir de la crise, **la GMS a su réorienter les flux de consommation vers sa direction**. Si la GMS a su reprendre la main sur les modes de consommation des habitants des territoires, c'est, selon le CESER parce qu'elle est dans une situation de « *quasi-monopole dans le domaine de la distribution alimentaire* », et qu'elle a mis en place une « *politique agressive* » qui a visé à « *éloigner les citoyens des alternatives, et même à incorporer certains modèles alternatifs en son sein.* » Les grandes enseignes tentent de se réapproprier les enjeux de durabilité, notamment à travers une hybridation des circuits, et en incluant, dans une moindre mesure, des produits locaux dans des rayons dédiés. Rappelons quand même que la GMS est en situation de monopole, et qu'aujourd'hui, **6 enseignes de GMS se partagent 90% du marché**, alors que dans le monde de l'agro-alimentaire, c'est 365 entreprises qui se partagent 60% du marché.[18]

Pour capter une population de plus en plus sensibilisée au local et au bio, la GMS innove et s'associe avec des ONG par exemple pour développer un étiquetage évaluant le bien-être animal. Elle propose également une diversification de son offre en bio, veggie et vegan pour **s'adapter** aux nouvelles tendances alimentaires. Cependant, la part de produits locaux dans les GMS reste tout de même moindre, comme l'a rappelé un membre de FDCUMA47 en entretien : « ***La production locale n'est pas assez bien valorisée par la GMS, le prix d'achat au producteur est trop faible*** ».

La GMS a les moyens **d'innover**, de **comprendre** la demande ou de la **modifier**. Elle comprend les attentes de la société et ses évolutions, et sait s'adapter à celles- ci.

"Manger bio et local, c'est plus cher" !

Le Lot-et-Garonne est, comme on a pu le voir, un territoire avec une agriculture diversifiée de plus de 80 productions, et qui est exportateur de matières premières et de denrées alimentaires. Les productions de fruits et de légumes sont importantes sur le territoire, avec des productions emblématiques : la tomate, la fraise et la prune d'ente. Cependant, ce territoire n'échappe pas à la suprématie des GMS, les enquêtes qualitatives ont soulevé le fait que malgré cette importante production locale, la population du Grand Villeneuvois avait toujours des comportements alimentaires orientés vers ce mode de commercialisation. Selon un adjoint au maire de Villeneuve-sur-Lot enquêté, « ***si les gens n'achètent pas la tomate de Marmande, c'est parce que la tomate étrangère est moins chère et qu'il y a un problème d'offre dans les GMS. On a 1 mètre d'étalage de tomate importées, pour 15 cm de tomate du villeneuvois***. » Enfin une employée de la mairie de Villeneuve-sur-Lot a rappelé que l'on avait « ***des produits du monde entier dans les GMS, alors que nos producteurs sont capables d'approvisionner 100% de ces enseignes !*** ». La mythique concurrente de la fraise lot-et-garonnaise, la fraise espagnole est presque devenue un crédo ici : les gens n'achètent plus local, ils achètent espagnol, car « ***manger bio et local, c'est plus che »***.

[18] Ceser, « Rapport de la section Veille et Prospective, "Pour un nouveau pacte social. Réaliser la nécessaire transformation en agroécologie en Nouvelle-Aquitaine", » *Nouvelle Aquitaine*, Mars 2021, 368p

Cela est dû à plusieurs raisons. Outre le fait que la GMS, avec sa capacité d'adaptation et d'innovation parvient toujours à capter les flux, il faut rappeler que la population du Grand Villeneuvois est une **population modeste**, avec un **pouvoir d'achat limité**. Or si l'on compare les prix des tomates ou des fraises étrangères disponibles à la vente dans GMS, à celles produites sur le territoire, on remarque en effet une **différence de prix**. Le consommateur se tourne alors vers le produit le moins cher. Cependant, cela n'est pas vrai pour tous les produits. Après m'être rendue dans les marchés de plein vent à Villeneuve-sur-Lot, j'ai pu remarquer qu'il était tout à fait possible d'acheter un panier avec des fruits et des légumes de saison de producteurs à un **prix égal** à ceux vendus en GMS. Certes, certaines productions sont toujours plus chères, mais si l'on respecte le calendrier les saisons ; il est tout à fait possible de s'y retrouver, même au marché Bio.

De plus, comme l'a rappelé un député européen interrogé par l'auteur du diagnostic de l'agriculture paysanne: « ***on a l'impression que les prix de la grande distribution sont attractifs mais c'est une tromperie. Cela coûte très cher aux contribuables avec des politiques curatives pour réparer les dégâts de production*** ». L'Union fédérale des consommateurs - Que choisir, abrégée UFC-Que Choisir, une association qui a pour objet d'informer, de conseiller et de défendre les consommateurs a d'ailleurs mené une enquête sur la différence de prix entre l'achat d'un panier issu de la GMS, et d'un panier issu d'un magasin de producteurs en circuits courts. Entre le 30 septembre et le 14 octobre 2017, l'association a visité « *324 magasins de producteurs et 101 primeurs implantés dans 76 départements, ainsi que sur l'île de la Réunion. Ils y ont notamment relevé les prix de deux paniers de 15 fruits et légumes de saison, l'un en agriculture conventionnelle et l'autre en agriculture biologique. En parallèle de ces visites, l'UFC-Que Choisir a réalisé, du 9 au 25 août 2017, des relevés de prix en grande distribution (sur les mêmes paniers types) via les sites drives des enseignes. À cette occasion, 2 278 grandes surfaces alimentaires ont été enquêtées* »[19].

Figure n°30 : Différence de prix entre l'achat d'un panier issu d'un magasin de producteur ou de la grande surface

@UFC-QueChoisir.Org, Fruits et légumes, à l'heure des circuits courts, 24/04/2018

[19] Marie-Noëlle Delaby, « Fruits et Légumes, à l'heure des circuits courts »*UFC-Que Choisir*, 24/04/2018 URL : https://www.quechoisir.org/enquete-fruits-et-legumes-a-l-heure-des-circuits-courts-n53961/

Ainsi, qu'il soit BIO ou conventionnel, un panier acheté en magasin de producteur semble être **moins cher** que s'il avait été acheté en grande surface.

Outre ce manque d'éducation sur les dessous des prix de la GMS, ces comportements alimentaires s'expliquent aussi par une **mauvaise éducation alimentaire**. L'adjoint au maire de Hautefage-la-Tour a déploré les mauvaises habitudes alimentaires qu'il a identifié auprès des enfants de sa commune, en pointant du doigt notamment les en-cas que les parents donnaient à leurs enfants et qui sont souvent constitués de produits industriels avec un fort apport calorique et peu nutritif. Selon un membre d'Horizon vert : « ***les consommateurs n'ont pas le temps et l'envie de cuisiner, ils ne mangent que des plats préparés, alors que ceux-ci coûtent plus que les produits frais, il y a un problème d'éducation*** ».

Cependant, comme l'a rappelé la déléguée régionale d'Interfel de Nouvelle Aquitaine rencontrée en mars : « ***Halte à la pensée unique ! on a autant de consommateurs que d'individus et un consommateur ne va pas toujours se comporter de la même manière*** ». En effet, un consommateur sensibilisé à la question du local et du bio, ne va pas toujours acheter des produits locaux et bio. Il en va de même pour un consommateur qui ne l'est pas. A certains moments, celui-ci peut très bien se tourner vers la vente directe ou vers la production issue de l'agriculture biologique. Cette dimension est donc **un biais à prendre en compte**dans tout traitement d'enquête liées aux habitudes de consommation alimentaire d'une population. Il n'est **pas possible d'établir des lois immuables** quant aux comportements alimentaires des habitants d'un territoire.

Ces recherches bibliographiques sur la GMS, et les données issues des enquêtes qualitatives auprès des acteurs locaux du territoire, ont été complétées par le traitement d'un questionnaire quantitatif. Celui-ci avait pour but d'établir si oui ou non, les grands villeneuvois étaient captés par la GMS.

2. Un paradoxe : un territoire exportateur et une population qui ne consomme pas local

Les habitudes alimentaires des grand villeneuvois : des locavores ?

J'ai donc pu accéder aux données récoltées lors de la diffusion d'une enquête réalisée par des étudiants du lycée professionnel l'Oustal de Villeneuve-sur-Lot pour la CAGV. Cette enquête, diffusée via Google Form, a été menée à l'échelle du Pays de la vallée du Lot. Après avoir récupéré les données, j'ai effectué un traitement que j'ai orienté de sorte à pouvoir dresser une typologie du consommateur du Grand Villeneuvois, car sur les 405 répondants, 246 vivent dans une des communes de la CAGV, dont 194 à Villeneuve sur lot. Le reste des répondants vit dans une des communes des EPCI voisins. Cette enquête avait pour but **d'analyser la sensibilité des Grand Villeneuvois aux produits locaux**, ainsi que **leur rapport à la GMS sur le territoire**.

Même si sur le territoire on dénombre un nombre assez important de fermes pratiquant la vente directe, la population du grand villeneuvois se tourne toujours vers la GMS. Comme on peut le voir sur le graphique ci-dessous, 351 personnes sur 405, soit **87% des enquêtés, vont faire leurs courses dans des grandes surfaces**. Ils ne sont que 50% à aller dans les marchés de plein vent, 26% dans les magasins de produits bio, 24% dans les magasins de production et 16 % dans les épiceries.

Figure n°31 : Lieux de consommation choisis, sur 403 répondants (choix multiples)

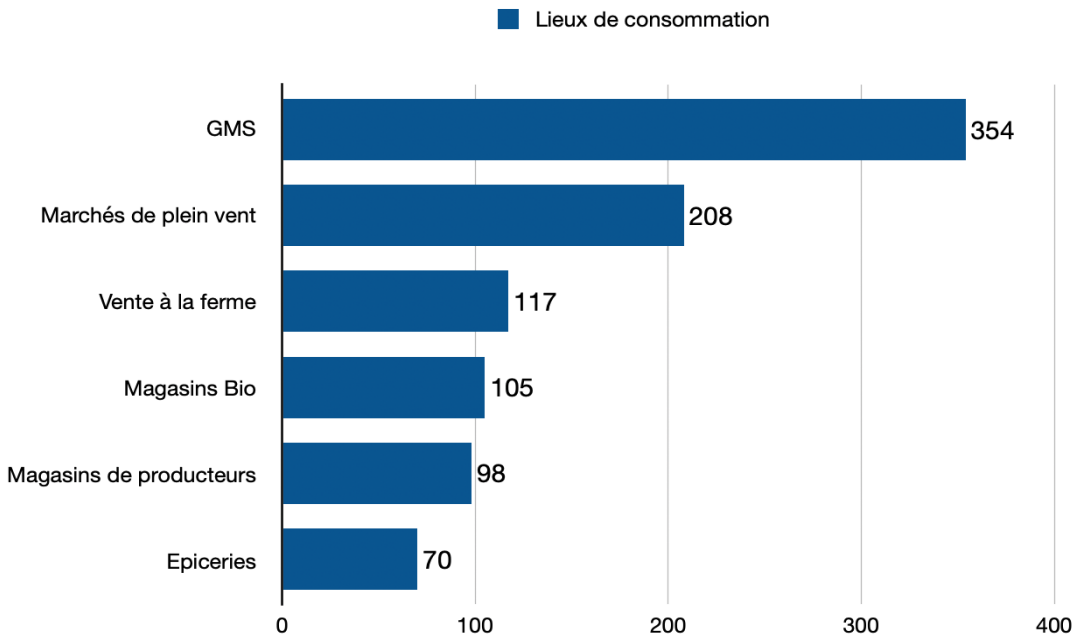

@Eugénie Grenier, 2023

La **proximité du lieu de vente au domicile** est la raison principale du choix du lieu de consommation (à hauteur de 68,7%). Une personne sur 2 choisit son lieu de consommation en fonction de la qualité des produits, des labels et de son prix. La variété de choix, la recherche de la convivialité et de la fonctionnalité sont des raisons secondaires.

Figure n°32 : Raisons du choix du lieux de consommation choisis, sur 403 répondants (choix multiples)

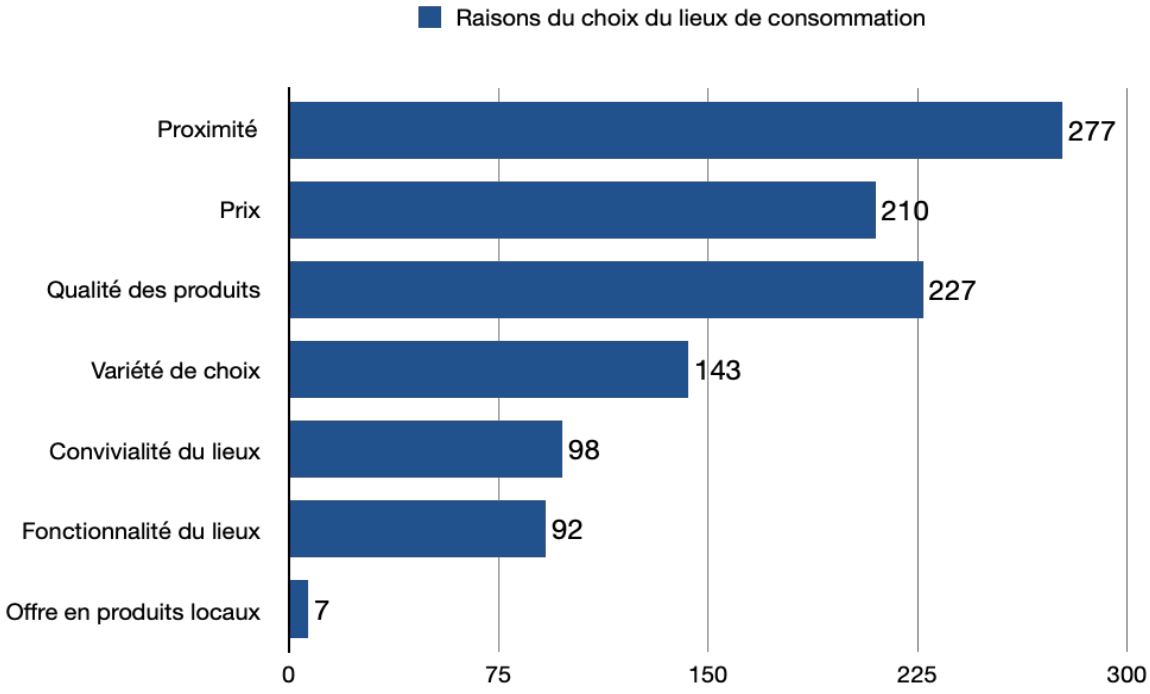

@Eugénie Grenier, 2023

Cependant **moins de 1 % des interrogés choisissent leurs lieux de consommation en fonction de la présence de produits locaux et d'une vente en circuit court !**

Les gens se rendent donc dans les GMS pour acheter leurs fruits et légumes, au détriment des marchés de plein vent et des magasins de producteurs. Cependant, paradoxalement, on observe que c'est surtout la qualité des produits qui guident les comportements alimentaires. Ainsi, **qualité n'équivaut pas forcément proximité dans les esprits des Grands Villeneuvois.**

Figure n°33 : Critères d'achat d'un produit, sur 402 répondants (choix multiples)

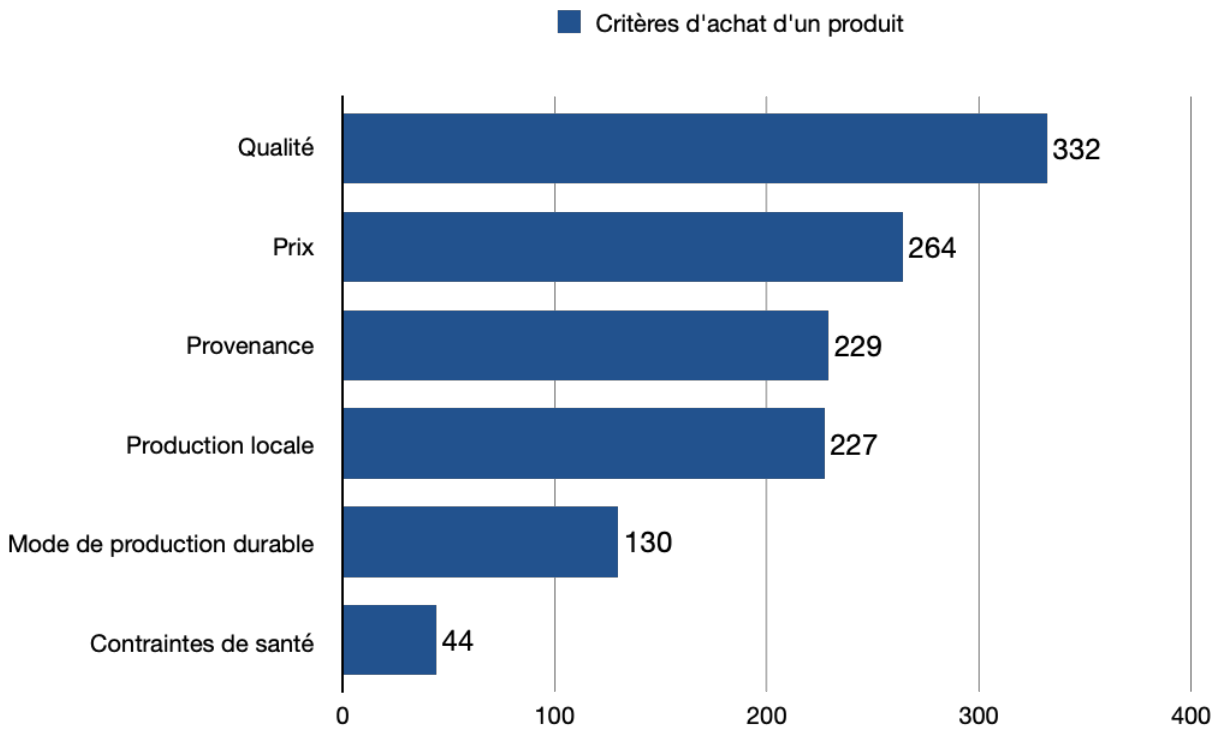

@Eugénie Grenier, 2023

Même si très peu de personnes choisissent leur point de vente en fonction de la présence, ou non, de produits locaux, **91% considèrent que la provenance des produits consommés à une importance**. Cela revient au constat de la déléguée régionale d'Interfel Nouvelle Aquitaine. Il n'y a pas « *un consommateur* », mais « *des consommateurs* » avec des habitudes variables. Ainsi, seulement 58,3% des répondants consomment plusieurs fois par semaine des produits locaux, 12,7% une fois par semaine, 20% quelques fois par mois. Ils ne sont que **1% à en consommer tous les jours.**

Figure n°34 : Fréquence de consommation de produits locaux sur 385 répondants (choix unique)

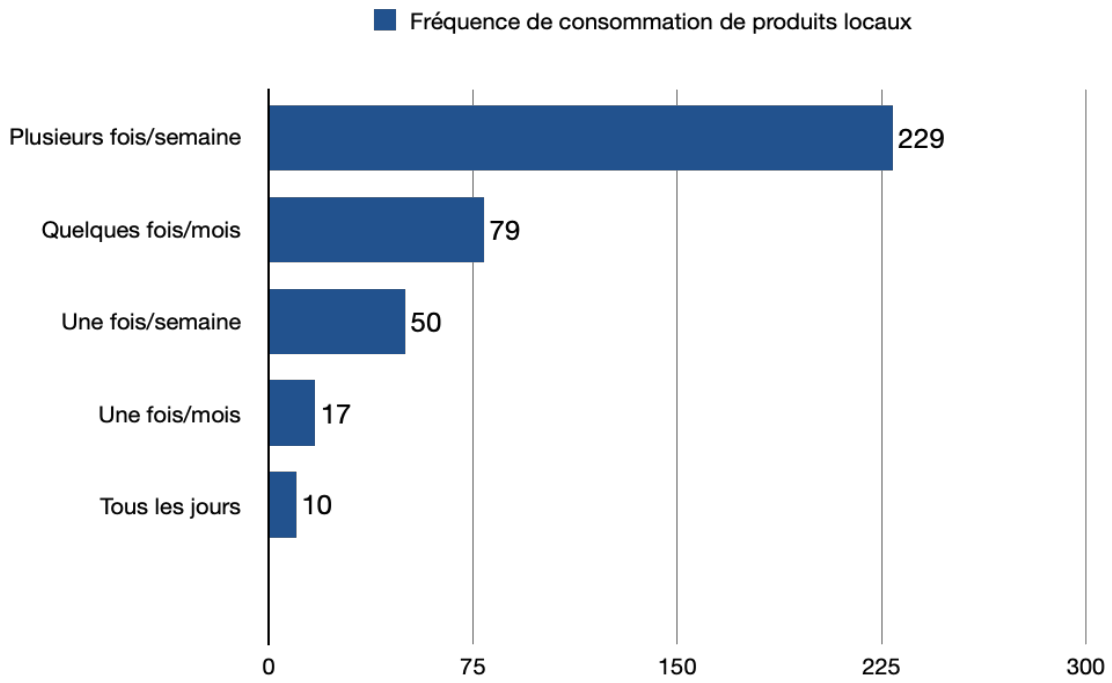

@Eugénie Grenier, 2023

Pour les habitants qui consomment des produits locaux, leurs lieux d'achats sont également très variables. 40,4% des interrogés achètent leurs produits locaux dans les marchés de plein vent, 22.5% directement chez le producteur, 14,8% en grande surface et 12% en magasin de production. Seulement 6,9% les achètent en magasin Bio.

Figure n°35 : Lieux d'achat de produits locaux, sur 378 répondants (choix unique)

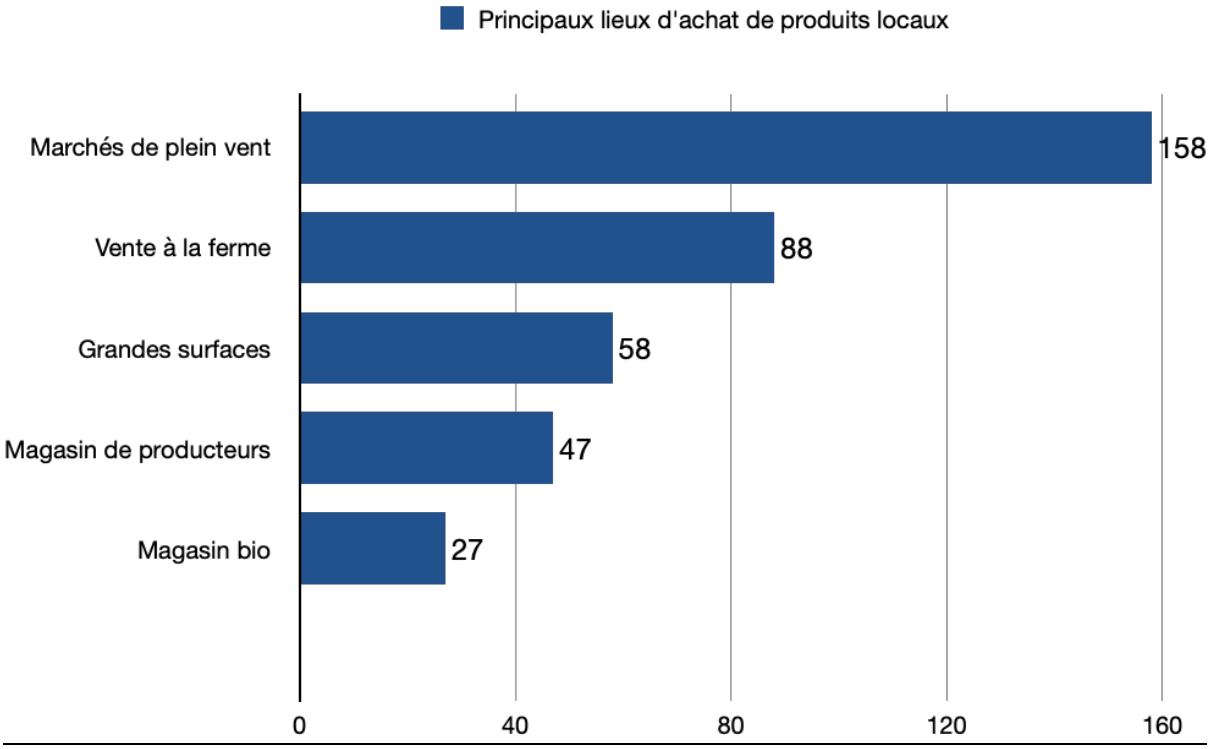

@Eugénie Grenier, 2023

Dans l'achat d'un produit local, pour 72,8% des répondants il est question de **faire vivre l'économie locale.** Environ 1 interrogé sur 2 reconnaît également rechercher un meilleur goût, la connaissance de la provenance et une qualité supérieure. Les labels représentent seulement 23,7% de raisons d'achats d'un produit local.

De plus, 95,7 % des produits locaux achetés sont des fruits et légumes, les viandes représentent 63,2%, les produits laitiers 41,1% et les boissons (vin, jus, bière) 30,5%.

Enfin, 68% des répondants sont prêts à payer plus cher pour un produit local, mais seulement s'il est gage de qualité et qu'il est à un prix raisonnable.

Pour conclure cette analyse des comportements alimentaires en Grand Villeneuvois, le principal frein à la consommation des produits locaux est leur **prix**, qui est considéré **trop élevé**. L'enquête réalisée pour les producteurs locaux du marché Bio a également soulevé que c'était le **manque de moyens financiers** qui limitait la consommation de produits bio et locaux au sein des répondants. Plus du 3/5ème des personnes interrogées estiment que ces produits sont plus chers que les produits conventionnels !

Figure n°36 : Freins identifiés à la consommation de produits locaux, sur 392 répondants (choix multiples)

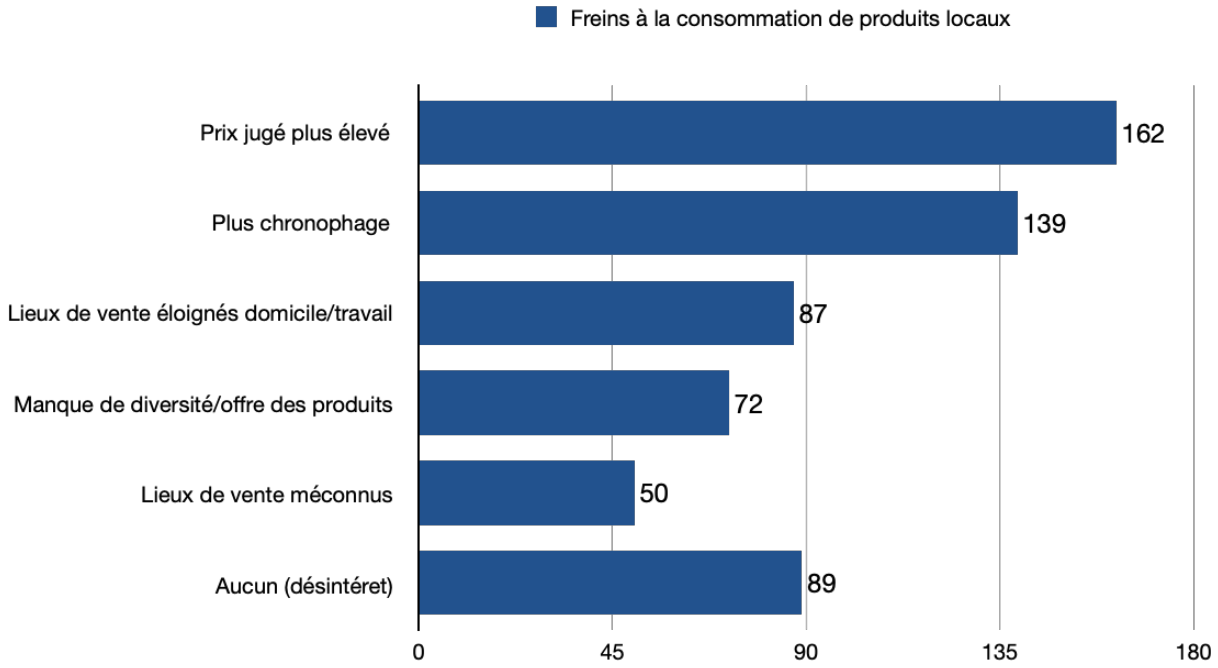

@Eugénie Grenier, 2023

Le questionnaire cherchait aussi à savoir ce qui **encouragerait** la population à consommer plus de produits locaux. Voici les principaux chiffres qui sont ressortis du traitement de l'enquête :

- 68,9% des répondants estiment que si un **magasin de producteur** se trouvait à proximité de leur domicile, ils consommeraient plus de produits locaux.
- 37% des répondants seraient encouragés à en consommer plus, s'il existait un **point de distribution hebdomadaire près du lieu de travail.**
- 18,5% recommanderaient des produits locaux par le biais **d'AMAP**, et 25,7% via des **drives** qui alimentaient des casiers en libre accès 24h/24.
- 29% seraient intéressés par le fait de **commander** en ligne et de récupérer les paniers en points relais.

Figure n°37 : Moyens de distribution qui encourageraient la consommation de produits locaux, sur 350 réponses (choix unique)

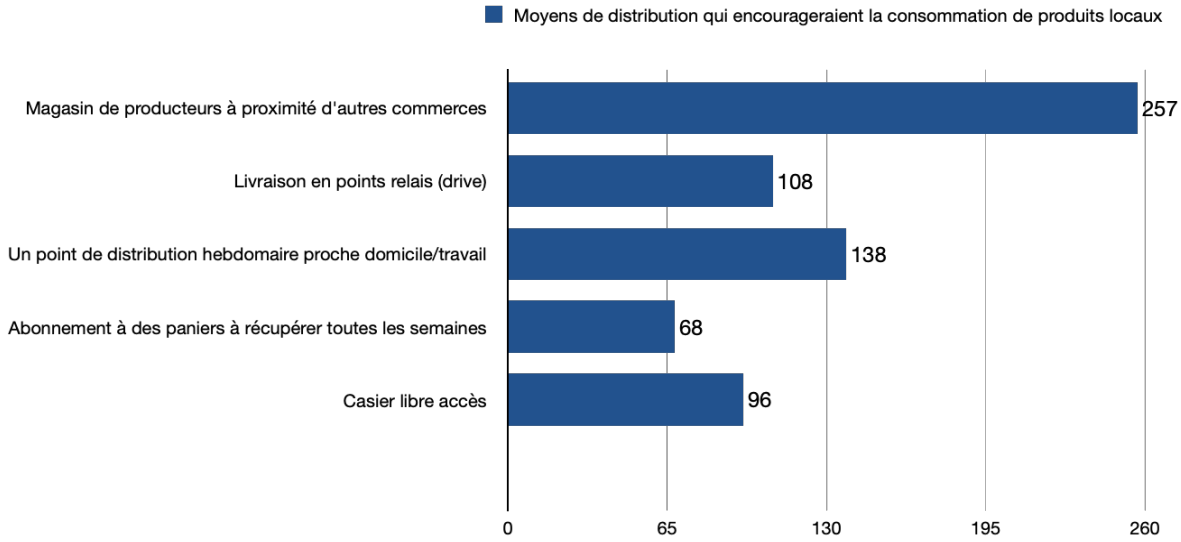

@Eugénie Grenier, 2023

Les enquêtes qualitatives et quantitatives ont soulevé le fait que le consommateur avait en fait une **méconnaissance du réel prix des produits bio et locaux**. Pourtant consommer local ne signifie pas, dans une moindre mesure, consommer plus cher. **L'éloignement du domicile au point de vente** est également une raison supplémentaire à cette préférence pour la GMS, tout comme le fait qu'acheter des produits locaux est vu comme beaucoup plus **chronophage** que de réaliser l'entièreté de ses courses au même endroit. Enfin, c'est surtout la création d'un **magasin de producteurs**, à proximité d'autres commerces, qui pousserait les habitants à consommer plus de produits locaux.

3. Les difficultés rencontrées pour approvisionner la restauration collective en produits locaux

L'importance de manger local en restauration collective

Pour s'inscrire dans une démarche plus respectueuse de l'environnement, pour s'assurer un approvisionnement en produits frais et de qualité tout en soutenant les producteurs locaux, « manger local » en restauration collective est aujourd'hui un enjeu de taille.

La restauration collective est un véritable **débouché économique** pour l'agriculture d'un territoire. Cela permet de contrôler l'origine des produits tout en bénéficiant des normes françaises, de réduire les coûts grâce au choix du circuit alimentaire de proximité et à la réduction des emballages, ainsi que ceux liés au transport et au stockage. Cela permet également de **mettre en avant l'agriculture locale** tout en s'assurant une meilleure qualité de produits cueillis à maturité. C'est aussi une manière de **structurer l'offre** et de créer une **dynamique collective** sur un même territoire.

La loi EGalim

C'est pour cela que le 2 octobre 2018, l'Assemblée Nationale a voté la **Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable et accessible à tous**. Cette loi promulguée le 1er novembre 2018, est issue des États généraux de l'alimentation lancés en 2017.

Dites loi EGalim, elle poursuit plusieurs objectifs :

- Rémunérer justement les producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail
- Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits alimentaires
- Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous
- Renforcer les engagements sur le bien-être animal
- Réduire l'utilisation du plastique dans le domaine alimentaire.

Cette loi impose entre autres à la restauration collective publique de proposer au moins **50% de produits durables et de qualité dont au moins 20% de produits Bio**. Par produits de qualité sont entendus les produits bénéficiant d'un label ou d'une IGP/AOP, issus de l'agriculture biologique, bénéficiant de mentions valorisantes : HVE, produits fermiers…

La législation

L'enjeu est alors de taille pour les collectivités, qui ne bénéficient souvent pas des **moyens de logistiques ou de transformation** nécessaires pour pouvoir approvisionner les cantines en produits locaux. En effet, comme l'a rappelé un membre d'Interbio : « ***le cœur du problème dans la restauration collective, c'est la logistique*** ». Cependant, les collectivités peinent à faire appliquer cette loi, et ce pour plusieurs raisons.

Rappelons d'abord que la CAGV est une intercommunalité qui n'a **pas la compétence restauration collective**, cette compétence appartient aux communes membres. De plus les produits locaux ne sont pas pris en compte par la loi, puisque par produits durables et de qualité il est entendu **produits labellisés**. Les objectifs du PAT et de la loi EGalim ne sont donc pas les mêmes, approvisionner la restauration collective en produits locaux ne revient donc pas forcément à faire respecter la loi. De plus, pour les cantines dont les commandes annuelles dépassent le seuil de 40 000 € HT, l'approvisionnement doit passer par les **marchés publics**, elles doivent faire le choix d'un prestataire, et cela doit donc passer par un appel d'offres public. Or, la lourdeur administrative et les règles en vigueur ne facilitent pas la contractualisation des agriculteurs locaux avec les collectivités.

De plus, dans le code des marchés publics européens, c'est souvent le **prix le plus bas** qui est favorisé, ce qui ne facilite pas non plus les collectivités à faire appliquer la loi. En outre, les produits labellisés choisis par ces appels d'offre ne sont pas forcément locaux, mais labellisés, conformément aux directives de la loi. Pour ce qui est des cantines en dessous du seuil de 40 000 euros HT, elles peuvent passer par du **gré-à-gré**, ce qui leur évite des procédures administratives chronophage, et leur procure

une plus grande liberté dans le choix de la provenance des produits. Le restaurateur peut dans ce cas traiter librement avec le fournisseur de son choix.

La question de l'approvisionnement des produits en restauration collective est donc plus ou moins complexe selon **la taille de l'établissement**. Dans le Grand Villeneuvois, les structures de la restauration collective sont de tailles et de fonctionnements différents, on dénombre en effet 2 cuisines centrales pour les 10 écoles et les 2 crèches de Villeneuve-sur-Lot, 14 cantines en gestion directe[20] et 1 en liaison chaude[21].

En résumé, de nombreux freins sont identifiés à l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux. **La compétence restauration collective** des écoles primaires est communale, ce qui rend l'intervention du PAT à l'échelle de l'intercommunalité sur cette thématique plus complexe. De plus, **les critères de la Loi EGalim** ne prennent pas en compte les produits locaux dont se préoccupe le PAT du Grand Villeneuvois. Enfin, **les différences de fonctionnement** entre structures soumises aux marchés publics et structures en gré-à-gré impliquent des freins et de leviers différents pour s'approvisionner en produits locaux.

Les outils de transformation collectifs

La perspective de la création d'un outil de transformation type **légumerie** qui impliquerait la création d'une **solution logistique** pour le territoire a été identifiée par les acteurs locaux comme une solution possible pour approvisionner la restauration collective en produits locaux.

En effet, en Grand Villeneuvois, les producteurs ne bénéficient pas de ce type d'outil de transformation collective. Des réflexions sont en cours sur l'intérêt de disposer d'un tel outil. Le manque de légumerie n'a pas, selon les entretiens qualitatifs, été identifié comme ***un frein à l'application de la loi***, mais comme ***un outil qui permettrait sa bonne mise en application***. La légumerie pourrait également être un lieu où **centraliser** l'ensemble des productions pour ensuite les redistribuer.

Dans une légumerie collective, les légumes sont centralisés, lavés, épluchés et découpés en fonction des besoins puis mis sous vide pour être livrés et consommés en restauration collective. Les établissements du Grand Villeneuvois pourraient donc disposer **de produits locaux de 4ème gamme**, c'est-à-dire prêts à être cuisinés. Cela permettrait une utilisation quotidienne de produits locaux frais par les établissements de la restauration collective du territoire, tout en soutenant l'agriculture locale et en favorisant la saisonnalité des produits. La légumerie pourrait également être un outil de **réinsertion professionnelle** des personnes éloignées de l'emploi sur le territoire.

[20] La structure prépare elle-même les repas sans passer par un prestataire de service extérieur et en achetant elle-même sa matière première (auprès des centrales de référencement, des centrales d'achat, des producteurs locaux) URL : https://www.vegecantines.fr/fonctionnement-cantine/

[21] La liaison chaude est une méthode de conservation des produits qui consiste à maintenir les denrées alimentaires à 63° degrés, entre le lieu de fabrication et le lieu de consommation URL : https://www.convivio.fr/solutions-cuisine-collective/restauration-collective-sur-place-liaison-chaude.)

Les avantages d'une légumerie sont donc nombreux, cependant, **une étude de faisabilité** sur le territoire devra être menée pour s'assurer le bon fonctionnement et la pérennité d'une telle structure.

D - Des aménagements et des pratiques agricoles qui ont des conséquences environnementales

1. Bilan environnemental en Grand Villeneuvois

Le territoire du Lot et Garonne compte de nombreux **sites pollués**, et certains se trouvent sur le territoire de la CAGV ; l'ancienne usine à gaz, la centrale pénitentiaire d'Eysses, le dépôt pneus usagés Stuc et le SIGA ont été qualifiés par la base de données Basol comme des sites et des sols appelant à une action des pouvoirs publics pour protéger la population et l'environnement.

Le territoire de la CAGV compte également un établissement classé **SEVESO II seuil bas**, il s'agit de l'entreprise Upgrade Fireworks Sarl à Villeneuve sur lot, qui fabrique des produits explosifs. Le territoire est aussi soumis au **risque de transports de matières dangereuses TMD** via le transport routier et ferroviaire, et par canalisation de gaz. En effet, le réseau de transport de gaz naturel traverse huit communes du territoire.

Figure n°38 : Risques technologiques en Grand Villeneuvois

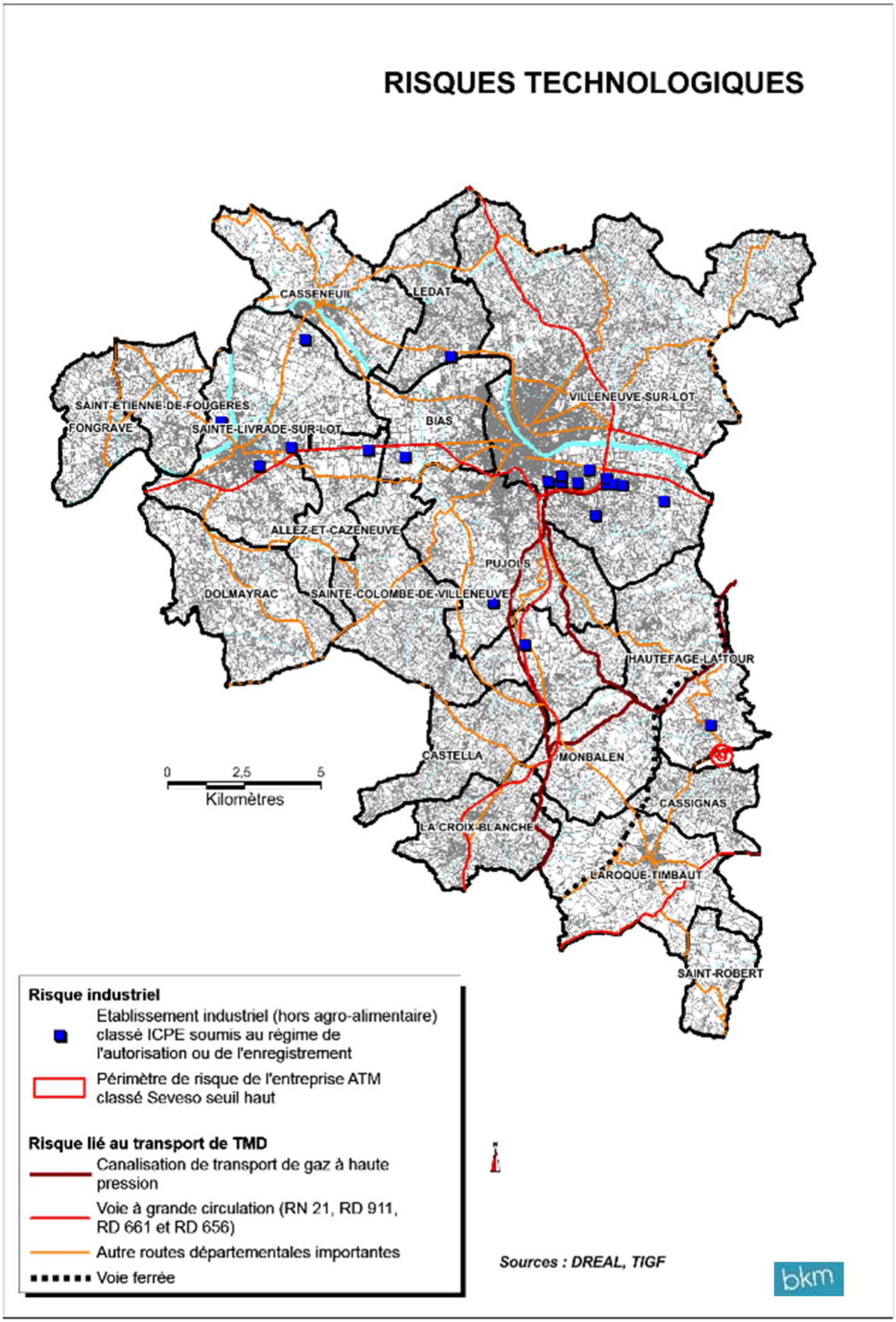

La carte ci-dessus, issue du PLUi de la CAGV représente l'ensemble des risques technologiques présents sur le territoire. On observe une concentration en **Vallée du Lot**, là où se situent les principales ZAC et ZI. Notons également que la population et l'activité, également concentrées en Vallée du Lot, est aussi soumise à un risque d'inondation. De plus, toujours selon le PLUI, la défense incendie est jugée insuffisante dans certains secteurs.

Les émissions de GES sur le territoire sont un autre enjeu en matière environnemental. 35% des émissions de GES sont liées au secteur du transport et 29% au secteur résidentiel. Les taux élevés d'émissions impactent donc la qualité de l'air. Ce sont surtout les communes de Villeneuve-sur-Lot et de Sainte-Livrade qui sont concernées par ces taux élevés qui avoisinent 1250 émissions de CO2 au km2 d'après Oreca, et ce, seulement en 2012.

2.Agriculture et pollution

L'agriculture est également mise en cause en matière de pollution. D'après le PLUi, l'état écologique sur l'ensemble des cours d'eau étudié par l'agence de l'eau a été qualifié de « *dégradé* », les nappes alluviales étant impactées par les nitrates et sont considérées comme fortement vulnérables aux pollutions. La pollution des sols est également problématique sur le territoire.

Figure n°39 : Indice de fréquence de traitement phytosanitaires des surfaces agricoles de la CAGV

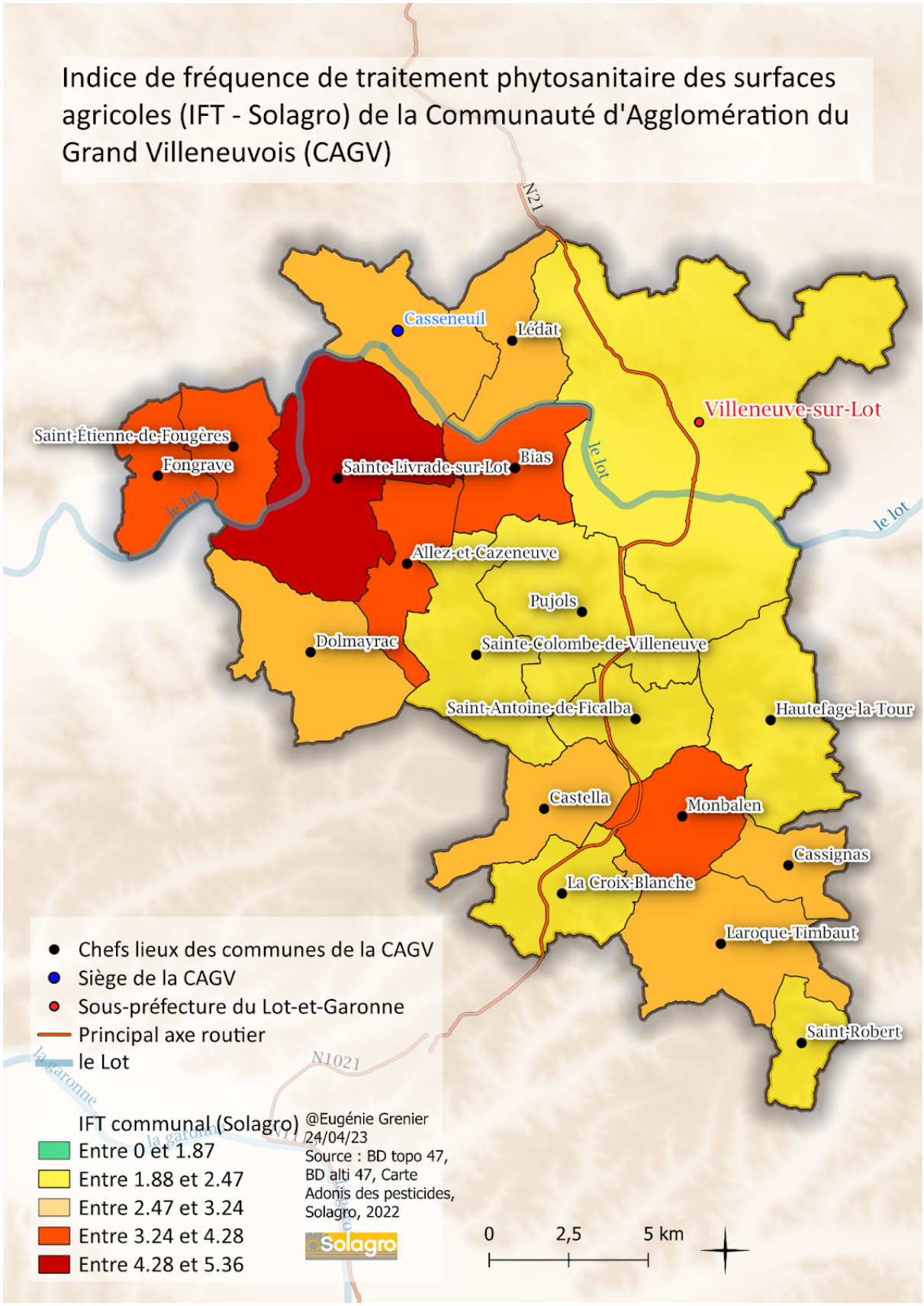

@Eugénie Grenier, Solagro, 2023

La carte ci-dessus a été réalisée à partir des données issues de Solagro et de leur carte interactive des pesticides « Adonis ». Si la carte de Solagro n'a pas été reprise telle quelle, c'est parce qu'elle proposait un découpage départemental **et non intercommunal** ; comme pour la carte sur la SAU Biologique du territoire précédemment étudiée. Les données du site web ont donc été récupérées dans le but de créer une carte à une échelle plus fine, pour faciliter la lecture.

Selon Solagro, « **l'Indicateur de Fréquence de Traitement (IFT)** » correspond au nombre de doses de produits phytosanitaires appliquées par hectare pendant une campagne culturale. L'IFT communal correspond « à la moyenne des IFT par culture ». On peut tout de suite noter qu'à première vue, aucun aplat de couleur vert n'est visible sur la carte. Les communes ont donc un IFT d'au moins 1.88. L'IFT permet d'estimer **le niveau d'utilisation de territoire du produits phytosanitaires**, la CAGV présente ainsi des taux particulièrement **élevés**, surtout pour la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot qui a un IFT total de 4.87. Comme l'a rappelé un député européen interrogé, ***« l'utilisation des pesticides sur le territoire est encore massive*** ».

La Vallée du Lot, là où se concentre la pratique de l'arboriculture, est donc le territoire avec des sols **les plus traités** de la CAGV, comme le montre la carte avec la prédominance des aplats de couleur rouge et rouge foncé. Selon Solagro, c'est la **prune d'ente** qui est la production de la Vallée du Lot la plus traitée sur le territoire.

Ainsi, ce n'est pas parce qu'un territoire présente **une part importante de SAU Bio** (cf. Carte étudiée précédemment), que l'indice IFT de l'ensemble des exploitations est **bas**. Sainte-Livrade par exemple à 48% de son territoire en SAU, et 13% de cette SAU est en Bio. Pourtant, c'est la commune de la CAGV qui présente l'indice IFT le plus élevé du territoire.

La pollution atmosphérique, la contamination des sols, des cours d'eau et des nappes phréatiques représentent des enjeux majeurs sur le territoire de la CAGV. Les activités industrielles et agricoles impactent **la qualité environnementale du territoire**.

Conclusion de la deuxième partie

Cette deuxième partie avait pour but de dresser un état des lieux des problématiques économiques, sociales et environnementales en Grand Villeneuvois, que l'élaboration d'un PAT devait prendre en compte.

Au premier abord, la question de la **logistique** et de la **mobilité** ne semble pas directement liée au PAT, or un diagnostic territorial du Grand Villeneuvois doit cependant prendre en compte cette dimension d'enclavement car celle-ci fait partie intégrante du territoire et met en lumière les enjeux auxquels la CAGV est confrontée aujourd'hui. La CAGV est en dehors des **grands axes de communication** (autoroutier et ferroviaire) de plus, son réseau de **transport en commun** est insuffisant et inadapté, et la population est donc dépendante de la voiture individuelle pour se déplacer et notamment se rendre au travail. Les habitants de l'EPCI font face à de nombreuses contraintes socio-économiques liées à cet **enclavement**. Ces enjeux de mobilité rendent donc compte de problématiques économiques liées à l'acheminement des productions agricoles et agroalimentaires mais également de problématiques sociales liées à la dépendance à l'automobile. Plus généralement, l'enclavement du Grand Villeneuvois représente un enjeu en matière de développement. Notons également que la ville de Villeneuve-sur-Lot est une **ville polarisatrice** qui concentre l'activité et les aménagements, et qu'elle est en **concurrence** directe avec la ville d'Agen, qui polarise la partie sud du territoire. L'élaboration d'un PAT doit donc prendre en compte cette armature urbaine particulière, où l'essentiel de l'activité est situé en Vallée du Lot et autour de 5 communes. La **ruralité** du reste du territoire, ainsi que les contraintes qu'elle engendre sont donc à prendre en compte en terme de développement.

De plus, la population du Grand Villeneuvois se **paupérise** et est **vieillissante**, le territoire est caractérisé par un fort taux de chômage et par la prédominance d'emplois à faible valeur ajoutée. Les habitants ont ainsi un **faible pouvoir d'achat** et des problématiques en matière de **précarité alimentaire** ont été identifiées et sont à déplorer. Même si des entreprises dynamiques en matière de distribution sont implantées sur le territoire, le développement économique reste axé sur une **agriculture en crise**. L'agrandissement, la spécialisation et la disparition des fermes vont de pair avec la baisse de la population agricole. Un travail doit donc être fait sur **l'installation** des agriculteurs et sur les nombreux freins qu'ils rencontrent. Un accent est à porter sur les **hors cadres familiaux** qui sont encore plus lésés. Un PAT en Grand Villeneuvois doit ainsi se concentrer sur ces enjeux agricoles structurels et d'ordre socio-économiques.

Outre ces questions liées à l'installation agricole et au renouvellement des générations, l'analyse des **comportements alimentaires** en Grand Villeneuvois, ainsi que des dynamiques en matière de **distribution** et de **commercialisation** ont montré que ce système ne favorisait pas le développement des **circuits courts**. La GMS est en situation de monopole sur le territoire, et la population, qui n'est pas assez sensibilisée à l'achat de produits locaux et bio est donc captée par celle-ci. Un paradoxe a été mis en lumière : le territoire du Grand Villeneuvois est un territoire exportateur avec une population qui ne consomme pas local, car elle considère que les produits locaux et bio sont plus chers que les produits importés et disponibles en grande surface.

III- Les acteurs du territoire : à la fois les principales ressources et les principales contraintes du territoire et du PAT

L'enquête qualitative a soulevé le fait que les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation en Grand Villeneuvois, étaient à la fois **les principales ressources du territoire**, mais aussi **les principales contraintes**. Certes, même si des projets départementaux et régionaux en faveur d'une agriculture durable et d'une alimentation saine et de qualité existent sur le territoire, de nombreux **conflits d'acteurs** et surtout **d'usage** ont été identifiés sur ces thématiques. Un diagnostic territorial agricole et alimentaire en Grand Villeneuvois doit prendre en compte ces jeux d'acteurs.

A- Des orientations de politiques territoriales en faveur d'une agriculture durable et d'une alimentation de qualité existantes

Pour favoriser **la consommation** et **la production** de produits locaux sur le territoire, tout en assurant une **agriculture durable et respectueuse de l'environnement**, la région et le département ont impulsé des projets alimentaires et agricoles pour insuffler une nouvelle dynamique positive. A une échelle plus locale, le Grand Villeneuvois a aussi déjà entrepris des **actions collaboratives et partenariales** avant la mise en place de son PAT. Ces actions sont complétées par le travail d'acteurs locaux et d'associations de l'économie sociale et solidaire ou de la transition écologique. Cependant, ces projets régionaux, départementaux ou même locaux, suscitent quelques fois des **tensions** entre les acteurs. Car en effet, si quelquefois on observe une certaine **synergie** (autour d'un appel à projet de l'ESS par exemple), **l'individualisme** et **le manque de mutualisation** des acteurs aboutit à des conflits et des tensions, vis à vis d'injonctions nationales ou de la gestion des ressources naturelles. **L'absence d'un réel schéma directeur** coconstruit avec l'ensemble des acteurs de l'alimentation et de l'agriculture empêchent la mise en place d'une stratégie globale efficace et source de dynamisme.

1. Des projets départementaux et régionaux alimentaires et agricoles déjà impulsés

La région impliquée : Neoterra et le pacte alimentaire de Nouvelle Aquitaine

Pour renforcer sa **souveraineté alimentaire** et sa capacité à être **résiliente** face à l'urgence du changement climatique, la région Nouvelle Aquitaine a mis en œuvre son « **Pacte Alimentaire** », qui a été signé en 2022. La région, aux côtés d'une quinzaine de partenaires, a donc défini les ambitions de ce pacte comme suivant : relocaliser l'alimentation, assurer une juste rémunération des producteurs, mieux respecter l'environnement, fournir des produits de qualité pour tous.

Cinq domaines d'actions stratégiques ont été définis :

- Favoriser les circuits de proximité et la vente directe
- Faciliter les initiatives et les dynamiques territoriales
- Structurer l'offre et organiser les filières pour répondre aux demandes des marchés régionaux

- Éveiller, informer et former les acteurs et les consommateurs
- Favoriser la solidarité et la citoyenneté alimentaire

Une feuille de route **Néo Terra** a également été établie pour guider l'action régionale et celle des partenaires.

Le département impliqué en matière d'agriculture et d'alimentation

Outre ce projet régional, le département s'est aussi impliqué en matière agricole et alimentaire.

Comme l'a rappelé en entretien le directeur du service Agriculture, Forêt et Environnement du CD47 : ***« à l'issue de la loi NOTRe de 2015, le législateur a offert au département la possibilité de continuer à soutenir la profession agricole en partenariat avec la région à travers une convention*** ».

Le CD47 a donc fait le choix politique de promouvoir son **soutien au monde agricole**. Outre les aides à l'installation forfaitaires (6000 euros en conventionnel, 8000 euros en Bio et 10 000 euros pour l'élevage), le CD47 s'est également engagé en matière alimentaire. Un groupement départemental d'achat de denrées alimentaires a été mis en place.

Figure n°40 : Présentation du dispositif "du 47 dans nos assiettes" du conseil départemental du Lot-et-Garonne

@CD47, 2023

Le programme « **du 47 dans nos assiettes** » a d'ailleurs valu le prix de **Territoria d'argent** au Département, décerné par l'observatoire national de l'innovation territoriale.

Ce dispositif a pour ambition de **servir des repas équilibrés et de qualité** dans les collèges du département tout en soutenant l'agriculture locale via les **circuits courts**. Comme on peut le voir sur la plaquette de présentation du programme ci-dessous, le programme a vocation à donner aux collégiens

une alimentation *équilibrée*, *saine* et *locale*. D'après les chiffres du conseil départemental, c'est aujourd'hui plus **de 80% de produits frais, dont 15% en bio** qui sont utilisés dans la préparation des repas des collégiens du Lot-et-Garonne. Le gaspillage alimentaire a également été réduit via ce dispositif, passant de 25/35% à 12% des denrées mises à disposition. Ainsi, dans les assiettes des collégiens Lot-et-Garonnais, on retrouve **60% de produits issus de producteurs du 47**, et 20% des départements limitrophes.

Des injonctions nationales : la prise en compte de l'urgence du changement climatique via le PCAET, orientation résilience 2017-2022

Au niveau local, les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent traiter des questions liées au changement climatique et à ses conséquences dans le cadre du **Plan Climat Air Énergie Territorial** (PCAET), rendu obligatoire par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010.

Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité a pour finalité la **lutte contre le changement climatique**, sous l'angle de l'atténuation et de l'adaptation du territoire. La CAGV a donc déjà impulsé un plan d'action en matière agricole, pour diminuer ses émissions de GES, sa consommation énergétique et développer les énergies renouvelables. Trois champs d'actions ont donc été définis :

1 : **Les circuits courts** : Poursuivre le développement de circuits courts dans le cadre le réseau Fermes de Lot et bastides et poursuivre l'achat des produits locaux (restauration, buffets)

2 : **Stockage carbone** : Diffuser les bonnes pratiques en termes de séquestration carbone (agriculture de conservation, diminution des intrants, couvert végétaux…), animer le programme de plantation de haies du CD47, développer le stockage carbone en lien avec l'étude des friches du territoire

3 : **Information** : Sensibiliser, former, diffuser les bonnes pratiques (banc d'essai moteur, écoconduite, énergies renouvelables, méthanisation…)

Les actions de la Chambre d'agriculture 47

Parallèlement à ces plans d'actions ou projets régionaux et départementaux, la **Chambre d'Agriculture** a également travaillé au soutien du monde agricole. Les **marchés de producteurs de pays** sont un exemple d'animation territoriale et de mise en valeur des produits locaux.

Photographie n°25 : Marché de producteur de Pays, Place Amiral-Courbet à Villeneuve-sur-Lot

@Théo Mattiolo, Sud Ouest, 07/07/2022

Ces marchés réunissent exclusivement des **producteurs locaux** qui sont engagés dans le respect d'une charte de pratiques garantissant au consommateur une qualité, une localité et une saisonnalité des productions vendues sur les étalages. Comme vu précédemment, on en dénombre deux sur le territoire du Grand Villeneuvois, à Villeneuve-sur-Lot et à Fongrave.

D'autres initiatives de la part de la chambre d'agriculture sont notoires comme l'événement le **Printemps à la ferme**. Selon un membre du FDCUMA47, « ***le développement du « de ferme en ferme » est positif puisqu'il permet au public de se rendre compte des réalités*** ». Le grand public peut, lors de cet événement qui se déroule en général sur 3 jours, découvrir une soixantaine de producteurs.

Figure n°41 : Affiche du Printemps à la ferme en Lot-et-Garonne 2023

@Vivezmangezfermier47, 2023

L'édition du Printemps à la ferme en Lot-et-Garonne 2023 proposait par exemple de visiter 41 exploitations gratuitement sur le territoire, pour découvrir l'agriculture. Des dégustations et des animations étaient également organisées.

2. Des initiatives collaboratives initiées par la CAGV et en lien avec l'agriculture et l'alimentation dans le cadre du PAT

Le soutien au monde agricole, **la mise en valeur d'un patrimoine agricole local** et **le développement des circuits courts** sont donc déjà impulsés par des événements, des plans d'action et des projets régionaux et départementaux. A l'échelle locale, la CAGV initie également des **initiatives collaboratives** sur l'agriculture et l'alimentation, notamment en lien avec son PAT.

L'aide à l'installation et à la vente directe

L'aide à l'installation en Grand Villeneuvois existe déjà depuis le début des années 2000. **4500 euros** sont alloués aux jeunes agriculteurs en **conventionnel** et **6000 euros en Bio**. Pour bénéficier de cette aide, il faut avoir moins de 50 ans, s'installer pour la première fois à titre principal ou secondaire. L'exploitation doit aussi avoir moins de 5 ans et doit être située dans l'une des 19 communes de L'EPCI. Depuis 2001 c'est 96 jeunes installés qui ont bénéficié de cette aide à l'installation.

Figure n°42 : Montant de l'aide à l'installation attribuée chaque année depuis 2022 en Grand Villeneuvois (en euros)

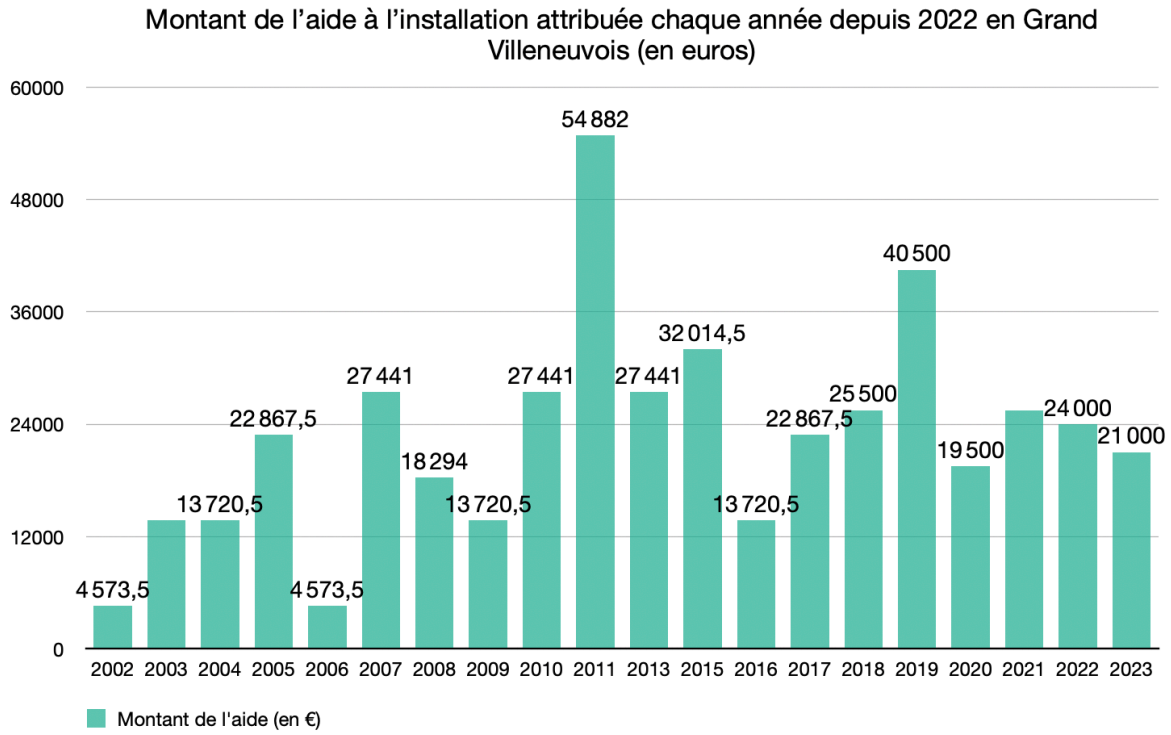

@Eugénie Grenier, 2023

11 aides à l'installation en bio ont également été versées depuis sa création en 2018. C'est près de **450 000 euros** qui ont donc été alloués aux jeunes installés depuis 2002 en Grand Villeneuvois.

Pour continuer sa politique de soutien aux agriculteurs, la CAGV a également mis en place **une aide à la vente directe.** Le but est d'apporter un soutien financier à l'acquisition des équipements permettant de développer la vente directe par les exploitants agricoles du territoire communautaire. Pour pouvoir bénéficier de cette aide, il faut être un agriculteur majeur, installé sur le territoire, et s'engager à pratiquer une activité de vente directe. L'aide peut être investie **matériellement** (barnum, oriflamme, voiture frigorifique…) ou **immatériellement** (un site internet, une charte, un logo…) et doit permettre d'améliorer la présentation des produits, l'efficacité de l'acte de vente ou la relation commerciale. Ainsi, le montant maximum de l'aide est de 1600 euros, et le plafond des dépenses éligibles est de 4000 euros.

Des municipalités sur le territoire mettent aussi en place des **moyens indirects** au soutien de l'agriculture sur le territoire. Selon l'adjoint au maire de Pujols, la commune prélève par exemple un impôt foncier ***moins important sur le foncier non bâti, que bâti***. Cette mesure a pour but d'inciter à l'installation agricole sur le territoire de la commune, en proposant des tarifs préférentiels sur sa SAU.

Le réseau de circuits courts Fermes de Lot et Bastides : un réseau qui reste à consolider

La collectivité est attachée à **mettre en valeur son agriculture**. Pour ce faire, un réseau de producteurs locaux a donc été créé, sous la dénomination de **Fermes de Lot et bastides**, en référence au patrimoine naturel et historique bâti du territoire. Ce réseau compte aujourd'hui **39 producteurs** du territoire. On y retrouve des élevages de volailles, de bovins, d'escargots ainsi que des apiculteurs. Des brasseurs et des viticulteurs sont également membres du réseau, ainsi que des producteurs de produits transformés (pain, confiture, laine). Des horticulteurs et des pépiniéristes complètent l'offre disponible. Ainsi, **toutes les productions du territoire** sont représentées au sein de ce réseau, même si les producteurs de fruits et de légumes restent les plus nombreux.

Figure n°43 : Première de couverture de la plaquette 2023-2024 du livret Fermes de Lot et Bastides

@CAGV, 2023

Chaque année, la CAGV publie un **livret**, une plaquette renseignant l'ensemble des producteurs du territoire. Ce document permet de donner une **vitrine** aux productions locales. On y retrouve un portrait de l'agriculteur, de son exploitation ainsi que ses informations pratiques : contact, adresse, horaire d'ouverture de la boutique de vente directe à la ferme. Pour faire partie de ce réseau il faut être installé dans une des 19 communes de l'EPCI, et proposer une boutique de vente directe à la ferme.

Les enquêtes qualitatives ont cependant soulevé le fait que ce réseau **n'était pas assez mis en avant**. Il facilite certes l'accès à la vente sur les fermes du territoire pour les consommateurs, mais les retombées pour les agriculteurs ne sont pas assez visibles. J'ai pu accéder aux données issues d'un questionnaire de satisfaction de la collectivité diffusé aux membres du réseau en 2021, et l'avis est unanime : le réseau de circuits courts du territoire est une très belle initiative de la collectivité, mais il est encore à consolider et à améliorer. Voici le traitement de ce questionnaire :

Figure n°44 : Degré de satisfaction des membres du réseau Fermes de Lot et Bastides (24 répondants)

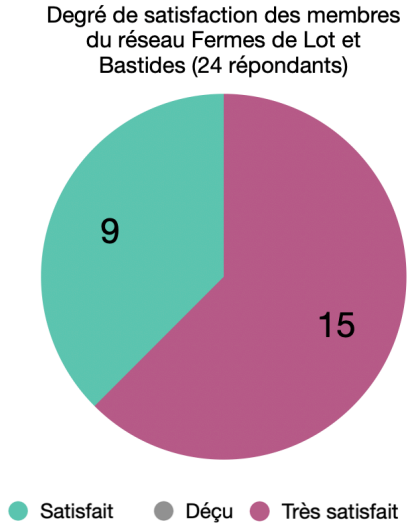

@Eugénie Grenier, 2023

Même si l'ensemble de producteurs **souhaite rester dans le réseau** et que deux producteurs sur trois en sont « **satisfaits** » (1⁄3 étant très satisfait), un producteur sur deux juge que la signalétique est insuffisante. 13 producteurs sur 24 affirment qu'il leur manque des flèches, et 3 sur 24 qu'il leur manque un totem. 8 producteurs sur 24 affirment cependant qu'il ne leur manque rien**.**

Figure n°45: Besoin en signalétique des membres du réseau Fermes de Lot et Bastides (24 répondants)

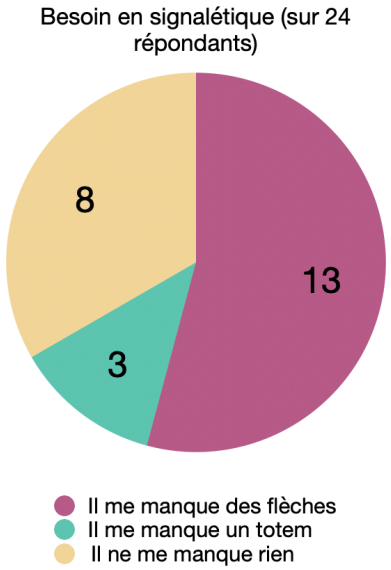

@Eugénie Grenier, 2023

Notons que la vente directe ne représente que **40% du chiffre d'affaires des producteurs du réseau**. 1 producteur sur 2 approvisionne la GMS, 4 sur 10 les grossistes et 2 sur 10 les coopératives**.**

La part de débouchés en restauration collective, sur les marchés ou dans les magasins de producteurs reste anecdotique. Notons que selon la production, **les retombées sont très variables**, les brasseurs et les viticulteurs ayant plus de retombées que les maraîchers ou que les éleveurs par exemple. Le questionnaire a permis d'identifier les freins à la vente à la ferme. Ainsi, 1 producteur sur 4 déclare que

la communication autour du réseau de circuit court est **insuffisante**. Près de la moitié des membres affirment qu'ils ne disposent pas d'un temps suffisant pour pouvoir pratiquer la vente directe. D'ailleurs, près de 6 producteurs sur 10 ne disposent pas d'une plateforme internet et ne sont pas présents sur les marchés par manque de temps et de moyens financiers. La logistique est également mise en cause, le manque d'aménagement et l'éloignement à un axe routier a par exemple été évoqué.

Pour améliorer la visibilité du réseau ainsi que les retombées économiques qu'il pourrait induire, les producteurs ont mis l'accent sur la question de la **signalétique**. Ils proposent d'améliorer la visibilité de panneaux indiquant la vente à la ferme, ainsi que de distribuer la plaquette plus tôt, courant mars, notamment sur les marchés de plein vent. Certains producteurs ont également proposé la création d'un salon du réseau, ainsi que d'une charte d'accueil garantissant la qualité des produits.

6 producteurs sur 10 seraient intéressés par la **création d'un magasin de producteur**. En effet, le manque de temps pour pratiquer la vente directe étant mis en cause, la mutualisation de production dans un lieu est vue comme une alternative en matière de vente en circuit courts. 3 producteurs sur 10 sont intéressés par une livraison collective ou en points relais, et 2 producteurs sur 10 par la mise en place d'un drive.

Outre la création et l'animation d'un réseau de circuits courts sur le territoire, la CAGV et la ville de Villeneuve-sur-Lot organisent également des **événements** pour **dynamiser le territoire** et **mettre en valeur les productions locales**, tout en **sensibilisant à une alimentation saine, de qualité et de proximité**. La corrida des pruneaux via les concours culinaires ainsi que la Féria agricole, sont deux exemples de manifestations d'envergure en lien avec l'agriculture et l'alimentation.

Dynamiser la ville de Villeneuve-sur-Lot à travers des manifestations en lien avec l'agriculture et l'alimentation

La corrida des pruneaux et les concours culinaires

En octobre 2023 se tiendra la 8ème édition de la Corrida des pruneaux organisée par la Boutique des Pruneaux et la maison Roucadil en partenariat avec la mairie de Villeneuve-sur-Lot et le département du développement économique de la CAGV.

Figure n°46 : Affiche de la 8ème édition prochaine de la Corrida des Pruneaux

@Roucadil, 2023

J'ai pu rencontrer à plusieurs reprises le co-organisateur de l'événement, qui a défini cette manifestation comme un « ***outil d'animation du cœur de ville*** », qui permettait de « ***mettre en valeur l'outil phare du territoire, le pruneau*** ». La manifestation a grandi ces dernières années, et occupe maintenant un week-end, alors qu'avant une seule journée y était consacrée. Plusieurs animations y sont proposées, un défilé de mode en partenariat avec le lycée l'Oustal de Villeneuve-sur-Lot, une compétition de rameurs fixes, d'aviron et de course à pied.

Photographie n°26 : Les concours culinaires avec les enfants des écoles primaires de la CAGV

@Sud Ouest, 2018

Ce sont surtout **les concours culinaires** qui sont ici à rattacher avec les thématiques agricoles et alimentaires. Ces compétitions ludiques sont organisées avec les périscolaires de communes de la CAGV pour les enfants, et avec les CAP de deuxième année de la MFR pour les adolescents. Les participants ont 2 heures pour réaliser et présenter des plats originaux élaborés à partir de **pruneau**. Cet événement permet de mettre en valeur l'agriculture et l'agroalimentaire du territoire, tout en sensibilisant à une alimentation saine et de qualité, mais surtout de proximité.

La première Féria Agricole et Gourmande de Mars 2023

Durant ma première semaine de stage, s'est tenu **un évènement agricole d'envergure** pour la CAGV : la première Féria Agricole et Gourmande du territoire. J'ai donc été sollicitée pour apporter mon aide à l'organisation et au déroulé de la manifestation. Ce fut l'occasion pour moi d'aller à la rencontre directe des acteurs du territoire : producteurs, agriculteurs, habitants, élus et agents de la CAGV. C'est d'ailleurs au cours de cet événement que j'ai pu diffuser le questionnaire quantitatif à destination du marché Bio de Villeneuve-sur-Lot. J'ai aussi assisté aux réunions pré-féria et post-féria, qui ont eu lieu tout au long de la durée de mon stage.

Photographie n°27 : La place du marché réalisée par les apprentis paysagistes de Nérac durant la première édition de la Féria Agricole et Gourmande en mars 2023

@La Dépêche, 2023

Cet événement fut un succès pour le territoire, avec près de **9000 entrées** pour une première édition. La Féria Agricole était un **choix politique** de la part des élus, l'objectif était de créer une manifestation emblématique du territoire, pour assumer et affirmer **l'identité agricole** du Grand Villeneuvois. Selon le directeur général adjoint de la CAGV, « ***l'agriculture est le poumon de notre développement économique, de notre histoire et de notre avenir*** ». La création d'une manifestation d'envergure, dans le cadre du PAT était donc l'occasion de « ***mettre à l'honneur les producteurs du territoire et leurs productions*** ». Cet événement s'est déroulé sur 3 jours, il proposait un espace marché de vente de produits locaux en Bio et en conventionnel, qui mettait en valeur la diversité des productions du territoire. Un espace paysager réalisé par les apprentis paysagistes de Nérac a également été mis à l'honneur, tout comme les acteurs du monde agricole Lot-et-Garonnais avec leurs stands dédiés (La Chambre d'Agriculture, Terres du Sud, L'Agrocampus, le Marché Bio…). Tout au long de la journée des animations se sont déroulées : ateliers culinaires de sensibilisation alimentaire, tonte de mouton, démonstration de machinisme agricole, de four à prune… Cet événement festif proposait également une fête de la bière le vendredi soir avec les brasseurs locaux, ainsi que des concerts en soirée les samedi et dimanche.

Des initiatives de réflexion collective autour du PAT et de l'ESS

Outre la mise en place **d'aides à l'installation**, **la création d'un réseau de circuits courts** et **d'événements** promouvant les productions du territoire, la CAGV a également réuni les acteurs du territoire autour d'un « **Petit déjeuner ESS et PAT** », qui avait pour thématique l'approvisionnement en

produits locaux dans les cantines scolaires de la CAGV. L'objectif de cette rencontre était de rassembler les différents acteurs en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement, afin d'identifier les freins et les leviers à la distribution et au traitement des produits locaux dans la restauration collective. Ce petit déjeuner était lié aux réflexions sur la création d'une légumerie sur le territoire, pour faciliter **l'approvisionnement de la restauration collective du territoire en produits locaux**. Pour le moment ces discussions sont en suspens, et en attente d'une validation politique pour aller plus loin.

Il en va de même pour les questions liées à la **précarité alimentaire**. La CAGV s'est engagée dans la lutte contre celle-ci via un appel à projet de juin 2023. En fonction du résultat de l'appel d'offre et de la volonté des élus, elle poursuivra ou non ses démarches liées à l'ESS. Dans tous les cas, **une dynamique a été lancée en mai 2023.**

B- Des acteurs locaux qui travaillent déjà à la reconstruction du lien social entre producteur et consommateur et à l'accessibilité à un alimentation durable et de qualité

1 : Des acteurs locaux impliqués dans les questions agricoles

En Grand Villeneuvois, de nombreux acteurs locaux travaillent déjà à la défense de la profession agricole, à la préservation du foncier et au soutien des entreprises. Cette partie a pour objectif de dresser un rapide état des lieux des **acteurs** identifiés comme des **leviers de développement** sur les enjeux agricoles du territoire et qui pourraient être mobilisables dans le cadre du PAT

Au niveau de l'accompagnement des agriculteurs, les actions de l'association **Solidarité Paysan** sont notables. Cette association est membre d'un réseau national de défense et d'accompagnement des agriculteurs confrontés à des difficultés. L'ensemble du réseau compte 1000 bénévoles et 80 salariés au service des agriculteurs. 3000 familles d'agriculteurs sont ainsi accompagnées chaque année.

Sur le territoire, en Nouvelle Aquitaine, l'association fonctionne avec 38 bénévoles qui se répartissent les dossiers selon leur répartition géographique. Cette association est un levier en matière d'accompagnement de porteurs de projets et d'agriculteurs confrontés à des difficultés financières, administratives, matérielles.

Outre Solidarité Paysan, on peut également mentionner **le syndicat Entrepreneurs des Territoires du Lot-et-Garonne (EDT 47)**, qui est composé de 110 adhérents qui travaillent dans le secteur agricole rural et forestier. Il a pour vocation la défense, l'aide et le soutien aux entreprises.

En lien avec l'aide à l'installation, la préservation du foncier, et la lutte contre l'agriculture intensive et la monoculture sur le territoire, il est possible de citer le mouvement **Terres de lien**, composé de 150 adhérents et d'une douzaine de bénévoles et qui œuvrent au maintien d'une agriculture bio et paysanne.

L'ADEAR 47 accompagnait également les porteurs de projets, et proposait des formations tout en œuvrant au déploiement et à la défense de l'agriculture paysanne. Elle n'est cependant plus active sur le territoire.

Nous pouvons également citer l'association **Au fil des Séounes**, basée à Saint-Romain-le-Noble, au sein de l'agglomération d'Agen, qui promeut l'éducation à l'environnement et au développement durable

auprès de tous publics. Elle porte des actions de sensibilisation en collaboration avec les acteurs locaux, sur des thématiques variées : la valorisation de la biodiversité, l'écologie pratique, les mobilités durables, les modes de production et de consommation plus responsable…

Les associations, groupements et mouvements œuvrant pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement et profitable à tous ne manquent donc pas sur le territoire du Grand Villeneuvois. Même si certains groupements sont plus actifs que d'autres, une **réelle dynamique de promotion d'une agriculture durable** est lancée et reste à consolider. Ces acteurs de l'agriculture et de l'alimentation peuvent donc constituer des leviers à mobiliser dans l'élaboration du PAT du Grand Villeneuvois.

2 : Un réseau d'acteurs du BIO dynamique

Comme on a pu le voir, le Lot-et-Garonne est un département pionnier en matière d'agriculture biologique. J'ai pu m'entretenir avec la présidente d'Agrobio47, une association qui agit *« pour le développement d'une agriculture et d'une alimentation profitables à tous, des producteurs jusqu'aux consommateurs, et qui tient compte des générations futures, en agissant pour la sauvegarde de nos biens communs* », d'après la plaquette de présentation du réseau. Cette association accompagne les producteurs, les collectivités, les entreprises et la communauté citoyenne pour **défendre une Bio équitable et solidaire**, « comme pilier dans la transition économique de nos territoires ». Selon la présidente du réseau, ***« la CAGV est très sensible au développement de cette agriculture biologique, l'aide à l'installation en Bio de 6000 euros" (contre 4000 euros en conventionnel), est une illustration de cette implication politique*** ». Le siège de l'association est d'ailleurs situé à Villeneuve-sur-Lot, la présidente a également qualifié les agriculteurs Bio du territoire comme étant des « ***agriculteurs historiques du réseau*** ».

Outre cette association particulièrement dynamique sur le territoire, d'autres groupements d'acteurs locaux œuvrant en faveur du Bio en Grand Villeneuvois sont notables. L'association villeneuvoise **Horizon Vert**, une association militante depuis 30 ans en faveur de l'écologie, anime par exemple un jardin partagé, des rendez-vous annuels autour des thématiques liées à l'agriculture biologique, un salon de l'écologie…

L'association du **Marché Bio** de Villeneuve-sur-Lot et celle de producteurs bio membres du magasin de producteurs bio **La petite ferme**, sont aussi des illustrations de l'implication de certains producteurs du territoire, en faveur d'une agriculture durable et plus respectueuse de l'environnement.

3. Les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire

R.E.L.A.I.S : Accueil de jour et Tiers lieu alimentaire

Outre des acteurs locaux impliqués en matière agricole, on relève également la présence **d'association de lutte contre la précarité alimentaire**, impliquée dans les thématiques d'économie sociale et solidaire, comme **Les restos du cœur** et **le Secours populaire**. Le **Tiers Lieu alimentaire R.E.L.A.I.S** (Le Réseau d'Entraide, de Liaison, d'Accueil et d'Insertion Sociale) constitue également un levier pour le territoire en matière de lutte contre la précarité alimentaire.

Cette association s'adresse aux personnes en situation de grande précarité sociale, elle propose un accueil de jour mais également des activités de sensibilisation à une alimentation saine et de qualité autour de cours de cuisine au sein du tiers lieu alimentaire.

Photographie n°28: Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) de l'association R.E.L.A.I.S de Villeneuve-sur-Lot

@R.E.L.A.I.S

Ainsi, pour répondre à des besoins de premières nécessités alimentaires, les personnes en situation de précarité peuvent se rendre de 9h à 17h à l'accueil de jour, 25 à 30 personnes en bénéficient quotidiennement. Pour le **lien social**, les repas sont élaborés et pris en commun. Ce sont surtout des personnes ou des familles isolées, désinsérées et désaffiliées, qui s'y rendent. L'anonymat y est d'ailleurs préservé. L'accueil de jour est un moyen, selon la coordinatrice de l'association, de « ***permettre aux gens d'avoir un espace pour faire du lien social, autour d'un café par exemple, et de faire valoir des besoins de premières nécessité (prendre une douche, faire une machine à laver…)*** ».

Le tiers lieu alimentaire a été construit à l'issue d'un appel à projet de France Relance. Les éducateurs de l'association avaient remarqué, notamment après le Covid, que les personnes qui venaient pour bénéficier de l'aide alimentaire, jetaient souvent les produits qu'ils ne connaissaient pas. Ainsi, avec un éducateur, des cours de cuisine sont organisés pour apprendre aux bénéficiaires de l'aide alimentaire à cuisiner les denrées qu'ils reçoivent. De plus, ce tiers lieu est à disposition pour d'autres structures si elles en font la demande. Elles peuvent venir avec un groupe et utiliser la cuisine professionnelle. Cependant, à ce jour, très peu de personnes les ont contactés pour utiliser ces infrastructures.

Des actions en matière d'insertion, d'hébergement, d'orientation sont également entreprises au sein de ce lieu dynamique et impliqué.

La Régie de Territoire Vallée du Lot

La Régie de Territoire Vallée du Lot est aussi un acteur incontournable, pour son dynamisme et sa capacité à innover. Cette association est essentiellement en lien avec les collectivités, les institutions et les structures de l'ESS. Selon le directeur de la Régie de Territoire, « ***en matière d'insertion par l'activité économique, c'est 70% de sorties positives l'année dernière*** » et ce, sur l'ensemble de la structure. Leurs

actions en matière d'insertion sont de l'ordre de la gestion des espaces verts, de la propreté urbaine, de la collecte de biodéchets ainsi que le compostage. La Régie a également créé une **ressourcerie** à Hautefage-la-Tour, une association qui collecte des dons auprès des particuliers et des entreprises. Les salariés en insertion réalisent un travail de tri voire de réparation, pour pouvoir ensuite revendre ces biens à petit prix. Elle organise ainsi des ateliers de réparation, des ateliers créatifs autour de la récupération tout en sensibilisant à l'environnement. C'est un véritable **lieu de partage et de rencontre.**

La régie touche « ***tous publics*** » , mais comme l'a rappelé le directeur : « ***notre cœur de cible reste quand même les personnes en précarité*** ». Ainsi, sur le volet « lien social » leur action a attiré près de 500 participants, et sur l'IAE c'est environ 70 personnes qui sont accompagnées en insertion. La régie a également créé le **Cuisi'bus**, un bus qui se déplace sur le territoire de la CAGV notamment dans les communes les plus rurales et qui organise des ateliers de cuisine de sensibilisation à une alimentation saine et de qualité. Cette démarche d'aller-vers permet de répondre aux problématiques d'isolement et de mobilité.

Photographie n°29: le Cuisi'bus de la Régie de Territoire Vallée du Lot, un bus qui sensibilise les habitants des communes de la CAGV à une alimentation saine, de qualité et de proximité

@Quidam L'hebdo

Selon la référente Développement Social Local de la Régie de Territoire Vallée du Lot, les actions du Cuisibus ont démarré en 2022, et ***28 animations*** ont été réalisées la première année. Cela représente donc ***856 participations*** (familles, enfants, adultes, séniors…). En 2023, une centaine de sorties sont prévues avec toujours des interventions pour tout public. Les objectifs de ces ateliers de cuisine sont entre autres ***: le regain de confiance en soi et d'une certaine autonomie, le développement du pouvoir d'agir, de pouvoir partager des moments conviviaux et de créer du lien social et d'apprendre à cuisiner des produits frais, locaux et de saison.***

Outre l'association R.E.L.A.I.S et la Régie de Territoire Vallée du Lot, **Les Restos du cœur** sont aussi présents à Villeneuve-sur-Lot, dans ce centre un espace livres ainsi qu'un vestiaire et de l'accompagnement à l'estime de soi sont proposés. **Les Secours Populaires** sont aussi implantés sur le territoire et collectent des produits frais en grande surface pour composer des colis alimentaires aux personnes en situation de précarité. Grâce à des partenariats, ils proposent également des accompagnements dans l'accès aux soins médicaux et à l'ouverture de droits sociaux.

Des acteurs locaux **dynamiques et impliqués** en matière agricole et alimentaire ont donc été identifiés sur le territoire. Que ce soit sur les thématiques liées à l'installation agricole, à l'accompagnement des agriculteurs, au développement de l'agriculture biologique, ou encore à l'aide aux plus précaires, le réseau est dense et dynamique. Ces acteurs sont de **véritables ressources et des leviers de développement** mobilisables dans la mise en place d'un PAT.

Un manque de mutualisation et de coordination entre les acteurs de l'alimentation et de l'agriculture sur le territoire

Cependant, ces acteurs de l'agriculture et de l'alimentation **œuvrent chacun de leur côté**, et ne sont que **très peu mutualisés**. J'ai pu rencontrer à plusieurs reprises le directeur de la Régie de territoire Vallée du Lot, et la coordinatrice de R.E.L.A.I.S, qui ont tous deux déploré ***le manque de mutualisation entre les associations caritatives du territoire et les structures de l'ESS***. Un besoin de mutualiser, de fédérer ces acteurs a donc été identifié sur le territoire. Depuis quelques années cependant, la régie de territoire et R.E.L.A.I.S se coordonnent et s'entraide. Par exemple, la Régie avait la capacité de recueillir les dons de la banque alimentaire, et de les stocker, or, R.E.L.A.I.S ne disposait pas de ce pouvoir. Ainsi, **les deux structures se sont coordonnées**, et chaque semaine, R.E.L.A.I.S récupère des denrées à la Régie, pour ensuite les distribuer au sein de l'accueil de jour. Depuis deux ans, un réel effort de mutualisation a été entrepris entre les deux structures. Selon le directeur de la Régie, ils ne sont pas en concurrence, et ils ont compris que ***« travailler pour les gens était plus important que de travailler pour eux »***. Notons également que les deux structures entretiennent des liens avec la CAGV, ce qui permet une réelle avancée des projets.

Malgré ces liens récents entre ces deux structures du territoire, l'enquête a également soulevé un **manque de contact entre les associations de l'aide alimentaire** (Secours populaire et resto du cœur), et les autres associations caritatives du territoire (liées à l'environnement, ou plus généralement à l'alimentation). Parfois des structures sont en effet tellement **politisées** qu'elles entrent en conflit les unes avec les autres, ce qui est un frein à la mutualisation dans une perspective de développement.

Malgré cet effort de **communication et de mutualisation** entre la Régie de territoire et l'association R.E.L.A.I.S, les acteurs locaux en lien avec l'alimentation et l'aide alimentaire ne communiquent pas et n'entreprennent pas de projets communs. Ce **manque de mutualisation** et cet **individualisme** sont également complétés par des **conflits d'acteurs** et des sources de tension liées à des intérêts communs : les orientations agricoles, la question du foncier, la gestion de l'eau. Des points de tension ont donc été identifiés sur le territoire. De plus, **aucune stratégie globale** qui permettrait de fixer un cap agricole ou alimentaire, n'a été entrepris. La discussion entre les acteurs est en effet parfois complexe et tendue, pour des raisons le plus souvent politiques.

C- La gouvernance du territoire : entre synergie et conflits d'acteurs

1.Les orientations européennes et nationales source de conflits avec les acteurs locaux

L'enquête qualitative auprès des acteurs locaux du territoire a soulevé un mécontentement face aux injonctions nationales en matière agricole. Les entretiens ont mis en avant un mécontentement autour des **politiques européennes en matière agricole et alimentaire**. L'hyper-normativité, la PAC, la question du foncier dans le cadre de la loi climat et résilience ont été évoquées à maintes reprises. Selon les acteurs du territoire, le gouvernement ne donne pas les moyens nécessaires aux objectifs qu'il se donne en matière de transition énergétique. Les détracteurs de la loi EGALim sont l'illustration idéale de cette déconnexion entre orientation nationale et réalité locale.

La question du foncier et l'objectif ZAN

Une autre illustration de la déconnexion entre les injonctions nationales et la réalité locale est celle liée à la **Loi Climat et Résilience et l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN).** La question du foncier et de son usage est revenue à maintes reprises au cours des entretiens réalisés et provoque parfois une scission entre ceux qui sont satisfaits du PLUI, et ceux qui ne le sont pas.

Sur le marché foncier, « *la valeur de la terre cultivée dépend de la nature des intérêts, individuels ou collectifs, qui y sont localisés* » (Perrier-Cornet 2002 ; Comby, 2003). Comme le rappelle Ségolène Darly dans *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes*[22], sa valeur agricole varie en fonction de la qualité agronomique des sols et des types de cultures ou d'élevages dont elle est le support . Et parallèlement les « *développeurs immobiliers ou industriels* », lui attribuent donc une valeur de conversion « *souvent très supérieure à cellule du foncier agricole* ».

Ainsi, la question du foncier est, de tout temps, source de conflits d'acteurs et d'usage. Même si le PLUI de la CAGV a cherché à **préserver ses terres agricoles**, les enquêtes qualitatives ont soulevé un **mécontentement autour du partage du foncier**. Le projet de création d'une **voie verte** au bord du Lot est un exemple de conflit d'acteurs et d'usage lié au partage du foncier en Grand Villeneuvois. En effet, les agriculteurs souhaitent continuer à cultiver leurs terres très fertiles, tandis que les pouvoirs publics souhaitent s'en servir pour développer une offre touristique verte et liée aux mobilités douces. Ainsi, les avis divergent sur le PLUi et le partage des terres. Selon un membre de l'Atelier Paysan: « ***Le PLUi n'est pas adapté, dans certains cas on observe un élargissement des zones d'activité et un grignotage des terres en vallée du Lot*** ». A l'inverse, un membre de la municipalité de Pujols a affirmé que « ***le PLUI était très bien adapté aux enjeux du territoire***. » Enfin, un élu interrogé en mars a soulevé le fait que « ***les***

[22] DARLY Ségolène, « *Chapitre 2*. Le partage de la terre agricole, entre conflits fonciers et projet collectif (l'exemple des domaines agricoles du Plateau briard) », dans : François Papy éd., *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes.* Versailles, Éditions Quæ, « Indisciplines », 2012, p. 41-53. DOI : 10.3917/quae.papy.2012.01.0041. URL : https://www.cairn.info/nouveaux-rapports-a-la-nature-dans-les-campagnes--9782759217823-page-41.html

restrictions liées à l'occupation des terres agricoles étaient trop importantes, et qu'elles empêchaient le développement d'une activité agritouristique ».

Cela rejoint ce qu'évoquaient Ségolène Darly et André Torre dans *Conflits liés aux espaces agricoles et périmètres de gouvernance en Ile-de-France*, [23] : « *les principaux conflits concernent en effet avant tout* ***l'usage de réserve foncière des terres agricoles****, qui entre en concurrence avec des usages plus immédiats, en particulier en termes de construction résidentielle ou d'infrastructures de natures diverses, et le développement d'activités non désirées ou non réglementaires au sein de zones peu ou plus valorisées par des activités agricoles durables.* »

Rappelons également que les collectivités territoriales font face à des **obstacles pour acquérir du foncier**. La lourdeur des procédures d'acquisition, le faible nombre de terres à vendre, le coût élevé des terres dans le périurbain et l'opposition d'une partie des habitants n'ont pas permis un partage équilibré et durable des terres entre les acteurs locaux du territoire. Les acteurs du Grand Villeneuvois font donc face à des enjeux contemporains en matière de partage du foncier sur le territoire. Dans un contexte d'objectif Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050, promulgué par la loi Climat et résilience, la collectivité est souvent face à une impasse. Comment préserver les terres agricoles, développer l'activité économique et industrielle sur le territoire, tout en réservant des espaces liés à des infrastructures touristiques ou agro-touristiques ?

2.Une communication parfois difficile entre les acteurs du territoire

Les politiques européennes et nationales sont ainsi parfois sources de tensions voire de conflits entre les acteurs du territoire. D'autres problématiques relationnelles ont été identifiées : **l'individualisme et l'isolement des agriculteurs** du territoire a été pointé du doigt, tout comme **la politisation très marquée** de certains acteurs du territoire (association, syndicat). Les relations sont parfois complexes, et tendues. La très forte politisation de la chambre d'agriculture n'adoucissant pas les choses.

Des agriculteurs individualistes ?

Selon un viticulteur du Lot-et-Garonne que j'ai pu interroger, la seule forme de mutualisation entre agriculteurs sur le territoire qui existe et qui est effective est celle des **CUMA**. Cependant, elles ne sont pas créatrices de lien : « ***on va chercher le matos chez quelqu'un mais sans forcément le croiser*** ». Un certain **individualisme** chez les agriculteurs a donc été identifié en Lot-et-Garonne, il serait dû en premier lieu à la **diversité agricole**. En effet, les agriculteurs en polyculture ont, selon le viticulteur, ***« moins besoin de travailler en collectif par rapport à avant, comme c'était le cas avec les moissons par exemple*** ». Le producteur précise qu'il a des relations avec la profession mais seulement dans des contextes particuliers, liés à des réunions sur le BIO par exemple, ou lors d'assemblées générales. Cependant, lors de ces événements c'est seulement une partie infime des producteurs qui s'y rend, « ***environ 20%*** ». Un acteur

[23] Ségolène Darly et André Torre, « Conflits liés aux espaces agricoles et périmètres de gouvernance en Ile-de-France », *Géocarrefour* [En ligne], Vol. 83/4 | 2008, mis en ligne le 31 décembre 2011, consulté le 01 août 2023. URL :http://journals.openedition.org/geocarrefour/7065 ; DOI :https://doi.org/10.4000/geocarrefour.7065

local du territoire interrogé avait également précisé le fait que les agriculteurs n'avaient pas le temps de se syndiquer ou de s'investir dans une vie associative. Ainsi, **la charge de travail et le manque de temps** ont été identifiés comme des éléments favorisant un individualisme et un isolement chez les agriculteurs lot-et-garonnais. Selon le viticulteur interrogé, « ***l'isolement est une réalité, il n'est pas rare de voir dans un village des agriculteurs qui ne se sont pas croisés de l'année !*** ». **L'habitat dispersé** a également été identifié comme une des causes de l'individualisme agricole, les exploitations étant isolées spatialement. Si on ajoute à cela la disparition des cafés et de lieux créateurs de lien social, on a donc très vite l'impression que le phénomène s'auto alimente. Le viticulteur interrogé a également mis en cause la démographie agricole négative : « ***de plus en plus d'agriculteurs disparaissent, et pourquoi les 2 ou 3 seuls agriculteurs d'une commune se rencontreraient alors ? »***. Selon cette même source, il est très compliqué de les fédérer autour d'actions communes. Chacun « ***travaille dans son coin, sans se concerter ou se mutualiser alors qu'on a tous des intérêts communs*** ».

Un autre producteur originaire du nord de la France et installé sur le territoire m'a également fait part de cet isolement et de cet individualisme. Il affirme avoir des liens avec d'autres agriculteurs du territoire, mais qui ne sont pas « ***d'ici*** », qui sont comme lui originaires d'une autre région et avec qui il a acheté du matériel. Selon lui « ***les gens du cru on peut faire appel à eux mais c'est moyennant finances*** ». Ce producteur a également pointé du doigts les CUMA du territoire et les gens qui les utilisaient : ***« les agriculteurs empruntent du matos comme des consommateurs, et s'il est cassé, ils ne préviennent pas forcément les membres de la coopérative, c'est donc à nous de nous débrouiller comme on peut, c'est lamentable comme état d'esprit*** ».

J'ai également eu l'occasion de rencontrer des membres de Terres du Sud, la plus grosse coopérative agricole du territoire, qui ont aussi déploré ce manque de mutualisation : « ***ce qui compte pour eux, ce n'est pas le bien commun mais leur bien être ! Il y a un réel esprit d'individualisme, ils ne veulent pas travailler pour le collectif, et ça, c'est compliqué à gérer*** ». Un autre acteur a également précisé que c'était ce qui empêchait d'ailleurs d'avoir une vue d'ensemble agricole et d'établir une stratégie commune pour atteindre les objectifs visés.

Pour contrebalancer ces points de vue assez marqués sur l'individualisme et l'isolement agricole, on peut évoquer **le dispositif anti-grêle** porté par la Chambre d'Agriculture sur le territoire qui, d'une certaine manière, **fédère et met en relation les agriculteurs.**

Photographie n°30 : Canon anti-grêle en marche photographié sur une exploitation installée à Sainte Colombe de Villeneuve, début juin 2023.

@Eugénie Grenier, 2023

Une cinquantaine de **diffuseurs d'iodure d'argent** sont implantés sur le territoire. Un agriculteur accueillant un dispositif chez lui m'a expliqué qu'il ne protégeait pas les terres, mais « ***celles du voisin, et que l'ensemble du département était cartographié comme cela. Chaque producteur protège donc l'exploitation voisine, et on est nous-même protégé par une autre.*** » Ainsi, ce réseau de générateurs ne fonctionne que grâce au **bon vouloir** des agriculteurs qui sont chargés d'allumer les dispositifs après avoir reçu des alertes de la chambre. Ce dispositif assez controversé et souvent décrié, est malgré tout un outil qui **fédère les agriculteurs** autour d'une lutte commune, et qui permet donc de les mutualiser en vertu de d'objectifs communs. Cela rejoint l'avis tranché d'une maraîchère du territoire que j'ai eu l'occasion de rencontrer. Selon elle, « ***un individualisme est présent sur le territoire, mais pas chez tous les agriculteurs »*** ; certains, avec des intérêts communs, qui sont syndicalisés au même endroit et qui partagent les mêmes points de vue politique, se retrouvent, communiquent et travaillent entre eux. C'est finalement ce qui se passe autour du dispositif anti-grêle mis en place par la chambre d'agriculture.

L'individualisme et l'isolement agricole sur le territoire est donc **plus complexe** qu'il n'y paraît. Les enquêtes qualitatives ont montré que des relations existaient entre les agriculteurs, mais qu'elles évoluaient le plus souvent entre membres de mêmes syndicats ou autour d'objectifs communs comme c'est le cas avec le dispositif anti-grêle. Dans la même idée, **un clivage entre agriculture conventionnelle et agriculture biologique** a été identifié sur le territoire. Ces dissensions rendant la communication entre acteurs et la mise en place de projets d'intérêts communs difficiles.

Le clivage entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique

J'ai eu l'occasion de rencontrer des membres et ex-membres d'horizon vert, une association qui promeut l'écologie au quotidien, et qui est parfois controversée pour son **militantisme**. Selon un ancien membre de l'association, ***un gouffre entre les acteurs du bio et les « autres »*** a bel et bien été identifié. Selon cette personne, c'est une bonne chose, car « ***l'agriculture biologique et toutes les valeurs qu'il y a autour sont tellement différentes de la conventionnelle qu'il n'est pas possible de communiquer ou d'entamer des démarches communes »***. D'autres producteurs biologiques sont évidemment moins radicaux et communiquent avec leur voisin conventionnel, mais ils ont eux aussi identifié cette scission. Un producteur que j'ai pu rencontrer l'a d'ailleurs qualifié de « ***néfaste*** ». L'agriculture est en effet très politisée sur le territoire, et selon lui, « ***les syndicats y sont pour beaucoup*** ». Selon une maraîchère : « ***aujourd'hui on t'écoute que si t'as un flingue dans la main, c'est pareil pour les coopératives, ça ne fonctionne plus on a plus de libre arbitre sur notre mode de production ou de vente. Elles ont trop pris la forme d'entreprise politisée*** ».

En Nouvelle Aquitaine, la **FDSEA** est majoritaire dans tous les départements, sauf en Lot-et-Garonne où c'est la **Coordination Rurale** qui est en tête. Ce syndicat agricole prône une agriculture intensive et nourricière, et est à l'origine de nombreuses opérations « coups de points » et de polémiques sur le territoire. Les relations sont donc tendues entre ses membres et ceux qui prônent une agriculture paysanne, plus biologique et respectueuse de l'environnement. Ces **conflits politiques**, parfois violents, sont de véritables contraintes dans l'élaboration de projets communs. Selon un acteur rencontré et comme précédemment dit, « l***es agriculteurs n'ont pas le temps de se syndiquer ou de s'investir, et la Coordination Rurale a été maligne, elle a su rameuter les gens avec un discours qui prônait la défense de la ruralité. Ainsi, la chambre a aujourd'hui tous les pouvoirs sur le territoire, et si on n'est pas d'accord avec eux, c'est tant pis pour nous.*** » Un autre producteur syndiqué à la confédération paysanne a aussi expliqué que la SAFER était trop politisée (Le président de la Chambre étant aussi celui de la SAFER): « ***Lors de commission pour attribuer les terres aux jeunes producteurs, les projets en bio atypiques sont lésés, c'est toujours le conventionnel qui est privilégié.*** »

3. L'absence d'un schéma directeur : De nombreux acteurs de l'alimentation et de l'agriculture, mais qui sont très atomisés

De nombreux acteurs de l'alimentation et de l'agriculture ont donc été identifiés sur le territoire. Cependant, ceux-ci sont très **atomisés** et peu **mutualisés**. Aucun schéma directeur, aucune réelle stratégie globale en matière agricole ou alimentaire n'a donc été coconstruites sur le territoire. Cette absence de politique globale se retrouve d'ailleurs dans la gestion de certaines ressources ou de filières en difficulté, malgré des tentatives de mutualisation existantes.

Les tensions liées à la gestion de l'eau sur le territoire : l'absence d'une politique globale

En Lot-et-Garonne, **la question de l'eau** est d'une importance majeure et fait aujourd'hui l'objet d'un débat public. Comme l'a rappelé un des membres du conseil départemental rencontré en avril, ***« la question de l'eau est primordiale en agriculture, on ne fait pas pousser des tomates sur des cailloux !*** ».

Or cette gestion de l'eau est source de conflits d'usage et d'acteurs sur le territoire. La création illégale du **lac de Caussade** par la Chambre d'Agriculture est une illustration de ce débat public.

J'ai eu l'occasion de rencontrer l'agro climatologue Serge Zaka à deux reprises, au cours d'une conférence du Gie Thématik sur l'eau au conseil départemental du Lot-et-Garonne, et lors d'un entretien en avril. Selon lui, ce que l'on observe aujourd'hui en agriculture, c'est surtout « ***une politique du pansement. On souhaite diminuer la consommation en eau, cependant, on travaille sur l'efficacité de son utilisation et non pas sur sa sobriété*** ». Le chercheur précise que l'on veut toujours avoir de « ***nouvelles variétés qui sont résistantes à la sécheresse, mais cela ne résout qu'une partie du job : on résout la question de son rendement mais pas de son utilisation*** ». L'objectif devrait donc consister à diminuer l'utilisation de l'eau, le volet sobriété étant primordial. Autrement dit, il n'est pas question d'arrêter la production agricole, mais de réduire son utilisation. M. Zaka précise également que les pouvoirs publics réfléchissent à court terme, or, repenser notre rapport à l'eau nécessite une réflexion sur le long terme : ***« il ne faut plus voir l'eau comme une ressource sur le territoire, mais comme une ressource limitante. Il faut calibrer l'agriculture en fonction de l'eau que l'on aura dans 30 ans. Les chambres d'agriculture doivent se lier avec des données agro climatiques*** ». Ainsi, « ***la très grosse perte de rendement en 2022, sera la norme en 2050, et les acteurs n'en ont pas conscience ! Ces pertes qui sont aujourd'hui ponctuelles seront inacceptables économiquement et socialement en 2050*** ».

Les questions liées à la création de lacs collinaires, comme le Lac de Caussade construit illégalement par la Chambre d'Agriculture, et des retenues d'eau sont au cœur du débat. Les avis divergent, un membre de Terres du Sud a par exemple affirmé le besoin crucial de création de lacs collinaires, puisque selon lui, « ***il n'y a pas assez de débit dans le Lot pour alimenter les côteaux*** ». Un membre de Unicoque rejoint également ce point de vue, selon lui, « ***il faut construire plus de lacs collinaires, c'est la seule solution pour le stockage de l'eau. »*** D'autres acteurs locaux dénoncent cet **accaparement** de la ressource en eau par une poignée d'agriculteurs. Un membre de la confédération paysanne a affirmé le fait que « ***chaque lac devrait servir une part importante d'agriculteurs, pas 10*** ! »

Outre la question de l'eau et de sa gestion sur le territoire, d'autres enjeux liés au changement climatique font également débat sur le territoire. Par exemple, lors de la conférence du GIE thématique, **l'augmentation des températures** induite par le changement climatique a aussi été évoquée. Ainsi, le climat du territoire du Grand Villeneuvois va de plus en plus se rapprocher d'un climat méditerranéen, la température moyenne se rapprochera donc de celle de Valence et de Malaga, « les climats remontant par le sud ». Certains acteurs se penchent donc sur les choix entrepris par les pouvoirs publics sur le territoire. Selon Serge Zaka, il faudrait **repenser le rapport qu'entretient l'agriculture avec le territoire**, de la même façon qu'il faut **repenser l'utilisation en eau**. Ainsi, réorienter les cultures vers des espèces moins consommatrices en eau serait nécessaire. Il faudrait par exemple arrêter les cultures de noisettes et de prunes trop gourmandes en eau, et se concentrer sur le tournesol ou le sorgho.

L'absence d'une politique globale sur le long terme en matière de gestion de la ressource eau est un réel enjeu en Lot-et-Garonne. Cependant, aujourd'hui on observe un effort de mutualisation entre des acteurs de la viticulture et de l'arboriculture pour tenter de lutter contre le gel et de "sauver la filière prune" sur le territoire.

La question du gel de printemps et la filière prune : une tentative de mutualisation des acteurs de la viticulture et de l'arboriculture

A l'occasion de la journée de la Prune le 9 mars, le BIP a présenté les enjeux liés à **la lutte contre le gel de printemps sur le territoire**. Selon l'interprofession, le nombre de jours de gel de printemps est de plus en plus fréquent. Des stratégies de lutte sont donc en train d'être mises en œuvre pour tenter d'apporter une réponse à ces calamités agricoles impactant fortement les récoltes, notamment à travers le dispositif **GeLa**.

En effet, les derniers chiffres liés à la récolte de 2022 sous-**tendent l'urgence de la situation**. Le volume de la récolte de 2022 s'élève à 15 948 tonnes, dont 1675 en AB, or en 2021, ce volume était de 16 727 T, dont 1757 en AB. On observe alors une baisse de 4,7% du volume de la récolte par rapport à celui de 2021. Notons que la récolte moyenne entre 2011 et 2012 était de 38 819 tonnes. Finalement, c'est 50,6 millions d'euros de pertes financières sur l'ensemble des pruniculteurs, au titre du régime des calamités agricoles de 2022. Le taux de couverture des pertes par le régime n'étant d'ailleurs que de 34,9% en 2022. Selon le secrétaire général du BIP rencontré en mars, « ***La prune est en difficulté, on observe une diminution du nombre de producteurs avec les départs à la retraite, chaque année on perd 2% des vergers. Cette diminution du nombre de producteurs est accompagnée d'un agrandissement des exploitations, la taille moyenne est de 10 ha. Au niveau du gel on observe une perte d'environ 70% des récoltes pour les coopérateurs*** ». Le gel impacte aussi différentes filières, un des membres de la coopérative Unicoque a soulevé son importance sur la filière noisette. Selon lui, « ***l'impact du réchauffement climatique est amplifié par une réglementation qui n'est pas adaptée*** ». Un viticulteur de Casseneuil a également rappelé les lourdes pertes dues au gel de printemps sur ses vignes.

Piloté par **l'Association pour le développement de l'Enseignement et des recherches en Aquitaine** (Adera), le **BIP**, **le Conseil des vins de Saint-Emilion** et une quinzaine de partenaires se sont associés pour mettre en place un projet de lutte contre le gel commun à la vigne et aux vergers. Ce projet est une première sur le territoire, ou 35 personnes, techniciens et scientifiques sont mobilisés pour réfléchir encore à l'avenir des filières locales avec le changement climatique. Une enquête sociologique, une évaluation de solution de protection ou d'atténuation du gel, une cartographie aérienne par caméra thermique sont par exemple prévues sur 5 sites pilotes. Le site de la Vallée du Lot est suivi par le BIP et par l'APFELSO (Association de producteur de fruits et de légumes du Sud-Ouest) pour, entre autres, l'évaluation des moyens de lutte et modélisation du risque gel. La constitution d'une équipe projet pluridisciplinaire et multi-filière composée de 14 partenaires et de 35 personnes est innovante et représente une source d'inspiration pour l'avenir des filières en difficulté sur le territoire.

Ainsi, même si le Grand Villeneuvois présente un **tissu économique diversifié et une agriculture diversifiée et de qualité,** il n'échappe pas aux **enjeux environnementaux contemporains**. Les questions liées à la pollution des sols, à la raréfaction de la ressource eau et à l'augmentation des aléas climatiques étant une urgence pour le territoire. Un projet en lien avec l'agriculture en Grand Villeneuvois doit donc prendre en compte de manière durable ces prérogatives environnementales et agricoles.

Absence de stratégie globale générale sur l'agriculture et l'alimentation

Même si certaines **innovations** sont notables sur le territoire, l'absence générale de gouvernance sur les filières du territoire et sur la gestion des ressources empêche toute **stratégie d'innovation et de montée en gamme**. L'agriculture du Lot-et-Garonne a parfois été qualifiée de low-cost en entretien puisque les produits transformés ne parviennent pas à monter en gamme. Un acteur local a déploré le

manque d'« ***entreprises locomotives, innovantes et modèles*** ». Dans le Grand Villeneuvois, ***« il y a treize PME qui montent, mais il n'y a pas d'intermédiaire entre les petits agriculteurs et les grosses entreprises*** ».

Cette **absence de cap** empêche donc toute stratégie globale sur les enjeux de l'agriculture. Par exemple, le réseau de circuits courts n'est pas présent sur tout le territoire du Lot-et-Garonne, seule certaines EPCI l'animent. De plus, les aides à l'installation sont différentes selon la Communauté de Commune ou l'agglomération sur laquelle l'agriculteur souhaite s'installer. Ce **manque de coordination et de mutualisation** des acteurs des secteurs est un enjeu en matière du développement. La **gouvernance** agricole et alimentaire du territoire en Grand Villeneuvois n'est pas bien identifiée, les acteurs œuvrent de manière atomisée.

Conclusion de la troisième partie

Les enquêtes ont soulevé le fait que les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation - du producteur à l'administrateur- en Grand Villeneuvois, étaient à la fois **les principales ressources du territoire**, mais aussi **les principales contraintes**. Certes, même si des projets départementaux et régionaux en faveur d'une agriculture durable et d'une alimentation saine et de qualité existent sur le territoire, de nombreux **conflits d'acteurs** et surtout **d'usage** ont été identifiés sur ces thématiques. Un diagnostic territorial agricole et alimentaire en Grand Villeneuvois doit prendre en compte ces jeux d'acteurs.

Notons en premier lieu que la **Région** et le **Département** sont déjà engagés dans les questions liées à l'installation agricole et aux développement des circuits courts. Des aides à l'installation, des dispositifs d'approvisionnement de produits locaux en restauration collective, la création de pacte alimentaire et de feuille de route sont donc des initiatives régionales et départementales qui constituent un réel levier de développement pour le territoire. **A l'échelle locale**, l'agglomération a elle aussi déjà entrepris des initiatives collaboratives sur l'agriculture et l'alimentation, notamment en lien avec son PAT. L'aide à l'installation et à la vente directe, l'animation du réseau de circuits courts du territoire Fermes de Lot et Bastides, ainsi que la création de manifestations d'envergure en lien avec l'agriculture et l'alimentation sont des illustrations de cette implication locale.

Outre la collectivité, de nombreux **acteurs locaux** travaillent également à la défense de la profession agricole, à la préservation du foncier et au soutien des entreprises locales. En effet, Les associations, groupements et mouvements œuvrant pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement et profitable à tous ne manquent pas sur le territoire du Grand Villeneuvois. Même si certains groupements sont plus actifs que d'autres, une **réelle dynamique de promotion d'une agriculture durable** est lancée et reste à consolider. Ces acteurs de l'agriculture et de l'alimentation peuvent donc constituer des leviers à mobiliser dans l'élaboration du PAT du Grand Villeneuvois.

Cependant, **un manque de mutualisation** et un **individualisme** a été identifié, tout comme des conflits d'acteurs et des sources de tensions liées à des intérêts communs (orientations agricoles, question du foncier, gestion de l'eau). De plus, aucune stratégie globale qui permettrait de fixer un cap agricole ou alimentaire, n'a été entrepris. La discussion entre les acteurs est en effet parfois complexe et tendue, pour des raisons le plus souvent politiques. La **gouvernance** agricole et alimentaire du territoire en Grand Villeneuvois n'est pas bien identifiée, les acteurs œuvrent de manière atomisée.

IV- Perspectives et plan d'action du PAT

A- Les conclusions du diagnostic agricole et alimentaire en Grand Villeneuvois

1.MOFF et réponses aux hypothèses

Figure n°47 : Matrice MOFF du diagnostic de territoire de la CAGV

@Eugénie Grenier, 2023

Le diagnostic agricole et alimentaire du Grand Villeneuvois a permis de faire l'état des lieux des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces du territoire. De cette matrice MOFF, découle un arbre à objectifs présentant les différents axes stratégiques, les objectifs opérationnels ainsi que les actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'élaboration d'un PAT. L'ensemble de ces actions sont étudiées en détail dans la partie qui suit.

2.Arbre à objectifs et propositions d'actions

Figure n°48 : Arbre à objectifs et propositions d'actions déduites du diagnostic agricole et alimentaire du Grand Villeneuvois

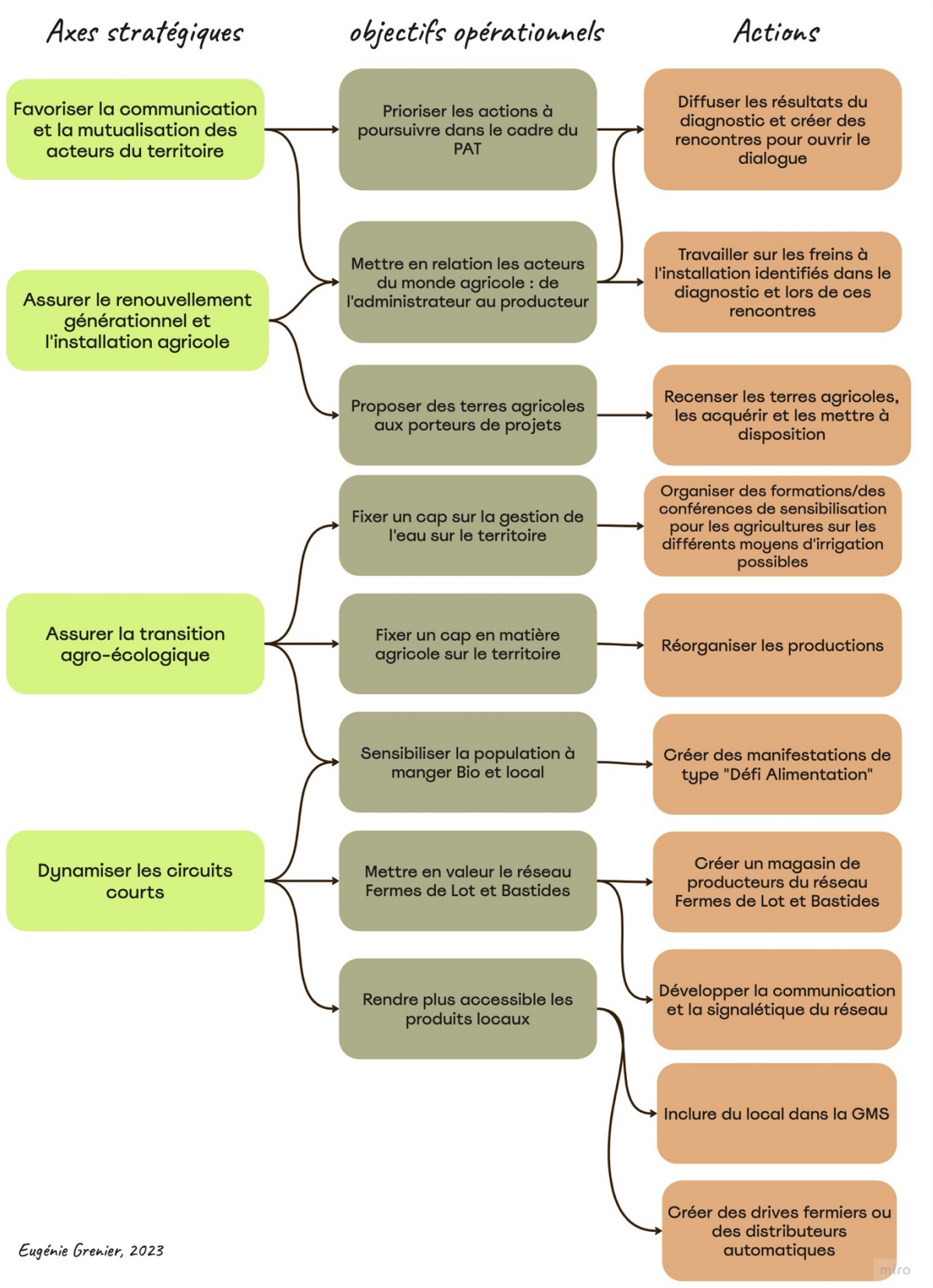

B- Un manque de mutualisation et de communication : Le PAT, un moyen de fédérer les acteurs locaux du territoire

1. Le PAT : un moyen de fédérer les acteurs du territoire

Comme on a pu le voir, les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation du Grand Villeneuvois sont très peu mutualisés et ont parfois une **démarche individualiste**. Outre quelques démarches communes entreprises (La Régie de Territoire, R.E.L.A.I.S en lien avec la CAGV), les initiatives présentes sur le territoire sont très peu collaboratives et coconstruites. Pour pouvoir **fixer un cap** en matière agricole et alimentaire, ce réseau doit se fédérer dans le but d'agir de manière efficace et durable. Le PAT se présente donc comme l'outil de mise en relation des acteurs locaux et de mutualisation des actions avec des objectifs communs. Le graphe d'acteurs ci-dessous est une synthèse des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation qui ont pu être identifiés comme des partenaires établis ou mobilisables dans le cadre de l'élaboration et de l'application du PAT.

Figure n°49 : Acteurs mobilisables dans le cadre du PAT de la CAGV

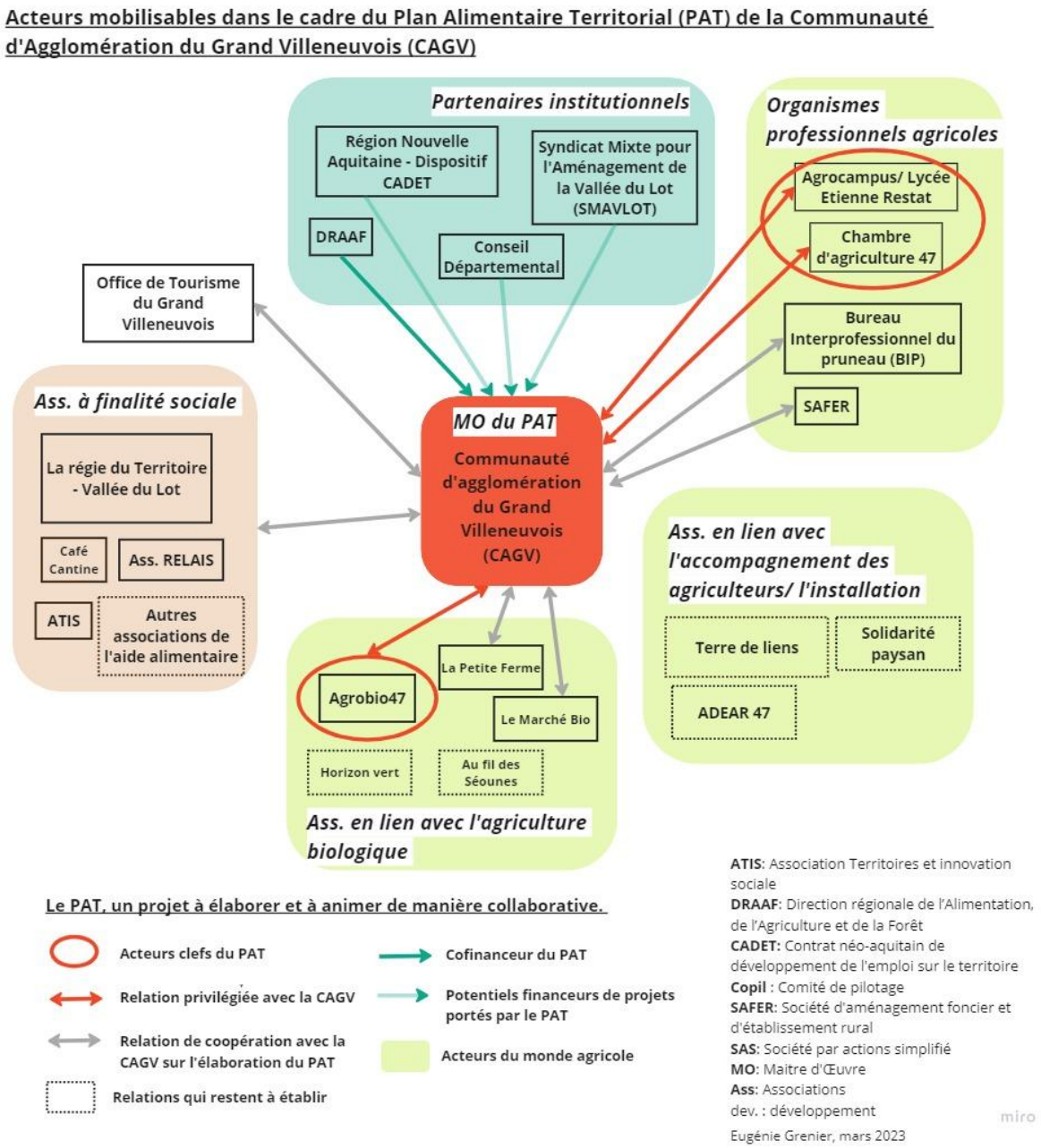

@Eugénie Grenier, 2023

Rappelons que dans son domaine d'action « développement économique », la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV) traite de la question du développement de la filière agricole sur le territoire, importante par son emprise spatiale et par le caractère identitaire qu'elle lui donne. L'agglomération est donc porteuse d'un PAT (Plan Alimentaire Territorial) qui s'inscrit dans une logique de sécurisation du foncier et de l'activité agricole, du développement des circuits-courts et de la mise en valeur d'un patrimoine local. Pour ce faire, la CAGV, le maître d'œuvre du PAT, a donc établi des relations privilégiées avec **Agrobio47**, avec **la Chambre d'Agriculture 47** et avec **l'Agrocampus 47** sur les questions relatives à l'installation, à la transmission et aux circuits-courts. La Chambre d'Agriculture est impliquée dans une moindre mesure dans la réalisation du diagnostic et dans les questions liées à la préservation du foncier. L'Agrocampus est mobilisé sur les thématiques liées à la formation sur le

territoire et à la transition agroécologique. Ces trois acteurs, cernés de rouge sur le graphe, sont actuellement définis comme étant les co-animateurs du PAT. Ils ont d'ores et déjà des relations privilégiées avec la CAGV.

En lien avec l'agriculture, deux autres sphères ont été identifiées : **les associations qui accompagnent les agriculteurs et l'installation agricole**, ainsi que celles liées à **l'agriculture biologique.**

Concernant l'axe 1 du PAT sur le renouvellement générationnel et l'installation agricole, les associations en lien avec l'accompagnement des agriculteurs ont été identifiées comme des potentiels partenaires. Notons aussi que des relations ont déjà été établies avec des associations de l'agriculture biologique comme Agrobio47, La Petite Ferme, et le Marché Bio. Ces liens restent cependant à consolider, notamment dans la mise en avant des produits locaux et bio. Certaines associations n'ont pas encore de relations établies avec l'agglomération, pour des raisons de divergences politiques ou par manque d'intérêts.

Outre cette sphère associative, des connexions ont été faites avec la **SAFER** sur la question de la préservation du foncier agricole. De même, le **BIP** est déjà en lien avec l'agglomération, mais peut être mobilisé de manière plus active dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine local et des circuits courts liés à la filière prune. De plus, même si les relations avec la chambre d'agriculture peuvent parfois être complexes, une convention partenariale a été établie avec elle pour la réalisation d'un diagnostic territorial partagé. Enfin, l'Agrocampus et le lycée agricole Etienne Restat sont des acteurs essentiels pour le territoire, pour leur innovation et leur dynamisme en matière agricole.

Des partenaires institutionnels ont également été identifiés, avec la **DRAAF** qui cofinance le PAT à hauteur de 55%. La **Région** Nouvelle Aquitaine, via le dispositif **CADET** pourrait être mobilisée en matière de financement, tout comme le **Conseil Départemental** du Lot-et-Garonne. Enfin, le **SMAVLOT** constitue aussi un potentiel financeur via les fonds **LEADER** qu'il gère.

Les associations en lien avec **l'ESS** constituent également des ressources dans le cadre de l'élaboration du PAT. La CAGV a déjà des liens établis avec la **Régie de territoire Vallée du Lot** et l'association **R.E.L.A.I.S.** Cependant, les relations avec ATIS et le Café Cantine sont à consolider, et celles avec les autres associations de l'aide alimentaire sont à créer. Enfin, **l'Office de Tourisme du Grand Villeneuvois**, qui est en étroite collaboration avec la CAGV, est un levier pour mettre en avant le patrimoine agricole local du territoire, conformément à l'axe 3 du PAT. Le directeur de l'OTGV étant le DGA du Service Développement Économique de l'EPCI.

Finalement, comme on peut le voir sur ce graphe, ce ne sont que très **peu d'acteurs locaux** qui sont réellement impliqués dans l'élaboration du PAT. Même si certains sont liés à la CAGV par des conventions partenariales, d'autres qui ne le sont pas sont parfois plus dynamiques. L'importance des **acteurs associatifs** ainsi que leur marginalité en termes de relations avec la CAGV et le PAT est notable, contrairement aux **institutions** qui sont peu nombreuses mais très influentes. Un **déséquilibre** est donc visible, entre les ressources de la société civile nombreuses et sous valorisées, et la prédominance des institutions.

Une grande partie des acteurs locaux du territoire appartenant au monde agricole et alimentaire ont un rôle qui reste à préciser. Notons que l'ensemble des acteurs présents sur ce document constitue une ressource à mobiliser dans le cadre de l'élaboration du PAT du Grand Villeneuvois. Un travail de communication et de mutualisation doit donc être fait pour resserrer les liens et pouvoir mettre en place des projets durables et efficaces.

2. Mettre en relation les acteurs du monde agricole

Le PAT apparaît donc ici comme l'outil de **mise en relation** de l'ensemble des acteurs locaux du territoire. Les entretiens qualitatifs ont montré qu'il était en effet perçu comme un moyen « ***de fixer une stratégie commune pour répondre aux problèmes*** », ou encore que c'était « ***le meilleur moyen de rassembler les acteurs.*** » Mais qu'il fallait « ***une volonté forte des élus pour changer le système*** ».

C'est donc pour cela que la PAT pourrait être porteur de manifestations qui puissent mettre en relation l'ensemble des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation : les agriculteurs, les associations, les institutions...

Pour pouvoir élaborer une vision commune de l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation en Grand Villeneuvois, la **concertation** est un moyen de coconstruire, avec l'ensemble des acteurs concernés, une stratégie globale efficace et durable qui manque au territoire dans le but d'éviter les conflits autour des thématiques sensibles identifiées dans le diagnostic.

Des démarches participatives sont souvent entamées par les collectivités pour coconstruire le diagnostic d'un PAT. Celui-ci étant déjà réalisé, il est possible d'imaginer des **rencontres** dans le cadre de sa **diffusion**. Les documents qui sont présentés dans cette partie sont des **livrables** à diffuser pour le grand public, afin que les habitants du territoire prennent connaissances des forces, des faiblesses et des enjeux que le Grand Villeneuvois connaît aujourd'hui, et sur lesquels il est important d'agir.

Livrables

Figure n°50 : Livrable de présentation du diagnostic à destination du grand public

@Eugénie Grenier,2023

DIAGNOSTIC AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS

SEPTEMBRE 2023

SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA CAGV

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS (CAGV)

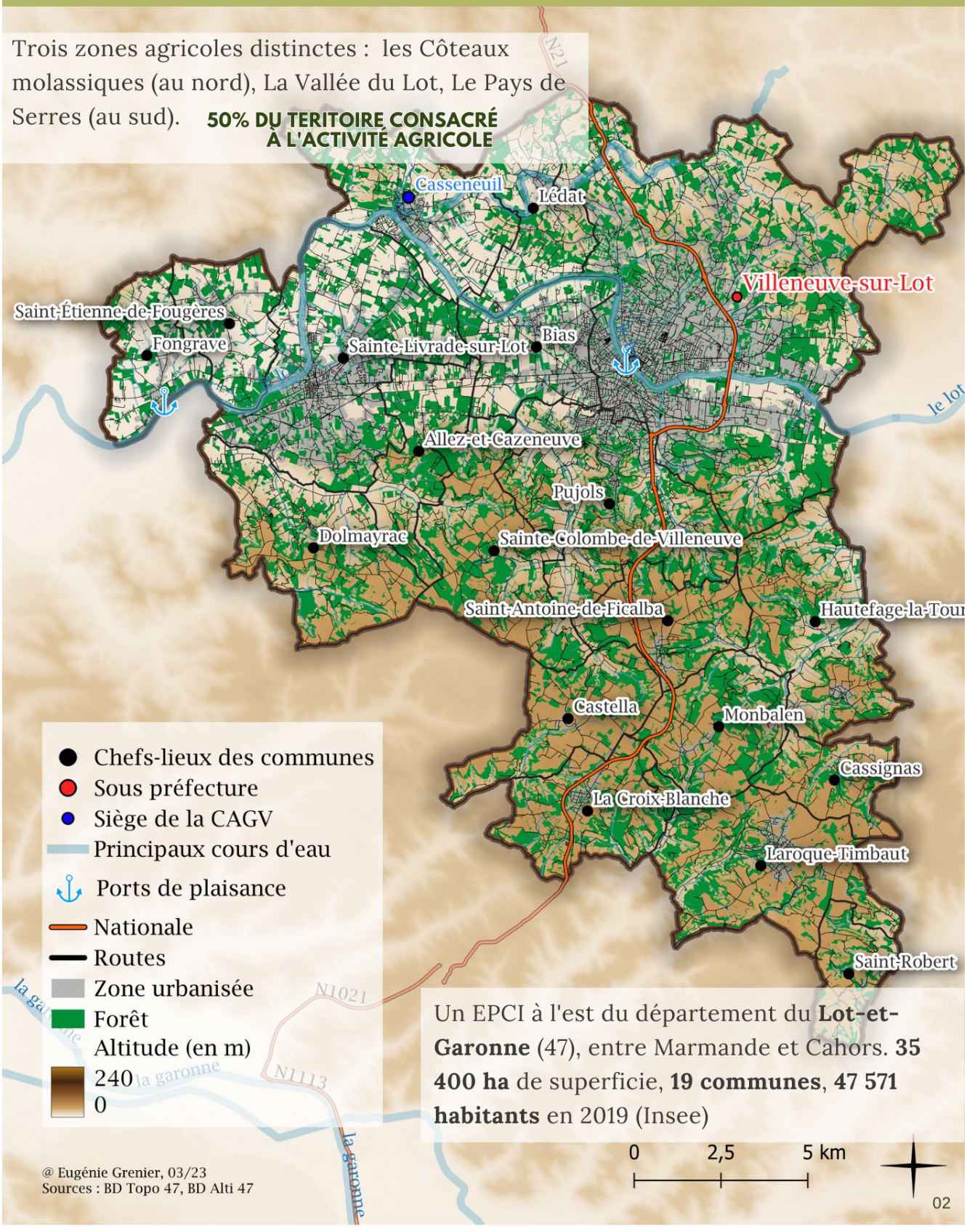

LES RESSOURCES DU TERRITOIRE, LES MOYENS D'ACTIONS ET LES LEVIERS IDENTIFIÉS ET MOBILISABLES POUR LA MISE EN PLACE DU PAT

UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE

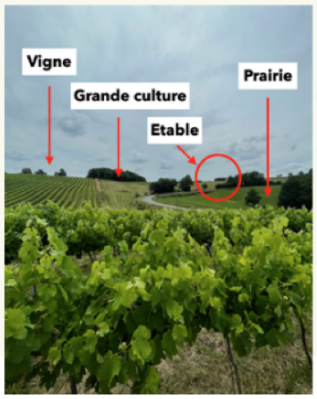

@CAGV 2023

468 EXPLOITATIONS en 2020 (Agreste)

148 DE GRANDES CULTURES

129 ARBORICOLES

61 EN POLYCULTURE ET/OU POLYÉLEVAGE

53 D'ÉLEVAGES (BOVINS, ÉQUINS, OVINS, VOILAILLES)

6 VITICOLES

Le reste des exploitations étant considéré comme "non classées" par Agreste.

UN FONCIER AGRICOLE PRISÉ

Plaine du Lot : 9240 €/l'HA
Le Pays de Serres : 7040 €/l'HA
Prix moyen en Gironde : 6400€/l'HA
en Creuse : 2300 €/ l'HA

UN SECTEUR COOPÉRATIF ET AGROALIMENTAIRE PERFORMANT

Terres du Sud, Maître Prunille, Lucien Georgelin Céréales, Cotolot, Favols, Lou Prunel, Perles de Gascogne, Les Vergers d'Escoute... implantés en Grand Villeneuvois

DE NOMBREUX SIGNES D'IDENTIFICATION ET DE QUALITÉ (SIQO)

IGP du **Pruneau** d'Agen, IGP d'Agenais (**vin**), IGP **Canard** à foie gras du Sud Ouest, IGP du **Comté** Tolosan, IGP du **Jambon** de Bayonne, IGP de la **Volaille** de Gascogne, IGP **d'Agneau** du Périgord (Casseneuil), IGP du **Melon** du Quercy (Hautefage-la-Tour)

DES PORTEURS DE PROJETS MOTIVÉS ET INTÉRÉSSÉS PAR LA VENTE DIRECTE

De 2014 à 2022 : **261 porteurs de projets** résidants dans dans la CAGV rencontrés par la CA47 au Point Accueil Installation : 29/an, 31 ans en moyenne en 2022. Proportion de hors cadre familial en augmentation, **51%** envisagent une commercialisation en **vente directe**. .

DES FORMATIONS AGRICOLES DE QUALITÉ AU RAYONNEMENT RÉGIONAL

Agrocampus 47: Lycée Agricole Etienne Restat (323 élèves), un CFA (465 apprentis), un CFPPA (650 stagiaires) : une **demande** identifiée dans tous les domaines proposés. 82% des élèves qui **trouvent un emploi** au bout de 6 mois.

DES MARCHÉS DE PLEIN VENT, GOURMANDS, DE PRODUCTEURS DE PAYS ATTRACTIFS

Des outils **d'animation territoriale** et de mise en valeur des **productions locales**.

6 marchés traditionnels, 1 marché Bio, 1 marché de producteur, 1 marché d'été

UN TERRITOIRE RELATIVEMENT TOURNÉ VERS L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (AB)

Moyenne Surface Agricole Utile en AB
Nationale : 9,5%
Régionale : 8,4%
Départementale : 15.4%
CAGV : 6.3%
Villeneuve-sur-Lot : 26%

@CAGV 2023

03

LES PROBLÉMATIQUES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES IDENTIFIÉES SUR LE TERRITOIRE DU GRAND VILLENEUVOIS QU'UN PAT DOIT PRENDRE EN COMPTE

UN TERRITOIRE MAL DESSERVI

En dehors des grands axes de communication (pas **d'autoroute** et de voies ferrées/**gare**), une dépendance à la **voiture individuelle**, un réseau de transport en commun inadapté au territoire.

DES CONTRAINTES EN MATIÈRE D'ACHEMINEMENT ET DE LOGISTIQUE QUI NUISENT À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'essentiel de l'activité situé en Vallée du Lot autour de 5 communes. **Le reste du territoire est en marge** de l'activité industrelle et commerciale.

UNE RURALITÉ À PRENDRE EN COMPTE EN TERME DE DÉVELOPPEMENT

UNE POPULATION MODESTE ET VIEILLISSANTE

18,4 % de taux de **pauvreté** (47: 16,8%), 16,5% de taux de **chômage** (47: 10,1%), 30% pop. sans diplômes
Diminution des 0-59 ans au profit des **60 ans et +**
Offre universitaire insuffisante : 23.5% des bacheliers qui s'inscrivent dans la ZAP Villeneuve-Fumel
Offre d'emploi insuffisante : 61% des personnes qui quittent la Vallée du Lot ont moins de 35 ans

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AXÉ SUR UNE AGRICULTURE EN CRISE

Un **non renouvellement des générations agricoles** : d'ici 10 ans, plus de la moitié des exploitants seront à la retraite, manque de main d'œuvre salariée et saisonnière identifié
Déprise agricole: 2010 à 2020 : -25,6% du nb d'exploitations, 2572 ha de friches agricoles (+30% de 2006 à 2014)
Diminution du nombre d'exploitation, agrandissement des fermes : -8.2% de SAU totale, +23.3% de SAU moyenne
De nombreux freins à l'installation agricole : Charges élevées, prix de vente trop bas, endettement, accès au foncier et au matériel agricole, lourdeur administrative, manque d'entraide ...

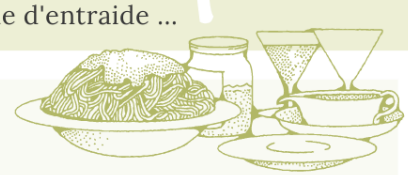

UNE POPULATION QUI NE CONSOMME PAS ASSEZ LOCAL ET BIO

- De **nombreux points de vente en circuit courts** mais qui sont trop **spécialisés** et **disséminés** dans le territoire + la grande distribution en situation de monopole : **87% de la population captée par la GMS**
- **Absence** d'épiceries sociales et solidaires, d'AMAP, de drive fermiers, de magasin de producteurs compétitifs

Un territoire productif et exportateur MAIS une population qui n'est pas sensibilisée au bio et au local: **1% de la pop**. choisit son lieu de consommation en fonction de la **présence de produits locaux**

Un mythe ancré dans les esprits : " le bio et le local c'est plus cher !"

DES AMÉNAGEMENTS ET DES PRATIQUES AGRICOLES QUI ONT DES CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES

Des taux de **GES** élevés, des **cours d'eau dégradés**, des **nappes alluviales impactées**, un indice de fréquence de traitement phytosanitaire (**IFT**) des surfaces agricoles élevé

LES ACTEURS DU TERRITOIRE : À LA FOIS LES PRINCIPALES RESSOURCES ET LES PRINCIPALES CONTRAINTES DU TERRITOIRE ET DU PAT

DES PROJETS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX ALIMENTAIRES ET AGRICOLES DÉJÀ IMPULSÉS

- **Le Pacte Alimentaire de la Région** signé en 2022: relocaliser l'alimentation, assurer une juste rémunération des producteurs, mieux respecter l'environnement, fournir des produits de qualité pour tous.
- **Le Conseil Départemental et "du 47 dans nos assiettes"**: servir des repas équilibrés et de qualité dans les collèges du département tout en soutenant l'agriculture locale via les circuits courts.

DES INITIATIVES COLABORATIVES INITIÉES PAR LA CAGV

L'aide à l'installation 4500 Euros en ***conventionnel*** et 6000 Euros en ***bio***

L'animation du réseau de circuits courts du territoire : Fermes de Lot et Bastides

Une plaquette recensant l'ensemble des producteurs du réseau de circuits courts de la CAGV publiée chaque année : une vitrine pour les productions locales.

Des manifestations collaboratives en lien avec l'agriculture et l'alimentation

La **Féria Agricole et Gourmande**, la **Corrida des Puneaux** et les concours culinaires avec l'entreprise Roucadil

Des outils d'animation et d'attractivité en lien avec l'agriculture et l'alimentation.

UN TISSU ASSOCIATIF DENSE

DES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

- **Le Tiers Lieu alimentaire R.E.L.A.I.S** (Le Réseau d'Entraide, de Liaison, d'Accueil et d'Insertion Sociale) : un levier pour le territoire en matière de lutte contre la précarité alimentaire (Accueil de jour et activités de sensibilisation à une alimentation saine et de qualité)
- **La Croix Rouge** et **le Secours populaire**: deux acteurs de l'aide humanitaire aussi installés sur le territoire
- **La Régie de Territoire Vallée du Lot** : en lien avec les collectivités, les institutions et les structures de l'ESS (de l'insertion par l'activité économique: gestion des espaces verts, la propreté urbaine, la collecte de biodéchets ainsi que le compostage.)

Création d'une **ressourcerie** à Hautefage-la-Tour et animation du **Cuisi'bus**, un bus mobile qui propose des ateliers de cuisine et de sensibilisation à une alimentation saine et de qualité.

DES ASSOCIATIONS EN LIEN AVEC L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Agrobio47, Horizon Vert, Le Marché BIO, La Petite Ferme, Café Cantine...

ET EN LIEN AVEC L'INSTALLATION AGRICOLE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PRODUCTEURS

Solidarité Paysan, Entrepreneurs des Territoires du Lot-et-Garonne (Syndicat), Terres de lien, Au fil des Séounes

UNE COMMUNICATION PARFOIS DIFFICILE ENTRE ACTEURS DU TERRITOIRE

- Un manque de **mutualisation** et de **coordination** entre les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur le territoire
- Un **individualisme agricole** et un **clivage** entre agriculture **conventionnelle** et **biologique** identifiés et parfois source de tensions
- **L'absence de schéma directeur** sur la gestion de l'eau et de l'avenir de l'agriculture sur le territoire

Une plénière

Outre la diffusion des résultats du diagnostic, des réunions de concertation pourront être envisagées pour **prioriser les actions** à poursuivre dans le cadre du PAT. Cela permettrait de coconstruire une **stratégie globale**. Réunir l'ensemble des acteurs locaux du territoire est aussi le moyen d'ouvrir le dialogue.

La Communauté de communes des Vals du Dauphiné a par exemple réalisé le 4 avril 2022 une réunion de concertation avec les acteurs de son territoire. Celle-ci était présentée comme suit : « tous les professionnels du monde agricole sont invités à un temps d'échange avec les agents et les élus de la Communauté de communes, pour réfléchir ensemble aux grandes orientations et actions concrètes du Projet Alimentaire Territorial. »

Le PAT de la CC Vals du Dauphiné a été lancé en septembre 2022, et a proposé un an plus tard une rencontre pour présenter et échanger sur les éléments suivants :

- Présentation de données contextuelles sur le diagnostic agricole et alimentaire
- Présentation des premières orientations politiques de la CC Les Vals du Dauphiné quant à la politique agricole
- Échanges libres sur les besoins (par exemple, foncier, installation, conditions de travail, transitions, création de valeur, lien avec la population, et autres sujets) et émergence de thèmes clés et/ou prioritaires et d'opportunité de projets
- Présentation des suites envisagées

Cette première réunion d'échange a permis de **recueillir les besoins** des acteurs du territoire, tout en **cernant les sujets clés** sur lesquels l'EPCI devait agir.

Les réunions de concertation dans le cadre PAT sont le plus souvent effectuées dans la phase de diagnostic. Le diagnostic du Grand Villeneuvois étant alors à ce jour réalisé, il est donc possible d'imaginer des réunions qui permettrait de prioriser les actions de la CAGV en matière agricole et alimentaire sur son territoire. Même si les 3 grands axes ont d'ores et déjà été définis au préalable par la collectivité, des rencontres pourraient être effectuées pour en discuter. L'enjeu est avant tout sur ce territoire, **d'ouvrir le dialogue**.

Mettre en relation les professionnels des mondes agricole et alimentaire, en incluant les agriculteurs, serait le moyen de **fixer un plan d'action** qui engage les acteurs, de sorte qu'ils ne soient plus passifs mais **actifs dans l'animation du PAT**. Cela permettrait d'identifier les sujets conflictuels avec les premiers concernés et de temporiser les tensions en ouvrant le dialogue. L'organisation d'une plénière est aussi créatrice de lien social. Créer du lien entre et dans les mondes agricole et alimentaire permettrait de sortir d'une logique individualiste déjà entamée depuis plusieurs années en matière de développement territorial.

La CAGV, via le PAT pourrait donc répondre à ce besoin de communication et de mutualisation des acteurs de son territoire.

C- Favoriser une installation agricole pérenne et durable et répondre aux enjeux environnementaux contemporains

En matière agricole, le diagnostic a montré que la question de **l'installation** et du **renouvellement générationnel** étaient des enjeux cruciaux et sur lesquels la collectivité devait impérativement agir pour préserver sa population et son activité agricole.

Pour favoriser une installation agricole pérenne, la collectivité peut tout d'abord **acquérir des terres agricoles** et **les mettre à disposition** aux porteurs de projets pour faciliter leur installation. La création d'un **espace test** peut également être envisagée pour apporter un cadre juridique et matériel sécurisant.

Outre ces questions foncières, il faut également penser l'agriculture de manière systémique et **réorganiser les productions** du territoire, de sorte à répondre aux enjeux environnementaux contemporains. Le choix de cultures plus sobres et la question de la gestion de l'eau sont de nouvelles prérogatives dans un contexte de raréfaction de l'eau.

1.Proposer des terres agricoles aux porteurs de projets

Inventorier les friches pouvant accueillir des agriculteurs

La chargée de mission agriculture et ESS de la CAGV a lancé un **observatoire du foncier** avec le responsable de la SIG du Grand Villeneuvois. Un recensement des parcelles communales agricoles est donc en cours. Celui-ci devrait être croisé avec les déclarations de la PAC pour identifier les parcelles inexploitées et appartenant aux communes. Ce premier traitement de la réserve foncière agricole en Grand Villeneuvois permettra de se rapprocher des communes concernées et de voir avec elles si une utilisation en lien avec l'installation agricole de porteurs de projet est possible.

Après avoir inventorié les friches pour accueillir des agriculteurs, une réflexion sur le **portage** de cette mise à disposition devra être effectuée.

Les données issues de cette partie ont été collectées auprès de la Chargée de mission Agriculture et ESS de la CAGV au cours du mois de juin 2023.

L'acquisition des terres agricoles par la collectivité

Une collectivité peut accéder à la propriété de terres agricoles de trois manières :

- Par l'achat à l'amiable de terres entre le propriétaire et la collectivité,
- Par l'achat par droit de préemption de la SAFER
- En engageant une procédure d'expropriation par déclaration d'utilité publique (DUP).

Pour sécuriser le foncier agricole, la collectivité a accès à plusieurs outils :

- Le stockage en direct par une collectivité *(L.300-1 du Code de l'Urbanisme*) qui fait le choix d'acquérir et de stocker le temps de finaliser une reprise des terres agricoles. Cependant le stockage génère des frais avec la valeur d'acquisition, les frais de notaire, de gestion et liés au prêt bancaire.
- La convention de portage avec la SAFER qui se rend propriétaire du bien sous conditions établies avec la collectivité. La collectivité devra se charger de lancer un appel à candidatures pour trouver un porteur de projet compatible avec le bien proposé.
- La convention de mise à disposition (CMD) à la SAFER qui sous loue le bien dont la collectivité s'est rendue propriétaire.

La **mise en réserve foncière** par une collectivité permet à des porteurs de projets de ne pas supporter le poids du stockage lors de la phase de finalisation de leur projet et de faciliter l'installation notamment des hors cadre familiaux. L'intervention de la collectivité peut aussi permettre d'accompagner des cédants (agriculteurs partants à la retraite) dans leur démarche de transmission. C'est également un outil communal pour protéger des zones stratégiques.

A titre d'exemple, la Communauté de communes du Val de Drôme (CCVD) apprend en 2011 la vente d'une propriété de 10ha sur son territoire. Pour éviter que ces terres soient destinées à l'agrandissement des exploitations, elle a passé l'accord suivant avec la SAFER :

- La CCVD apporte une caution du montant de la transaction (44 000€) et prend en charge les frais inhérents à l'acquisition (6 700€), la SAFER devient propriétaire des terres ;
- L'association locale gérante d'un espace test propose des candidats pour ces terres ;
- Après une période d'essai (allant de 6 mois à 2 ans) la candidate (éleveuse en chèvre laitière) pourra racheter les terres à la SAFER qui rétrocedera le montant de la caution à la CCVD. Ce montant pourra ensuite être réinvesti pour stocker d'autres terres ce qui constituera un « Fonds d'Intervention Foncier » pour la collectivité.

La mise à disposition des terres agricoles

Ainsi, après avoir **repéré**, **acquis** et **protégé** une réserve foncière, la collectivité peut les **mettre à disposition** de plusieurs manières :

- La location via un bail rural à clauses environnementales : Une étude technique sur le potentiel et la vocation agricole du foncier doit cependant être réalisée au préalable.
- La création d'une ferme communale ou intercommunale avec mise en régie communale : la collectivité porte l'ensemble du projet, est propriétaire du terrain agricole et des infrastructures d'exploitation. Cette option permet à la collectivité de porter elle-même une activité de production agricole.

La mairie de Moissy-Cramayel (77) a par exemple identifié en 2017 un terrain de 2,6 ha pour une exploitation en régie municipale grâce à l'implication des agents de la commune. La production est destinée à la restauration municipale.

La collectivité peut également participer à **la création d'un espace test** pour "tester" le projet dans un cadre juridique et matériel sécurisé, sur un lieu donné et pour un temps défini. La collectivité peut donc acheter des terres et participer financièrement aux investissements agricoles.

La métropole de Limoges a par exemple identifié un terrain agricole non exploité de 15 hectares et a décidé d'y créer un espace test maraîcher pour permettre à des porteurs de projets de tester leur activité avant de s'installer réellement.

Trois grandes serres ont donc été installées avec pour chacune un container et une réserve d'eau de pluie. Chaque maraîcher dispose d'un hectare et d'une serre de 500m2 mais aussi d'engins mutualisés pour préparer les sols, de deux grandes chambres froides et d'une cabane pour s'abriter, se réunir ou faire à manger. Les 15 ha ne sont pas encore entièrement exploités. Ce dispositif met à disposition des porteurs de projets, un cadre légal d'exercice du test d'activité, des moyens de production (foncier, matériel, bâtiments) et un dispositif d'accompagnement et de suivi pendant maximum 3 ans.

La collectivité peut également participer à des **acquisitions** avec une foncière, type **Terres de Liens** qui est présente en Lot et Garonne, ou à d'autres montages d'acquisition public-privé.

Cette fondation a développé des outils d'acquisition collective de foncier dans le but de faciliter le développement de projets agricoles et ruraux ainsi que leur pérennité. Elle permet d'acquérir des terres de façon conjointe avec une collectivité. Cela peut recouvrir plusieurs avantages tels que : un effet levier des finances publiques par la mobilisation conjointe de la population locale (épargne citoyenne, dons, mécénat d'entreprise), une délégation de la gestion patrimoniale et locative assumée par Terre de Liens, une garantie statutaire de préservation des terres agricoles et des fermes sur le très long terme au-delà d'éventuels changements politiques.

D'après le diagnostic, la question de **l'acquisition du foncier** était un des **freins** les plus importants rencontré par les porteurs de projets en Grand Villeneuvois. Ainsi l'inventaire des friches agricoles, leur acquisition par la collectivité et leur mise à disposition serait un moyen de soutenir l'installation agricole en Grand Villeneuvois.

Que ce soit en louant une parcelle ou en apportant un cadre juridique et matériel suffisant aux porteurs de projets, via la création d'un espace test par exemple**, les outils à disposition des collectivités** en matière d'acquisition foncière sont **nombreux**.

2.Réorganiser les productions

Pour s'assurer une installation agricole pérenne, une **approche systémique** doit être entreprise. Le Lot-et-Garonne n'échappe pas aux contraintes environnementales contemporaines auxquelles l'agriculture en général fait face aujourd'hui. Le diagnostic a soulevé des enjeux en matière environnementale notamment liés à **l'eau et à sa gestion**.

Les cultures pratiquées en Lot-et-Garonne sont très gourmandes en eau. A titre d'exemple, selon la gérante du musée du Pruneau à Lafitte-sur-Lot rencontrée en juillet 2023, « ***un prunier nécessite 180L d'eau en moyenne par jour.*** » La production de kiwi et de noisettes est également très gourmande, tout comme celle de tomates et de fraises surtout en période estivale et de grandes sécheresses. Les entretiens réalisés avec l'agroclimatologue Serge Zaka sur la question de la gestion de l'eau ont fait ressortir le constat suivant : il faut réorienter les productions sur le territoire pour pouvoir entamer une gestion de l'eau durable et efficiente.

Selon lui, en Lot-et-Garonne il va faire de plus en plus chaud, la pluviométrie restera stable mais sera répartie de façon plus hétérogène et plus intense sur l'année. Les canicules seront plus fréquentes, plus intenses et plus longues. Le chercheur parle de "***méditerranéisation du territoire***". Ainsi, les rendements de céréales baisseront, les surfaces en sécheresse en été augmenteront, tout comme le risque d'impact du gel sur les productions. La hausse de l'évapotranspiration des cultures entraînera également un besoin en eau accrue pour une même culture.

Plusieurs solutions d'adaptation ont été abordées avec le chercheur en entretien et lors de sa conférence à Agen au cours du GIE Thématik.

La réorientation des productions agricoles est une nécessité, celle-ci peut se faire selon plusieurs actifs. Travailler sur la **résistance à la sécheresse** ou à **la stratégie d'évitement** avec des sorties plus précoces via la génétique par la variété est une solution d'adaptation. La **génétique par espèces** a également été abordée. Il s'agit alors de travailler à la création de nouvelles filières adaptées à un climat méditerranéen. **L'agronomie** constitue aussi un levier : une réflexion sur les itinéraires sculpturaux et sur la régénération des sols devrait être entreprise. Serge Zaka a rappelé plusieurs fois, qu'il n 'y avait « ***pas d'agriculture sans eau*** », et qu'il n'existait pas « ***une solution mais un consortium de solutions*** » à adapter en fonction du territoire.

Ainsi, pour avoir un modèle résilient face au changement climatique, il est nécessaire de travailler sur **l'efficacité** et sur la **sobriété**.

Cependant, c'est aussi aux agriculteurs, les premiers concernés, d'appliquer ces nouvelles directives. **La sensibilisation à la question de l'eau à sa gestion** auprès des professionnels de l'agriculture semble être un moyen d'action envisageable en Lot et Garonne.

3.Sensibiliser à la question de l'eau et à sa gestion

Les conflits autour de la gestion de l'eau sur le territoire sont multiples et intenses. Dans un contexte de crise sociale liée aux méga bassines, la question de l'eau, et surtout de sa gestion est de plus en plus primordiale. Pour sensibiliser les agriculteurs à une gestion de l'eau efficace et sobre, des **plénières** qui les réuniraient et les sensibiliseraient aux différents moyens d'irrigation pourraient être effectuées.

Il n'est pas question, au cours de ces conférences, de **favoriser un système** par rapport à un autre, mais de **mettre sur table l'ensemble des moyens existants, leurs atouts ainsi que leurs limites**. Il ne faut pas pointer du doigt un type d'agriculture et un type d'irrigation au détriment d'un autre, mais exposer l'ensemble des moyens utilisables pour ouvrir le dialogue.

La question de l'eau est source de tensions sur le territoire, pour ne pas alimenter le débat, une **conférence** pour les agriculteurs sur **les aspects positifs et négatifs** de la création de retenues d'eau et autres moyens d'irrigation plus ou moins vertueux pourrait être un levier de **sensibilisation** aux enjeux environnementaux, tout en créant du **lien social** dans la profession.

D- Renforcer le réseau de circuits courts : approche comparative des différents débouchés de vente possible

Le diagnostic territorial pour le PAT de la CAGV a mis en lumière que **87% des habitants étaient captés par la GMS,** et que c'était surtout la **proximité du lieu de consommation au domicile** qui primait dans le choix du point de vente pour **70% des habitants**. Lorsque l'on observe la répartition des points de vente en circuit-court sur le territoire de la CAGV, on remarque qu'ils sont **disséminés** sur l'ensemble de l'agglomération, et que **la GMS est concentrée** en Vallée du Lot, territoire qui concentre l'habitat et l'activité.

Ainsi, même si le territoire est couvert par des points de vente à la ferme, les habitants ne s'y rendent que très peu, car ces boutiques sont le plus souvent **spécialisées** dans une gamme de produits particuliers (fruits et légumes, produits transformés, viande, boissons…) et sont **éloignées** du lieu de travail.

De plus, Il n'y a pas de réel magasin de producteurs sur le territoire qui puisse offrir au consommateur une gamme du produit suffisante et qui concurrencerait la GMS. Aucune AMAP ou drive fermier ne sont notables sur le territoire et seulement un seul casier appartenant à une exploitation maraîchère a été recensé en Grand Villeneuvois. Certes, un magasin de producteur La Petite Ferme existe à Villeneuve-sur-Lot, mais il est spécialisé en Bio ce qui restreint l'offre et le public capté, et ses prix sont perçus par la population comme étant très **peu compétitifs** par rapport à la GMS.

Enfin, les points de vente à la ferme ne se situent pas à proximité du bassin d'emploi, or la population active du Grand Villeneuvois n'a pas le temps et l'envie de se rendre dans un point de vente éloigné après une journée de travail. Il en va de même pour les horaires de certains marchés de producteur, comme le marché de BIO de Villeneuve sur lot, qui a lieu le mercredi matin, un créneau horaire qui ne s'adresse qu'à une partie minime de la population.

Les enquêtes quantitatives et qualitatives ont cependant montré que la population et que les producteurs étaient **intéressés par la mise en place de nouveaux modes de commercialisation**. Les questionnaires ont montré que près de **70%** de la population consommeraient plus de produits locaux si un **magasin de producteur** se trouvait à proximité de son domicile, **37%** si c'était un **point de distribution hebdomadaire** près du lieu de travail**, 30%** un **panier** en points relais, **26%** des **casiers** en libre-service et **18,5%** une **AMAP**.

Cette partie a pour objectif de proposer une **approche comparative** des différents débouchés de vente qu'il serait **possible et opportun** d'installer sur le territoire.

1.Inclure les produits locaux dans la GMS

Une initiative inspirante

D'après l'enquête quantitative effectuée en Grand Villeneuvois, c'est **87% de la population** qui est captée par la GMS dans leurs habitudes d'achats. **Inclure les produits locaux dans la grande distribution** apparaît donc comme une solution pour mieux mettre en valeur les productions et les producteurs du territoire. C'est d'ailleurs ce qu'a réalisé un hypermarché Carrefour à 40 km au sud de Paris.

En plein centre du magasin, 1500 m2 sont dédiés aux produits d'exception. Les fruits et les légumes vendus sur ces étalages viennent du toit du parking du magasin, qui a été habilité en potager urbain en zone commerciale. C'est donc une trentaine de variétés de fruits et de légumes cultivés sur 1200 m2 par le lycée agricole voisin pour le compte de l'enseigne. Cet espace test est suivi de près par la responsable du développement durable de chez Carrefour. Selon elle, les 300 kg de légumes récoltés chaque année ne sont pas encore rentables, il est donc plus question ici de « **faire passer un message aux**

consommateurs ». L'enseigne a en effet identifié sur son territoire une **nouvelle demande de produits locaux**, de saison et cueillie à maturité. La GMS entend par cette innovation répondre à ce type de **consom'acteurs.**

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec la responsable du pôle économie et circuit court en charge du PAT de la communauté de communes du **Grand Autunois Morvan** au sujet de **l'approvisionnement de la GMS en produits locaux**.

Sur leur territoire, une cinquantaine de producteurs ont contractualisé avec Leclerc pour **approvisionner le distributeur en viande locale**. Ce **contrat tripartite** entre l'abattoir, la GMS et les éleveurs de charolaises a émergé en 2012, quand l'abattoir était menacé de fermeture. Une énorme mobilisation des agriculteurs et des élus a soudé ces acteurs locaux, qui ont monté une association de sauvegarde de l'abattoir. Ces agriculteurs fédérés autour d'une cause commune ont également manifesté devant les directeurs de GMS leur territoire, les accusant de ne pas vendre de viande locale. Une autre association a donc vu le jour, « Saveurs de nos prairies » qui était chargée de contractualiser avec Leclerc sur la vente de charolaises dans des barquettes noires identifiées « production locale ». Depuis 2018 la collectivité travaille également avec ces acteurs pour approvisionner leur restauration collective. Pour fixer les prix, les producteurs prennent le cours de la viande et ajoutent 40 centimes de plus au kilo pour la GMS et pour l'agglomération, ainsi les producteurs peuvent avoir une plus-value sur leur production.

Cependant, d'après un entretien réalisé avec un directeur de magasin bio sur le territoire du villeneuvois, **contractualiser avec la GMS peut aussi desservir le producteur**. Selon lui, les grandes surfaces ont une telle densité de produits que le produit local est **noyé** dans cette masse d'offres. De plus, il n'y a pas **d'aspect humain** dans une GMS, le consommateur n'est plus guidé dans son achat, il n'est pas conseillé sur le produit. Ainsi, ce n'est pas forcément la localité qui fera la différence, mais le prix. De plus, les petits producteurs ne peuvent pas livrer la GMS, qui demande de **trop grosses quantités**, cela ne concerne donc que les grosses exploitations. Selon ce directeur, certains producteurs qui ont autrefois livré la GMS et qui ont essayé de revenir dans un magasin bio, se sont même fait « ***ostraciser »*** par la clientèle qui avait identifié leur production comme issue d'une exploitation intensive et disponible en grande surface. Certaines grandes surfaces sont également accusées de faire de la publicité mensongère et de mettre en valeur des producteurs qui ne travaillent pas pour eux.

Ainsi, **contractualiser** avec la GMS présente un très gros avantage, celui de **mettre en avant** les produits locaux du territoire à un très large public. Cependant, ce type de contrat peut aussi présenter de nombreux **désavantages** pour les producteurs, qui peut finalement se trouver laisé.

2.Les distributeurs automatiques de produits locaux et les drives fermiers

Les distributeurs automatiques de produits frais, locaux et de saison

La vente directe à la ferme est souvent perçue comme trop **chronophage** pour les producteurs du territoire. Les consommateurs eux-mêmes trouvent qu'aller s'approvisionner directement chez le producteur **prend plus de temps** que de faire l'ensemble de ses courses en GMS au même endroit.

Ainsi, pour pallier aux contraintes liées aux horaires et au manque de temps, la mise en place d'un **drive fermier ou d'un casier en libre** accès 24h sur 24 et 7 jours sur 7 pourrait être une solution. Notons que la ferme de Carabelle à Bias en Grand Villeneuvois et membre du réseau Fermes de Lot et Bastide a

déjà mis en place un distributeur automatique, qui lui permet d'ailleurs de vendre 4 tonnes de noix par an[24].

Photographie n°31 : le distributeur automatique de la Ferme de Carabelle à Bias

@La Dépêche, 27/06/2019

A Benet, en Vendée, Régine et Jean-Luc Caquineau, éleveurs bovins, producteurs de légumes secs, de céréales bio et apiculteurs ont également créé un magasin de distributeurs automatiques alimentaires disponibles 7jours sur 7 et 24h sur 24.

[24] La Dépêche, « Un drive de produits frais à la ferme ! », 27/06/2019 URL : https://www.ladepeche.fr/2019/06/27/un-drive-de-produits-frais-a-la-ferme,8280599.php

Photographie n°32 : borne de commande du magasin de distributeurs de cases de produits frais et locaux en Vendée, Les casiers fermiers

@Les casiers fermiers

Ce magasin a été monté en partenariat avec 10 autres producteurs, tous installés à quelques km du site. Ce point de vente propose des produits frais et locaux de saison, toute l'année. Les producteurs amènent leurs productions aux drives, certains en voiture électrique pour aller jusqu'au bout de la réduction de l'empreinte carbone.

L'utilisation de plastique est limitée au maximum, les fruits et les légumes par exemple sont vendus sans emballage.

Figure n°51 : Marguerite de présentation du concept

@Les casiers fermiers

Ce mode de distribution permet une **facilité d'achat pour le public**, sans contraintes d'horaires. Ainsi, selon le directeur, cela permet de toucher des gens qui n'auraient pas pu se rendre dans les points de vente à la ferme. Ce **concept de circuits courts innovants** permet de répondre à un besoin de **disponibilité** et de **rapidité**. Le contenu des casiers est d'ailleurs visible en direct sur leur site web, pour faciliter encore plus l'expérience d'achat.

Cependant, ce mode de distribution représente généralement des inconvénients. Tout d'abord on s'éloigne de plus en plus du **lien producteur / consommateur**, car cette expérience d'achat est **déshumanisée**, le client se rend aux casiers, récupère sa commande et s'en va directement, sans pouvoir être conseillé par un producteur. De plus, ce genre de dispositif nécessite un **très lourd investissement**, que ce soit de la part de producteur, de l'entreprise qui la monte ou même de la collectivité si elle souhaite investir dans ce mode de distribution.

Un magasin de distributeur de casier automatique aux couleurs du réseau de circuits courts **Fermes de Lot et Bastides** pourrait être monté sur le territoire de la CAGV. Malgré **l'investissement** important qu'il représente, ce mode de distribution a l'avantage de répondre aux contraintes de **rapidité** et de **disponibilité**. Les actifs du villeneuvois, ceux qui ne peuvent se rendre au Marché Bio ou chez les producteurs par manque de temps, auraient donc l'occasion d'accéder rapidement à des produits locaux.

Les drives fermiers

Pour répondre aux contraintes de rapidité et de disponibilités précédemment évoquées, on peut également citer l'exemple des **drives fermies,** issu du réseau **Bienvenue à la ferme**, animé par **les Chambres d'Agricultures**. Un drive fermier est un concept de **vente en ligne de produits locaux**. Les consommateurs doivent passer commande sur internet, et doivent ensuite venir récupérer leurs achats sur un lieu et à un horaire qui a été convenu avec les producteurs. Ils sont donc en **relation directe** avec eux. Ainsi, à la différence des distributions automatiques, le lien producteur/consommateur est établi.

Cependant, ils nécessitent de **mutualiser des producteurs** en un réseau animé par la chambre d'agriculture. Des **partenariats** devront donc être établis. De plus, certains drives fermiers n'ont pas été créés par des producteurs ce qui revient donc à la vente de produits locaux par des **intermédiaires**, il faut donc se méfier de ce genre de montage de projet, qui peut parfois plus desservir les producteurs locaux qu'autre chose.

Si l'on regarde la cartographie interactive issus du site web des drives fermiers du réseau Bienvenue à la ferme, on voit que le Lot-et-Garonne n'est **pas desservi** par ce réseau de circuits courts.

Figure n°52 : Capture d'écran issue du site web des Drive fermiers du réseau Bienvenue à la ferme

@Bienvenue à la ferme

Tout comme les casiers de distribution automatique, une place est à prendre, car **l'offre** sur le territoire est inexistante en la matière. Ainsi, un **partenariat** avec la Chambre d'agriculture, les producteurs et la collectivité pourrait être établi pour mettre en réseau les producteurs de Fermes de Lot et Bastides pour les fédérer autour d'un drive. Attention cependant à respecter l'essence du concept de circuit courts, et à ne mettre **qu'un seul intermédiaire** entre le producteur et le consommateur dans l'acte de vente.

3.Un magasin de producteur

Aujourd'hui, la grande distribution est le principal débouché commercial pour de nombreux producteurs. Or, les **prix imposés** par ces distributeurs sont bien souvent **beaucoup trop bas** pour permettre aux agriculteurs de **vivre dignement** de leur travail. Lors d'un entretien avec un maraîcher, le problème principal identifié avec la GMS résidait bien dans la question des marges effectuées : « ***Si je vends mon concombre 60 centimes pièces à Leclerc, je sais que sur les rayons celui va se retrouver à plus de 2 euros pièces, or je ne vais récupérer que quelques centimes sur ma production !*** ». Chaque intermédiaire dans le processus de distribution se fait une marge sur le produit vendu par le producteur : la coopérative, le grossiste, le distributeur, sont autant d'intermédiaires qu'il est **nécessaire de supprimer** pour des raisons économiques et écologiques.

Pour éviter ce système de marges, les producteurs peuvent **s'associer** autour d'un magasin de producteur, où ils fixent eux même leur prix. Ce type de magasin se développe de plus en plus en France métropolitaine, et sont des **outils de distribution** pour les agriculteurs. Il n'est pas question de dégager du bénéfice, mais d'aider les producteurs à vendre leur production en circuit court. En Grand Villeneuvois, un magasin de producteur existe déjà sur le territoire, « La petite ferme », mais celui- ci est spécialisé en Bio, l'offre y est restreinte, les prix des produits transformés sont trop élevés pour les habitants selon les enquêtes qualitatives effectuées. La création d'un magasin de producteurs avec **l'étiquette Fermes de Lot**

et Bastides pour la CAGV, serait un moyen d'assurer aux agriculteurs une juste rémunération et une réelle mise en valeur de leur travail.

Le Mas des Agriculteurs

Un exemple inspirant de magasin de production qui a fonctionné et que l'on peut évoquer, est celui du **Mas des agriculteurs** à Nîmes.

Photographie n°33: Le mas des agriculteurs à Nîmes, un grand magasin de producteur

@Office de tourisme et des Congrès de Nîmes

Figure n°53 : Plaquette de présentation du mas des agriculteurs à Nîmes

@Chambre d'agriculture du Gard

Photographie n°34: Étalages fruitiers dans le mas des agriculteurs à Nîmes

@Office de tourisme et des Congrès de Nîmes,

Photographie n°35: Cave du mas des agriculteurs à Nîmes

@Midi libre, 2019

Ce magasin conçu par la **Chambre d'Agriculture du Gard** a placé les agriculteurs comme « actionnaires et patrons » du magasin. Selon la vidéo de présentation du concept[25]: « le premier gagnant est le territoire », tous les produits, filières et métiers confondus du Gars y sont présentés: maraicher, ostréiculteur, vigneron, éleveurs. Ce magasin est en ce sens une réelle **vitrine du département** selon la Chambre d'Agriculture du Gard. Les produits sont soumis à un cahier des charges et une commission surveille qu'il y a une réelle authenticité gardoise en matière de production. Des réflexions sur l'approvisionnement de la restauration collective des collectivités sont aussi en cours avec ce magasin.

Le concept est simple, plus de **3000 producteurs** approvisionnent ce **magasin de 960m2**, une halle en verre et en acier surplombée de panneaux photovoltaïques. Trois cavistes sont présents en permanence et des animations avec les producteurs sont proposées toutes les semaines. Ainsi, **le lien consommateur/producteur** est préservé dans l'expérience de vente, le client est donc guidé dans son achat local et de saison. Un drive a également été mis en place, où toutes les commandes passées avant 14 peuvent être retirées le jour même à partir de 16H jusqu'à 19h, et celles passées après 14H peuvent être récupérées le lendemain à 16h.[26]

Dans la charte d'engagement de production, La priorité est ici au **Bio**, les agriculteurs s'engagent à produire en agriculture biologique ou à défaut à mettre en place une démarche respectueuse de l'environnement. Des contrôles sont effectués par le Mas. D'autres contrôles qualitatifs sont aussi effectués par un laboratoire indépendant. La transparence est également importante, d'après la charte d'engagement derrière les produits « il y a des hommes et des femmes que l'on connaît ».

Ce magasin connaît un **réel succès** et est très **compétitif** dans ces prix, qui sont équivalents voire inférieurs aux produits venus d'Espagne. D'après un agriculteur interrogé dans une vidéo de présentation du magasin, 6 mois de livraison effectués au Mas a représenté 30% de son chiffre d'affaires global de 2019.

Même si la vente en circuit court permet de **supprimer les intermédiaires** et donc de dégager une plus grande marge à l'agriculteur, celui-ci doit être à la fois producteur, transformateur et commerçant. La vente directe (à la ferme, en livraison…) est très chronophage et requiert des compétences en matière commerciale. Ainsi, seuls 2% des agriculteurs commercialisent leurs produits dans des magasins de producteurs.[27] Si le Mas des agriculteurs fonctionne si bien c'est qu'il est dirigé par un ancien manager de Carrefour. La création d'un magasin de producteur avec les couleurs du réseau de circuit court du Grand Villeneuvois apparait comme une des solutions les plus efficaces dans la mise en valeur des produits locaux du territoire. Cependant **la gestion du magasin doit être déléguée à des acteurs issus du milieu commercial** pour que le projet économique soit viable.

Les Magasins Plaisirs Fermiers

[25] France 3 Occitanie, « Nîmes : le Mas des Agriculteurs, supermarché sans intermédiaire, fête ses 1 an avec succès », 20/07/2020 URL : https://www.youtube.com/watch?v=pYdC7pbCb3k

[26] Chambre d'Agriculture du Gard, « Le Mas des Agriculteurs, les rencontres vigneronnes » URL : https://gard.chambre-agriculture.fr/territoires/mas-des-agriculteurs/

[27] Bruno Bonnefoy, « Le problème avec les magasins de producteurs », Les kiosques paysans URL : https://www.leskiosquespaysans.com/post/le-problème-avec-les-magasins-de-producteurs

Outre l'aspect chronophage du magasin du producteur, c'est aussi le fait de **s'impliquer dans un collectif qui freine les producteurs**. Il est donc nécessaire de **fédérer** les producteurs du territoire et de les inciter à travailler **collégialement** pour défendre leurs intérêts. Le magasin de producteurs **Plaisirs Fermiers** entendait donc répondre à ce besoin.

A l'origine de ce magasin de producteurs des **Deux-Sèvres**, se trouve un éleveur porcin qui au bord de la faillite cherche à trouver comment ne plus produire à perte. La centrale d'achat leur achetait des cochons à un prix trop bas, et à chaque vente **il perdait 20 euros**. Pour sortir de cette **spirale infernale**, il a investi 200 000 euros dans un laboratoire de transformation pour faire des saucisses, des brochettes, du boudin. Ainsi, il a pu vendre sa viande 5x plus cher en fixant ses propres prix, et a embauché 7 salariés en 2 ans. Ce producteur a également créé une autre façon de vendre, en livrant 3 fois par semaine ses produits dans un supermarché dont il est un des 8 principaux fondateurs et associés. Pour battre la GMS sur la question des prix, les producteurs doivent être présents au moins 1 heure par semaine au magasin au minimum, en faisant cela, **ils économisent 2 postes**. Au lieu de 6 salariés, le magasin en compte donc 4. C'est aussi le fait qu'il n'y ait **plus d'intermédiaire** entre le producteur et le consommateur qui permet de concurrencer la GMS en matière de prix. Une vidéo explicative de ce magasin montre un producteur interrogé et qui sur une batavia à 1 euros pièces, va récupérer 80 centimes au lieu des 20 ou des 25 qu'il aurait récupéré s'il était passé par un grossiste et une centrale d'achat pour approvisionner la GMS.

Chaque porteur reverse une **commission de 20%** de leurs ventes aux supermarchés, ce qui permet de couvrir les frais de fonctionnement de la structure. Il n'est pas question ici de faire de l'argent mais d'être **un outil pour développer les exploitations**. Trois autres magasins ont ensuite ouvert dans la région.

Ainsi les magasins de producteurs sont un **moyen efficace** pour l'agriculteur de **dégager une marge** sur sa production et vivre dignement de son travail. Cependant, ils sont très **chronophages** et nécessitent de lourds **investissements** financiers. Il faut souvent consacrer jusqu'à 1 heure 30 à la distribution, contre 1h à la production et ce souvent aux heures où les consommateurs sont disponibles c'est-à-dire les weekends et dans soirée. Les producteurs doivent aussi être **fédérés**, car vendre dans un magasin de producteurs, c'est être prêt à travailler **collégialement** et à sortir d'un état d'esprit individualiste en matière de production.

E- Changer les habitudes alimentaires et fédérer autour de l'importance de cette question

L'étude des comportements alimentaires en Grand Villeneuvois a montré que la population n'était **pas assez sensibilisée** à l'importance de la **consommation de produits locaux et bio**, pour le territoire et pour la santé. Pour insuffler une réelle dynamique et pour accompagner la population à faire **évoluer ses pratiques alimentaires** vers plus de produits de saison, locaux et respectueux de l'environnement sans augmentation de son budget, **la Région Centre-Val de Loire via le GRAINE**, son réseau d'éducateurs à l'environnement, est porteuse du défi Alimentation depuis 2017 en partenariat avec les acteurs locaux du territoire.[28]

[28] Avec le conseil régional du Centre-Val de Loire, L'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, la DREAL Centre-Val de Loire, la DRJSCS, la DRAAF, La Fondation d'Entreprise Banque Populaire, L'institut Olga Triballat et la fondation Ekibio.

En janvier 2023, le Graine Centre-Val de Loire a lancé la 6ème édition du **Défi Alimentation** sur 17 territoires de la région Centre-Val de Loire[29]. L'objectif était d'accompagner sur 6 mois les habitants « dans l'évolution de leurs pratiques alimentaires en leur proposant des animations, évènements et visites conviviales, en répondant à leurs questionnements, en les conseillant et en les accompagnant à suivre l'évolution de leurs pratiques »[30].

Les défis alimentation sont encadrés par des **éducateurs à l'environnement** qui proposent sur le territoire des **ateliers** incitant les participants à consommer de manière plus éthique, durable et sans augmenter leur budget alimentaire. Ces ateliers gratuits sont majoritairement **financés par la Région** et par les **collectivités** sur lesquelles les défis sont animés. Les EPCI ont donc sollicité leurs communes membres pour proposer des lieux pouvant accueillir les animations, ainsi que leurs producteurs locaux pour l'accueil de visite de la ferme en famille. Les communes sont également chargées de partager l'information. Chaque année ces défis sont reconduits pour toucher de plus en plus de personnes. Cette **action très fine** sur le territoire prend la forme d'ateliers qui permettent de **créer du lien** entre les participants, les producteurs et les collectivités, ainsi que de **faciliter les échanges** sur des questions alimentaires tout en apportant une **meilleure connaissance** sur ces thématiques.

Des visites d'exploitations agricoles sont proposées pour montrer les processus de production, notamment ceux en lien avec la bio. Des ateliers de cuisine « antigaspi » sont aussi proposés, ainsi que des ateliers « cuisine saine » et « cuisine locale et de saison ». Des animations en lien avec du « jardinage au naturel » ainsi que des ateliers « plantes sauvages comestibles » sont aussi organisés. Un atelier porté spécifiquement sur les circuits courts a également été mis en place, **l'atelier « où trouver de produits locaux »** permet de découvrir les lieux de commercialisation du territoire et de voir les offres en circuit court et de proximité pour se procurer des produits locaux. Un temps de formation à destination des salariés et des bénévoles de structures sociales du territoire est également proposé par les associations animatrices du Défi.

Ces événements sont donc le moyen de sensibiliser la population à la consommation de produits locaux et de saison, voire bio, tout en créant du lien social. Des partenariats entre la **CAGV**, les **communes membres**, **la Régie de Territoire Vallée du Lot** via le **Cuisi'bus** ainsi que des **associations** de défense à l'environnement du territoire, pourraient être à l'origine de manifestations de ce type pour encourager les habitants à une consommation plus éthique sans augmenter leur budget. Ce serait également le moyen de **mettre en avant le réseau de circuits courts** du territoire via les ateliers « où consommer local ». En effet, les enquêtes ont montré qu'il fallait renforcer la visibilité du réseau de Fermes de Lot et Bastide. La signalétique et la communication autour de celui-ci étant jugées insuffisantes. Mettre en avant le réseau via ce type de manifestation constituerait un levier de développement local en matière agricole et alimentaire.

[29] Centre de ressources sur les PAT en Région Centre Val de Loire, « Les défis Famille à Alimentation Positive ou comment manger bio et local sans augmenter son budget » URL : https://www.pat-cvl.fr/collectivite/accessiblite-et-sensibilisation/les-defis-famille-a-alimentation-positive-ou-comment-manger-bio-et-local-sans-augmenter-son-budget/

[30] Site web du Graine Centre Val de Loire : https://www.grainecentre.org/edition-2023

Conclusion de la quatrième partie

Le diagnostic territorial agricole et alimentaire en Grand Villeneuvois a soulevé quatre grands axes stratégiques sur lesquels il est nécessaire d'agir. **Favoriser la communication et la mutualisation des acteurs du territoire** pour agir de manière efficace et éviter les tensions et les conflits d'acteurs est une priorité. **Assurer le renouvellement génération et l'installation agricole** en agissant sur les freins identifiés l'est aussi. La **dynamisation des circuits courts** et la nécessaire prise en compte des enjeux environnementaux auxquels le territoire est confronté dans le cadre de sa **transition agroécologique** doit également être envisagé.

En lien avec le manque de mutualisation et de communication des acteurs du territoire, le PAT apparait alors ici comme le moyen de **mettre en relation**, de **fédérer** et **d'ouvrir le dialogue**. Le PAT pourrait être porteur de manifestations qui puissent mettre en relation l'ensemble des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation : les agriculteurs, les associations, les institutions... Notamment via la **concertation** pour coconstruire une stratégie globale efficace et durable qui manque au territoire, dans le but d'éviter les conflits autour des thématiques sensibles identifiées dans le diagnostic. En effet, Mettre en relation les professionnels des mondes agricole et alimentaire, en incluant les agriculteurs, serait le moyen de **fixer un plan d'action** qui engage les acteurs, de sorte qu'ils ne soient plus passifs mais **actifs dans l'animation du PAT**.

Pour favoriser une installation agricole pérenne et durable et répondre aux enjeux environnementaux contemporains, la collectivité peut en premier lieux **inventorier** les friches agricoles, les **acquérir** et **les mettre à disposition** des porteurs de projets pour faciliter leur installation. Que ce soit en louant une parcelle ou en apportant un cadre juridique et matériel suffisant, via la création d'un espace test par exemple**, les outils à disposition des collectivités** en matière d'acquisition foncière sont **nombreux**.

Outre ces questions foncières, il faut également penser l'agriculture de manière systémique et **réorganiser les productions** du territoire, de sorte à répondre aux enjeux environnementaux contemporains. Le choix de cultures plus sobres et la question de la gestion de l'eau sont de nouvelles prérogatives dans un contexte de raréfaction de l'eau. Ainsi, pour avoir un modèle résilient face au changement climatique, il est nécessaire de travailler sur **l'efficacité** et sur la **sobriété**. Cependant, c'est aussi aux agriculteurs, les premiers concernés, d'appliquer ces nouvelles directives. **La sensibilisation à la question de l'eau à sa gestion** auprès des professionnels de l'agriculture semble être un moyen d'action envisageable en Lot et Garonne.

Pour mettre en avant les productions locales du territoire, la collectivité dispose de nombreux points d'actions. La contractualisation avec la GMS, malgré les nombreux désavantages qu'elle présente, est le moyen d'action privilégié pour toucher le plus grand nombre. La création de distributeur automatique de produits locaux ou de drive fermiers sont également des outils envisageables pour pallier aux contraintes liées aux horaires et au manque de temps des consommateurs dans l'achat en vente directe. En effet, Un magasin de distributeur de casier automatique aux couleurs du réseau de circuits courts **Fermes de Lot et Bastides** pourrait être monté sur le territoire de la CAGV. Malgré **l'investissement** important qu'il représente, ce mode de distribution a l'avantage de répondre aux contraintes de **rapidité** et de **disponibilité**. Les actifs du villeneuvois, ceux qui ne peuvent se rendre au Marché Bio ou chez les producteurs par manque de temps, auraient donc l'occasion d'accéder rapidement à des produits locaux. Mais l'outil de commercialisation qui semble être le plus efficace, correspond au modèle des magasins de

producteurs. En effet, les magasins de producteurs sont un **moyen efficace** pour l'agriculteur de **dégager une marge** sur sa production et vivre dignement de son travail. Cependant, ils sont très **chronophages** et nécessitent de lourds **investissements** financiers. Les producteurs doivent aussi être **fédérés**, car vendre dans un magasin de producteurs, c'est être prêt à travailler **collégialement** et à sortir d'un état d'esprit individualiste en matière de production. Une réflexion sur le portage et sur la gestion du projet devra être menée. Pour qu'un magasin de producteurs soit solide dans son plan économique, il faut privilégier une gestion par des professionnels issu du milieu commercial. L'acte de vente et l'acte de produire étant deux métiers bien différents.

En parallèle, un travail autour du **changement des habitudes alimentaires** des habitants doit être entrepris, pour fédérer autour de l'importance de cette question pour le territoire. Le diagnostic l'a montré, même si une partie de la population semble désireuse de se rapprocher du **local** et du **bio**, un mythe persiste dans les esprits : « manger local et bio, c'est plus cher ! ». En effet, une **méconnaissance** autour du **réel prix** des produits locaux en Grand Villeneuvois a donc été identifié et persiste au sein des habitants du territoire.

Conclusion générale

Dans son domaine d'action "**développement économique**", la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois traite de la question du développement de la filière agricole sur le territoire, importante par son emprise spatiale et par le caractère identitaire qu'elle donne au territoire. L'agglomération est donc porteuse d'un Plan Alimentaire Territorial qui s'inscrit dans une logique de **sécurisation du foncier** et de **l'activité agricole**, du **développement des circuits-courts** et de **la mise en valeur d'un patrimoine local**. Pour donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé, un **diagnostic territorial** devait donc être réalisé. Le présent mémoire a ainsi pu exposer l'état des lieux de la production agricole et alimentaire locale du territoire et celui des comportements alimentaires en Grand Villeneuvois conformément à la demande de la structure. Il était donc question d'identifier les ressources du territoire, les moyens d'actions et les leviers identifiés et mobilisables pour la mise en place du PAT, les problématiques économiques, sociales et environnementales que le PAT devait prendre en compte, ainsi que les jeux d'acteurs, les éventuels enjeux relatifs à la gouvernance du territoire, et les conflits d'acteurs et d'usages présents sur le territoire. En dernier lieu, déduits du diagnostic, des perspectives et un plan d'action ont pu être défini.

En début de mémoire, des hypothèses ayant traits à l'agriculture, aux jeux d'acteurs et à la gouvernance, aux habitudes alimentaires ainsi qu'aux circuits courts ont été identifiées. Il sera maintenant question d'y répondre.

Rappelons d'abord que l'agriculture sur le territoire est avant tout caractérisée par la **diversité**, l'ensemble des productions du département sont présentes en Grand Villeneuvois. Les terres riches et fertiles du territoire, l'implantation d'un secteur coopératif et d'industrie agricoles et agroalimentaires performants, ainsi que celle de formations de qualité au rayonnement régional sont des atouts sur lequel le PAT peut s'appuyer.

Un axe du PAT étant dédié à la question de la transition agroécologique du système productif agricole du Grand Villeneuvois, il était ainsi question de savoir si oui ou non, l'agriculture biologique se développait elle de plus en plus. Ainsi, pour répondre à cette hypothèse, nous pouvons avancer le fait que oui, le territoire du Lot-et-Garonne est en effet **tourné vers la production biologique**, et que la CAGV l'est aussi, mais dans **une moindre mesure.** Avec une moyenne de SAU en BIO plus de deux fois inférieure (6.3%) à la moyenne départementale (15,4%), la CAGV n'est pas un exemple en matière de production biologique au sens strict du terme. Cependant, la présence de nombreux acteurs locaux tournés vers ce type d'agriculture font du territoire un espace, malgré tout, pionnier en la matière.

Il était également question de savoir si l'agriculture sur le territoire était en déprise, et si les agriculteurs rencontraient des freins à l'installation. Affirmer que l'agriculture en Grand Villeneuvois est en **déprise** serait incorrect, puisqu'elle reste malgré tout dynamique car productiviste. Cependant, des enjeux d'ordre plus systémique ont été identifié, et il est alors possible d'affirmer que si elle n'est pas en déprise, elle est **en difficulté**. En effet, l'agrandissement, la spécialisation et la disparition des fermes vont de pair avec la baisse de la population agricole. Un travail doit donc être fait sur **l'installation** des agriculteurs et sur les nombreux freins qu'ils rencontrent et qui ont été identifiés. Gardons également à l'esprit qu'un accent doit être porté sur les **hors cadres familiaux** qui sont encore plus lésés en matière d'installation.

Il était également question d'identifier les comportements alimentaires des habitants du Grand Villeneuvois, et de voir si oui ou non, la population était encline à changer ses habitudes et à se rapprocher du local et du bio. Parallèlement à ces questionnements, il fallait également établir si le réseau

de circuit du territoire était assez visible et assez performant, et si les producteurs étaient enclins à l'intégrer.

Nous avons donc pu établir que la population du Grand Villeneuvois se paupérisait et qu'elle était vieillissante. Le territoire est en effet caractérisé par un fort taux de chômage et par la prédominance d'emplois à faible valeur ajouté. Ainsi, les habitants ont un faible pouvoir d'achat et des problématiques en matière de **précarité alimentaire** ont été identifiées et sont à déplorer. Une méconnaissance du réel prix des produits locaux a également été observé, ainsi qu'une situation hégémonique de la GMS sur le territoire qui capte 87% des habitants. Rappelons que même si le territoire dispose de points de vente en circuits court, ces établissements sont trop spécialisés et dispersés, ils sont donc peu compétitifs. Malgré tout, les enquêtes ont montré que les habitants étaient enclins à se rapprocher du local et du bio.

Pour ce qui est du réseau de circuits courts du territoire, les producteurs sont unanimes, l'animation du réseau est une très bonne initiative de la part de la collectivité, mais celui-ci n'est pas, tout comme les retombées économiques sur les producteurs, assez visible. La création d'un magasin de producteurs aux couleurs du réseau Fermes de Lot et Bastide a cependant été identifié comme un réel levier de développement et de dynamisation des circuits courts sur le territoire.

Le diagnostic devait également établir si oui ou non, des initiatives locales en faveur d'une production plus durable et d'une alimentation saine, de qualité et accessible à tous existaient sur le territoire. Également relatives aux jeux d'acteurs, il fallait identifier s'il existait des potentiels partenaires dans le cadre de l'élaboration du PAT, s'il y avait des problématiques en matière de gouvernance et des conflits d'acteurs.

Ainsi, les enquêtes ont soulevé le fait que les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation - du producteur à l'administrateur- en Grand Villeneuvois, étaient à la fois **les principales ressources du territoire**, mais aussi **les principales contraintes**. Certes, même si des projets départementaux et régionaux en faveur d'une agriculture durable et d'une alimentation saine et de qualité existaient, de nombreux **conflits d'acteurs** et surtout **d'usage** ont été identifiés sur ces thématiques. Un manque de mutualisation et de communication entres les acteurs du territoire a été identité, tout comme un certain individualisme de leur part. Ainsi, La **gouvernance** agricole et alimentaire en Grand Villeneuvois n'est pas bien identifiée, les acteurs œuvrent de manière atomisée. Cependant, de nombreux groupements notamment associatifs œuvrant pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement et profitable à tous ne manquent pas. Même si certains groupements sont plus actifs que d'autres, une **réelle dynamique de promotion d'une agriculture durable** est lancée et reste à consolider. Ces acteurs de l'agriculture et de l'alimentation peuvent donc constituer des leviers à mobiliser dans l'élaboration du PAT du Grand Villeneuvois.

Le présent mémoire s'est surtout concentré sur les deux premiers axes du PAT qui ont été développés en introduction. Assurer le renouvellement des générations, la préservation du foncier agricole et la transition agro écologique, tout en dynamisant les circuits-courts de proximité, en promouvant et en rendant accessible une alimentation locale et de qualité pour tous, sont alors des enjeux identifiés comme étant primordiaux pour le territoire. Le dernier axe relatif à la valorisation d'un patrimoine agricole local est également important, mais priorité doit cependant être fait aux enjeux d'ordre plus socio-économique. Faire du pruneau un produit d'identité du territoire constitue en effet un levier de développement en matière d'attractivité touristique, mais les questions relatives à **la précarité alimentaire** sur le territoire semblent cependant plus urgentes à la vue des résultats du diagnostic.

Sources

Liste des contacts

Bibliographie

Ouvrages généraux

GONIN Alexis, QUEVA Christophe, “Géographie des espaces ruraux”, Armand Colin, 2018

JEAN Yves, RIEUTORT Laurent, “Les espaces ruraux en France”, Armand Colin, 2018

LIBOUREL Eloise, “Géographie de la France”, Armand Colin, 2017

Ouvrages spécialisées et revues

Sur l’agriculture, sur l’agroécologie et autre mode de production durable

BALLESTA Olivier, « Dynamiques et recompositions d’une filière territorialisée dans la mondialisation : l’exemple du pruneau d’Agen », *Sud-Ouest européen* [En ligne], 36 | 2013, mis en ligne le 18 septembre 2014, consulté le 17 avril 2023. URL : http://journals.openedition.org/soe/478 ; DOI : https://doi.org/10.4000/soe.478

COLLETIS, Gabriel, PECQUEUR, Bernard., “Révélation des ressources spécifiques territoriales et inégalités de développement”. *Revue d'Économie Regionale Urbaine*, 2018, no 5, p. 993-1011.

INRAE, “Ressources”, *La revue d’INRAE* n°3, Janvier 2023, 92 p

RIEUTORT, Laurent. “Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l’agriculture”. *Information Géographique*, 2009, vol. 73, no 1, p. 30.

Rapport de la section Veille et Prospective, “Pour un nouveau pacte social. Réaliser la nécessaire transformation en agroécologie en Nouvelle-Aquitaine”, *CESER Nouvelle Aquitaine*, Mars 2021, 368p

TEMPLE, Ludovic, LANÇON, Frédéric, PALPACUER, Florence, et al. “Actualisation du concept de filière dans l'agriculture et l'agroalimentaire”. *Economies et Sociétés*. Série AG Systèmes agroalimentaires, 2011, no 33, p. 1785-1797.

COUTURIER, Christian, CHARRU, Madeleine, DOUBLET, Sylvain, POINTEREAU, Philippe, 2016. Les scénarios Afterres 2050 : version 2016. Association Solagro, 2016. URL : https://afterres2050.solagro.org/decouvrir/scenario/

Sur la résilience alimentaire

FALLOT Abigaïl, BOUSQUET François, DURY Sandrine, « Les paradoxes de la résilience en matière de sécurité alimentaire », *Revue internationale des études du développement*, 2019/3 (N° 239), p. 57-87. DOI : 10.3917/ried.239.0057. URL : https://www.cairn.info/revue-internationale-des-etudes-du-developpement- 2019-3-page-57.html

Les greniers d'abondance, "Vers la résilience alimentaire faire face aux menaces globales à l'échelle de territoires", *éditions Yves Michel*, 2020, 180p

RASTOIN, Jean-Louis. "Dynamique du système alimentaire français". *Economie et Gestion agroalimentaire*, 1995, vol. 36, p. 5-14.

Sur la consommation et la distribution

DEPREZ, Samuel, « L'approvisionnement alimentaire des ménages : de nouvelles hybridations portées par le numérique, des pratiques d'achats et de consommation redéfinies par le commerce connecté », *Géocarrefour* [En ligne], 93/2 | 2019, mis en ligne le 17 janvier 2020, consulté le 08 septembre 2022. URL : http://journals.openedition.org/geocarrefour/13710 ; DOI : https://doi.org/10.4000/geocarrefour.13710

D'HAUTEVILLE, François. "Marketing global et mondialisation des marchés agro-alimentaires". In: *Économie rurale.* N°234-235, 1996. Globalisation des économies agricoles et alimentaires. Situation et prospective, sous la direction de Albert Chominot, Michel Griffon et Benoît Daviron. pp. 22-28.

Centre de ressources sur les PAT en Région Centre Val de Loire, « Les défis Famille à Alimentation Positive ou comment manger bio et local sans augmenter son budget » URL : https://www.pat-cvl.fr/collectivite/accessiblite-et-sensibilisation/les-defis-famille-a-alimentation-positive-ou-comment-manger-bio-et-local-sans-augmenter-son-budget/

Sur les circuits courts

GUIRAUD Noé, LAPERRIERE Vincent, ROUCHIER Juliette, « Une géographie des circuits courts en région Provence-Alpes-Côte d'azur. État des lieux et potentialités de développement », *L'Espace géographique*, 2014/4 (Tome 43), p. 356-373. DOI : 10.3917/eg.434.0356. URL : https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2014-4-page-356.htm

CHEVALLIER Marius, DELLIER Julien, PLUMECOCQ Gaël *et al.*, « Dynamiques et structuration des circuits courts agroalimentaires en Limousin : distance institutionnelle, proximités spatiale et relationnelle », *Géographie, économie, société*, 2014/3 (Vol. 16), p. 339-362. DOI : 10.3166/ges.16.339-362. URL : https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2014-3-page-339.htm

DELABY Marie-Noëlle, « Fruits et Légumes, à l'heure des circuits courts »*UFC-Que Choisir*, 24/04/2018 URL : https://www.quechoisir.org/enquete-fruits-et-legumes-a-l-heure-des-circuits-courts-n53961/

FRAYSSIGNES Julien, POUZENC Michaël, OLIVIER-SALVAGNAC Valérie, « La relocalisation de l'agriculture : entre dimension spatiale et représentations des acteurs. Le cas des circuits courts collectifs », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 12, n°1 | Mai 2021, mis en ligne le 26 mai 2021, consulté le 17 avril 2023. URL : http://journals.openedition.org/developpementdurable/18584 ; DOI : https://doi.org/10.4000/developpementdurable.18584

Sur l'Agritourisme

DUMAS Léonard, MENVIELLE William, PERREAULT Jocelyn D, PETTIGREW Denis, "Terroirs, agrotourisme et marketing", Téoros, Printemps 2006 URL: https://journals.openedition.org/teoros/1317?file=1

DURRANDE-MOREAU Agnès, COURVOISIER François H, BOCQUET Anne Marie, « Le nouvel agritourisme intégré, une tendance du tourisme durable », *Téoros* [En ligne], 36, 1 | 2017, mis en ligne le 12 mai 2017, consulté le 17 avril 2023. URL : http://journals.openedition.org/teoros/3009

DURRANDE-MOREAU Agnès. Le concept d'agritourisme revisité, comment définir et positionner le concept en vue d'un meilleur développement territorial ?. International Marketing Trends Conference, ESCP Europe, Université de Venise, Jan 2018, Paris, France. ffhal-01828599f https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-01828599/document

Sur le foncier et l'installation agricole

DARLY Ségolène, « *Chapitre 2*. Le partage de la terre agricole, entre conflits fonciers et projet collectif (l'exemple des domaines agricoles du Plateau briard) », dans : François Papy éd., *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes.* Versailles, Éditions Quæ, « Indisciplines », 2012, p. 41-53. DOI : 10.3917/quae.papy.2012.01.0041. URL : https://www.cairn.info/nouveaux-rapports-a-la-nature-dans-les-campagnes--9782759217823-page-41.html

DARLY Ségolène Darly, TORRE André , « Conflits liés aux espaces agricoles et périmètres de gouvernance en Ile-de-France », *Géocarrefour* [En ligne], Vol. 83/4 | 2008, mis en ligne le 31 décembre 2011, consulté le 01 août 2023. URL :http://journals.openedition.org/geocarrefour/7065 ; DOI :https://doi.org/10.4000/geocarrefour.7065

LE BOËDEC, Nicolas, FAGES, Bertille, GUICHARD, Suzie, 2020. Femmes paysannes : s'installer en agriculture, freins et leviers. FADEAR, Réseau rural, Union Européenne, 2020. Disponible sur https://ressources.terredeliens.org/les-ressources/femmes-paysannes-s-installer-en-agriculture-freins-et-leviers

Sitographie

ADEME site web URL: https://presse.ademe.fr/2018/05/lademe-publie-son-rapport-dactivite-2017.html

CRATer, un outil de diagnostic au service de la transition agro-alimentaire des territoires. URL: https://crater.resiliencealimentaire.org/accueil

Pays et quartiers de Nouvelle-Aquitaine, le centre de ressources sur le développement territorial. URL : https://pqn-a.fr/

Parcel, un outil de diagnostic sur la souveraineté alimentaire URL: https://parcel-app.org/

Site web du Graine Centre Val de Loire : https://www.grainecentre.org/edition-2023

PLUi de la CAGV Tome 1 : URL : https://www.grand-villeneuvois.fr/doc/pluih/Piece%201.1_RdP_Tome%201.pdf

PLUi de la CAGV Tome 2 : URL : https://www.grand-villeneuvois.fr/doc/pluih/Piece-1-RdP-Tome-2.pdf

Autres sources (statistiques, cartographiques, audiovisuelles, …)

Dossiers INSEE

INSEE, "Dossier complet Intercommunalité-Métropole de CA du Grand Villeneuvois (200023307)", 23 janvier 2023

Régnier V., « Le Lot-et-Garonne à grands traits », *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine* n° 18, avril 2016.

Régnier V. et Lafargue I., « La filière fruits et légumes en Nouvelle-Aquitaine, orientée vers la diversité et la qualité », *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine* n° 66, novembre 2018

INSEE, « Comparateur de territoires : Intercommunalité-Métropole de CA du Grand Villeneuvois (200023307) », 27/06/2023, URL : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-200023307

INSEE, « Comparateur de territoires : Commune de Villeneuve-sur-Lot », 27/06/2023 URL : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=COM-47323

Autres études

CAGV, « Projet de territoire », 10/12/2021 URL : [1] INSEE, « Dossier complet Intercommunalité-Métropole de CA du Grand Villeneuvois (200023307) » 25/07/2023 URL : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200023307#chiffre-cle-1

DRAAF, « Dynamiques agricoles en Lot-et-Garonne », Études Nouvelle Aquitaine, n°27, septembre 2021, URL : https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA_Etude_DT_27sept2021_Lot-et-Garonne_cle8a25af.pdf

Direction générale des douanes et des droits indirects, « Département du Lot-et-Garonne : analyse par produit » URL : https://lekiosque.finances.gouv.fr/site_fr/regions/data_region_produit_pays.asp?lreg=0947&typea=1

Ceser, « Rapport de la section Veille et Prospective, "Pour un nouveau pacte social. Réaliser la nécessaire transformation en agroécologie en Nouvelle-Aquitaine", » *Nouvelle Aquitaine*, Mars 2021, 368p

En lien avec l'agriculture

Vizagreste, pour des données relatives à l'agriculture URL: https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/

Agreste, Géoclip, recensement agricole et Spécialisation territoriale de la production agricole en 2020 (OTEX en 17 postes) URL : https://stats.agriculture.gouv.fr/cartostat/#bbox=491068,6393669,55088,34037&c=indicator&i=otex_2020_1.otefdd20&selcodgeo=47323&t=A02&view=map11

En lien avec les PAT

FAUCHER, Anna, 2019. Co-construire un projet alimentaire territorial. GRDR, Migration Citoyenneté Développement. ISBN 979 10 95026 06 8. Disponible sur https://www.grdr.org/IMG/pdf/grd-_guide_pat_a5-lowdef-.pdf

PQNA, Mobiliser les élus sur l'agriculture et l'alimentation à travers une démarche territoriale, mars 2021, guide URL : https://pqn-a.fr/wp-content/uploads/2021/03/MaqGuideElus_VFNum2-1.pdf

Méthode proposée pour mobiliser la GMS dans le cadre des PAT : https://reseau-partaage.fr/webinaire-sur-les-cooperations-entre-pat-et-acteurs-economiques/

En lien avec la commercialisation ou la distribution

DGCCRF, « Produits commercialisés en circuits courts », 09/09/2022 URL : https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/produits-alimentaires-commercialises-en-circuits-courts-0#:~:text=La%20définition%20des%20circuits%20courts,présentant%20un%20intermédiaire%20au%20plus.&text=Toute%20forme%20de%20communication%20concernant,produits%20du%20producteur%20au%20consommateur.

Sénat « Soutenir le commerce en milieu rural : 43 mesures déclinées en 10 axes » Rapport d'information n°577 (2021-2022)16/03/2022 URL : https://www.senat.fr/rap/r21-577/r21-5779.html

La Dépêche, « Un drive de produits frais à la ferme ! », 27/06/2019 URL : https://www.ladepeche.fr/2019/06/27/un-drive-de-produits-frais-a-la-ferme,8280599.php

France 3 Occitanie, « Nîmes : le Mas des Agriculteurs, supermarché sans intermédiaire, fête ses 1 an avec succès », 20/07/2020 URL : https://www.youtube.com/watch?v=pYdC7pbCb3k

Chambre d'Agriculture du Gard, « Le Mas des Agriculteurs, les rencontres vigneronnes » URL : https://gard.chambre-agriculture.fr/territoires/mas-des-agriculteurs/

Bruno Bonnefoy, « Le problème avec les magasins de producteurs », Les kiosques paysans URL : https://www.leskiosquespaysans.com/post/le-problème-avec-les-magasins-de-producteurs

Vidéo de présentation du Mas des agriculteurs : https://www.youtube.com/watch?v=PQDW4yqW8gI

En lien avec le foncier agricole et l'installation

Installations agricoles de proximité : quels rôles pour les collectivités ? Safer et AFAUP, URL : http://www.saferidf.fr/website/datadev/actualite/file/1065275971260982019/guideagriculture_de_proximitweb_compressed.pdf

Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités territoriales, 4e édition, Terre de Liens, février 2022, URL : https://terredeliens.org/Guide-Agir-sur-le-foncier-agricole-un-role-essentiel-pour-les-collectivites-locales.html

En lien avec la gestion de la ressource eau

Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne, bilan sur l'irrigation en Lot-et-Garonne URL : https://lot-et-garonne.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/102_Inst-Lot-et-Garonne/Documents/IRRIGATION_-_LACS/47_irrigation/BILAN_2020/2-Bilan-irrig-arbo_GC2020.pdf

CARDINALE Juliette, « Sécheresse : pourquoi les agriculteurs du Lot-et-Garonne sont optimistes » La Dépêche, 27/04/2023,URL : https://actu.fr/societe/secheresse-pourquoi-les-agriculteurs-du-lot-et-garonne-sont-optimistes_59252358.html

Table des figures

Figure n°1 : Liste des acteurs rencontrés de mars à juillet 2023 6
Figure n°2 : Schéma récapitulatif des postulats..... 11
Figure n°3 : Schéma récapitulatif des hypothèses..... 12
Figure n°4 : Schéma récapitulatif de la problématique 13
Figure n°5 : Carte de localisation de la CAGV à l'échelle départementale 18
Figure n°6 : Trois entités paysagères distinctes en Grand Villeneuvois..... 19
Figure n°7: La Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois 22
Figure n°8 : Diagramme sur les types de production, traitement de l'enquête qualitative auprès des agriculteurs du réseau fermes Lot et bastides 24
Figure n°9 : Orientation technico-économique du Grand Villeneuvois, Agreste, recensement agricole 2020 25
Figure n°10 : Zone de production du Pruneau d'Agen sous IGP..... 30
Figure n°11 : Carte topographique issue de Géoportail 33
Figure n°12 : Part de l'Agriculture Biologique dans la SAU des communes de la CAGV..... 37
Figure n°13: Graphique représentant les types d'agriculture des fermes enquêtées..... 38
Figure n°14 : Définition d'un circuit court 41
Figure n°15 : Graphique des modes de commercialisations des productions, issu de l'enquêtes réalisées auprès des agriculteurs du réseau Fermes Lot et Bastides 42
Figure n°16: Graphique des modes de commercialisation envisagés selon le Point Accueil Installation de 2019 de la Chambre d'Agriculture 47 43
Figure n°17 : Carte de localisation à l'échelle de l'Aquitaine, issue du site web de Géoportail 46
Figure n°18 : Carte de localisation à l'échelle départementale, issue du site web de Géoportail..... 47
Figure n°19 : Le réseau routier de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois..... 48
Figure n°20 : Carte du réseau de transport en commun "Elios" sur le territoire de la CAGV..... 50
Figure n°21 : Capture d'écran de la carte topographique du Grand Villeneuvois à l'échelle de la Vallée du Lot. 52
Figure n°22 : Capture d'écran de la carte topographique de Sainte-Livrade-sur-Lot extraite de Géoportail 52
Figure n°23 : Capture d'écran de la carte topographique de Casseneuil extraite de Géoportail 53
Figure n°24 : Capture d'écran de la carte topographique de Villeneuve-sur-Lot extraite de Géoportail53
Figure n°25 : Capture d'écran de la carte topographique du Grand Villeneuvois à l'échelle de la Vallée du Lot et de la Garonne..... 54
Figure n°26 : Nuage de mots réalisés à partir du traitement de l'enquête qualitative auprès des agriculteurs membres du réseau fermes de lot et bastides..... 63
Figure n°27 : Graphique issu du traitement des données de l'enquête qualitative auprès du réseau de circuits courts du territoire, et montrant le mode de passation de l'exploitation..... 65
Figure n°28 : Schéma récapitulatif de l'enquête qualitative auprès des agricultures du réseaux Fermés Lot et Bastides dans la CAGV..... 66
Figure n°29 : Répartition des points de vente des productions en circuits courts et en circuits longs de la CAGV 68
Figure n°30 : Différence de prix entre l'achat d'un panier issu d'un magasin de producteur ou de la grande surface..... 71
Figure n°31 : Lieux de consommation choisis, sur 403 répondants (choix multiples) 73

Figure n°32 : Raisons du choix du lieux de consommation choisis, sur 403 répondants (choix multiples) 73
Figure n°33 : Critères d'achat d'un produit, sur 402 répondants (choix multiples)..... 74
Figure n°34 : Fréquence de consommation de produits locaux sur 385 répondants (choix unique) ... 75
Figure n°35 : Lieux d'achat de produits locaux, sur 378 répondants (choix unique)..... 76
Figure n°36 : Freins identifiés à la consommation de produits locaux, sur 392 répondants (choix multiples) 77
Figure n°37 : Moyens de distribution qui encourageraient la consommation de produits locaux, sur 350 réponses (choix unique)..... 78
Figure n°38 : Risques technologiques en Grand Villeneuvois..... 82
Figure n°39 : Indice de fréquence de traitement phytosanitaires des surfaces agricoles de la CAGV . 84
Figure n°40 : Présentation du dispositif "du 47 dans nos assiettes" du conseil départemental du Lot-et-Garonne 88
Figure n°41 : Affiche du Printemps à la ferme en Lot-et-Garonne 2023 91
Figure n°42 : Montant de l'aide à l'installation attribuée chaque année depuis 2022 en Grand Villeneuvois (en euros)..... 92
Figure n°43 : Première de couverture de la plaquette 2023-2024 du livret Fermes de Lot et Bastides93
Figure n°44 : Degré de satisfaction des membres du réseau Fermes de Lot et Bastides (24 répondants) 94
Figure n°45: Besoin en signalétique des membres du réseau Fermes de Lot et Bastides (24 répondants) 94
Figure n°46 : Affiche de la 8ème édition prochaine de la Corrida des Pruneaux 96
Figure n°47 : Matrice MOFF du diagnostic de territoire de la CAGV 113
Figure n°48 : Arbre à objectifs et propositions d'actions déduites du diagnostic agricole et alimentaire du Grand Villeneuvois 114
Figure n°49 : Acteurs mobilisables dans le cadre du PAT de la CAGV 116
Figure n°50 : Livrable de présentation du diagnostic à destination du grand public..... 118
Figure n°51 : Marguerite de présentation du concept 132
Figure n°52 : Capture d'écran issue du site web des Drive fermiers du réseau Bienvenue à la ferme134
Figure n°53 : Plaquette de présentation du mas des agriculteurs à Nîmes..... 135

Table des photographies

Photographie n°1 et n°2 : L'église Sainte Catherine à Villeneuve-sur-Lot (à gauche), et l'église Saint-Nicolas de Pujols (à droite). 15
Photographie n°3 : Cèpes récoltés dans le territoire de la CAGV en septembre 2021. 16
Photographie n°4 : Élevage de brebis à Saint-Etienne-de-Fougères 17
Photographie n°5 et n°6 : Champs cultivés à Allez-et-Cazeneuve, dans la plaine fertile et alluviale de la Vallée du Lot (à gauche), bord de Lède à Casseneuil (à droite) 20
Photographie n°7 : Champs cultivés, haies et forêt dans le Pays de Serres, à Pujols 21
Photographie n°8 et n°9 : Agriculture dans le Pays de Serres, Pujols 21
Photographie n°10, n°11, n°12 : Élevage de Blondes d'Aquitaine à Casseneuil pratiquant également la polyculture (viticulture, céréaliculture, arboriculture). 24
Photographie n°13 : Photographie d'une exploitation en Grand Villeneuvois : Illustration de la diversité agricole et paysagère du territoire 27
Photographie n°14, n°15 et n°16 : Photographies prises sur une exploitation viticole Bio de Casseneuil pratiquant l'agritourisme et bénéficiant du label IGP Agenais. 28
Photographie n°17, n°18 et n°19 : Ancien four à prune, les plus vieux pruneaux du monde, anciennes affiches publicitaires 32
Photographie n°20 : Photographie prise dans une zone d'activité en Grand Villeneuvois et qui illustre la proximité entre agriculture et industrie sur le territoire 34
Photographie n°21 : Siège social des Vergers d'Escoute, une entreprise agroalimentaire emblématique du territoire spécialisée dans les pruneaux et les fruits secs 35
Photographie n°22, n°23 et n°24 : Photographies du Marché Bio, un stand d'agneaux Bio, Les membres de l'association du Marché Bio présentant leur nouvelle campagne de la saison 2023, un étalage de fruits et légumes Bio 39
Photographie n°25 : Marché de producteur de Pays, Place Amiral-Courbet à Villeneuve-sur-Lot 90
Photographie n°26 : Les concours culinaires avec les enfants des écoles primaires de la CAGV 97
Photographie n°27 : La place du marché réalisée par les apprentis paysagistes de Nérac durant la première édition de la Féria Agricole et Gourmande en mars 2023 98
Photographie n°28: Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) de l'association R.E.L.A.I.S de Villeneuve-sur-Lot 101
Photographie n°29: le Cuisi'bus de la Régie de Territoire Vallée du Lot, un bus qui sensibilise les habitants des communes de la CAGV à une alimentation saine, de qualité et de proximité 102
Photographie n°30 : Canon anti-grêle en marche photographié sur une exploitation installée à Sainte Colombe de Villeneuve, début juin 2023. 107
Photographie n°31 : le distributeur automatique de la Ferme de Carabelle à Bias 131
Photographie n°32 : borne de commande du magasin de distributeurs de cases de produits frais et locaux en Vendée, Les casiers fermiers 132
Photographie n°33: Le mas des agriculteurs à Nîmes, un grand magasin de producteur 135
Photographie n°34: Étalages fruitiers dans le mas des agriculteurs à Nîmes 136
Photographie n°35: Cave du mas des agriculteurs à Nîmes 136

Table des tableaux

Tableau n°1 : Tableau des OTEX de la CAGV, Agreste, recensement agricole 2020 26
Tableau n°2 : Tableau comparatif réalisé à partir des indicateurs démographiques issus de l'Insee, à l'échelle nationale, régionale et locale, de 2008 à 2019. 56
Tableau n°3 : Tableau comparatif réalisé à partir des données issues de l'Insee et présentant l'évolution de la population de la CAGV par grandes tranches d'âges de 2008 à 2019 57
Tableau n°4 : Tableau comparatif des catégories socioprofessionnelles des habitants de la CAGV des années 2008 à 2019, réalisé à partir des données de l'Insee 59
Tableau n°5 : tableau comparatif de l'évolution des surfaces agricoles utiles dans le Grand Villeneuvois entre 1988 et 2010, issu du PLUi de la CAGV. 61

Table des matières

Remerciements *1*

Sommaire *2*

Liste des sigles *3*

Introduction *5*

Méthode de collecte des données *6*

Appareil méthodologique *10*

Postulats établis **10**

Hypothèses établies **12**

Problématique choisie **13**

Plan *14*

I- Les ressources du territoire, les moyens d'actions et les leviers identifiés et mobilisables pour la mise en place du PAT *15*

A- Un territoire économiquement dynamique : Des secteurs agricoles et alimentaires diversifiés **15**

1. Le Lot-et-Garonne, le potager de France : Une agriculture diversifiée dans le Grand Villeneuvois 15

Le Grand Villeneuvois, terre de Sud-Ouest 15

Localisation de l'activité agricole sur le territoire 18

Les productions agricoles sur le territoire 23

Les labels 27

Un territoire exportateur 28

2. L'installation agricole : des porteurs de projets motivés 28

3. Le pruneau, un produit phare qui est de plus en plus mis en avant 30

La filière prune/pruneau en Grand Villeneuvois 30

Une nouvelle communication autour de ce fruit séché 31

4. Des formations agricoles de qualité au rayonnement régional 32

5. L'agro-alimentaire dans le Grand Villeneuvois, une activité indissociable de l'agriculture et un des premiers employeurs du territoire 33

B- Un territoire tourné vers l'agriculture biologique **36**

1. État des lieux de la SAU biologique sur le territoire 36

2. Le Marché Bio de Villeneuve-sur-Lot : le premier marché Bio de France 38

C- Un territoire où se développe la vente des produits en circuits courts **40**

1. Des porteurs de projets intéressés par la vente directe 42

2. Les marchés de plein vent du territoire, les marchés gourmands et les marchés de producteurs de pays : des outils qui mettent en avant les productions locales, qui animent le territoire 44

Conclusion de la première partie **45**

II- Les problématiques économiques, sociales et environnementales identifiées sur le territoire du Grand Villeneuvois qu'un PAT doit prendre en compte *46*

A- Un territoire mal desservi : des contraintes en matière d'acheminement et de logistique qui nuisent à l'aménagement du territoire 46
1. Un territoire en dehors des grands axes de communication 46
2. Le règne de la voiture individuelle 49
Un réseau de transport en commun inadapté au territoire 49
Une dépendance à la voiture individuelle 50
Tourisme et voiture 51
3. Villeneuve-sur-Lot, une ville polarisatrice en concurrence avec Agen 51

B- Un développement économique axé sur une agriculture en crise 55
1. Une population modeste et vieillissante mais qui reste stable depuis 2013 55
Perte démographique 55
Vieillissement de la population 57
2. Un niveau de diplôme faible et des emplois à faible valeur ajoutée 58
Niveau de vie 58
Chômage et emploi 58
3. Une population agricole qui n'échappe pas à cette dynamique : une déprise agricole ? 60
4. La question de l'installation et du renouvellement des générations, des enjeux cruciaux pour le territoire 62
L'installation des hors cadre familiaux 64

C- Les dynamiques en matière de distribution, de commercialisation, et de consommation : un système qui ne favorise pas assez le développement des circuits courts 67
1- Des circuits courts sous-représentés, une GMS en situation de monopole 67
État des lieux des points de vente en circuits courts et en circuits longs sur le territoire de la CAGV 67
La GMS : une politique de consommation agressive qui a réussi, de tout temps à capter les attentes des consommateurs 69
"Manger bio et local, c'est plus cher" ! 70
2. Un paradoxe : un territoire exportateur et une population qui ne consomme pas local 72
Les habitudes alimentaires des grand villeneuvois : des locavores ? 72
3. Les difficultés rencontrées pour approvisionner la restauration collective en produits locaux 78
L'importance de manger local en restauration collective 78
La loi EGalim 79
La législation 79
Les outils de transformation collectifs 80

D - Des aménagements et des pratiques agricoles qui ont des conséquences environnementales 81
1. Bilan environnemental en Grand Villeneuvois 81
2.Agriculture et pollution 83

Conclusion de la deuxième partie 86

III- Les acteurs du territoire : à la fois les principales ressources et les principales contraintes du territoire et du PAT 87

A- Des orientations de politiques territoriales en faveur d'une agriculture durable et d'une alimentation de qualité existantes 87
1. Des projets départementaux et régionaux alimentaires et agricoles déjà impulsés 87
La région impliquée : Neoterra et le pacte alimentaire de Nouvelle Aquitaine 87
Le département impliqué en matière d'agriculture et d'alimentation 88

Des injonctions nationales : la prise en compte de l'urgence du changement climatique via le PCAET, orientation résilience 2017-2022 ... 89
Les actions de la Chambre d'agriculture 47 ... 89
2. Des initiatives collaboratives initiées par la CAGV et en lien avec l'agriculture et l'alimentation dans le cadre du PAT ... 91
L'aide à l'installation et à la vente directe ... 91
Le réseau de circuits courts Fermes de Lot et Bastides : un réseau qui reste à consolider ... 93
Dynamiser la ville de Villeneuve-sur-Lot à travers des manifestations en lien avec l'agriculture et l'alimentation ... 95
Des initiatives de réflexion collective autour du PAT et de l'ESS ... 98

B- Des acteurs locaux qui travaillent déjà à la reconstruction du lien social entre producteur et consommateur et à l'accessibilité à un alimentation durable et de qualité ... 99
1 : Des acteurs locaux impliqués dans les questions agricoles ... 99
2 : Un réseau d'acteurs du BIO dynamique ... 100
3. Les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire ... 100
R.E.L.A.I.S : Accueil de jour et Tiers lieu alimentaire ... 100
La Régie de Territoire Vallée du Lot ... 101
Un manque de mutualisation et de coordination entre les acteurs de l'alimentation et de l'agriculture sur le territoire ... 103

C- La gouvernance du territoire : entre synergie et conflits d'acteurs ... 104
1.Les orientations européennes et nationales source de conflits avec les acteurs locaux ... 104
La question du foncier et l'objectif ZAN ... 104
2.Une communication parfois difficile entre les acteurs du territoire ... 105
Des agriculteurs individualistes ? ... 105
Le clivage entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique ... 108
3. L'absence d'un schéma directeur : De nombreux acteurs de l'alimentation et de l'agriculture, mais qui sont très atomisés ... 108
Les tensions liées à la gestion de l'eau sur le territoire : l'absence d'une politique globale ... 108
La question du gel de printemps et la filière prune : une tentative de mutualisation des acteurs de la viticulture et de l'arboriculture ... 109
Absence de stratégie globale générale sur l'agriculture et l'alimentation ... 110

Conclusion de la troisième partie ... 112

IV- Perspectives et plan d'action du PAT ... 113

A- Les conclusions du diagnostic agricole et alimentaire en Grand Villeneuvois ... 113
1.MOFF et réponses aux hypothèses ... 113
2.Arbre à objectifs et propositions d'actions ... 114

B- Un manque de mutualisation et de communication : Le PAT, un moyen de fédérer les acteurs locaux du territoire ... 115
1. Le PAT : un moyen de fédérer les acteurs du territoire ... 115
2. Mettre en relation les acteurs du monde agricole ... 118
Livrables ... 118
Une plénière ... 124

C- Favoriser une installation agricole pérenne et durable et répondre aux enjeux environnementaux contemporains ... 125
1.Proposer des terres agricoles aux porteurs de projets ... 125
Inventorier les friches pouvant accueillir des agriculteurs ... 125

L'acquisition des terres agricoles par la collectivité 125
La mise à disposition des terres agricoles 126
2.Réorganiser les productions 127
3.Sensibiliser à la question de l'eau et à sa gestion 128

D- Renforcer le réseau de circuits courts : approche comparative des différents débouchés de vente possible 128
1.Inclure les produits locaux dans la GMS 129
Une initiative inspirante 129
2.Les distributeurs automatiques de produits locaux et les drives fermiers 130
Les distributeurs automatiques de produits frais, locaux et de saison 130
Les drives fermiers 133
3.Un magasin de producteur 134
Le Mas des Agriculteurs 135
Les Magasins Plaisirs Fermiers 137

E- Changer les habitudes alimentaires et fédérer autour de l'importance de cette question 138

Conclusion de la quatrième partie 140

Conclusion générale 142

Sources 144

Liste des contacts 144

Bibliographie 144

Sitographie 146

Autres sources (statistiques, cartographiques, audiovisuelles, ...) 146

Table des figures 149

Table des photographies 151

Table des tableaux 152

Table des matières 153

Annexes

Table des annexes

Table des annexes *2*

Annexe n°1 : Questionnaire quantitatif pour l'association du Marché Bio de Villeneuve-sur-Lot **3**

Annexe n°2 : Traitement du questionnaire quantitatif du Marché Bio de Villeneuve-sur-Lot **5**

Annexe n° 3 Plan de travail **16**

Annexe n° 4 Calendrier de travail **18**

Annexe n°1 : Questionnaire quantitatif pour l'association du Marché Bio de Villeneuve-sur-Lot

Questionnaire

Le Marché BIO de Villeneuve-sur-Lot

Ce questionnaire est anonyme, les résultats seront traités par l'association Marché BIO de Villeneuve-sur-Lot et par la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois en vue d'améliorer l'offre disponible sur le territoire.

X* = Ne souhaite pas répondre

Profil des personnes interrogé(e)s

1: Vous êtes... ○ Une femme ○ Un homme ○ X*

2: Vous êtes âgé(e)s de... ○ 18-29 ans ○ 29-39 ans ○ 40-49 ans ○ 50-59 ans ○ 60-69 ans ○ 70-79 ans ○ 80-89 ans ○ 90 ans et + ○ X*

3: Vous habitez... ○ Villeneuve-sur-Lot ○ Autre : ○ X*

Habitudes de consommation de produits labellisés BIO

1: En général, avez-vous l'habitude de consommer des produits BIO ? ○ OUI ○ NON ○ X*

2: Si OUI, à quelle fréquence ? ○ A tous les repas ○ Une fois par jour ○ De temps en temps ○ Jamais ○ X*

3: Si vous ne consommez des produits BIO qu'"une fois de temps en temps", ou" jamais"... Quelles en sont les raisons ? ○ Manque de moyens financiers ○ Manque d'intérêts ○ Offre insuffisante ○ X*

○ Autre :

4: Selon-vous, les produits BIO sont-ils plus chers que les produits ordinaires ? ○ OUI ○ NON ○ X*

Connaissance du marché BIO de Villeneuve-sur-Lot

1: Connaissez-vous le marché BIO de Villeneuve-surLot? ○ OUI ○ NON ○ X*

La suite du questionnaire concerne les personnes qui ont répondu OUI à la question " Connaissez-vous le marché BIO de Villeneuve-surLot? "

2: Comment avez-vous pris connaissance de l'existence de ce marché ? ○ Office du tourisme ○ Mairie ○ Affichage/Banderole ○ Journal ○ Bouche à oreille ○ X* ○ Autre :

3: Savez-vous quel jour et à quel endroit a t-il lieu? ○ OUI ○ NON ○ X*

4: A quelle fréquence faites-vous vos courses à ce marché ? ○ Tous les mercredis ○ 1 mercredi sur 2 ○ 1 fois par mois ○ Quelques fois par an ○ Jamais ○ X*

5: A quelle(s) saison(s) fréquentez-vous ce marché?

○ Hiver ○ Printemps ○ Eté ○ Automne ○ Jamais ○ X*

6: Quelles-sont vos motivations pour vous y rendre?

○ Localisation ○ Offre de produits ○ Label BIO ○ Rapport avec les commerçants ○ Ambiance ○ Aucune ○ X* ○ Autre :

X: Ne souhaite pas répondre*

X* = Ne souhaite pas répondre

7: Fréquentez-vous un autre marché ? ○ OUI ○ NON ○ X*

8: Si oui, lequel ?

9: Si vous deviez attribuer une note globale sur 10 au Marché BIO de Villeneuve-sur-Lot, quelle serait-elle?

(1 étant la note la plus faible, et 10 étant la note la plus élevée) ○ / 10

Améliorations possibles du marché BIO de Villeneuve-sur-Lot

1: Etes-vous satisfait(e)s des horaires du marché ? (mercredi matin, 8h à 13h) ○ OUI ○ NON ○ X*

2: Si non, quels jours et quels horaires vous semblent être les plus adaptés?

3: Etes vous satisfait(e)s de l'emplacement du marché ? Si NON, pourquoi ?

○ OUI ○ NON car: ○ X*

4: L'offre sur place vous convient-elle ? Si NON, quels produits manque-il?

○ OUI ○ NON car il manque: ○ X*

5: Si des plats préparés par des producteurs étaient proposés à la vente, en achèteriez-vous ? ○ OUI ○ NON ○ X*

6: Si un espace dédié à la restauration était mis en place, viendriez-vous vous restaurer au marché les mercredis midi? ○ OUI ○ NON ○ X*

7: Seriez-vous intéressé(e)s par un système de portage collectif ? (Quand une personne achète des produits et les redistribue ensuite) ○ OUI ○ NON ○ X*

8: Avez-vous des suggestions à soumettre quant à l'amélioration du marché BIO de Villeneuve-sur-Lot?

Si vous souhaitez faire partie de la liste de diffusion de l'association du Marché Bio de Villeneuve-sur-Lot, merci de renseigner votre adresse mail :

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire.

Si vous avez des questions ou des remarques, vous pouvez en faire part à l'adresse mail suivante : lemarchebio@yahoo.fr

Annexe n°2 : Traitement du questionnaire quantitatif du Marché Bio de Villeneuve-sur-Lot

49 questionnaires traités

Pour maintenir une activité économique, un lien social inter et intra générationnel, le marché BIO de Villeneuve-sur-Lot doit se positionner comme lieu d'échange et de convivialité, qui puisse répondre aux besoins des habitants. Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial du Grand Villeneuvois, qui a entre autres, vocation à favoriser les circuits courts, la production et la consommation de produits issus de l'agriculture biologique.

Ce questionnaire a été diffusé en format papier au grand public lors de la Feria Agricole et Gourmande les 10, 11 et 12 Mars 2023 sur le stand du Marché BIO.

L'objectif principal de l'enquête était de fidéliser les clients occasionnels et d'améliorer l'expérience des clients réguliers. Le but étant d'avoir une vue d'ensemble des atouts et des limites du marché, ainsi que d'avoir une image claire des attentes des consommateurs.

Ce questionnaire répond à trois enjeux :

- Sérier les consommateurs : perception des utilisateurs du marché, degré d'utilité, insertion dans le paysage local.
- Recueillir les impressions et les critiques (positives, négatives) des clients et des habitants : quelle perception ont-ils du marché ? Quels sont les manques ?
- Permettre à l'association d'être force de proposition pour améliorer les services du marché et travailler de concert (renforcer le lien social et les animations, faciliter l'arrivée de nouveaux commerçants…) afin de davantage légitimer ce marché, qui fait partie des premiers marchés BIO de France.

<u>Profil des personnes interrogées</u>

1: Vous êtes…

Une femme	Un homme	Ne souhaite pas répondre	NUL
28	12	1	8

Figure n° 1 Part de femmes et d'hommes dans la population enquêtée @E.Grenier 2023

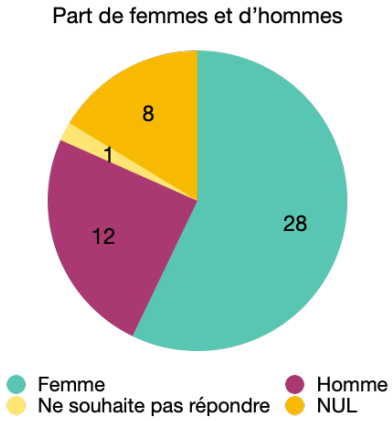

<u>Commentaire</u> : Certaines réponses au questionnaire (8) mentionnaient à la fois *homme* et *femme*, nous supposons donc que deux personnes ont répondu au même questionnaire, c'est ce qui explique que le taux de NUL soit aussi élevé.

Sur 49 questionnaires, 8 NUL et 1 personne ne souhaitant pas répondre (X)

<u>Analyse</u> : Près de deux tiers des répondants sont des femmes.

2: Vous êtes âgé(e)s de….

18-29 ans	29-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70-79 ans	80-89 ans	90 et + ans	NUL

3	13	5	7	9	4	0	0	8

Commentaire : Certaines réponses au questionnaire (8) mentionnaient à la fois *homme* et *femme*, nous supposons donc que deux personnes ont répondu au même questionnaire, c'est ce qui explique que le taux de NUL soit aussi élevé.

Figure n° 2 Répartition en âge au sein de la population enquêtée @E.Grenier 2023

Analyse: Plus de la moitié des répondants ont entre 29 et 39 ans (31%) , ou entre 60 et 69 ans (21%).
Sur 49 questionnaires, 8 NUL

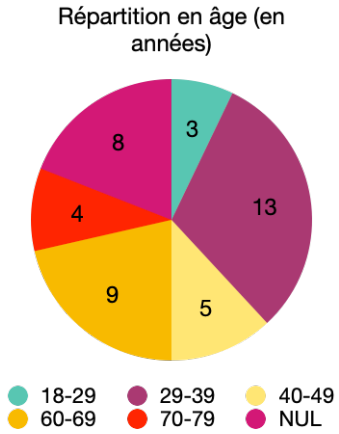

3: Vous habitez…

Villeneuve-sur-Lot	Autre
23	Clairac : 2 La Sauvetat/Lède : 1 Casseneuil : 2 Laroque-Timbaut : 1 Pujols : 2 Prayssac : 1 Le Ledat : 2 Penne d'Agenais : 3 Cancon : 2 Ste Sylvestre : 3 Monflanquin : 2 Bias : 1 St Front sur Lemance : 1 Ste Livrade : 1 St Pastour : 1 Agen : 1

Analyse: 26 répondants contre 23 n'habitent pas à Villeneuve-sur-Lot. Les communes qui ont été mentionnées restent cependant à proximité du Grand Villeneuvois.
49 répondants sur 49 questionnaires

Les personnes interrogées sont majoritairement des femmes qui ont entre 29 et 39 ans, ou entre 60-69 ans. Environ 1 personne sur 2 habite à Villeneuve-sur-Lot.

Habitudes de consommation de produits labellisés BIO

Figure n° 3 Part des interrogés qui consomment ou ne consomment pas des produits BIO @E.Grenier 2023

1: En général, avez-vous l'habitude de consommer des produits BIO ?

Oui	Non	NUL
37	11	1

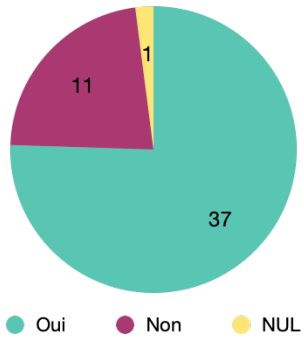

Analyse : Plus de 3/4 des interrogés ont l'habitude de consommer du BIO.
Sur 49 questionnaires, 1 NUL

2: Si OUI, à quelle fréquence ?

A tous les repas	Une fois par jour	De temps en temps	Jamais	NUL
11	8	23	5	2

Figure n° 4 Fréquence de consommation de produits BIO @E.Grenier 2023

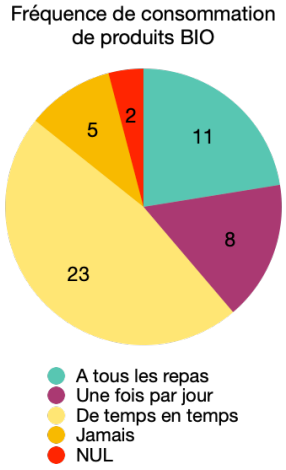

Analyse: Près d'une personne sur deux consomme du BIO de temps en temps. Près d'une personne sur 5 consomme du BIO à tous les repas ou une fois pas jour, et 1 personne sur 10 n'en consomme jamais.
Sur 49 questionnaires, 2 NUL

3: Si vous ne consommez des produits BIO qu "une fois de temps en temps", ou" jamais"... Quelles en sont les raisons ?

Manque de moyens financiers	Manque d'intérêts	Offre insuffisante	Autre	NUL
20	10	3	Organisation : 1 Habitude : 1 Manque de temps : 2 Possède un potager : 1 Fait confiance au producteurs non bio : 1	4

***Analyse** : Près d'une personne sur trois qui ne consomme pas de BIO, n'en consomme pas à cause d'un manque de moyens financiers.*
39 réponses et 4 NUL

4: Selon-vous, les produits BIO sont-ils plus chers que les produits ordinaires ?

Oui	Non	Ne souhaite pas répondre	NUL
32	14	1	2

Figure n° 5 Part des interrogés qui estiment que les produits BIO sont plus chers que les autres @E.Grenier 2023

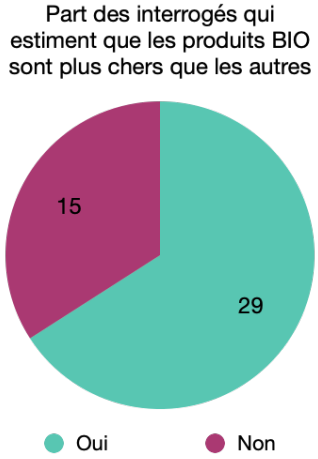

Analyse : Près de 3 personnes sur 5 estiment que les produits Bio sont plus chers que les autres.
Sur 49 questionnaires, 2 NUL et 1 ne souhaitant pas répondre

Trois quarts des répondants ont l'habitude de consommer des produits BIO. Parmi ces interrogés, 47% en consomment « de temps en temps » et 38% en

consomment au moins une fois par jour. C'est surtout le manque de moyens financiers qui limite la consommation de BIO au sein des répondants, d'ailleurs, plus du 3/5 ème des personnes interrogées estiment que les produits BIO sont plus chers que les produits conventionnels.

Connaissance du marché BIO de Villeneuve-sur-Lot?

1: Connaissez-vous le marché BIO de Villeneuve-sur-Lot?

Oui	Non
41	8

Analyse : 84% des interrogés connaissent le marché BIO.

49 répondants sur 49 questionnaires

La suite du questionnaire concerne les personnes qui ont répondu OUI à la question " Connaissez-vous le marché BIO de Villeneuve-sur-Lot? "

2: Comment avez-vous pris connaissance de l'existence de ce marché ?

Office de tourisme	Mairie	Affichage/Banderole	Journal	Bouche à oreille	Ne souhaite pas répondre	Autre	NUL
2	2	9	1	22	1	En se promenant (1) Proximité (2) Professionnel (3)	4

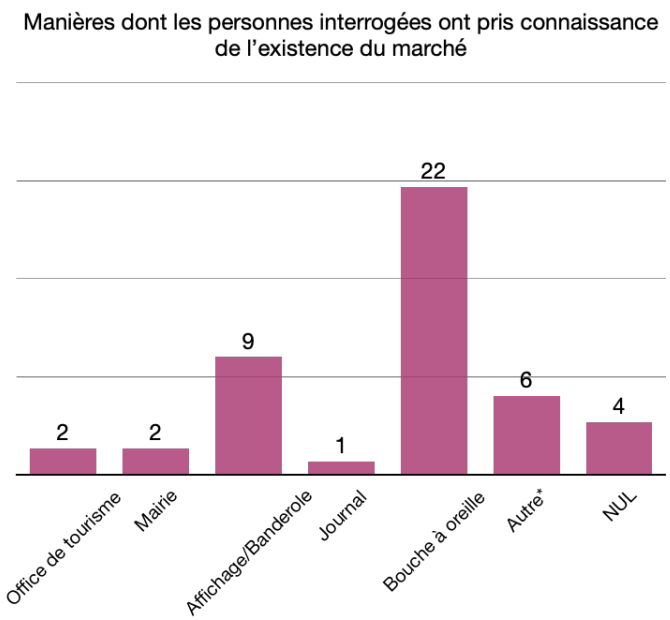

Autre*: En se promenant (1), Proximité du lieu de vie/travail au marché (2), cadre professionnel (3)

Analyse : C'est le bouche à oreille qui diffuse le plus l'existence du marché Bio. Les outils de communication ne représentent que 18% des résultats.

44 réponses et 4 NUL et 1 personne ne souhaitant pas répondre

Figure n° 6 Manières dont les personnes interrogées ont pris connaissance de l'existence du marché @E.Grenier 2023

3: Savez-vous quel jour et à quel endroit a-t-il lieu?

Oui	Non	NUL
31	8	10

Analyse : les gens qui connaissent le marché bio savent en général à quel jour et à quel endroit il a lieu.
Sur 41 questionnaires, 10 NUL

4: A quelle fréquence faites-vous vos courses à ce marché ?

Tous les mercredis	1 mercredi sur 2	1 fois par mois	Quelques fois par an	Jamais	NUL
3	4	6	9	16	8

Figure n° 7 Fréquence à laquelle les interrogés vont au marché bio faire leur courses @E.Grenier 2023

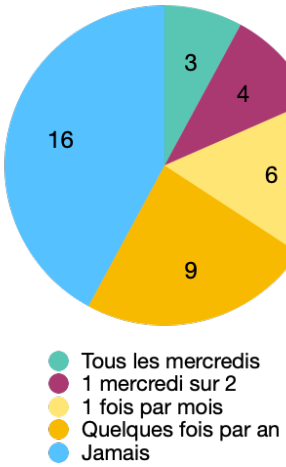

Analyse : 4 interrogés sur 10 parmi les 41/49 qui connaissent le marché, n'y vont jamais pour faire leur courses. En général, 35% des interrogés y vont au moins une fois par mois.
Sur 41 questionnaires, 8 NUL

5: A quelle(s) saison(s) fréquentez-vous ce marché?

Hiver	Printemps	Été	Automne	Jamais	NUL
13	15	15	12	7	11

Analyse : la fréquentation du marché est très légèrement plus importante au Printemps et en Été. La saison ne semble pas influencer la fréquentation du marché.
Sur 41 questionnaires, 11 NUL

6: Quelles-sont vos motivations pour vous y rendre?

Localisation	Offre de produits	Label BIO	Rapports avec les commerçants	Ambiance	Aucune	Autre	NUL

9	13	18	12	12	5	Produits que l'on ne trouve pas ailleurs 1 Jour 1 De passage le midi pour acheter à manger 1 Quand on est de passage 1	5

Figure n° 8 Motivations pour se rendre au marché Bio @E.Grenier 2023

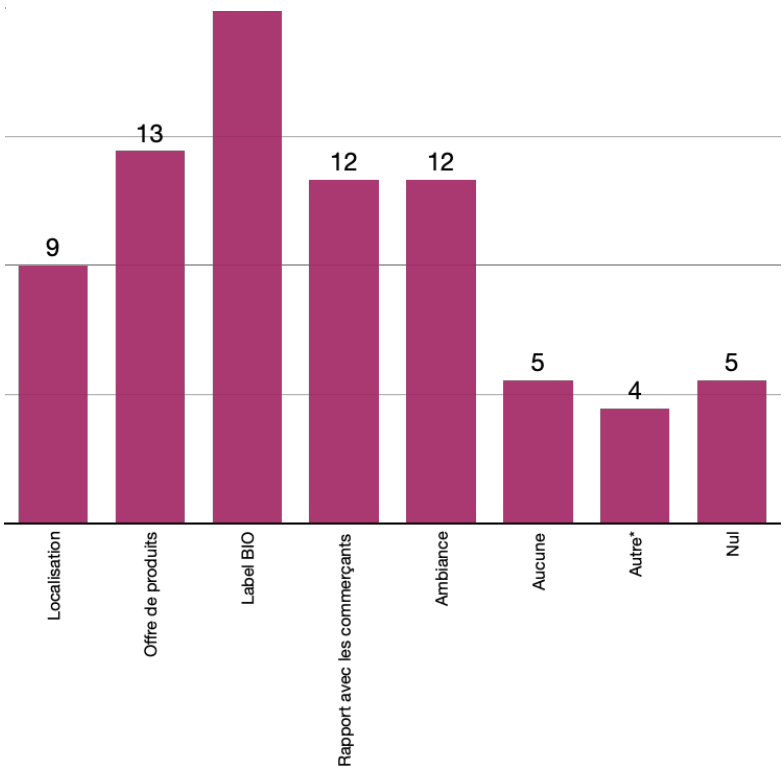

Autre*: Produits que l'on ne trouve pas ailleurs (1), jour auquel il a lieu (1), De passage le midi pour acheter à manger (1), Quand on est de passage (1)

Sur 41 questionnaires, 5 NUL

Analyse : C'est surtout le label Bio qui motive les gens à se rendre au marché. L'offre de produits présents, le rapport avec les commerçants et l'ambiance de l'endroit sont aussi des facteurs de motivation.

7: Fréquentez-vous un autre marché ?

Oui	Non	NUL
32	13	4

Analyse : 3 personnes sur 5 parmi les interrogés fréquentent un autre marché.

Sur 49 questionnaires, 4 NUL

Figure n° 9 Part des interrogés qui fréquentent un autre marché @E.Grenier 2023

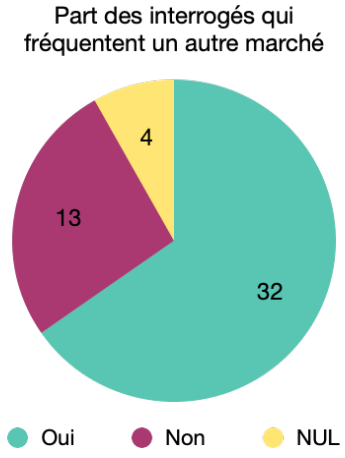

8: Si OUI, lequel ?

Samedi VSL	Tonnens	La petite ferme	Ste Livrade	Marchés gourmands (été)	Pujols (dimanche)	VSL (Mardi)	Agen (samedi)	Penne d'Agences	Libos	Villeréal	Casseneuil	St Sylvestre	Cancon	St Cyprien
21	1	2	4	2	4	3	1	1	2	2	2	2	1	1

Analyse : Les 3/5 des personnes interrogées fréquentent un autre marché, et 40% du temps il s'agit de celui du samedi matin à Villeneuve-sur-Lot.

9: Si vous deviez attribuer une note globale sur 10 au Marché BIO de Villeneuve-sur-Lot, quelle serait-elle ?
(1 étant la note la plus faible, et 10 étant la note la plus élevée)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	NUL
					2	5	9	2	4	27

Commentaire : le traitement de cette question est biaisé, car beaucoup de personnes n'y ont pas répondu (20 personnes sur 41 personnes qui connaissent le marché n'y ont pas répondu).

41 questionnaire, 27 NUL

Analyse : la plupart des gens sont satisfaits de ce marché.
Le marché BIO de Villeneuve-sur-lot est bien connu, en effet 84% des interrogés le connaissent, et on en entendu parlé par bouche à oreille. Ses horaires et son emplacement le sont également. Cependant, 4 interrogés sur 10, parmi ceux qui le connaissent n'y vont jamais pour faire leur courses, mais 35% y vont au moins une fois par mois. Retenons que les saisons influencent peu la fréquentation, et que c'est surtout le label BIO qui est source d'attractivité. L'offre de produits, les rapports avec les commerçants et l'ambiance sont aussi d'autres facteurs à prendre en compte.
De plus, 65% des répondants fréquentent un autre marché, et près d'une fois sur deux, il s'agit de celui du samedi matin de Villeneuve-sur-lot.

Améliorations possibles du marché BIO de Villeneuve-sur-Lot

1: Êtes-vous satisfait(e)s des horaires du marché ? (Mercredi matin, 8h à 13h)

Oui	Non	Ne souhaite pas répondre	NUL
23	8	1	9

Figure n° 10 Part des interrogés qui connaissent le marché et qui sont satisfaits de ses horaires @E.Grenier 2023

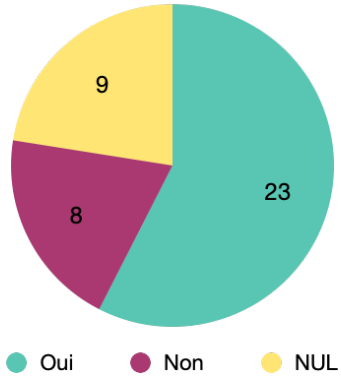

Commentaire : le traitement de cette question est biaisé, car beaucoup de personnes n'y ont pas répondu (9 personnes sur 41 personnes qui connaissent le marché).
41 Questionnaires, 9 NUL, 1 ne souhaitant pas répondre

Analyse : Plus d'une personne sur 2 qui connaît les horaires du marché, en est satisfaite.

Figure n° 11 Propositions de nouveaux horaires/jours pour le marché @E.Grenier 2023

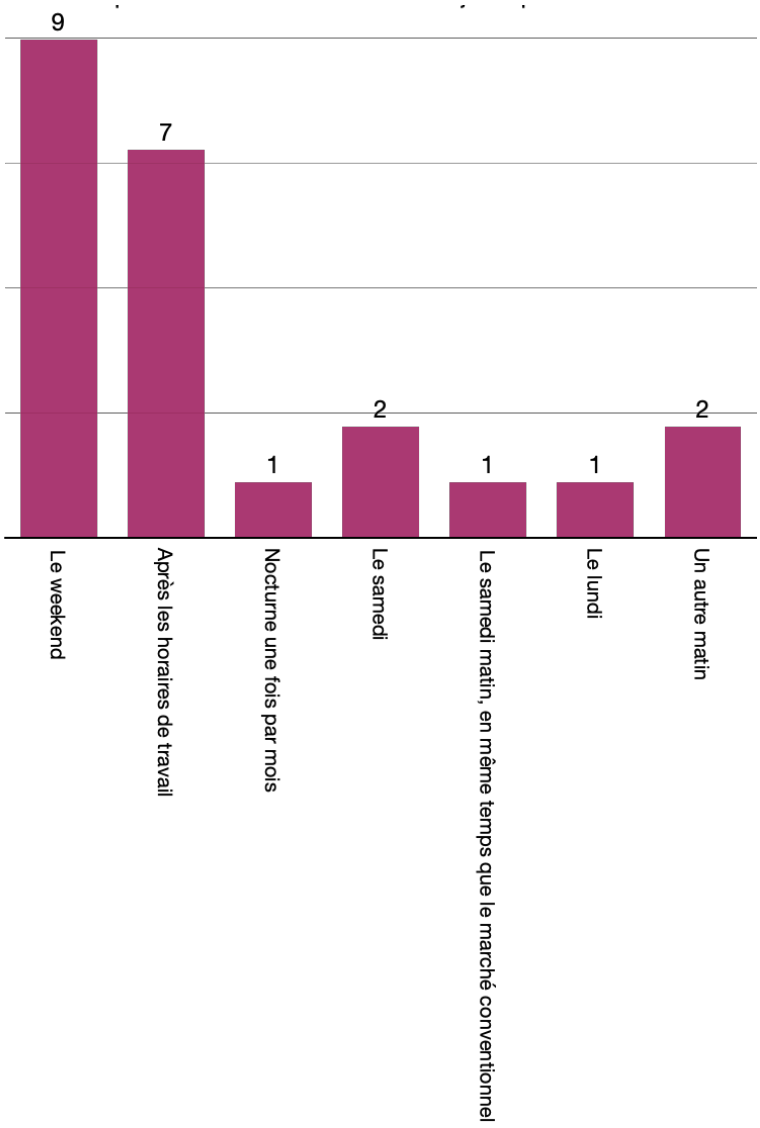

2: Si non, quels jours et quels horaires vous semblent être les plus adaptés ?

Commentaire : Ce graphique est réalisé à partir des réponses à cette question ouverte. Certaines personnes ont répondu OUI à la question 1, mais ont quand même écrit un commentaire. Ces réponses ont été prises en compte.

Analyse : Sur ces 23 propositions d'horaires et de jours pour le marché, 9 personnes ont proposé qu'il prenne place le weekend, et 7 après les horaires de travail.

3: Êtes-vous satisfait(e)s de l'emplacement du marché ? Si NON, pourquoi ?

Oui	Non car	NUL
25	Manque de parking 4 Pas assez central 2 Pas visible 2 Rive gauche 1	8

Analyse : 61% des répondants sont satisfaits de l'emplacement du marché. Sur les 7 personnes qui ne le sont pas, 4 soulèvent le fait qu'il est compliqué de se garer pour y aller, 2 affirment qu'il n'est pas assez central, 2 pas assez visible et 1 personne affirme que le fait qu'il soit en rive gauche n'est pas une bonne chose.
41 questionnaires, 8 NUL

4: L'offre sur place vous convient-elle? Si NON, quels produits manque-il?

Oui	Non car il manque :	NUL
20	Plus de variété de produits : 2 Plus de producteurs (bouchers, fromagers) : 2 « C'était mieux avant » : 1	16

Commentaire : le traitement de cette question est biaisé, car beaucoup de personnes n'y ont pas répondu (16 personnes sur 41 personnes qui connaissent le marché).
41 questionnaires, 16 NUL

Analyse : 80% des répondants sont satisfaits de l'offre du marché. Sur les 4 personnes sur les 20 qui ont répondu, et qui ne sont pas satisfaites de l'offre sur place; 2 soulèvent le fait qu'il faut plus de variétés de produits, 2 affirment qu'il faut plus de producteurs (fromagers et bouchers), et 1 personne affirme que « c'était mieux avant ».

5: Si des plats préparés par des producteurs étaient proposés à la vente, en achèteriez-vous?

Oui	Non	NUL
31 (Dont L'été : 2)	8	1

Analyse : Sur les 41 personnes sur 49 répondants qui connaissent le marché, 31 personnes achèteraient des plats préparés par les producteurs s'ils étaient proposés à la vente.
Deux personnes ont précisé le fait qu'elles le feraient, mais seulement l'été.
41 Questionnaires, 1 NUL

6: Si un espace dédié à la restauration était mis en place, viendriez-vous vous restaurer au marché les mercredis midi ?

Oui	Non	NUL
22	16	3

Figure n° 12 Part des interrogés qui viendraient se restaurer le midi au marché si un espace restauration était dédié à cet usage @E.Grenier 2023

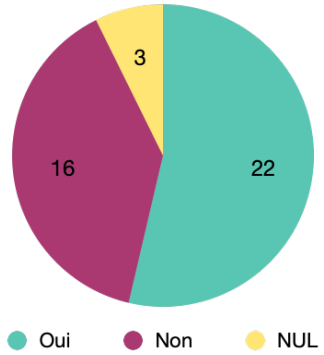

Analyse : 54% des personnes interrogées et qui connaissent le marché, viendraient se restaurer au marché les mercredis midi, si un espace était dédié à cet usage, soit 1 personne sur 2.
41 Questionnaires, 1 NUL

7: Seriez-vous intéressé(e)s par un système de partage collectif ? (Quand une personne achète des produits et les redistribue ensuite)

Oui	Non	Ne souhaite pas répondre	NUL
22	13	2	4

Figure n° 13 Part des interrogés qui serait intéressés par la mise en place d'un système de portage collectif @E.Grenier 2023

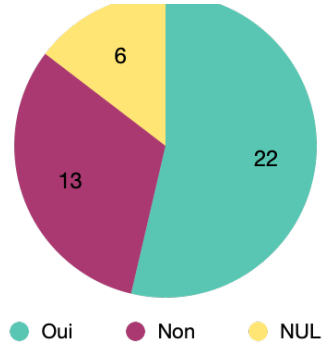

Analyse : 54% des personnes interrogées et qui connaissent le marché, serait intéressés par la mise en place d'un système de portage collectif, soit 1 personne sur 2.
41 Questionnaires, 4 NUL

8: Avez-vous des suggestions à soumettre quant à l'amélioration du marché BIO de Villeneuve-sur-Lot?
Commentaire : Liste des réponses à cette question ouverte

- « Marché qui se boboïse » 1
- « Le samedi serait surement plus accessible » 1
- « Mise en place d'un drive (type Amap) » 2
- « Points de retraits de paniers en dehors de Villeneuve » 1
- « Places de parking insuffisantes » 3
- « Plus d'animations autour de l'alimentation et de l'agriculture bio, et de la consommation et des déchets (zéro déchets) » 1
- « Plus d'animations » 1
- « Localisation plus au centre » 1
- « Clientèle sectaire : Clients donneurs de leçons qui dérangent » 1
- « Moins de producteurs qu'avant » 1
- « Faire une liste des producteurs » 1
- « Livraison sur l'hôpital de Villeneuve-sur-Lot » 1
- « Plus d'infos par mail » 1
- « Pas assez de tables ou de chaises pour se poser le midi » 1

ANALYSE GENERALE

Les personnes interrogées sont majoritairement des femmes qui ont entre 29 et 39 ans, ou entre 60-69 ans. Environ 1 personne sur 2 habite à Villeneuve-sur-Lot.
Trois quarts des répondants ont l'habitude de consommer des produits BIO. Parmi ces interrogés, 47% en consomment « de temps en temps » et 38% en consomment au moins une fois par jour. C'est surtout le manque de

moyens financiers qui limite la consommation de BIO au sein des répondants, d'ailleurs, plus du 3/5ème des personnes interrogées estiment que les produits BIO sont plus chers que les produits conventionnels.

Le marché BIO de Villeneuve-sur-Lot est bien connu, en effet 84% des interrogés le connaissent, et on en entendu parlé par bouche à oreille. Ses horaires et son emplacement sont également bien connus. Cependant, 4 interrogés sur 10, parmi ceux qui le connaissent n'y vont jamais pour faire leurs courses, mais 35% y vont au moins une fois par mois.
Retenons également que les saisons influencent peu la fréquentation, et que c'est surtout le label BIO qui est source d'attractivité. L'offre de produits, les rapports avec les commerçants et l'ambiance sont également d'autres facteurs à prendre en compte.
De plus, 65% des répondants fréquentent un autre marché, et près d'une fois sur deux, il s'agit de celui du samedi matin de Villeneuve-sur-Lot.

Les enquêtés sont globalement satisfaits des horaires du marché, les 20% qui ne le sont pas suggèrent pour la majorité qu'il soit déplacé le week-end ou en fin d'après-midi, après les horaires de travail. L'emplacement ne pose pas de problèmes, même si certains déplorent le manque de parking. L'offre en produits est également satisfaisante.

Les interrogés achèteraient des plats préparés par des producteurs s'ils étaient disponibles à la vente, et un peu plus de la moitié viendraient se restaurer au marché le midi, si un espace était dédié à cet usage. La moitié des répondants sont intéressés par la mise en place d'un système de portage collectif.

Annexe n° 3 Plan de travail

Thèmes	Sous-thèmes (ce que l'on veut étudier)	Indicateurs (données précises que l'on va collecter)	Sources	Supports visuels
Le territoire	Situation et traits culturels	Situation, contexte socio-culturel, traits géographiques, géologiques, identité territoriale	Carte topographique, recherches bibliographiques, entretiens qualitatifs, PLUi, PCAET	Croquis, cartes, photographies
Agriculture	Productions	Données sur les productions (typologie : nombre, surface, type, dynamiques), OTEX , petites régions agricoles	CA47 Bilan 2022, 2021, bilans d'actions / installation , Agreste, fiche synthétique DRAAF, entretiens avec les agriculteurs, PLUi, PCAET, INSEE	Graphiques, cartes, tableaux, photographies
	Exploitants	Typologie des exploitants (âge, date d'installation, sexe…)	CA47 Bilan 2022, 2021, bilans d'actions / installation , Agreste, fiche synthétique DRAAF, entretiens avec les agriculteurs, PLUi, PCAET, INSEE	Graphiques, cartes, tableaux
	Démographie agricole	Disparité, évolution de la SAU, vieillissement, prix du foncier et accessibilité, agrandissement, renouvellement des générations	Données froides (CA, Agreste), chaudes (entretiens avec les agriculteurs) PLUi, PCAET	Graphiques, cartes, tableaux, nuage de mots
	Agriculture conventionnelle	Typologie, étudier la diversité des productions sur le territoire	Données froides (CA, Agreste), chaudes (entretiens avec les agriculteurs)	Graphiques, cartes, tableaux
	Agriculture BIO	Rapport des consommateurs au Bio	Questionnaire marché bio / questionnaire l'Oustal	Graphiques, cartes, tableaux
	Ressources naturelles et climat	données diverses, taxe sur l'empreinte carbone, risque environnementaux, CAGV et pollution, lutte anti grêle, les risques et tensions liées à l'eau sur le territoire	recherches bibliographiques, entretien, données froides (PLUi, PCAET)	carte, graphiques, tableaux
Acteurs et PAT	Acteurs au sein de la CAGV	Relation CAGV et PAT; organigramme, service + missions et initiatives	entretien	Graphe d'acteurs
	Associations en lien avec l'agriculture et l'ESS	Associations impliquées dans la rédaction du PAT, rôle sur le territoire + missions et initiatives	entretien	Graphe d'acteurs
	Chambre d'agriculture	Etude de la gouvernance et du rôle de la CA dans le cadre du PAT + missions et initiatives	entretien	Graphe d'acteurs
	Acteurs de l'alimentation, de la logistique et de la consommation	état des lieux alimentation/distribution sur le territoire, enjeux et initiatives	entretien	Faire un recensement et une carte des GMS
Circuits-courts	Vente directe à la ferme	Typologie, dynamique	Entretien , données froides	Tableaux et graphiques + carte

	Marché BIO et Conventionnel	Typologie, dynamique	Entretien , données froides + questionnaire x 3 (CAGV, L'oustal, Marché Bio)	Tableaux et graphiques + carte
	Lieux de commercialisation en circuits courts de produits locaux	Typologie, dynamique	Entretien , données froides + questionnaire x 3 (CAGV, L'oustal, Marché Bio)	Tableaux et graphiques + carte
	Amap et autre	Typologie, dynamique	Entretien , données froides	Tableaux et graphiques + carte
Consommation	Bassins de consommation	indicateurs, population, lieux	INSEE + questionnaire x 3 (CAGV, L'oustal, Marché Bio)	Tableaux et graphiques
	Population	données densité, CSP	INSEE + questionnaire x 3 (CAGV, L'oustal, Marché Bio)	Tableaux et graphiques
	Lieux de consommation	Répartition des grands lieux de consommation, id des lieux	Entretien, INSEE + questionnaire x 3 (CAGV, L'oustal, Marché Bio)	Cartographie des points d'achats (GMS, marchés de pleins vents, épiceries, magasins de producteurs, drives, AMAP…)
	Habitudes alimentaires	id des habitudes, analyse de celles-ci, voir s'il existe des perspectives d'évolution	Enquête consommateur : + questionnaire x 3 (CAGV, L'oustal, Marché Bio)	graphiques
Agritourisme	organismes existants	faire un recensement des associations, acteurs de l'agritourisme sur le territoire	entretien, recherches	carte
Marketing territorial	le pruneau	id et analyser le marketing territorial du territoire autour de son produit phare : le pruneau	entretien, recherche	photographie
	le lot	analyse travail de com autour du lot	entretien, recherche	photographie

Annexe n° 4 Calendrier de travail

Dates	**Étapes-clefs**
13 mars – 17 mars	Rédaction de la RAO et présentation de la commande
Mars	Réalisation de deux cartes de localisation du territoire et réalisation/traitement de l'enquête quantitative à destination du Marché Bio
13 mars – 31 mars	Fin de la réalisation d'un premier diagnostic de données froides (étude du PLUi, des données issues de la Chambre d'Agriculture, du PCAET, de l'INSEE, d'Agreste et de la DRAAF
31 mars – 21 avril	Élaboration du plan détaillé, de la problématique du mémoire et de l'appareil méthodologique
20 mars – 3 avril	Rédaction d'un livret à destination de ma tutrice universitaire faisant état des lieux du travail accompli à ce jour
3 avril – 21 avril	Correction du livret pour l'oral du 21 avril à Lyon
3 avril – 10 juin	Préparation et réalisation de l'enquête qualitative : une trentaine d'entretiens prévus sur cette période
21 avril	Journée bilan de travail sur les stages à Bron
Mars – mai	Réalisation de cartes analytiques faisant état des lieux des points de vente en circuits longs et courts sur le territoire, de la SAU BIO, de l'IFT des sols du territoire, du réseau routier
Avril- juin	Traitement des données qualitatives issues des entretiens
Juin – juillet – août	Travail bibliographique et parangonnage
Juillet	Réalisation des livrables : diagnostic en 5 pages
Juin – juillet – août	Rédaction du mémoire
Semaine du 14 août	Rendu du mémoire aux tuteurs universitaires et professionnels
Semaine du 21 août	Correction du mémoire
26 août – 4 septembre	Impression du mémoire et envoie des dossiers aux membres du jury
6 septembre 10h45-12h15	Soutenance à Bron